



ESSEID ALY EFFENDI

Ambassadeur de la Porte Ottomane



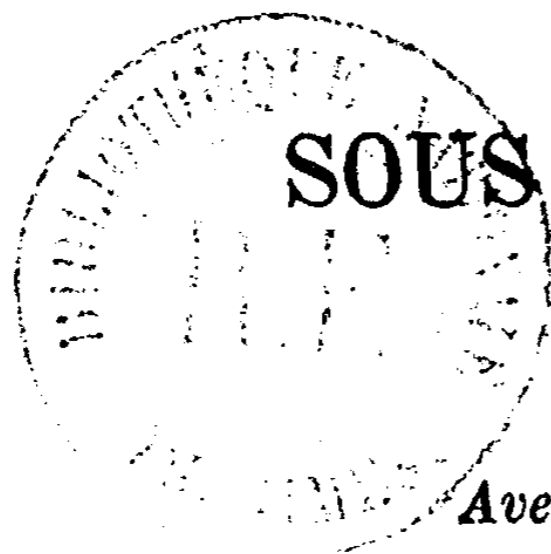
Esseyd Aly

D'après une estampe appartenant à M. Boppe.

MAURICE HERBETTE

UNE

AMBASSADE TURQUE



SOUS LE DIRECTOIRE

Avec neuf planches hors texte

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1902

Tous droits réservés

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

M. H.

UNE
AMBASSADE TURQUE
SOUS LE DIRECTOIRE

INTRODUCTION

L'ambassade d'Esséid Ali Effendi sous le Directoire ne mériterait guère de sortir de l'oubli où elle est tombée si l'intérêt des missions diplomatiques devait exclusivement se mesurer d'après les résultats qu'elles ont eus.

Ce représentant de la Turquie en France a joué en effet un rôle politique très effacé, et il n'a exercé qu'une action restreinte sur le cours des événements. Il a assisté en spectateur impuissant à la rupture des relations séculaires d'amitié qui unissaient la France et le Grand Seigneur et il a été surpris tout le premier par l'expédition de Bonaparte en Égypte. La vie

difficile qu'il a menée à Paris, gardé pour ainsi dire à vue, tandis que le Chargé d'affaires de France, Ruffin, était à Constantinople, enfermé au château des Sept-Tours, a profondément diminué son prestige et personne ne s'est étonné quand la Sublime Porte, non contente de lui infliger un désaveu mortifiant en refusant de ratifier les préliminaires qu'il avait conclus avec Talleyrand, lui a enlevé la satisfaction de négocier et de signer la paix définitive entre la France et la Turquie.

Esséid Ali Effendi a donc été un ambassadeur malheureux : rien n'assurerait à son nom une place dans l'histoire s'il n'avait occupé quelque temps la France de sa personne et amusé tout un mois les Parisiens.

En a-t-il fallu parfois davantage pour passer à la postérité ?

Le succès d'Esséid Ali Effendi a été aussi complet qu'éphémère. L'ambassadeur ottoman a soulevé tout d'abord une véritable émeute de curiosité. La presse déjà libre et un peu satirique s'est emparée de lui : ses mots, ses gestes, ses attitudes ont été recueillis, notés, commentés ; il a révolutionné trois semaines la mode et

fait tourner bien des têtes, il a enrichi les entrepreneurs de spectacles assez avisés pour solliciter sa visite. Puis soudain, personne ne l'a plus ni admiré, ni même regardé : l'attention publique s'est détournée de lui. Quelques brèves notices ont, de temps à autre, rappelé son existence, et son départ survenu en 1802, cinq ans après son arrivée, a passé inaperçu.

Nul n'a pu apprécier mieux que ce Turc la mobilité des foules ; et si la gravité et la résignation habituelles aux Orientaux le lui ont permis, Esséid Ali Effendi, rentré dans sa maison du Bosphore, a dû faire d'étranges réflexions sur l'inconstance, en Occident, des hommes, et surtout des femmes !

Commencée par simple curiosité personnelle, cette étude de l'ambassade d'Esséid Ali Effendi a pris un développement imprévu grâce à des conseils éclairés et à des concours précieux auxquels un reconnaissant hommage est ici rendu¹. Sans l'avoir souhaité, certaines ques-

¹ Les Archives nationales (Série AF III) et les Archives du ministère des Affaires étrangères (Correspondance TURQUIE du t. 193 au t. 206 et TURQUIE, Supplément, t. 23) ont été largement mises à contribution. MM. les Archivistes départementaux des Bouches-du-Rhône, Drôme, Isère, Rhône,

tions d'histoire générale se sont finalement trouvées effleurées : celle des relations franco-turques sous le Directoire et celle de l'expédition d'Égypte qui fut la première manifestation du rêve oriental de Bonaparte.

Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne, Var, Vaucluse, ainsi que MM. les Maires ou Archivistes municipaux de : Aix, Autun, Auxerre, Avallon, Avignon, Chagny, Chalon, Fontainebleau, Joigny, Lyon, Mâcon, Marseille, Melun, Montélimar, Montereau, Orange, Péage-de-Roussillon, Romans, Saulieu, Sens, Toulon, Tournus, Valence, Versailles, Vienne ont eu l'obligeance de communiquer le résultat de leurs investigations personnelles. M. le Vice-Amiral, Préfet du 5^e arrondissement maritime à Toulon, a bien voulu prescrire également des recherches dans les archives de ses services. Nous leur en adressons à tous nos remerciements.

CHAPITRE PREMIER

CRÉATION D'UNE AMBASSADE OTTOMANE EN FRANCE DÉSIGNATION D'ESSÉID ALI EFFENDI

Esséid Ali Effendi a été le premier représentant permanent de la Turquie en France.

Avant lui la Sublime Porte, moins soucieuse d'une exacte réciprocité que les autres Puissances, avait jugé plus conforme à sa dignité et à ses intérêts de n'envoyer à Paris que des Ambassades extraordinaires. C'est ainsi du moins qu'elle avait agi en 1581, en 1618, en 1669, en 1721 et en 1742.

La monarchie française guidée par des principes différents n'avait pas cessé, depuis 1534, d'accréditer sous des titres divers un agent à Constantinople. Cette inégalité dont les régimes antérieurs n'avaient songé ni à se plaindre ni à se formaliser devait paraître choquante au Directoire, particulièrement sensible comme

tous les nouveaux gouvernements, au prestige extérieur.

Outre l'intérêt qu'il pouvait trouver à voir réuni autour de lui, dans les fêtes officielles, un corps diplomatique nombreux, le Directoire estimait avantageux pour la République qu'elle fût traitée avec des égards publics par les Puissances étrangères. La présence et la résidence à Paris d'un envoyé du Grand Seigneur étaient, à son avis, une nécessité politique. Il éprouvait « avec tout bon républicain français » un sentiment pénible en constatant que la Turquie entretenait un ambassadeur auprès de son ennemie la plus acharnée, l'Angleterre; qu'elle en avait désigné un pour Berlin et qu'elle en offrait à Saint-Pétersbourg et à Vienne. Était-il possible de supporter, dans ces conditions, que la France, l'alliée séculaire de la Sublime Porte, fût moins privilégiée et ne fallait-il pas mettre tout en œuvre pour rétablir un juste équilibre?

A Constantinople, où l'on avait commencé à « se rendre au vœu d'une saine politique », en prenant la résolution d'accréditer des Ministres auprès de certains Gouvernements, les démar-

ches incessantes de Verninac¹, Représentant du Directoire, ne pouvaient laisser le grand vizir insensible. Sans doute le Sultan Sélim se préoccupait peu de « former une foule d'hommes « intéressants qui feraient plus tard briller dans « leur patrie la lumière des arts et des sciences « d'où dépendent la conservation et la prospérité des États² », mais l'heure semblait venue à ses ministres de se rapprocher de la France pour trouver auprès d'elle aide et protection contre la Russie.

Les événements de Pologne autant que l'affaiblissement de ses forces militaires et le délabrement de ses finances avaient jusque-là déterminé le Grand Seigneur à observer une stricte neutralité dans la guerre européenne engagée contre la République Française. Mais tandis que les Turcs, pleins de perplexité et de crainte,

¹ Verninac de Saint-Maur (Raymond de), né à Cahors en 1762, mort en 1822, se fit connaître dans sa jeunesse par des poésies légères. Nommé en 1792 ministre à Stockholm, puis en 1793 envoyé extraordinaire auprès de la Porte ottomane, remplacé par le général Aubert du Bayet en 1796, épouse la fille du citoyen Delacroix, ministre des Relations extérieures, préfet du Rhône sous le Consulat, ministre plénipotentiaire en Suisse ; rappelé en 1805 comme républicain, il rentre dans la vie privée.

² A. E. TURQUIE, t. 194, f^{os} 292 sqq.

paraissaient « dormir comme des lièvres », les armées françaises avaient conquis la Hollande, détaché la Prusse et l'Espagne de la coalition, et victorieuses en Italie, menaçaient l'Autriche sur son propre territoire. Était-il prudent, dans cette occurrence, de repousser les ouvertures réitérées du Directoire et de le mécontenter en lui refusant ce qu'il désirait si vivement ?

Ainsi posé, le problème était à demi résolu, et le 2 septembre 1796 (16 fructidor an IV), Verninac avait la satisfaction de mander¹ au citoyen Charles Delacroix², ministre des Relations extérieures, qu'il était chargé par le Reis Effendi³ de notifier officiellement la résolution définitive prise par la Sublime Porte d'entretenir un ambassadeur à Paris.

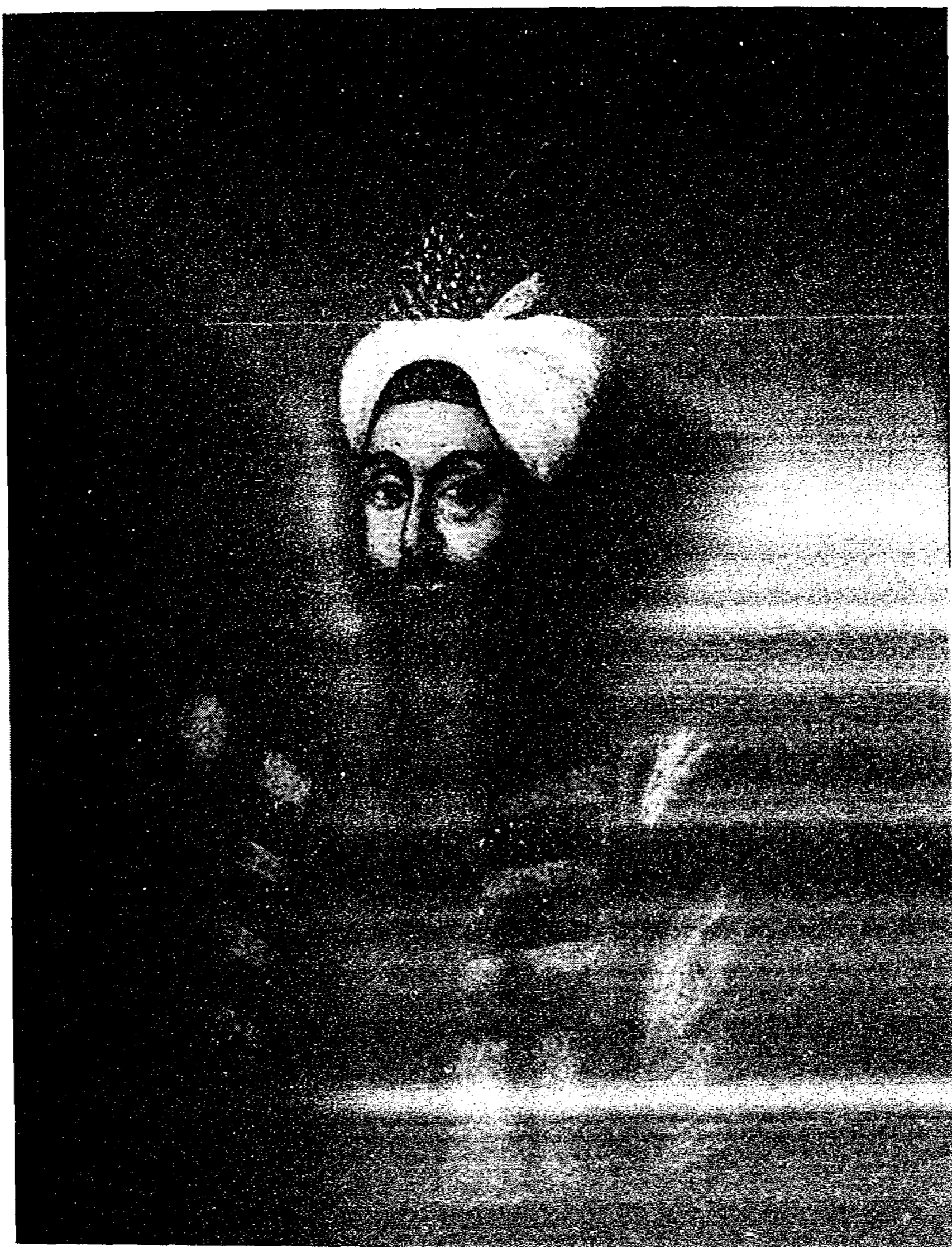
La question de principe tranchée, restait la question de personne. A qui le Sultan Sélim⁴

¹ A. E. TURQUIE, t. 194, f° 305.

² Delacroix (Charles), né à Givry (Marne) le 14 avril 1741, mort à Bordeaux le 26 octobre 1805. Avocat, député de la Marne à la Convention, puis membre du Conseil des Anciens, ministre des Relations extérieures du 5 novembre 1795 jusqu'au 16 juillet 1797. Envoyé comme ministre à La Haye. Préfet des Bouches du Rhône (3 mars 1800) puis de la Gironde (23 avril 1803). Il est le père du peintre Eugène Delacroix.

³ Ministre des Affaires étrangères du Sultan.

⁴ Sélim III a régné de 1789 à 1808. Né en 1761, succéda à



LE SULTAN SELIM III

D'après un portrait rapporté de Constantinople par Caulaincourt en 1797

Appartient au Comte d'Espeuilles-Vicence.

allait-il confier la mission de le représenter.

A cette époque les Turcs, guidés par leurs principes religieux et leurs intérêts politiques personnels, avaient une réelle horreur pour toutes les missions chez les étrangers ; ils envisageaient l'ambassade la plus honorable « comme une disgrâce secrète puisque le devoir de leur charge et le service de leur Gouvernement les mettaient en contradiction avec le principe de leur religion en les obligeant à vivre avec des impies, à communiquer avec eux, à demeurer dans leur pays, à manger à table avec eux et à leur rendre les honneurs du salut et de la préséance¹ ». Lorsqu'en Conseil, à la Porte, il avait été question de l'envoi d'ambassadeurs en Occident, un des principaux

son oncle Abdul Hamid. Battu par les Russes et les Autrichiens, il a dû signer la paix onéreuse d'Iassy (1792). Il eut à combattre la révolte de Passwan Oglou, pacha de Widin, qui s'était déclaré indépendant. L'expédition d'Égypte le détermina à déclarer la guerre à la France. Lorsque la paix fut rétablie (1802) l'influence française grandit à Constantinople. En 1807 Sélim fut menacé par une escadre anglo-russe et sauvé par l'énergie de Sébastiani, ambassadeur de France. Ayant mécontenté le peuple et les Janissaires par ses réformes militaires trop brusques, il fut détrôné (1808) et étranglé peu après sur l'ordre de Mustapha IV, son successeur.

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23. Extrait d'un récit de l'ambassade d'Esséid Ali Effendi que l'interprète Codrika avait commencé à écrire et dont il n'existe que peu de pages.

ministres n'avait pas craint de dire ouvertement que l'idée seule d'une mission d'un musulman auprès des infidèles le faisait frémir et qu'il ne pouvait concevoir qu'un musulman pût se résoudre à boire de l'eau coulant dans le pays des impies¹.

Quitter Constantinople était s'exposer à d'autres ennuis et à d'autres dangers. C'était s'éloigner du centre des faveurs, des intrigues, risquer par conséquent de tomber en oubli ou en disgrâce : et comme en Turquie, il n'existait aucune distinction de naissance ou d'éducation, que quiconque avait le droit d'aspirer aux plus hautes charges pourvu qu'il fût bon musulman, une présence constante était indispensable si l'on voulait profiter des circonstances, du crédit d'un homme en place ou d'une intrigue de palais.

Pour tant de raisons religieuses et politiques, l'ambassade de Paris ne fut, il y a cent cinq ans, ni disputée ni même recherchée ; et ce ne fut guère une faveur qu'on fit à Esséid Ali Ef-

¹ Ce même personnage allant au Congrès de Iassy, en Moldavie (1792), exigeait qu'un serviteur le précédât d'une journée pour faire chasser les cochons de tous les villages qu'il devait traverser, afin que son regard ne fût pas souillé par la vue de cet animal.

fendi en le désignant pour en être le premier titulaire.

Ce personnage avait été nommé quelques mois auparavant ministre à Berlin, mais il n'avait pas encore pris possession de son poste. Originaire de Morée, établi depuis un petit nombre d'années à Constantinople, à la suite de son mariage avec la sœur d'Orman Effendi, ministre des Finances (plus tard Garde des Sceaux), il avait dû sa mission en Prusse à une circonstance piquante. Le Reis Effendi, en mauvais termes avec son collègue Orman, n'avait rien trouvé de mieux pour lui être désagréable que d'éloigner de Constantinople Esséid Ali, employé en qualité de « garde-portefeuille » au ministère des Finances. La chute de ce Reis Effendi eut pour effet de transformer en ambassadeur à Paris, le ministre à Berlin.

Esséid Ali Effendi était un homme d'une quarantaine d'années, de quarante-cinq à cinquante ans, disent les uns¹, de trente-sept ans précisent les autres². Sa taille était, paraît-il, moyenne,

¹ Opinion de Guys, agent à Marseille du ministère des Relations extérieures, qui a reçu l'ambassadeur à son débarquement.

² Opinion de Caulaincourt, Mihmandar d'Esséid Ali.

et son port aisé. Quant à sa physionomie, deux gravures du temps nous en donnent une image exacte¹. Sa figure, sans être belle, ne manquait ni de douceur ni de dignité. De grands yeux noirs éclairaient un visage assez mince, encadré d'une belle barbe brune. Une certaine vivacité dans le regard, qualifiée de spirituelle, marquait un esprit délié qui a parfois suppléé à l'absence de connaissances et à l'ignorance des usages de l'Occident. Esséid Ali était d'une intelligence honnête, il s'exprimait en turc avec facilité, et parlait le grec vulgaire ; du français, il n'a jamais su que quelques mots. Très dévot musulman, très entiché des préjugés nationaux, très orgueilleux et d'une vanité souvent enfantine, il a fait preuve à maintes reprises d'un caractère assez ombrageux et un peu grognon : à tout prendre, ce fut un homme d'un « certain mérite ». Verninac et son successeur, le général Aubert du Bayet², avaient donc rai-

¹ Appartenant à la collection de M. A. Boppe.

² Aubert du Bayet (Jean-Baptiste-Annibal), né à la Louisiane le 19 août 1757, servit en Amérique sous Rochambeau et Lafayette. Président de l'Assemblée Législative avant le 10 août, général de division à l'armée du Rhin, général en chef de l'armée de Vendée sous la Convention, ministre de la Guerre sous le Directoire, ambassadeur à Constantinople

son d'espérer que le Gouvernement du Directoire serait satisfait de lui.

Dans les entrevues qu'il eut avec l'ancien et le nouvel envoyé de la République, Esséid Ali Effendi montra les meilleures dispositions. Acceptant leurs invitations et les conviant, à son tour, à dîner chez lui dans sa maison du Bosphore, il se montra plein d'urbanité et très désireux de plaire. Il accepta même des conseils. « Déjà je lui ai fait sentir, écrivait Aubert
« du Bayet¹, que quelque respectables que fus-
« sent les usages des musulmans, il était encore
« des principes mutuels de civilité dont il ne
« saurait s'écarter sans se compromettre infi-
« niment... Je lui ai fait sentir aussi la néces-
« sité d'arriver à Paris tout initié aux mœurs
« et aux coutumes diplomatiques et je tâcherai
« de lui faire perdre quelques habitudes qui
« choqueraient nos manières polies et qui atté-
« nueraient la considération que lui méritera
« sans doute son caractère moral. »

Un tel professeur de civilité et de belles
où il arriva en cette qualité le 11 vendémiaire an V (2 octobre 1796), et où il mourut le 27 frimaire an VI (17 décembre 1797).

¹ A. E. TURQUIE, t. 195, f° 104.

manières ne pouvait-il tout espérer de la part d'un élève assez zélé pour apprendre le français en traduisant *Télémaque* en turc, et qui répondait, lorsqu'on lui parlait des femmes de Paris, du charme qu'il trouverait dans leur société et du désir qu'il éprouverait sûrement de leur plaire : « Je vivrai avec les vieilles
« comme avec ma mère, avec celles de mon
« âge comme avec mes sœurs, avec les jeunes
« comme avec mes filles. »

La mission d'un homme se préparant ainsi à ses nouveaux devoirs s'annonçait le mieux du monde. Il fallait souhaiter qu'elle commençât au plus tôt. Aubert du Bayet y mit tous ses soins.

Il fut décidé, en dépit des observations formulées à ce sujet par le représentant d'un Gouvernement incorruptible, qu'Esséid Ali emporterait des présents pour les Directeurs et les Ministres ; une superbe tente en soie, dix chevaux, des étoffes précieuses, des essences et des parfums. Puis, dans le but de faciliter le voyage et pour honorer l'ambassadeur, Aubert du Bayet offrit son propre aide de camp, le chef d'escadron Caulaincourt¹ qui ferait office de « Mihman-

¹ Devenu grand Écuyer cavalcadour de Napoléon, ambas-

dar ou de premier maréchal des logis. » Cette proposition obligeante fut accueillie avec empressement par la Porte et il fut également entendu que le citoyen Venture¹, interprète de l'ambassade française, accompagnerait, en cette qualité, jusqu'à Paris, l'ambassade ottomane.

La composition du personnel de la mission fit l'objet de négociations. Par raison d'économie autant que par une juste crainte de désagréments éventuels, le Directoire ne se

sadeur en Russie et ministre des Affaires étrangères. A ce moment Caulaincourt avait 23 ans. Au cours de son voyage pour prendre possession de son poste à Constantinople, Aubert du Bayet s'était plaint de son aide de camp dans ses lettres à sa femme. Il lui reprochait d'être « fat et présomptueux ». A peine arrivé sur le Bosphore l'ambassadeur avait manifesté l'intention de s'en séparer, et le 8 fructidor an V (25 août 1797) il écrivait « à sa bonne petite femme » : « J'ai été, tu le sais, très mécontent de Caulaincourt; je m'en suis vengé en lui donnant une commission brillante, mais notre divorce n'en est pas moins fait pour la vie. » — (Comte de Fazi du Bayet. *Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier*, Paris, 1902, 1 vol. in-8, p. 145 et 173.)

Cette demi-disgrâce de Caulaincourt devait, ainsi que l'avenir l'a prouvé, contribuer à son avancement dans l'armée.

¹ Venture (Jean-Michel Venture de Paradis), né à Marseille en 1742. Attaché à l'ambassade de France à Constantinople en 1757, drogman à Seyde et en Égypte (1764-1776), à Tunis (1778); consul au Caire (1789), drogman à Constantinople (1793); revenu en France avec Esséid Ali Effendi, secrétaire interprète à Paris et professeur de langues orientales à la Bibliothèque nationale. Parti avec Bonaparte pour l'Égypte, nommé membre de l'Institut d'Égypte; mort en mai 1799 pendant la retraite de Saint-Jean-d'Acre.

souciait pas de voir Esséid Ali suivi d'une foule de secrétaires et de domestiques et on en limita le nombre à dix-huit. Il y eut un Turc, secrétaire de légation, deux Grecs comme drogmans, l'un d'eux, Codrika¹, faisant fonction de premier interprète, un *Kiaga* ou intendant, un premier valet de chambre et treize domestiques de diverse sorte.

Après réflexion, la Porte décida que son ambassadeur prendrait la voie de mer pour gagner son poste et qu'il débarquerait à Marseille. Comme les présents destinés aux membres du Gouvernement de la République n'étaient pas encore prêts, Esséid Ali fut avisé qu'ils lui seraient expédiés ultérieurement et, sans plus tarder, le 24 mars 1797 (4 germinal an V), il prenait passage sur un petit bâtiment, la *Fiore del Levante*, commandé par le capitaine Spiro.

¹ Codrika, né à Athènes, entre en 1783 au service de la Porte en qualité de secrétaire du prince de Valachie et il témoigne, à diverses reprises, du zèle pour les intérêts français : il accompagne à Paris Esséid Ali comme premier secrétaire interprète. Devenu suspect au Divan et menacé de mort s'il rentre en Turquie, il reste définitivement en France lors du départ d'Esséid Ali et est attaché au ministère des Affaires étrangères avec le titre de secrétaire interprète. La Restauration le maintient en fonctions et il meurt à Paris le 16 octobre 1827, laissant un fils sous-lieutenant au corps d'État-Major, entré plus tard au ministère des Affaires étrangères et retraité comme consul général en 1867.

CHAPITRE II

VOYAGE D'ESSÉID ALI EFFENDI DE CONSTANTINOPLE A MARSEILLE.

SON ARRIVÉE EN FRANCE ET SA QUARANTAINE

Le navire qui emportait l'ambassadeur, sa suite, Caulaincourt et Venture, était un pinque¹ vénitien de faible tonnage ayant expédition et pavillon ottomans, et l'on se montra surpris à Constantinople qu'un bateau plus confortable n'eût pas été choisi, la durée de la traversée étant d'avance estimée à cinquante jours environ.

Sans doute Esséid Ali était porteur de toutes les recommandations nécessaires pour le garantir des atteintes des Maltais², mais il n'y avait

¹ Le pinque était un navire à fond plat, assez large, du port de deux à trois cents tonneaux, ayant trois mâts à voiles latines et une poupe se prolongeant par deux ailes. A l'avant il y avait un long bec.

² L'ordre de Malte n'était plus, à vrai dire, un ennemi bien redoutable pour les Musulmans en général et les États bar-

là rien qui augmentât les commodités indispensables à un homme que la mer fatiguait autant que lui. Ce que fut dans ces conditions le voyage, on le devine aisément.

Le 2 avril (13 germinal) seulement, la *Fiore del Levante* quittait les Dardanelles. Elle faisait escale à Modon sur le désir de l'ambassadeur qui voulait connaître les changements survenus dans le Ministère ottoman et qui eut la satisfaction d'y apprendre la confirmation dans le gouvernement de la Morée, de l'oncle de sa femme, Begelli Effendi. Profitant de cet arrêt sur les côtes de Grèce, Esséid Ali Effendi envoya un de ses domestiques aux régences de Barbarie avec des firmans de la Porte et quelques lettres de sa main afin de leur annoncer sa nomination à l'ambassade de Paris et de les inviter à s'adresser à lui en cas de besoin.

Les ambassadeurs extraordinaires venus précédemment en France ayant toujours côtoyé les rives méridionales de la Méditerranée, une

baresques en particulier, et il ne donnait plus la chasse aux infidèles sur la Méditerranée. Néanmoins lors de la prise de Malte par Bonaparte, Talleyrand essaya de représenter cet événement comme très avantageux pour l'Islam.

autre route fut choisie et, pour être agréable à ses passagers, le capitaine Spiro leur montra les côtes d'Italie. Après trente-huit jours¹ de navigation les vents contraires rendirent nécessaire une relâche à Messine.

Le temps ne devenant guère plus favorable, l'ambassadeur offrit de commencer dans ce port sa quarantaine à la condition qu'il lui en serait tenu compte à son arrivée à Marseille. Cette prétention n'ayant pas été admise, il renonça à son idée. Pendant les neuf jours² qu'il passa à Messine, il fut traité avec beaucoup d'égards et de considération par le Gouverneur de la ville qui lui permit d'aller se promener dans quelques jardins avec les précautions d'usage et qui lui envoya plusieurs fois des rafraîchissements. Un petit incident survenu lors de l'arrivée du navire aurait pu indisposer les autorités. Le Major de la place s'était pré-

¹ Chiffre donné par Caulaincourt dans la relation du voyage, et qui est sans doute le résultat d'une erreur de plume : il faut probablement lire trente-deux, et ainsi, avec l'arrêt à Messine et le trajet de Messine à Marseille, on obtient bien la durée totale du voyage qui est de cinquante-deux jours et non cinquante-huit.

² Caulaincourt écrit neuf tandis que Venture parle de dix jours; cette divergence est curieuse puisqu'ils étaient tous deux du voyage.

senté pour annoncer à l'ambassadeur que les forts le salueraient à la condition que le salut serait rendu coup pour coup. Esséid Ali, montrant pour la première fois l'idée un peu exagérée qu'il avait de son importance, avait exigé vingt et un coups et n'en accordait que sept. Cette prétention avait déterminé le gouverneur, au grand déplaisir de l'envoyé ottoman, à faire seulement arborer le pavillon napolitain sur les forts et à attendre que son hôte allât à la promenade pour l'honorer d'une salve de douze coups de canon.

La traversée entre Messine et Marseille qui, d'après Caulaincourt, dura onze jours, ne fut marquée par aucun événement saillant sauf que Son Excellence souffrit, comme précédemment, du mal de mer. Le 15 mai (26 floréal), après cinquante-deux jours de voyage, l'ambassade ottomane avait la satisfaction de toucher la terre de France; le capitaine Spiro, qui l'avait conduite à bon port, reçut une montre en or comme témoignage de gratitude.

Au milieu du fracas de l'artillerie, Esséid Ali Effendi débarqua, dès l'après-midi, à Pomègue, et fit son entrée au lazaret avec toute sa suite,

ses bagages et ses chevaux. Cette réception bruyante apaisa le mécontentement que lui avait causé le silence des forts. On n'avait pas répondu à la salve de sept coups de canon tirée par la *Fiore del Levante* à son mouillage dans la rade, faute d'avoir été averti de la qualité des passagers de ce navire de modeste apparence.

Les Conservateurs de la Santé reçurent leur hôte avec les plus grands égards en s'excusant de n'avoir pu terminer leurs préparatifs pour lui faire un accueil digne de ses hautes fonctions. Auprès du lazaret de Messine, celui de Marseille était un véritable palais. Des réparations et des travaux d'aménagement assez considérables y avaient été effectués. On avait repeint les bâtiments, les portes, les fenêtres, remplacé les vitres brisées, et les dépenses payées plus tard par le ministère des Relations extérieures s'étaient élevées à la somme relativement forte pour l'époque de mille francs environ. Les appartements intérieurs avaient été aménagés avec commodité et goût, meublés à la turque par une délicate attention ; deux gros bouquets de fleurs qu'on devait remplacer chaque matin achevaient de leur donner un air de fête.

Mais si propre, si coquet qu'il fût, le lazaret n'en était pas moins un lieu de détention et c'est bien ainsi qu'il ne tarda pas à être jugé par l'ambassadeur ottoman. La satisfaction que ce personnage avait ressentie de la courtoisie témoignée lors de sa réception à terre, de la collation qu'on lui avait offerte, dura quelques heures à peine.

L'agent du ministère des Relations extérieures à Marseille, le citoyen Guys¹, eut la bonne fortune de trouver l'envoyé de la Sublime Porte dans d'heureuses dispositions lors de la visite qu'il lui rendit le lendemain du débarquement. La question de la durée de la quarantaine et les exigences du service sanitaire allaient tout gâter pendant quelques semaines.

Esséid Ali partageait le mépris de son beau-frère, Orman Effendi, auteur d'un gros ouvrage sur la matière, pour les précautions prises en général contre la propagation de la peste. Sa dévotion naturelle et son respect un peu étroit

¹ Guys (Gabriel-Augustin Guys de Saint-Charles), né à Marseille le 16 novembre 1758. Fait le commerce aux Indes et dans le Levant; assiste, à partir de 1787, son père dans les fonctions de correspondant du ministère des Affaires étrangères à Marseille, en reçoit le brevet en 1791 et garde ses fonctions jusqu'en 1800.

des lois musulmanes le rendaient hostile à toute tentative de désinfection. Pour comble de malechance la *Fiore del Levante* avait rencontré sur les côtes occidentales de Corse, un corsaire algérien avec lequel elle avait communiqué. Malgré les objurgations de Son Excellence, Caulaincourt avait jugé nécessaire de signaler cet incident aux Conservateurs de la Santé, la peste faisant à cette époque de grands ravages sur la côte africaine¹.

Le terme de trente-six jours qui fut assigné à la quarantaine de l'ambassade ottomane n'était pas excessif. Il parut exorbitant et odieux au représentant de la Porte, qui ne fut pas éloigné d'y voir une atteinte portée à sa dignité et à son caractère. La mauvaise humeur du Turc éclata de toute manière. Elle se manifesta par des plaintes, des récriminations incessantes dont on ne se préoccupa que médiocrement, mais qui rendirent la vie dure au Mihmandar et au citoyen Venture. Esséïd Ali opposa d'abord le traitement différent accordé à ses collègues à Londres et à Berlin : on lui répondit que ses

¹ En 1778, à Constantinople même, la peste avait fait plus de 150.000 victimes.

prédécesseurs les ambassadeurs extraordinaires envoyés en France et dont il avait les journaux¹ sous les yeux, avaient accompli, l'un quarante-cinq et l'autre quarante-quatre jours de quarantaine. Il menaça de reprendre la mer, de renoncer à sa mission, se répandit en termes désobligeants sur la population de Marseille qu'il rendait responsable de sa réclusion, bref il se montra insupportable.

En vain chacun s'ingénia, par de bons procédés, à le calmer et à lui faire prendre en patience sa détention forcée. Le citoyen Guys lui adressa régulièrement les journaux pour le distraire. Chaque jour il lui faisait porter une provision de la meilleure eau de la ville, tantôt il envoyait du tabac râpé, du thon mariné, des anchois, des olives farcies, des truffes. Une fois même il lui réserva la surprise de quelques pots de *Yougourt*, lait aigre et caillé à la mode turque, dont il le savait friand. Enfin les visites des diverses autorités civiles et militaires, tolérées avec bonne grâce par la Santé, celles de deux Turcs qu'on avait découverts dans

¹ Notamment celui de Méhémet Effendi (venu à Paris en 1721), publié en français en 1757.

Marseille, devaient, espérait-on, diminuer le mécontentement et l'ennui que l'ambassadeur éprouvait. Toutes ces attentions n'eurent pas un égal succès. En recevant le général Willot, commandant la Division de Marseille¹, venu pour présenter ses hommages, Esséid Ali manifesta la plus extrême impolitesse et son interprète eut le tact d'atténuer la grossièreté de ses paroles. L'ambassadeur mit même le comble à son impertinence en ordonnant à son Kiaga d'appeler à la prière, bien que l'heure n'en eût pas sonné.

Une exigence toute normale des Conservateurs de la Santé souleva de multiples désagréments. La règle voulait que tous les effets, papiers, etc... des personnes en observation au lazaret fussent dépliés et exposés à l'air.

Fort longtemps Esséid Ali se refusa à laisser toucher aux coffres contenant ses étoffes précieuses et surtout au sachet renfermant sa lettre

¹ Willot (Amédée, créé sous la Restauration, comte), né à Saint-Germain en 1757, mort en 1820. Fait ses premières armes en Corse en 1769. Colonel et général de brigade en 1792. Général de division pendant la guerre de Vendée, nommé à Marseille en août 1796. Arrêté comme royaliste au 18 fructidor, s'évade avec Barthélemy, Pichégru et Ramel; rentre en France à la Restauration, commandant de la Corse jusqu'en 1818.

de créance. Tous les arguments, toutes les objurgations du Mihmandar, de l'interprète, des drogmans, restèrent inutiles. Après maints efforts on obtint la permission d'ouvrir les coffres et d'en déposer le contenu dans un belvédère faisant partie des appartements de l'ambassade. Quant à la lettre de créance du Grand Seigneur et à celle du grand vizir, Esséid Ali ne se résigna qu'après vingt-six jours de résistance et sur une lettre presque impérative du ministre des Relations extérieures, à les laisser tirer de leur sac et parfumer avec du storax et de l'aloès.

Peu à peu et à mesure qu'approchait le terme de la quarantaine, Son Excellence daigna revenir à de meilleurs sentiments ; Elle se montra moins cassante et morose, accueillit avec une certaine bonne grâce les visiteurs, se leva pour les recevoir, et les inquiétudes pour l'avenir que les premières semaines avaient fait naître se dissipèrent. Caulaincourt et Venture qui avaient déployé une patience digne d'éloges dans leurs rapports avec Esséid Ali, pendant trente-cinq jours, ne furent pas les derniers à saluer l'aurore du trente-sixième comme une délivrance.

CHAPITRE III

ESSEÏD ALI EFFENDI A MARSEILLE

La sortie du lazaret, en mettant fin pour l'ambassadeur ottoman, son entourage et sa suite aux ennuis de la quarantaine, marquait le début d'une ère nouvelle.

Jusque-là Esséïd Ali, à part quelques égards ou ménagements spéciaux, avait été soumis, comme le commun des mortels, aux exigences des Conservateurs de la Santé. Désormais il avait le droit de prétendre à un traitement privilégié, et sa qualité de représentant d'une grande puissance devait assurer à sa personne toutes les pompes officielles dont la canonnade qui l'avait salué à son débarquement lui avait donné l'avant-goût.

¹ Archives départementales des Bouches du Rhône, série L, liasse 76, dépouillées par M. l'Archiviste du département.

Le Directoire n'avait pas attendu le départ de Constantinople de l'ambassadeur pour déterminer l'accueil qui lui serait fait sur le territoire de la République. Dès le 12 avril (23 germinal), après quelques semaines de tâtonnements et de conférences, il avait pris un arrêté en seize articles¹, réglant avec précision le cérémonial de la réception à Marseille, les modalités du voyage jusqu'à Paris et même l'installation dans la capitale de l'envoyé du Grand Seigneur. Cette louable prévoyance lui fut dictée par le double souci de traiter Esséid Ali comme la politique et la politesse l'exigeaient et de s'en tirer au plus juste prix.

Il y avait un intérêt public à satisfaire la Turquie dont les prétentions étaient connues. Aubert du Bayet avait rendu compte de l'accueil exceptionnel qu'il avait reçu pendant sa route à travers la Turquie et signalé, comme Verninac, l'avantage que présenterait une exacte réciprocité.

Dans son désir de bien faire, le ministre des Relations extérieures ne négligea rien pour permettre au Directoire d'arrêter ses décisions.

¹ Pièces justificatives, p. 295.

Il ordonna des recherches dans les archives de son département, et comme on n'y découvrit aucun précédent, les ambassades de 1717, 1721 et 1742 ayant été toutes temporaires, il n'hésita pas à recourir aux lumières des étrangers. « Vous
« avez sans doute appris, écrivit-il au marquis
« del Campo, ambassadeur d'Espagne à Paris,
« que la République Française attend un ambassa-
« deur député vers elle par la Porte ottomane.
« Je m'occupe en ce moment de régler le céré-
« monial qui devra avoir lieu lors de son arrivée.
« Quoique la conduite à tenir dans cette circons-
« tance soit parfaitement bien connue, je dési-
« rerais néanmoins savoir de quelle manière a
« été reçu et traité à Londres le dernier
« ambassadeur turc qui y a été envoyé. Vous
« vous y trouviez alors : vous serait-il agréable
« de me communiquer tout ce que vous pouvez
« avoir de renseignements à cet égard ? Je vous
« en aurais une véritable obligation¹. »

Répondant à cet appel, le marquis avait rassemblé ses souvenirs, fourni quelques détails sur le cérémonial suivi à Londres, et par surcroît donné un bon conseil : « Il me vient à

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f° 22.

« l'idée que dans les archives particulières des
 « personnes qui dans l'ancien régime servaient
 « les emplois d'introducteurs, on doit y trouver
 « tout ce qu'on désire¹. »

Ce qu'on ne trouvait, ni dans les archives officielles ni dans les archives privées, c'était de l'argent. Là était le nœud de la question. Disposait-on des sommes nécessaires pour assurer à l'ambassadeur un accueil digne de lui? En 1742 on avait consacré à la réception de Saïd Méhémet Pacha plus de 400.000 livres. Fort heureusement pour le Trésor, les circonstances avaient changé. On pouvait penser ou feindre de penser que la Porte allouerait à son ambassadeur un traitement suffisant pour acquitter les dépenses de la route et celles du séjour à Paris. De plus, par une véritable chance, Aubert du Bayet, en traversant la Turquie, n'avait pas été comme ses prédécesseurs défrayé de tout. Rien ne semblait s'opposer à ce qu'on payât Esséid Ali Effendi de la même monnaie, en lui prodiguant des honneurs économiques tels que troupes, coups de canon, discours, etc... et en se montrant au contraire plus avare de ce

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f^{os} 30-33.

qui entraînait des charges financières. Tel paraît avoir été l'esprit qui présida à l'élaboration de l'arrêté du 12 avril. Pour en assurer l'exécution le Directoire s'en remit à ses délégués dans les divers départements que l'ambassadeur devait traverser en leur recommandant d'agir pour le mieux et d'observer une sage économie.

A ce point de vue Caulaincourt, Venture et le citoyen Guys étaient les hommes qui convenaient. Le Mihmandar avait accompagné Aubert du Bayet, et son expérience était précieuse : l'interprète connaissait à fond les usages orientaux ; quant à l'agent du ministre des Relations extérieures à Marseille, ses fonctions répondaient de son zèle. Tous trois avaient un égal esprit de sage économie et appréciaient d'autant plus l'argent qu'ils en avaient moins. La confiance du Directoire fut en somme bien placée. Rien ne fut ménagé à Marseille pour satisfaire l'ambassadeur ottoman. « On alla
« peut-être même un peu au delà de ce que la
« dignité nationale permettait de rendre à son
« caractère¹ » et cependant le chiffre des

¹ Lettre de Caulaincourt au ministre des Relations exté-

dépenses, y compris les frais d'installation du lazaret, ne dépassa guère 14.000 livres.

Les articles 5 et 6 de l'arrêté du 12 avril furent le canevas sur lequel le citoyen Guys broda festons et astragales : ils étaient, à vrai dire, d'une assez vague précision.

« A sa sortie du lazaret, y était-il dit, l'Am-
 « bassadeur sera reçu par un commandant
 « militaire et par quelques membres des auto-
 « rités constituées accompagnées d'un détache-
 « ment de troupes de ligne et de la garde
 « nationale. Il sera conduit avec ce cortège dans
 « des voitures convenables au logement qui
 « sera préparé pour lui et sa suite aux frais de
 « la République. Il lui sera donné pendant son
 « séjour à Marseille une garde d'honneur de
 « cent hommes pris dans la troupe de ligne. »

S'inspirant de ces prescriptions, les interprétant, les complétant de sa propre autorité, le citoyen Guys se révéla homme de décision, d'action et de ressources.

Pour loger Esséid Ali pendant les cinq jours que l'ambassadeur ottoman avait désiré passer

rieures du 2 messidor an V (20 juin 1797). A. E. TURQUIE, t. 106, f° 296.

à Marseille, Guys s'assura d'une maison située dans un beau quartier, très bien meublée, vaste et commode. Son choix s'arrêta sur l'Hôtel de l'Europe, qu'il obtint moyennant 1.500 francs avec une réduction de 900 francs sur les prétentions du propriétaire. La question des voitures le préoccupa quelque peu. Il avait pensé qu'Esséid Ali ferait son entrée à cheval, mais le Turc voulut expédier d'avance à Paris ses montures, ses bagages et la plupart de ses domestiques. Il fallut donc s'entendre avec un loueur de carrosses qui s'engagea, pour un millier de livres, à fournir dix voitures le jour de la sortie du lazaret et trois les jours suivants.

Après maintes conférences avec Caulaincourt, Venture, le premier drogman de l'ambassade Codrika, le général Willot commandant la Division et les diverses autorités civiles, tout fut définitivement arrêté, et l'on se trouva prêt à l'expiration de la quarantaine.

Le 19 juin (1^{er} messidor), vers neuf heures du matin, le citoyen Guys, revêtu du grand uniforme de consul qu'il s'était fait faire pour la circonstance, conduisit au lazaret la voiture

destinée à Esséid Ali Effendi. Il était accompagné du capitaine de gendarmerie Santon, attaché jusqu'à Paris à la personne de l'ambassadeur, de deux gendarmes et d'une ordonnance de dragons et précédait les députations des diverses autorités qui arrivèrent à dix heures.

Quelques personnages dûment autorisés par les Conservateurs de la Santé, le général commandant la Division, les présidents de l'Administration départementale et du Bureau central, allèrent jusqu'à son logement chercher l'ambassadeur et le conduisirent à la grille du lazaret. Là Esséid Ali fut reçu et complimenté au nom du ministre des Relations extérieures par le citoyen Guys, puis par le commissaire du Directoire près l'Administration du département et il monta dans sa voiture où prirent place avec lui, outre Guys qui ne devait plus le quitter, le commandant de la Place le général Merle, et le premier drogman Codrika. Dans les neuf autres carrosses s'installèrent Caulaincourt, Venture, la suite et les gens de service de l'ambassadeur, l'Administration du département, le général Willot, le Bureau central de la ville, les présidents des municipalités, le

commissaire du Directoire et enfin la députation des officiers civils et militaires de la marine.

Le cortège s'ébranla au son des tambours et des trompettes, précédé, flanqué et suivi de nombreux détachements de cavalerie, d'infanterie et de garde nationale en grande tenue; une musique militaire marchait immédiatement devant la voiture d'Esséid Ali. La sortie des infirmeries fut annoncée par des salves tirées par les forts et les batteries de la rade, tandis que des pièces de canon et des boîtes d'artillerie échelonnées sur le parcours saluaient l'ambassadeur à son passage. A la porte d'Aix, toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires, au grand complet, revêtues des marques distinctives de leurs fonctions, ainsi que les consuls étrangers se joignirent au cortège. La marche continua dans un ordre parfait toujours au milieu des salves, à travers les rues dont les boutiques étaient fermées, et à onze heures et demie on arriva à l'hôtel de l'Europe. Une garde de cent hommes rendit les honneurs à Son Excellence qui, mettant pied à terre, fut conduite aux sons de la musique du théâtre dans

une salle très bien décorée de fleurs où Elle reçut les visites et les compliments des autorités.

L'affluence prodigieuse de curieux qui se pressaient pour le contempler tant au dehors que dans la ville, frappa singulièrement Esséid Ali et le flatta infiniment. A plusieurs reprises il chargea son interprète de dire aux cavaliers qui escortaient sa voiture de ne pas fouler le peuple, de le laisser approcher, préférant qu'on s'arrêtât ou ralentît plutôt que de causer des accidents. La présence de la troupe devant son hôtel lui fut aussi agréable : il passa en revue le détachement qui gardait la porte, le fit défiler devant lui, puis, sur la suggestion de Guys, le renvoya, conservant seulement vingt hommes, un officier, un tambour et huit hommes, à cheval qui furent chargés de l'accompagner dans toutes ses sorties.

Après quelques moments de repos, l'ambassadeur passa dans une grande salle où une table comprenant soixante couverts était dressée : le repas auquel prirent part les autorités et les consuls étrangers était offert par Guys, aux frais du Gouvernement, car ce personnage avait

jugé utile d'impressionner favorablement les Turcs sur la « générosité française ». Divers toasts furent portés par l'ambassadeur, à la République, au ministre des Relations extérieures et à quelques autres personnalités.

Le soir, Son Excellence fut au grand théâtre où l'on jouait *Panurge dans l'île des Lanternes*. Il y avait un monde fou et la chaleur était suffocante. Esséid Ali parut à la fois très surpris et fort satisfait de ce qu'il voyait et le public remarqua qu'outre un éventail rond que l'ambassadeur tenait et dont il usait, un homme de sa suite lui « donnait du vent » avec un grand éventail. « C'est probablement le même officier, faisait observer un assistant, qui, au dîner, lui chassait les mouches. »

En quittant le théâtre, Esséid trouva les rues illuminées ; rentré à l'hôtel, il prit grand plaisir à recevoir jusqu'à onze heures et demie les citoyennes de la ville et il les accueillit de la manière la plus civile.

Le lendemain, il s'acquitta d'un devoir de haute courtoisie, en écrivant au citoyen Charles Delacroix, ministre des Relations extérieures, sa première lettre officielle. Ce document écrit en

français et rédigé sans doute par Codrika, est curieux¹.

« Citoyen Ministre,

« Le premier moment où je puis compter
« être parmi la nation française, celui où je
« viens de terminer ma quarantaine et entrer
« dans la ville de Marseille, je le consacre avec
« un vif plaisir à vous faire part de mon entrée
« dans les États de la République.

« L'amitié stricte et sincère qui depuis si
« longtemps unit la nation française avec la
« mienne, ces liaisons d'intimité et de con-
« fiance qui sont les plus fidèles garants entre
« les deux puissances respectives me font pres-
« sentir que vous voyez approcher avec plaisir
« mon arrivée près de vous. Vos qualités
« éminentes et vos vastes connaissances doivent
« vous faire aussi pressentir avec quel empres-
« sement j'attends le moment de faire person-
« nellement votre connaissance et gagner parti-
« culièrement votre amitié et votre confiance.

« Je désirais, citoyen Ministre, vous donner
« plutôt de mes nouvelles, mais outre les raisons

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, p° 295.

« que j'avais de ne point compter les moments
« de la solitude du lazaret parmi ceux d'une
« existence politique, l'estime même que je
« vous dois, les sentiments d'amitié et la haute
« considération que je vous porte m'imposent
« des devoirs et des attentions si distinguées à
« votre égard, que je devais vous épargner le
« désagrément de toucher une lettre de ma
« part trempée dans le vinaigre ou puante du
« parfum du lazaret.

« Libre enfin de ces formalités indispen-
« sables, je remplis ce devoir envers vous avec
« une double satisfaction, en vous annonçant
« ma sortie du lazaret et vous y ajoutant mes
« sincères remerciements pour tous les hon-
« neurs et les attentions distinguées avec les-
« quelles les administrations et toutes les auto-
« rités constituées se sont empressées de
« m'accueillir dans ce pays. Je compte après
« mon départ d'ici aller voir le port et l'arsenal
« de Toulon ; de là je partirai directement
« pour Paris où j'aurai l'honneur de vous
« exprimer de vive voix combien je suis péné-
« tré de toutes les marques d'amitié que je
« reçois. Je vous prie, citoyen Ministre, d'en

« faire part au Directoire exécutif avec le témoi-
 « gnage respectueux de ma part du plus grand
 « empressement que j'ai de me rendre auprès
 « de lui.

« Agréez les assurances des sentiments de
 « ma parfaite estime et de ma considération
 « distinguée.

« *Signé : ESSEYD ALY.* »

Cet acte de politesse accompli, l'ambassadeur alla faire visite au Bureau central pour remercier en personne de l'accueil chaleureux qui lui avait été fait la veille et on lui offrit des rafraîchissements et du café ; il prit ses repas, comme les jours suivants, avec Guys, Venture, Caulaincourt, le capitaine de gendarmerie Santon, Codrika et les officiers de garde, et le soir il assista jusqu'à neuf heures, au Petit théâtre, à un bal paré. La salle avait été décorée d'une façon spéciale ; on avait dressé dans le fond une estrade sur laquelle il se plaça avec les autorités et sa suite ; à son entrée des fanfares s'étaient fait entendre et des couplets furent chantés par de jeunes enfants. En quittant la fête, Esséid Ali se rendit sur le Cours où il mit



Syed & Aly

D'après une estampe appartenant à M. Boppe.

piéd à terre et gagna son hôtel à travers les rues illuminées. Après avoir reçu jusqu'à minuit il se retira dans sa chambre où il eut la satisfaction de trouver un lit plus long, selon le désir qu'il avait exprimé le matin même.

Le 21 juin (3 messidor), il y eut revue et parade des troupes en grande tenue avec des pièces de campagne, puis l'ambassadeur, après quelques nouvelles visites, s'en fut jouir des plaisirs de la campagne, à deux milles de la ville, dans la belle maison de Bonneveine, appartenant au citoyen Borelly¹. Le soir il vint au Grand théâtre où l'on donnait le *Petit matelot* et le ballet de la *Fête indienne* du citoyen Coindé. Il s'y amusa beaucoup et perdit un peu de sa gravité à l'entrée des nègres, chose vraiment plaisante.

Le 22 juin (4 messidor), au matin, il se rendit dans un canot de la Marine, salué dans le port par les navires de la République, à une plage voisine nommée « Arenc », y visita plusieurs maisons de campagne et rentra en ville en voiture. Comme le soir précédent il assista à la

¹ Le château et le parc Borelly sont encore une des curiosités et une des promenades de Marseille.

représentation du Grand théâtre qui jouait l'opéra *Les Prétendus* et un ballet.

Enfin le 23 juin (5 messidor), veille de son départ, Esséid Ali s'offrit le plaisir d'aller voir au lazaret son collègue à Londres, Ismaïl Effendi, qui accomplissait de fort bonne grâce sa quarantaine. L'après-midi, les autorités lui apportèrent leurs souhaits d'heureux voyage et il termina la journée en se montrant au Petit théâtre. Les *Folies amoureuses* et l'opéra, les *Deux petits savoyards*, lui firent un plaisir extrême.

Guys, dans le compte rendu détaillé du séjour d'Esséid Ali qu'il adressa au ministre des Relations extérieures, a donné de lui le meilleur témoignage. « L'ambassadeur s'est montré très
« doux, très affable et très attentif. Il saluait
« tous ceux qu'il rencontrait de la manière la
« plus gracieuse et particulièrement les corps
« de garde qui lui ont constamment rendu les
« honneurs militaires. Il a été infiniment flatté
« de l'empressement que les citoyennes ont mis
« à venir le voir. Enfin il a été aussi satisfait
« que reconnaissant de ce qu'on a fait pour
« lui. »

Cet excellent certificat fut confirmé par Caulaincourt, qui écrivit de son côté au citoyen Delacroix : « encore quelques petits changements et il sera, je crois, aussi bien que l'on peut l'attendre ».

Les fêtes terminées, les lampions éteints et la fumée de la canonnade dissipée, Guys s'occupa de régler les dépenses. Il avait apporté la plus sévère économie dans les frais généraux et personnels qu'il avait faits à cette occasion, en cherchant à concilier « la dignité nationale et les intérêts du commerce, » à éviter la prodigalité et la mesquinerie. Il avait bataillé avec une louable énergie pour diminuer les prétentions des fournisseurs, mais cependant quelques abus s'étaient produits. « Le compte du bal est un « peu fort, écrivait-il le 16 août, au ministre des « Relations extérieures en lui adressant les « pièces justificatives de ses dépenses, car ce « soir-là, à mon insu, tout le monde se porta « au lieu où étaient les rafraîchissements et s'en « fit donner comme de ma part. J'étais auprès « d'Ali Effendi et je ne fus instruit de ce gas- « pillage que lorsqu'il ne me fut plus possible « de l'arrêter. Il en est de même des fleurs

« (600 livres pour Marguerite Muzy, bouque-
« tière) qui étaient enlevées dans les apparte-
« ments de l'ambassadeur aussitôt que posées.
« Celui du tapissier est également un peu fort,
« mais il a fourni toutes les bougies des lustres,
« bras et girandoles, dont la consommation a
« été considérable. »

Bref en y comprenant la location de l'hôtel, les voitures, les fleurs, les fêtes, les rafraîchissements et même les dépenses d'installation et d'aménagement effectuées au lazaret, ainsi que l'achat de trois voitures destinées au voyage de l'ambassadeur, le séjour d'Esséid Ali Effendi et de sa suite à Marseille coûta exactement au Directoire la somme de 14.110 livres 7 sols.

CHAPITRE IV

VOYAGE D'ESSÉID ALI EFFENDI DE MARSEILLE A PARIS

Le départ de Marseille d'Esséid Ali Effendi déchargea le citoyen Guys de toute responsabilité et le débarrassa du rôle délicat qu'il avait joué, de maître des cérémonies, d'intendant général des plaisirs et de caissier. Aux citoyens Venture et Caulaincourt revenaient désormais la peine et l'honneur. Depuis l'embarquement de l'ambassade à Constantinople, les fonctions d'interprète et de maréchal des logis étaient restées purement honorifiques et leurs titulaires n'avaient pu déployer d'autre qualité qu'une admirable patience ; par contre, le temps n'avait pas manqué aux délégués du Gouvernement pour se préparer à leur tâche.

Assurer le voyage jusqu'à Paris de l'ambassadeur et de sa suite ainsi que le transport de

ses bagages et de ses chevaux personnels n'était pas une tâche aisée. Tout contribuait à la compliquer : l'humeur changeante d'Esséid Ali dont les prétentions s'étaient encore accrues par l'accueil solennel et enthousiaste de la ville et de la population de Marseille ; la modicité de la somme mise par le Directoire à la disposition de Venture et de Caulaincourt ; enfin les difficultés matérielles de toute sorte que l'on pouvait prévoir à travers un pays hier encore en plein désordre révolutionnaire. Le Gouvernement s'en rendait si bien compte lui-même qu'il avait éprouvé le besoin de renforcer d'avance l'autorité de Caulaincourt et qu'un des articles de l'arrêté du 23 germinal (12 avril) disait en propres termes : « pour lui procurer toutes
« facilités, il sera adressé au citoyen Caulain-
« court qui fait auprès de l'ambassadeur otto-
« man l'office de Mihmandar (maréchal des
« logis) un ordre du Directoire exécutif pour
« les commandants militaires et agents muni-
« cipaux sur la route de Marseille à Paris afin
« que cet officier puisse, en cas de besoin, recou-
« rir à ces autorités pour les logements et
« autres objets à fournir à l'ambassadeur. »

Se fier exclusivement à cette sorte de pouvoir en blanc n'eût peut-être pas été prudent. L'ancien aide de camp d'Aubert du Bayet songea à prendre ses précautions dès les premiers jours de la quarantaine en fixant d'avance un itinéraire aussi exact que possible et en essayant de connaître les projets d'arrêts en cours de route qu'avait pu former déjà l'ambassadeur. Esséid Ali mit la plus mauvaise grâce à seconder ce zèle, et à toutes les questions qui lui furent posées sur l'étendue de chemin qu'il désirait parcourir chaque jour, il répondit constamment : « baccalum » ou « je verrai ». La seule volonté qu'il manifesta fut de passer trois jours à Toulon pour visiter l'arsenal et le bassin. Devant cette attitude énigmatique, Caulaincourt se résigna à déterminer, d'accord avec Venture, les lieux où il pensait faire préparer des logements et des relais de poste, puis il en avisa, sans en référer à Son Excellence, le ministre des Relations extérieures, se réservant de prévenir lui-même au fur et à mesure les diverses autorités départementales. Le tableau qu'il dressa et qui fut suivi presque de point en point portait les noms de Toulon, Aix, Avignon, Montélimar, Valence,

Vienne, Mâcon, Chalon, Saulieu, Auxerre, Sens et Fontainebleau. En y comprenant des arrêts de trois jours à Toulon et à Lyon, d'un jour à Avignon et Fontainebleau, dix-neuf jours environ semblaient suffisants pour amener à Paris l'ambassadeur ottoman.

La question de la longueur des étapes et des gîtes d'étapes, si capitale qu'elle fût, n'était pas la seule à résoudre. Il fallait arrêter les modes de transport des personnes et des bagages. Selon son système habituel, le Directoire s'était borné à indiquer sommairement ses volontés en laissant à ses représentants toute la responsabilité.

« Il sera fourni, avait-il prescrit¹, aux frais
 « de la République, trois voitures commodes
 « pour le voyage de l'ambassadeur et des prin-
 « cipales personnes de sa suite, sans qu'il puisse
 « s'en prévaloir pour se dispenser de payer les
 « frais de poste et autres qui doivent être à sa
 « charge. » Aussi économe que le Directoire, Esséid Ali demanda quelques explications sur les mots « frais de poste et autres ». Venture

Article 10 de l'arrêté directorial du 23 germinal (12 avril).
 Pièces justificatives, p. 297.

lui répondit qu'il devait entendre par là que les frais de poste et de nourriture pour sa personne et sa suite seraient à sa charge, mais qu'il n'aurait rien à déboursier pour les Français qui l'accompagneraient et l'escorteraient. Son Excellence se garda bien d'oublier cette distinction quand, par accident, Elle daigna régler ses dépenses.

Un arrêté nouveau¹, modifiant et complétant les résolutions antérieures, donna satisfaction à deux désirs exprimés par l'Effendi. L'article ordonnant que le capitaine de gendarmerie prît place dans la propre voiture de l'ambassadeur, avait paru contrarier Esséid Ali. A la demande de Venture et de Caulaincourt qui firent valoir la manière dont « les Orientaux s'asseyent » et la nécessité de monter déjà eux-mêmes avec une ou deux personnes de la suite dans le carrosse de Son Excellence, il fut entendu que le citoyen Santon pourrait se placer dans une autre voiture. L'absence de prescriptions relatives au salut des canons des forts, lors de l'entrée dans les principales villes, avait été remarquée et déplorée par le Turc. Cet oubli fut réparé.

¹ Arrêté du 16 prairial (4 juin) : Pièces justificatives, p. 299.

Quant aux dispositions prises pour assurer le transport des bagages jusqu'à la capitale, elles avaient contenté Esséid Ali. Les convois du « transport militaire de la République » en avaient été chargés avec d'autant plus d'empressement que l'on croyait encore l'ambassadeur porteur des présents destinés au Gouvernement. La même raison ainsi que les immunités dont jouissaient pour l'introduction de leurs effets les ambassadeurs à Constantinople et les consuls dans les Échelles du Levant, affranchirent de toute visite et de tout droit les ballots, hardes et bagages de l'ambassadeur ottoman. L'expédition en fut faite le jour de la sortie du lazaret au moyen de deux caissons à quatre roues bien couverts et de quatre charrettes de l'autorité militaire. Toute la suite, secrétaires et domestiques, sauf le premier interprète et quatre valets, prit en même temps le chemin de Paris accompagnée de brigade en brigade par deux gendarmes chargés de la garantir contre les voleurs de grand chemin, contre l'avidité des aubergistes et de prévenir tout désordre.

Esséid Ali Effendi, les personnes qu'il avait gardées avec lui, Caulaincourt et Venture, le

capitaine Santon, s'installèrent de leur côté dans quatre voitures confortables (une berline traînée par six chevaux pour l'ambassadeur) achetées, tout exprès, 8.000 livres par Guys. Le Mihmandar, avisé du dénûment en chevaux des relais de poste, avait averti et devait continuer à avertir d'avance de son passage les autorités des divers départements. Le 24 juin (6 messidor), à huit heures du matin, précédé d'un courrier et flanqué de deux gendarmes, Esséid Ali Effendi sortit de Marseille, pénétré de reconnaissance pour cette ville et ses habitants qui seraient, disait-il, éternellement gravés dans son cœur.

Ainsi qu'Elle l'avait souhaité Son Excellence ne s'achemina pas directement vers Paris. Elle fit tout d'abord route sur Toulon, où un arrêt de quatre jours était projeté. Le Gouvernement, informé par Caulaincourt du désir qu'Esséid Ali avait exprimé d'aller visiter l'arsenal et le bassin¹ du grand port militaire français de la

¹ Ce bassin avait été créé pour radouber les bâtiments. Il était l'œuvre de l'ingénieur Grogart et il intéressait le gouvernement turc. La Porte avait fait offrir en effet à Grogart de le prendre à son service, mais cette proposition n'avait pas eu de suite. (*Lettres sur la Morée et les îles de Cérigo, Hydra et Zante*, par A. L. Castellan. Paris, 1808. 1 vol. in-8°. Intr., p. 1 et 2.

mer Méditerranée, n'avait pas manqué d'en donner avis à l'Administration du département du Var ainsi qu'aux autorités militaires et maritimes de Toulon. Le ministre de la Marine Truguet¹ et Benezech, ministre de l'Intérieur², avaient l'un et l'autre communiqué à leurs subordonnés respectifs, l'arrêté du 12 avril qui réglait d'une manière générale les honneurs à rendre à cette occasion, en y joignant l'habituelle recommandation de ne point engager des dépenses excessives et inutiles.

Pour se conformer à ces instructions, l'Ordonnateur de la marine à Toulon, dont l'hôtel était bien situé sur la place d'Armes, fit préparer chez lui « un appartement propre et commode » destiné au logement de l'ambassadeur et de sa

¹ Truguet (Laurent-Jean-François, Comte), né en 1752, mort en 1839. Major de vaisseau en 1789, capitaine de vaisseau (1792), contre-amiral (1^{er} juillet 1792). Vice-amiral après le 9 thermidor, ministre de la Marine du 1^{er} novembre 1795 jusqu'en août 1797. Ambassadeur en Espagne. Exilé. Conseiller d'État (1801). Préfet maritime de Brest (1808). Pair de France (1819). Amiral (1831).

² Benezech, né en 1775, mort à Saint-Domingue en 1802. Agent d'affaires quand la Révolution éclata. Employé par le Comité de Salut public, ministre de l'Intérieur sous le Directoire et destitué en même temps que Delacroix, ministre des Relations extérieures; conseiller d'État après le 18 brumaire, envoyé comme préfet avec le général Leclerc à Saint-Domingue.

suite. L'Administration du département quitta Brignolles le 23 juin (5 messidor) et vint s'installer à la maison communale de Toulon afin d'obéir aux ordres du ministre de l'Intérieur et de s'associer aux fêtes que l'on préparait. Le lendemain matin, tout était prêt pour recevoir dignement le représentant de la Sublime Porte. Une partie des autorités monta, dès l'aube, à cheval pour se rendre au-devant de ce personnage, tandis que le reste s'installait dès dix heures à l'hôtel de l'Ordonnateur ; toute la garnison était déjà sous les armes et formait la haie depuis la porte de France et le long de la rue Roc jusqu'à la place d'Armes. Une garde d'honneur de cent hommes, avec un drapeau, et la musique de la 7^e demi-brigade d'artillerie de la Marine étaient massées devant la maison destinée à l'ambassadeur ; d'autres musiques qui devaient se joindre au cortège, étaient échelonnées de distance en distance.

A six heures du soir seulement, Esséid Ali franchit la Porte de la ville, salué par toute l'artillerie de la place. Il lui fallait d'ailleurs s'accoutumer au bruit du canon, car d'après le compte rendu de son séjour à Toulon, il ne

fut pas tiré moins de quinze salves de vingt-trois coups chacune¹, sans compter celles de la division navale amarrée dans le port ou mouillée dans la rade : à chaque moment, durant quatre jours, même pendant des toasts portés dans les banquets, on fut assourdi par ces démonstrations aussi flatteuses que bruyantes.

Haranguée successivement, à la porte de son hôtel, par les présidents des Administrations départementale et municipale, l'Ordonnateur et les officiers généraux de la marine, Son Excellence eut, les discours finis, la liberté de pénétrer dans ses appartements, mais Elle dut encore, avant de dîner avec les autorités, paraître au balcon pour remercier la foule de ses acclamations enthousiastes :

Une cérémonie intéressante et rare fut offerte le lendemain au Turc, celle du lancement du navire de guerre le *Franklin* qu'on avait précisément retardée pour lui permettre d'y assister. L'opération terminée avec un plein succès, Esséid Ali visita en détail la corderie,

¹ Compte rendu retrouvé dans les archives du 5^e arrondissement maritime (Toulon), grâce aux recherches obligeamment ordonnées par M. le Vice-Amiral, Préfet maritime.

dîna à quatre heures avec les autorités et assista le soir au spectacle. Le 26 juin (8 messidor) fut consacré d'abord à une sorte de revue et d'inspection des vaisseaux de la division qui se trouvaient en partance, les frégates ayant déjà déployé leurs voiles. Le bâtiment amiral, les diverses unités, le fort de la grosse tour se livrèrent à une débauche de salves tandis que le canot portant l'ambassadeur passait devant eux, et l'équipage du *Guillaume Tell* dont on fit le tour, poussa cinq cris de *Vive la République*. Après avoir souhaité bon voyage au général Brueys et à son état-major, l'Effendi fut conduit au fort Lamalgue, puis au Champ de Mars où les troupes exécutèrent divers mouvements ; cependant le canon tonnait toujours : il tonnait encore quand, à trois heures, la municipalité offrit à dîner à Esséid qui eut encore la force d'assister d'un ponton, aménagé pour la circonstance, aux jeux nautiques de la joute et de la bigue¹. La visite du bassin et des principaux ateliers fut toutefois ajournée au lende-

¹ Le jeu de la bigue consistait à marcher sur un mât de cocagne incliné et savonné qu'on avait établi au-dessus de l'eau.

main et le temps qu'on y consacra ainsi que l'échange de visites officielles menèrent jusqu'à l'heure du dîner pris avec les femmes des diverses autorités de Toulon et beaucoup de dames étrangères attirées dans la ville par la curiosité de voir des Turcs. Un grand bal, interrompu par un feu d'artifice tiré sous les propres fenêtres de l'ambassadeur, fut honoré jusqu'à minuit de la présence du héros de la fête : il durait encore à cinq heures du matin, heure à laquelle le Mihmandar, pressé d'accomplir sa mission et d'amener à Paris Esséid Ali, avait fixé le départ de l'ambassade.

Ce qui acheva de donner à l'accueil de la ville de Toulon un caractère exceptionnel fut « l'union
« d'autant plus précieuse qu'elle était inatten-
« due¹ » des administrations civile, militaire
et judiciaire, et « cette harmonie fit éprouver
« aux bons habitants de Toulon qu'on se plai-
« sait si fort à calomnier, des mouvements de
« sensibilité qu'on peut sentir, mais jamais
« exprimer ». Le spectacle attendrissant de cette

¹ Lettre des Administrateurs de la ville de Toulon au ministre des Relations extérieures. A. E. TURQUIE, t. 196, p. 320.

cordiale entente, de cet empressement fraternel dut, à vrai dire, n'émotionner qu'assez médiocrement le représentant de la Sublime Porte et la satisfaction que ce personnage éprouva eut bien plutôt pour origine les égards extraordinaires qu'on lui témoigna.

De Toulon à Aix, la distance à parcourir était de neuf postes (environ 70 kilomètres). Comme on s'arrêta à plusieurs reprises au Beausset, à Gémenot, à Roquevaire, à Férau pour prendre des rafraîchissements, il était déjà six heures et demie du soir lorsque deux salves, l'une de cinq et l'autre de treize coups de canon, annoncèrent à la population d'Aix que Son Excellence l'ambassadeur ottoman franchissait la porte de la grille du Cours. Esséid Ali y trouva les autorités qui, pour le recevoir, étaient venues solennellement et en grand costume, précédées de douze tambourins et d'une musique, escortées d'un détachement de garde nationale et de troupe de ligne. Dans le même appareil et avec un cérémonial identique les Turcs furent conduits au milieu d'une haie de soldats et aux applaudissements d'un peuple immense jusqu'à l'hôtel des ci-devant Princes, chez le citoyen Imbert, où

des appartements avaient été préparés. A son entrée dans la maison Esséid fut complimenté par le président de l'Administration municipale en des termes chaleureux. « Monsieur l'ambassadeur, lui dit ce personnage, le citoyen Legrand, les habitants de cette cité se portent en foule vers Votre Excellence, des cris de joie l'accompagnent ici comme partout, et sont pour Elle l'heureux présage du bonheur.

« Le plus grand potentat de l'Asie, dans des moments de détresse, ouvrit des greniers d'abondance au peuple français. Au milieu d'une guerre générale les ports de l'Orient furent pour lui l'asile le plus sacré. Voilà des motifs bien puissants pour exciter notre admiration et mériter notre reconnaissance.

« Il est bien consolant, il est bien honorable pour des magistrats d'une grande nation d'acquiescer pour elle dans la personne de Votre Excellence une dette qui pesait à son cœur. Le choix d'un grand Prince qui fut de tous les temps notre allié, annonce toujours la réunion des vertus dans son ambassadeur. Puisse-t-il dans le sein d'un peuple libre et

« généreux jouir des avantages personnels que
« ces vertus lui assurent. »

Après qu'il eut témoigné sa reconnaissance de ce discours, Esséid Ali se montra au peuple et l'air retentit du bruit des applaudissements et des cris de *Vive monsieur l'Ambassadeur*. Mais si touchée qu'Elle fût de ces ovations Son Excellence, en prétextant la fatigue et « les dépêches qu'Elle avait à écrire, » déclina l'offre d'assister à une représentation théâtrale. Les frais étant faits on ne pouvait songer à décommander le spectacle, les autorités s'y rendirent donc sans leur hôte, à travers les rues illuminées, avec leur escorte militaire et leur musique. Pour marquer toutefois le plaisir qu'il avait trouvé à son entrée dans la ville, l'ambassadeur assista au cours de la soirée au bal qui avait lieu, en signe de réjouissance publique, dans une salle verte éclairée par des pots à feu et des réverbères. Dès qu'il parut, les danses furent interrompues, chacun se disputant à l'envi l'avantage de le regarder de plus près. Quand il se retira avec sa garde d'honneur de cent hommes, la fête continua avec un nouvel entrain.

La matinée, la journée et la soirée du lende-

main furent consacrées encore à la ville d'Aix où décidément l'ambassadeur se plaisait. Des échanges de visites et de congratulations officielles, une parade, permirent à plusieurs reprises à la foule de contempler à son aise l'envoyé ottoman. A quatre heures un dîner « splendide » réunit le Turc, sa suite et les autorités constituées, dans la maison du citoyen Albertas. « La joie, la cordialité et le plaisir le présidèrent, des toasts répétés en consacrèrent les instants. » Au dessert on donna l'entrée de la salle aux citoyennes et l'ambassadeur s'empressa de leur faire distribuer des rafraîchissements ; à six heures il se rendit au spectacle. La représentation terminée, il s'arrêta au retour encore une fois à la salle verte où la foule était immense, les danses et l'accueil qu'il reçut le retinrent jusqu'après dix heures.

On dansait encore le lendemain à cinq heures et demie du matin lorsque Esséid Ali monta en voiture. Il laissait comme souvenir à la population, outre le soin de payer le millier de francs dont son passage avait occasionné la dépense, « un sentiment d'admiration pour ses vertus ¹ ».

¹ La relation du séjour d'Esséid Ali à Aix, communiquée

Dès qu'elle avait été informée par le ministre de l'Intérieur des honneurs que le Directoire désirait voir rendre à l'ambassadeur ottoman, l'Administration centrale du département de Vaucluse avait pris toutes les mesures nécessaires pour donner à la réception de la ville d'Avignon un caractère solennel. Elle avait tout d'abord jugé convenable d'écrire à Esséid Ali à Marseille pour lui faire connaître les dispositions arrêtées et le prier d'annoncer son arrivée. L'Effendi n'avait pu que se montrer flatté de cette prévenance et aussi du titre imprévu d'Altesse que les Administrateurs lui avaient attribué. En vertu des décisions des autorités, Son Excellence trouva pavoisés les bacs de la Durance. Sur les bords de la rivière, du côté de Bompas, deux commissaires l'attendaient à sa sortie du bateau avec un détachement de gendarmes et un piquet de dragons. La porte de l'Oulle par laquelle Esséid Ali entra dans Avignon, à cinq heures du soir, avait été ornée de riches tapis, d'écussons et de drapeaux avec le

par M. Seignon, Secrétaire général de la mairie, est extraite du registre des délibérations de la commune (12 messidor et 9 messidor an V). (Archives municipales d'Aix.)

bonnet et l'arbre de la liberté. Là, le président de l'Administration départementale prononça un discours de bienvenue, offrit un bouquet noué par un ruban tricolore, et le cortège, avec l'appareil militaire d'usage, gagna en passant sous des arcs de triomphe de verdure le Palais national que la municipalité avait réservé à l'ambassadeur. Le soir il y eut représentation au théâtre et illuminations générales et le lendemain matin, dès trois heures, Esséid Ali se remettait en route. La brièveté de son séjour à Avignon ne permit à l'envoyé ottoman ni de visiter, comme on l'avait cru, la célèbre fontaine de Vaucluse, ni d'assister aux joutes préparées sur le Rhône en son honneur. La population fut quelque peu déçue et l'on attribua la précipitation de ce départ à l'émotion que Son Excellence avait éprouvée de la mort d'un homme assassiné sous ses fenêtres¹.

La journée du 1^{er} juillet (13 messidor) fut pour

¹ Archives départementales de Vaucluse. Série L. Fonds I, n° 92, Reg. f°s 129-130 et n° 153. Reg. f° 89 v. *Journal de Chambaud*, t. II, f° 15. Bibl. d'Avignon (Ms n° 2495), *Journal du tafetassier Coulet*. Bibl. d'Avignon (Ms n° 2493). Bibl. d'Avignon (Ms. n° 3028 f° 37). Les recherches ont été effectuées par les soins de M. Duhamel, Archiviste départemental et municipal.

Esséid Ali la plus dure du voyage entre Toulon et Paris. Jusqu'à Valence où l'on devait passer la nuit, on ne comptait pas moins de dix-sept postes (environ 126 kilomètres) et des arrêts assez prolongés étaient prévus dans les villes d'Orange et de Montélimar que la grande route traversait. On pouvait s'attendre en effet à ce que les municipalités tinssent à honneur de rendre leurs devoirs à Son Excellence. Le soleil était près de disparaître à l'horizon quand la nouvelle de l'approche de l'ambassadeur, portée de brigade en brigade par un gendarme, parvint enfin à Valence. Les voitures parurent vers sept heures à l'entrée du faubourg Saunière qui comptait alors quatre ou cinq maisons. Esséid Ali y fut reçu selon le cérémonial ordinaire et après le compliment du commissaire du Directoire, le citoyen Curnier, à qui Codrika répondit de la manière la plus satisfaisante, on atteignit par la Grande Rue, la maison du citoyen Veynes aménagée spécialement pour la circonstance. Les autorités crurent accomplir un devoir de politesse en tenant compagnie à leur hôte jusqu'au moment où ce personnage voulut se mettre au lit et elles se trouvèrent prêtes le

lendemain matin pour le reconduire jusqu'à la porte Saint-Félix tandis qu'en guise d'adieu tonnait le canon de la citadelle¹.

Le département de l'Isère dans lequel le Turc pénétra ce jour-là (2 juillet), se réjouissait de compter au nombre de ses enfants le général Aubert du Bayet : il avait donc un motif de plus pour réserver à l'envoyé ottoman un accueil flatteur et chaleureux². Un accident survenu à la voiture de l'ambassadeur près du Péage-de-Roussillon obligea le Mihmandar à modifier le programme du voyage et à trouver à l'improviste une installation convenable pour la nuit. Cependant la municipalité de Vienne qui pensait avoir à loger Esséid Ali Effendi et qui avait accepté dans ce but, l'offre faite par son président, le citoyen Boissat, de prêter sa maison, attendait toujours avec troupes et musiques à l'entrée de la ville. A huit heures du soir seule-

¹ A. Rochas. *Journal d'un bourgeois de Valence, 1789-1790*. 2 vol. in-8° 1891, t. II, p. 346. Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale de la Drôme des 11 et 14 messidor an V. Archives du département de la Drôme, série L, n° 33. Communications faites par M. le Maire de Valence et par M. Lacroix, Archiviste de la Drôme.

² Archives départementales de l'Isère, série L, n° 145, f° 36, dépouillées par M. Prudhomme, Archiviste du département.

ment elle était prévenue que l'ambassadeur n'arriverait que le lendemain matin vers neuf heures. Mais Son Excellence, qui décidément prenait goût aux ovations populaires, ne voulut pas que ce contretemps privât le public du plaisir de lui présenter ses hommages. Avec la meilleure grâce du monde Elle consentit à s'arrêter quelques heures dans la maison du citoyen Bois-sat, y reçut les autorités civiles et militaires et admit à l'honneur de défilér devant Elle tous ceux qui se présentèrent¹. Après une collation, Caulaincourt donna vers deux heures le signal du départ afin que les sept postes et demie qui restaient à parcourir le fussent assez tôt pour permettre à l'ambassadeur d'effectuer avant la nuit son entrée solennelle à Lyon.

L'arrivée d'un personnage tel que le premier représentant permanent du Sultan était pour la deuxième ville de France un événement d'une importance considérable, et depuis près d'un mois les Administrations du département et de la commune s'y préparaient avec un soin et un

¹ Archives municipales de Vienne. Extrait du registre des délibérations de la commune de Vienne des 14 et 15 messidor an V. Communiqué par M. le Maire de Vienne.

zèle tout particuliers. Dès le 9 juin (21 prairial) on avait arrêté quelques dispositions « organiques et prévisionnelles » afin de rendre agréable à Esséid Ali Effendi son court séjour à Lyon. Ces dispositions avaient été approuvées par les ministres de l'Intérieur et de la Police générale qu'on avait consultés. Trois jours au moins avant que la date exacte de l'entrée du Turc fût connue, les autorités s'étaient mutuellement exhortées à se tenir prêtes à monter en voiture au premier signal pour aller au-devant de Son Excellence¹, et le général Canuel, commandant la Division militaire², avait eu soin d'échelonner sur la route, jusqu'à Vienne, des estafettes pour être averti de l'approche de l'hôte si impatiemment attendu. A midi, le 3 juillet (15 messidor), on reçut enfin l'avis que l'ambassadeur arriverait vers la fin de la journée ; d'autres ordonnances confirmèrent successivement cette nou-

¹ Archives de la ville de Lyon. Séries F² et D². Les archives départementales et municipales ont été dépouillées par M. Guigue, Archiviste du Rhône.

² Canuel (Simon), créé comte sous la Restauration, né en 1767, mort en 1841. Commandant de Lyon en 1796. Servit l'Empire et les Bourbons. Passa en Vendée pendant les Cent jours. Député ultra-royaliste de la Vienne en 1815. Commandant de la 19^e division militaire, mis à la retraite après la guerre d'Espagne.

velle et lorsqu'on sut d'une façon positive que les équipages de l'ambassade ottomane n'étaient plus qu'à trois quarts de lieue environ de la ville, toutes les autorités civiles et militaires précédées et suivies de troupes s'acheminèrent au-devant d'eux : les cortèges se rencontrèrent à une demi-lieue de Lyon. Dès que le carrosse d'Esséid Ali fut aperçu, les pièces de canon qu'on avait eu l'attention délicate d'emmener tirèrent une salve. Puis le président de l'Administration départementale, descendant de sa voiture avec le général Canuel, se présenta à celle de l'ambassadeur.

Du long discours qu'il entendit alors prononcer, Esséid Ali ne dut pas comprendre grand-chose malgré les lumières de son interprète. Le citoyen président débuta par un éloge direct et pompeux de celui qu'il complimentait et par un souhait de bienvenue : « le caractère auguste
« dont vous êtes revêtu, le souvenir de l'an-
« tique alliance avec l'Empire ottoman, l'espoir
« d'en voir resserrer les liens par les soins
« d'un Seigneur dont les qualités éminentes
« lui méritèrent le choix de la Sublime Porte et
« la confiance du Divan, tout concourt à rendre

« chère et précieuse aux habitants de Lyon
« l'arrivée de Votre Excellence. » Après un
court développement sur les motifs particuliers
d'allégresse des Lyonnais qui espéraient accroître
leur prospérité par des liens commerciaux
plus étroits avec la nation turque « probe,
généreuse et fidèle, » l'orateur n'hésita pas à
peindre sous des couleurs quelque peu exagérées
l'état de la ville afin de mieux faire valoir les
sumptuosités de l'accueil qu'Esséid Ali allait
rencontrer. « Votre Excellence ne trouvera plus
« dans nos murs la splendeur dont s'enor-
« gueillissaient nos pères. Vous cherchiez en
« vain ces édifices superbes qui jadis attiraient
« les regards des étrangers et qui fixaient l'at-
« tention et jusqu'à l'inconstance du voyageur.
« Hélas! une fureur aveugle se plut à les
« détruire... mais cachons à cet heureux jour
« une triste et douloureuse histoire. Vous la
« connûtes sans doute et la renommée en la
« portant aux rives du Bosphore dut apprendre
« à Votre Excellence et la fermeté héroïque du
« Lyonnais qui crut sa résistance un devoir
« et le courage avec lequel il sut combattre et
« mourir. Cet extérieur misérable et pauvre,

« ces ruines et ces décombres dont nous sommes
« environnés, loin d'embarrasser notre amour-
« propre et de fatiguer notre orgueil, sont deve-
« nus nos monuments les plus respectables.
« Venez, Monsieur l'ambassadeur, les parcourir
« avec nous, c'est dans leur enceinte que vous
« trouverez encore des cœurs vraiment français,
« que vous reconnaîtrez cette aménité qui distin-
« gua toujours les habitants de Lyon et que vous
« apercevrez enfin le germe d'une grandeur
« future. Ah ! que l'olivier de la paix lui prête,
« il en est temps encore, son ombre favorable
« et bientôt on verra ce germe fécond se déve-
« lopper une seconde fois et produire les fruits
« les plus abondants. » Et après une sorte
d'hymne à l'avenir de Lyon, ce discours éloquent
parfois, mais assez obscur pour un Turc peu
au courant des épreuves de la ville pendant
la Révolution, se termina par une présenta-
tion indirecte des autorités réunies autour de
la voiture de l'ambassadeur, le commandant
« sage et valeureux, prudent, ferme et vigi-
lant », les juges « d'une justice impartiale et
éclairée » et les administrateurs zélés du départe-
ment et de la cité.

Un peu étourdi par d'aussi belles paroles, Esséid Ali Effendi ne répondit rien : accompagné de son premier secrétaire, il se borna à prendre place, sur l'invitation qui lui en fut faite, dans la voiture du président de l'Administration départementale et du général Canuel et il s'entretint avec eux par l'intermédiaire de l'interprète « de l'amitié qui régnait entre les « Gouvernements respectifs et des avantages « qui pouvaient en résulter pour les deux « peuples, surtout sous le rapport des relations « commerciales ».

Le cortège, dans un ordre imposant, fit son entrée dans la ville : en tête s'avancait une cavalcade de Lyonnais suivie du 9^e régiment de dragons, et la compagnie des vétérans nationaux, des deux canons, des corps constitués dans des voitures. La musique militaire de la 34^e demi-brigade, une garde d'honneur de cent cinquante grenadiers de la 86^e demi-brigade précédaient immédiatement le carrosse de l'ambassadeur. Les deux voitures de la suite, la gendarmerie nationale et le 5^e régiment de cavalerie fermaient la marche. Le passage du pont de la Guillotière où le reste de la garnison

commençait à faire la haie, fut salué par la grosse cloche de l'église Saint-Jean, le carillon du beffroi de l'hôtel de ville, des salves d'artillerie et les applaudissements de la foule. Arrivé à l'hôtel de Provence, place de la Charité, où il devait loger, l'ambassadeur trouva son appartement rempli de curieux. Il parut d'abord aux fenêtres pour remercier le peuple qui l'acclamait, puis il s'assit sans façon sur un canapé à la manière orientale¹. On lui apporta sa pipe qu'il présenta, pour les honorer, au général Canuel et au président du département avant de la fumer lui-même. Comme on servait du café, il eut la gracieuseté d'en offrir à quelques assistants, mais ses attentions furent avant tout réservées aux dames. Il leur distribua les fleurs du bouquet qu'il avait reçu, engagea les plus agréables à prendre place à ses côtés sur son sofa, leur adressa quelques mots en français, ceux de « jolies » et « charmantes ». Il apprit au cours de cette soirée cette dernière expression qu'il se fit répéter plusieurs fois pour la mieux rete-

¹ Registre de l'Administration centrale du département du Rhône, n° 7, 13 germinal, 4 fructidor, f°s 126-132, an V. (Archives départementales du Rhône.)

nir¹. Quand il se retira dans ses appartements privés il se montra plus galant encore : au cours d'un souper très gai, comme on posait un casque de dragon sur la tête d'une jeune personne qui se trouvait présente, il pria aussitôt son interprète de dire « qu'une armée de « pareils soldats vaincrait toute l'Europe² ».

Le lendemain matin, l'Administration du département se rendit auprès de Son Excellence pour lui apporter ses hommages et l'inviter à un dîner de gala de quatre-vingts couverts dans la grande salle de la Maison commune. Esséid Ali accepta et désireux de commencer de suite ses promenades à travers la ville, il fut conduit à l'Hôtel Dieu dont il admira le dôme ; la pharmacie de cet établissement l'amusa particulièrement avec toutes les drogues et médicaments qu'elle contenait pour prolonger l'existence de l'homme, chose bien inutile à ses yeux puisque les instants de la vie humaine étaient comptés. Après l'hôpital un plaisir d'une tout

¹ *Almanach civil, politique et littéraire de Lyon et du département du Rhône pour l'an VI de la République et les années 1797 et 1798 de l'Ere ancienne*, par Ant. Franc. Delandine à Lyon, an VI, 1797, 1798, p. 101-103.

² *Le Grondeur* du 24 messidor an V.

autre nature lui était réservé. Sur la place Bellecour la garnison entière, c'est-à-dire cinq mille hommes, l'attendait sous les armes et dans sa plus belle tenue. Les troupes défilèrent devant lui, après avoir exécuté avec beaucoup de précision le maniement des armes. L'heure du dîner de gala étant venue, l'ambassadeur et sa suite se rendirent à la Maison commune. Pendant le repas une foule immense de spectateurs circula dans la salle, autour des tables, pour satisfaire sa curiosité. Deux orchestres exécutèrent divers morceaux qui parurent « flatter l'oreille » du Turc. Les toasts d'usage furent portés : celui que l'on ajouta « pour les armées ottomanes victorieuses » ne fut pas traduit par l'interprète qui, peu après, fut chargé par Son Excellence de proposer de boire à la santé des « belles françaises ». Le dîner terminé, l'ambassadeur et les autorités allèrent au théâtre des Terreaux où l'on jouait *Lodoïska*.

« Ce qui nuisit à l'ordre du trajet, qui se fit à pied, ce fut l'affluence singulière d'un peuple toujours avide de nouveautés et jaloux sans doute de voir l'envoyé d'une puissance alliée. » A la sortie du spectacle, Esséid trouva brillam-

ment illuminées les rues qu'il devait traverser et suivre pour rentrer à l'hôtel de Provence, et surtout le quai de la Saône. Les habitants, prévenus deux heures auparavant, au son de la caisse, s'étaient soumis de bonne grâce aux prescriptions des autorités.

Le 5 juillet (17 messidor), l'ambassadeur fut reçu solennellement par la municipalité dans la salle des séances de cette assemblée, et il répondit au compliment avec lequel on l'accueillait en disant qu'il était pénétré de la plus vive reconnaissance pour les témoignages d'affection des Lyonnais et de leurs magistrats. Ayant terminé par des actes de civilité envers « les personnes du sexe » qui assistaient à sa réception¹, il se retira au milieu de la satisfaction générale pour aller visiter la bibliothèque et le cabinet de physique de l'École centrale. En pénétrant dans la bibliothèque, la « majesté du vaisseau » parut le frapper d'étonnement. Les professeurs de l'École étaient rassemblés pour lui faire honneur et l'un d'entre eux, le citoyen

¹ Archives de la ville de Lyon. Registre du conseil municipal. Division du Midi (f° 29) et division de l'Ouest, 17 messidor an V (f° 569).

Delandine¹, s'empresse de placer une harangue qu'il avait mis tous ses soins à composer. « L'École centrale est flattée de recevoir Votre « Excellence, dit-il; les regards des hommes « distingués comme Elle par leurs lumières « autant que par leur rang, fécondent les « lettres. C'est ici l'un des sanctuaires de nos « sciences. On sait que Son Excellence possède « celles de son pays et a su en accroître les « progrès. Aussi l'École centrale, en lui montrant « le dépôt de ses richesses littéraires, s'em- « presse-t-elle de lui appliquer ces mots que le « grand Achmet III a fait graver sur la fontaine « de Constantinople : Il t'est permis de puiser « dans cette source tranquille et pure; ses « eaux sont toujours limpides et ne peuvent « jamais tarir.

« Ce sont les lettres qui unissent les Empires

¹ Delandine (Antoine-François), né à Lyon le 26 mars 1756, mort à Lyon le 5 mai 1820, avocat au parlement de Dijon en 1775, au parlement de Paris (1777), quitta le barreau pour s'adonner à la littérature. Député aux Etats généraux, bibliothécaire de l'Académie de Lyon après la Constituante. Sous le Directoire il occupa la chaire de législation à l'École centrale du Rhône. Redevenu bibliothécaire à la suppression des Écoles centrales, il conserva cette situation jusqu'à sa mort. Il a laissé de nombreux ouvrages politiques et d'intérêt local. On lui doit notamment une édition (1a 8°) du nouveau Dictionnaire historique (Lyon 1804, 13 vol. in-8°).

« et les hommes dignes de s'aimer. Puisse Son
 « Excellence se plaire longtemps avec les Fran-
 « çais et se rappeler ce vers de l'un des poètes
 « de sa nation, du célèbre Misihi : « Le sage
 « trouve toujours parmi ses amis des jours
 « heureux. »

Après quelques instants de conférence Codrika répondit que l'ambassadeur était rempli de joie en voyant tant de livres et les lettrés de la ville, que « leur vue était une récompense de ses courses ». Il ajouta, en son nom personnel, qu'Athénien d'origine, il était charmé qu'en quittant leur berceau, les lettres eussent choisi pour asile la France et l'École de Lyon. Esséid fit alors demander où le citoyen Delandine avait puisé les citations dont il avait émaillé son discours, et l'orateur nomma *la Bibliothèque orientale* de d'Herbelot¹ et surtout l'histoire turque de Rachild. On présenta ensuite un dessin de *Télémaque* à Son Excellence qui s'en montra d'autant plus ravie qu'Elle se rappelait

¹ Herbelot (Barthélemy d'), né le 4 décembre 1625, mort le 8 décembre 1695, fut un orientaliste connu, professeur de syriaque au Collège de France en 1692. Sa *Bibliothèque orientale ou dictionnaire universel contenant tout ce qui fait connaître les peuples de l'Orient* est célèbre. Elle fut publiée en 1697 par A. Galland.

avoir commencé à traduire en turc l'ouvrage de Fénelon; tandis qu'Elle feuilletait aussi des livres et des manuscrits arabes précieux, l'interprète Codrika voulut donner à son tour une preuve de la culture de son esprit et se tailler un succès personnel : prenant un volume des fables de La Fontaine, il « récita avec art » le *Corbeau et le Renard*, et ouvrant ensuite un Homère, il expliqua au général Canuel quelques vers d'un discours d'Agamemnon à ses soldats¹.

Le cabinet de physique, où Esséid Ali passa après son arrêt à la bibliothèque, réservait de nouvelles surprises avec les expériences d'électricité auxquelles se livra le professeur Mollet². Le Turc fut très frappé en voyant apparaître son nom illuminé par l'étincelle électrique; il regarda avec intérêt se hérissier les cheveux d'un jeune enfant placé sur le gâteau de résine et « tirer des jets lumineux » de toutes les parties

¹ *Moniteur universel* du 27 messidor an V (15 juillet 1797).

² Mollet (Joseph), né à Aix le 5 novembre 1756, y mourut le 30 janvier 1839. Professeur de physique au collège de Lyon (1775); chargé du cours de physique à l'École centrale de Lyon dès la création de cet établissement. Doyen de la faculté des sciences de Lyon en 1809. Il garda ce titre jusqu'en 1815. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages scientifiques.

du corps du sujet. Il se refusa énergiquement, par contre, à recevoir une décharge. Le professeur Mollet essaya de lui expliquer l'analogie de l'éclair et de la foudre, mais il n'y réussit guère, l'ambassadeur persistant à s'étonner de l'erreur européenne qui n'attribuait pas l'éclair au souffle d'un ange et le bruit du tonnerre au battement de ses deux ailes. La fin de la journée fut remplie par un concert et un bal paré à l'hôtel de l'Intendance que l'envoyé ottoman quitta, vers neuf heures et demie, afin d'aller assister de la terrasse du ci-devant palais archiépiscopal à un feu d'artifice tiré sur le pont de bois de la Saône. Infatigable, il honora encore de sa présence la représentation du théâtre des Terreaux.

Le 6 juillet (18 messidor) le mauvais temps et une pluie persistante le retinrent dans ses appartements d'où il ne sortit que vers le soir pour se rendre à un assaut d'escrime et à un bal donné dans la salle du théâtre des Célestins. Le lendemain à onze heures du matin il se remettait en route, ayant prolongé son séjour à Lyon au delà du terme primitivement fixé. Il emportait un fort agréable souvenir de la ville et de ses habitants qui lui avaient manifesté une extrême pré-

venance et même de l'enthousiasme. Ses allures parfois un peu sans gêne, notamment au spectacle et au concert, où il avait fumé et changé de vêtement comme s'il était dans sa chambre, n'avaient cependant choqué personne et il avait justifié en somme la réputation d'affabilité, de douceur et aussi de politesse qui l'avait devancé. Une seule qualité lui faisait décidément défaut, la générosité. Sans le citoyen Venture qui répara les « oublis », Esséid Ali Effendi eût enlevé à un plus grand nombre encore de gens leurs illusions sur la prodigalité asiatique.

Des troupes à cheval attendaient l'ambassadeur à la limite du département de Saône-et-Loire, et elles l'escortèrent jusqu'à Mâcon. Malgré l'heure tardive — neuf heures du soir — à laquelle il arriva, l'envoyé ottoman fut accueilli selon la coutume et on ne lui fit grâce d'aucun des honneurs usuels. Mais comme il était mal remis par un trajet de dix heures des fatigues que son séjour à Lyon lui avait causées, il exprima le désir de passer paisiblement la soirée chez lui, à l'hôtellerie nationale. Il chargea donc Codrika de le représenter au spectacle et au souper qu'on avait eu l'attention de pré-

parer. Ce soir-là, Codrika put se croire un grand personnage : il se rendit au théâtre avec les autorités, prit place dans une loge magnifiquement ornée et fut l'objet d'une enthousiaste curiosité. Il présida le repas de trente couverts qui suivit la représentation et dont « une musique « nombreuse, des chants entonnés par inter- « valle, une foule de spectateurs, des toasts « variés et des salves d'une artillerie lointaine « firent l'ornement ».

A deux heures du matin, fortement ému autant par la longueur du festin que par tant de manifestations d'amitié, le premier drogman rentra à son logis accompagné par les officiers municipaux et par un piquet de la force armée¹. Il était encore tout étourdi quand, à huit heures, il lui fallut monter en voiture avec l'ambassadeur, mais il avait fait un beau rêve.

Fort heureusement pour lui, l'étape prévue ne s'annonçait pas comme très fatigante. Il était convenu qu'on ne dépasserait pas Chalon, distant de Mâcon de sept postes un quart. Vers

¹ Archives municipales de Mâcon. Registre des délibérations de l'administration municipale de l'an V, f^o 85 et 86. Communication de M. Lex, Archiviste départemental et municipal.

l'heure du déjeuner, Esséid Ali arriva à Tournus. La municipalité le reçut à l'auberge du ci-devant Palais Royal, le complimenta et se retira discrètement ensuite pour le laisser libre de prendre son repas¹. L'Effendi, bien disposé ce matin-là, invita à sa table les officiers chargés de l'accompagner, et selon son habitude, oublia de payer la dépense. Il en coûta 48 francs à Venture qui dut encore se débattre avec l'aubergiste dont les prétentions étaient exorbitantes. La population de Tournus ne manqua pas, pour sa part, de manifester le plus vif engouement pour son hôte. Une chanson patriotique fut même composée pour la circonstance et le tour naïf du couplet qui s'en est conservé fait regretter l'oubli où le reste est tombé² :

« Nous irons voir dans la Turquie
 « Le disciple de Mahomet.
 « Il faut qui (*sic*) soit pour la patrie ;
 « Nous lui dirons notre secret.
 « S'il prête son serment civique
 « Et qu'il abjure à l'Alcoran
 « Nous lui donnerons pour turban } *bis.*
 « Le bonnet de la République.

¹ Archives de la ville de Tournus; D¹ 5.

² M. Martin, Archiviste-bibliothécaire de la ville de

Vers cinq heures de l'après-midi, l'envoyé ottoman arriva à Chalon, salué par douze coups de canon. Les autorités civiles et militaires assemblées à la porte Saint-Jean de Maizel l'escortèrent jusqu'à l'hôtel des Trois Faisans¹. Après un échange de congratulations, Esséid Ali parut deux fois au balcon dominant la rue, accepta les visites des citoyens et des citoyennes de tout âge qui désiraient le contempler et parcourut les promenades publiques jusqu'à l'heure du souper que la commune lui offrait. Ce repas, égayé par la présence de dames choisies pour tenir compagnie au Turc, se termina par des toasts et fut suivi d'un bal. En quittant Chalon, le jour suivant, l'ambassadeur, afin de marquer la satisfaction qu'il avait éprouvée de cette réception « franche et amicale », invita particulièrement et individuellement les membres de l'Administration municipale à le venir voir à Paris².

Tournus, a eu l'obligeance de transcrire, de mémoire, ce couplet que fredonnait encore sa grand'mère.

¹ Sis rue du Port-Villiers, aujourd'hui Grand Hôtel.

² Archives de la ville de Chalon-sur-Saône. Extrait du registre des délibérations de l'Administration municipale ans V et VI, communiqué par M. Millot, Archiviste-bibliothécaire.

Le 9 juillet (21 messidor), Esséid Ali déjeuna à Autun à l'hôtel de Saint-Louis et l'on brûla huit livres de poudre en son honneur. Entré par la porte des Marbres, il sortit, toujours accompagné des autorités et de la garde nationale, par celle de Paris¹. Le soir, il atteignait sans encombre Saulieu (Côte-d'Or), où il coucha. Le 10, après avoir traversé Avallon et parcouru une distance de douze postes, il pénétrait dans la ville d'Auxerre par la porte du Temple au milieu de l'appareil que les circonstances avaient permis : un logement avait été préparé pour lui aux frais de la municipalité chez la veuve Savey, près de la Croix de Pierre². Trois jours auparavant et la veille encore, son arrivée avait été annoncée par des proclamations publiées par des officiers de la ville, précédés de gardes nationaux en armes et de deux tambours, et qui enjoignaient aux habitants de se parer de leurs plus beaux habits, « sans doute pour en imposer³ ». Par une attention délicate des autorités on

¹ Archives de la ville d'Autun. Extrait du registre des délibérations des 17 et 21 messidor an V. Communication de M. Latieule, Archiviste-bibliothécaire.

² Aujourd'hui rue de Paris.

³ Extrait du *Journal d'un Auxerrois du 19 novembre*

avait fait venir de Joigny le citoyen Pérille des Aulnais, pensionnaire de la République, à qui ses voyages et emplois à l'étranger avaient donné des connaissances exactes sur la langue et les usages des Orientaux ; enfin on avait placé sur la porte de la maison de la veuve Savey le croissant armorié de la Sublime Porte et le soir l'édifice fut illuminé. Dès qu'il eut pénétré dans ses appartements, l'ambassadeur se mit à genoux et fit sa prière, « belle leçon pour les chrétiens qui ne songent à Dieu que très rarement ». Ce même exercice pieux se renouvela à l'heure du coucher après que l'Effendi eut assisté à un festin au cours duquel il fut servi dans un plat d'argent aux armes de M. de Cicé, ci-devant évêque d'Auxerre¹. Quand il partit le lendemain à huit heures par la porte Saint-Siméon, ayant déjà récité son chapelet, on ne savait pas au juste son nom, puisque dans la relation de son

1796 au 7 septembre 1797, publié dans l'annuaire de l'Yonne de 1866. L'auteur est un témoin oculaire, probablement antijacobin ardent. Communication de M. E. Drot, adjoint à l'Archiviste de l'Yonne.

¹ Champion de Cicé était évêque d'Auxerre déjà sous Louis XV. Son frère cadet fut avant la Révolution archevêque de Bordeaux, et sous Napoléon I^{er}, archevêque d'Aix.

passage on l'appelle « Efsidalý », mais on était fort satisfait de lui.

La municipalité de Joigny montra une plus vive curiosité et un souci plus grand de se documenter. Profitant de l'arrêt d'une heure que l'ambassadeur fit dans la ville à la poste aux chevaux du faubourg du Pont, elle obtint que Son Excellence traçât avec un crayon sur du papier son nom exact et cette pièce précieuse est restée annexée au registre des délibérations de l'assemblée communale. Esséid ne borna pas là ses manifestations d'amicale politesse. Comme il ne descendait pas de voiture, il se tint constamment à la portière sous les yeux du public et il offrit des roses aux femmes. Lorsque Caulaincourt ordonna le départ, le canon recommença à tonner¹.

Vers deux heures de l'après-midi, un courrier, dépêché à Sens, apporta la nouvelle de l'approche de l'envoyé ottoman. Aussitôt les airs retentissent du son majestueux des bourdons communaux, un corps de cavalerie bourgeoise de

¹ Archives de la ville de Joigny. Extrait du registre des délibérations de l'Administration municipale de Joigny du 23 messidor an V, communiqué par M. le Maire de Joigny.

soixante hommes environ, formé sous les auspices de l'Administration de la ville et sous le commandement du capitaine de la gendarmerie, vole à la rencontre du cortège. Peu après les autorités flanquées de quinze dragons, cinq hussards, d'une compagnie de grenadiers de l'armée d'Italie séjournant par hasard à Sens, de troupe de ligne et de garde nationale, viennent prendre position avec tambours et musiques à la porte ci-devant Dauphine. Une salve salue Son Excellence que charme aussitôt la vue de la porte décorée de feuillage, ornée d'un croissant et de six médaillons contenant des inscriptions en l'honneur de la Turquie et de la France. Après un compliment de bienvenue d'autant mieux accueilli qu'il est plus court, un spectacle du dernier galant arrache à l'ambassadeur un cri d'étonnement mêlé d'admiration. Douze jeunes citoyennes vêtues de blanc, parées de fleurs et de rubans multicolores se présentent pour offrir l'hommage des fleurs et des fruits de la saison dans des corbeilles arrangées avec goût. Ravi de cette attention, Esséid Ali s'empresse de dire, par l'intermédiaire de Codrika, combien il est flatté

de cette idée heureuse et nouvelle de « faire concourir un sexe aimable à resserrer les nœuds de l'amitié qui unissent les deux peuples et d'associer ainsi les grâces de la jeunesse et les charmes de la nature à l'ordre sérieux et à la majestueuse gravité des cérémonies ». Puis, à travers les rues encombrées par les Sénonais, décorées de guirlandes et de fleurs, on se rend à la maison du citoyen Lecouteux située au centre de la ville et dont la dimension, l'élégance et la commodité des appartements ne pouvaient qu'être appréciés de l'ambassadeur.

Après avoir traversé le vestibule transformé en un parterre de gazon et de fleurs, Esséid Ali pénètre dans le salon de réception. Il y trouve une « offrande sucrée » et s'empresse de justifier pleinement « le goût particulier des Orientaux pour les sirops et les sucreries de France ». Comme d'ordinaire la société du beau sexe obtint toutes ses préférences tandis qu'il manifestait un moindre enthousiasme pour les baïonnettes de sa garde d'honneur. Sur son désir un petit détachement de quinze hommes seulement fut conservé pour lui rendre les

honneurs. Autant pour être agréable à leur hôte que pour satisfaire la foule avide de contempler un Turc, la municipalité crut devoir proposer la visite des curiosités de la ville. La cathédrale, par sa majesté, l'élévation de ses tours, la hardiesse de son vaisseau et les colonnes de marbre du maître-autel, provoqua l'admiration d'Esséid Ali, mais l'ambassadeur se montra surtout frappé des orgues qui exécutaient la *Marseillaise*. Ainsi que l'habitude en était définitivement prise, des citoyennes parées avec élégance assistèrent au dîner de vingt-cinq couverts qui fut ensuite donné à Son Excellence, tandis qu'une société d'amateurs jouait une symphonie pour égayer le repas. Une fête de nuit sur l'Esplanade, avec lampions, ifs et croissants illuminés, fusées volantes, termina une journée si bien remplie. En regagnant son hôtel Esséid put lire sur un transparent lumineux, surmonté d'un croissant et de deux étoiles, le mot arabe *Machalla* qui signifiait, paraît-il, « le maximum de la louange et de l'admiration ». Tant de prévenances devaient avoir leur récompense le lendemain matin ; lors de son départ, l'envoyé du Grand Seigneur avait le

sourire aux lèvres. Il daigna même faire remercier les autorités qui avaient su varier agréablement ses plaisirs et qui, les premières depuis Marseille, avaient allié avec délicatesse l'hommage de la nature et de la beauté aux devoirs de la politique et de l'amitié. « Ainsi s'exécuta
« dans la commune de Sens la réception de
« l'ambassadeur de la Porte ottomane : la fête
« dont il fut l'objet lui plut moins par la pompe
« et l'éclat de cette cérémonie que par la
« variété piquante des détails, et elle reçut
« particulièrement du concours et de l'empres-
« sement du beau sexe le caractère aimable et
« gracieux qui la distingua¹. »

Rien ne devait affaiblir le souvenir favorable qu'Esséid Ali emportait de la ville de Sens et de ses habitants. Ni le séjour à Fontainebleau, où l'on coucha le soir même, ni l'installation assez confortable de l'hôtel de la Galère, ni la promenade dans le parc du château, ne pouvaient produire d'impression plus durable que l'ingéniosité flatteuse dont les Sénonais avaient

¹ Archives du département de l'Yonne, Série L. Extrait du registre des délibérations de l'Administration municipale de la commune de Sens des 23 et 24 messidor an V, d'après communication de M. Schmitt, Archiviste de l'Yonne.

fait preuve. Le 13 juillet (25 messidor) au matin, il ne restait plus que sept postes à parcourir et aucun incident ne marqua cette dernière étape. Ce fut par Villejuif que le cortège de l'ambassade ottomane entra dans la capitale, vers une heure de l'après-midi et dans le plus strict incognito.

Cette simplicité fit un réel contraste avec l'appareil majestueux dont l'ambassadeur avait été jusque-là entouré : elle ne répondit pas à l'attente du public et elle donna un éclatant démenti aux feuilles d'opposition qui, en s'égayant de l'inexpérience supposée du gouvernement dans les questions de protocole, avaient annoncé le retour, en cette circonstance, au cérémonial de la monarchie.

« Le Directoire a ordonné au ministre Bene-
 « zech, écrivait Bertin d'Antilly dans le *Thé*,
 « d'aller au-devant de l'ambassadeur ottoman
 « et de se conformer aux lois de l'étiquette
 « concernant les ambassadeurs de la cour
 « ottomane. Le ministre a consulté l'archiviste
 « dépositaire du compendium des cérémonies
 « à observer en pareil cas par la République
 « Française. L'archiviste a consulté ses commis

« qui ont consulté le catalogue alphabétique
« des livres de la Bibliothèque nationale. Or,
« comme on n'y a rien trouvé, on a convenu
« que cette fois on se conformerait aux anciens
« usages de la monarchie. D'après cela le
« ministre Benezech a fait savoir à tous ses
« gens qu'ils eussent à se tenir prêts à monter
« à cheval au premier moment. Le discours
« composé par M. de Talleyrand Périgord sera
« prononcé à la porte Saint-Marceau par M. de
« la Chabeaussière, introducteur des ambas-
« sadeurs de la République¹. »

Par malheur, rien de tout cela n'était exact.

¹ Le *Thé* du 15 juillet (27 messidor an V). M. A. Boppe, dans son livre sur les *Introduceurs des ambassadeurs, 1585-1900*, Paris, 1901, 1 vol. in-4, p. 32 et 33, écrit : « Barras, à ce
« que dit M. de la Jus dans ses *Recherches sur le Cérémonial*,
« avait songé à rétablir la charge d'introducteur des ambas-
« sadeurs. Il ne nous a pas été possible de vérifier ce fait.
« Il est vrai qu'un journal du temps, en relatant les divers
« incidents auxquels donna lieu l'arrivée de l'ambassadeur
« turc, a mentionné un introducteur des ambassadeurs,
« M. de la Chabeaussière. Mais n'était-ce pas seulement de la
« part d'un journaliste d'opposition une pointe que suffisent
« à expliquer les intimes relations des deux frères Poisson
« de la Chabeaussière avec le Directeur Barras? » Il est probable que le *Thé* fait allusion à celui des deux frères de la Chabeaussière (Ange-Etienne-Xavier Poisson de la Chabeaussière), né à Paris le 4 septembre 1752 et mort dans cette ville le 10 septembre 1820) qui fut littérateur, auteur dramatique et codirecteur du théâtre des arts (l'Opéra) en 1796 et 1797 (*Biographie de Michaud*).

Jamais le Gouvernement n'avait pensé à faire dans la capitale un accueil solennel à l'envoyé ottoman le jour de son arrivée : il ne s'agissait pas, en effet, d'un ambassadeur extraordinaire et les représentants de la France à Constantinople n'avaient jamais été l'objet d'un pareil traitement. Sans doute Venture, en interprétant mal un des articles de l'arrêté du 12 avril, n'avait pas compris que par les mots « d'entrée publique », le Directoire entendait parler seulement des honneurs à rendre à Esséid Ali lors de la cérémonie de la remise des lettres de créance, mais l'erreur n'avait pas eu de fâcheuse conséquence, car l'ambassadeur s'était empressé de lui-même de décliner par avance toute réception officielle à Paris. Pouvait-il, sans déroger, consentir à paraître dans les rues de la capitale, en habits de voyage et avec la suite restreinte qui l'accompagnait depuis Marseille ? Le Turc se déroba donc aux honneurs qu'on ne songeait pas à lui rendre et il se montra avant tout heureux de voir ses tribulations enfin achevées. Il y avait cent onze jours qu'il avait quitté Constantinople.

De sa course assez rapide à travers la France

et de l'accueil constamment flatteur, souvent triomphal, qu'il reçut, Esséid Ali Effendi fut sans doute entièrement satisfait. La lecture de son journal, s'il existe encore, serait cependant fort utile pour juger la sincérité des marques de reconnaissance qu'il ne cessa de prodiguer. Remercia-t-il du bout des lèvres et par pure politesse ou fut-il sincèrement touché, doit-on croire qu'il conçut de la gratitude ou du mépris pour les « impies » qui manifestèrent en sa présence un si vif enthousiasme ? S'il est malaisé, faute de document révélateur, de découvrir ses pensées intimes, il est bien plus simple de démêler les mobiles auxquels ont obéi les autorités et la population des grandes comme des petites villes.

Le désir de prouver leur civisme, leur respect de la Constitution de l'an III, en se conformant aux prescriptions du Directoire, est certainement entré en ligne de compte. Mais la conviction naïve et absolue de servir la politique de la France et de la République et surtout une curiosité intense, ont joué un rôle prépondérant en cette circonstance. Toutes les pièces retrouvées dans les archives des villes ou des

départements traversés par Esséid Ali le démontrent d'une façon expresse ou implicite. Les mêmes phrases s'y remarquent, presque dans les mêmes termes, sur la nécessité de donner des preuves de haute considération et de sympathie au représentant de la plus ancienne et de la plus fidèle alliée de la France. De la meilleure foi du monde, les Administrations départementales et communales ont cru que de leur accueil dépendait le maintien de l'amitié et de l'union entre les deux pays. Ce sentiment patriotique très honorable a servi de prétexte inconscient à la plupart des manifestations de curiosité qu'a soulevées l'arrivée de l'ambassade ottomane. Les hommes autant que les femmes, les autorités aussi bien que les simples citoyens, se sont montrés empressés à jouir du spectacle rare et nouveau de vrais Turcs, d'Orientaux authentiques, et à saisir l'occasion d'oublier dans les fêtes les tristesses et les inquiétudes des dernières années. Poursuivre un but politique en s'amusant soi-même, telle a été, pour ainsi dire partout, la cause des hommages et des ovations qui ont salué entre Marseille et Paris, l'ambassadeur de la Sublime Porte.

Les conditions matérielles dans lesquelles s'est effectué le voyage d'Esséid Ali Effendi n'ont pas été moins bonnes. Les dispositions prises par le Mihmandar pour assurer le service des relais ont été couronnées de succès, et jamais, chose exceptionnelle à cette époque, les vingt-quatre chevaux nécessaires aux trois berlines, à la diligence et aux fourriers de l'ambassade, n'ont manqué. Les fréquents raccommodages des voitures ont seuls, à diverses reprises, causé quelques retards et ils ont chaque fois coûté très cher, soit à cause de la diligence qu'il fallait y mettre, soit par « l'indiscrétion » des ouvriers. Les prétentions des aubergistes dans les villes où les municipalités n'ont pas assumé les frais de logement d'Esséid Ali, à Aix, Avignon, Péage-de-Roussillon, Lyon, Saullieu, Fontainebleau, notamment, ont causé d'autre part des ennuis au citoyen Venture, qui tenait la caisse. La précipitation de l'ambassadeur à monter en voiture, principalement les jours où il avait invité les autorités à déjeuner avec lui, ainsi que le peu d'empressement du Turc à distribuer des pourboires, ont eu en outre pour effet d'augmenter les dépenses que le Gou-

vernement avait assumées. Aussi, malgré des prodiges d'économie et une lutte constante contre la cupidité des gens qui s'étaient imaginé que l'envoyé du Grand Seigneur sèmerait l'or sur ses pas, l'effet de dix mille livres sur MM. Regni père et fils, de Gênes (dont la négociation ne produisit que 9.239 francs), qui avait été touché par Venture à Marseille sur l'ordre du Directoire, fut-il juste suffisant pour acquitter, sans blesser ni la décence ni les convenances, tous les frais de la route.

Il était certes honorable pour la République qu'un envoyé du Grand Seigneur fût accrédité d'une façon permanente auprès d'elle, mais avant même qu'il fût entré en fonctions, l'ambassadeur avait déjà coûté, depuis son débarquement au lazaret de Marseille, 25.000 francs environ aux contribuables français.

CHAPITRE V

ESSÉID ALI EFFENDI A PARIS. SA RÉCEPTION PAR LE DIRECTOIRE

Esséid Ali Effendi, à son arrivée à Paris, trouva tout prêt pour le recevoir « l'hôtel spacieux avec jardin » que l'arrêté directorial du 23 germinal lui avait promis¹.

Sous l'ancienne monarchie, les ambassadeurs extraordinaires seuls avaient joui de l'honneur et de l'avantage d'être logés aux frais de l'État. La République s'était montrée plus généreuse et plus accueillante en rompant avec cette tradition séculaire et le Directoire s'était laissé guider, en cette circonstance, par des préoccupations de haute courtoisie et de haute politique. Il avait estimé, d'abord, que le représentant du Sultan serait infiniment flatté par un procédé aussi amical, puis il avait voulu tenir compte

¹ Article 14.



des avis du général Aubert du Bayet qui avait pris l'initiative de cette dérogation aux usages. Il avait cru, enfin, en toute bonne foi, que « le
 « logement appartenant à la République, il serait
 « beaucoup plus facile de surveiller les ennemis
 « et les malveillants qui pourraient chercher à
 « s'insinuer auprès de l'ambassadeur pour lui
 « donner des impressions contraires aux vues
 « du Gouvernement et lui suggérer des préten-
 « tions et des demandes qui pourraient devenir
 « désagréables ».

Ce calcul aussi original que naïf avait achevé de décider les Directeurs à demander aux Conseils des Cinq Cents et des Anciens les moyens d'affecter un édifice national à la résidence de l'ambassade ottomane¹. Aucune opposition ne fut faite dans les deux assemblées aux résolutions qui leur furent soumises à cette occasion. La proposition du Gouvernement était d'ailleurs raisonnable et même heureuse tant par la modicité des crédits demandés pour couvrir les dépenses que par le choix de l'immeuble. Ce fut donc sans débat que le Directoire reçut l'autorisation de loger Esséid Ali Effendi et sa

¹ Archives nationales, AF III D^r 2550. Carton 2543-2552-454.

suite, dans l'hôtel de la ci-devant princesse de Monaco, situé rue Saint-Dominique.

Cette maison, qui paraissait convenable pour la destination qu'on lui donnait, était de construction récente puisqu'elle datait de treize ans à peine; elle était l'œuvre de l'architecte Brongniart¹ qui l'avait rebâtie sur de nouveaux plans à la place même où s'élevait sous le règne de Louis XV la demeure d'Arnauld de Pomponne². Les services du ministère de l'Intérieur qu'on y avait installés depuis peu pouvaient être facilement transférés rue du Bac, dans la maison dite de l'Université, et il devait suffire de compléter et rafraîchir l'ameublement. Par la disposition et la beauté de ses appartements, par l'agrément du site, l'hôtel Monaco

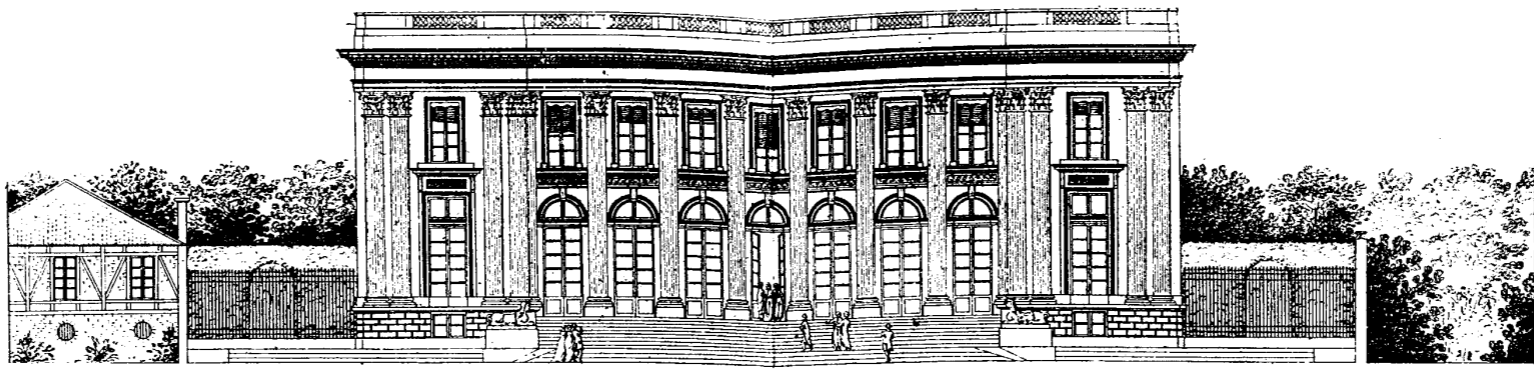
¹ Brongniart (Alexandre-Théodore), né en 1739, mort en 1813, élève de Boullée, a été architecte du ministère des Affaires étrangères et de l'Hôtel des Invalides. Il a commencé à être connu dès 1773 et ses constructions les plus célèbres ont été : l'hôtel de Monaco, le théâtre Louvois, l'Eglise des RR. PP. Capucins de la rue Tiroux, le Père-Lachaise, et enfin la Bourse (1808). Il a été aussi le créateur du boulevard des Invalides.

² L'hôtel Monaco fut habité sous le premier Empire par le prince de Wagram; il passa ensuite entre les mains du baron Hope qui le modifia, puis il appartint au baron Seillière. Il est aujourd'hui la propriété de M^{me} la duchesse de Talleyrand et Sagan.

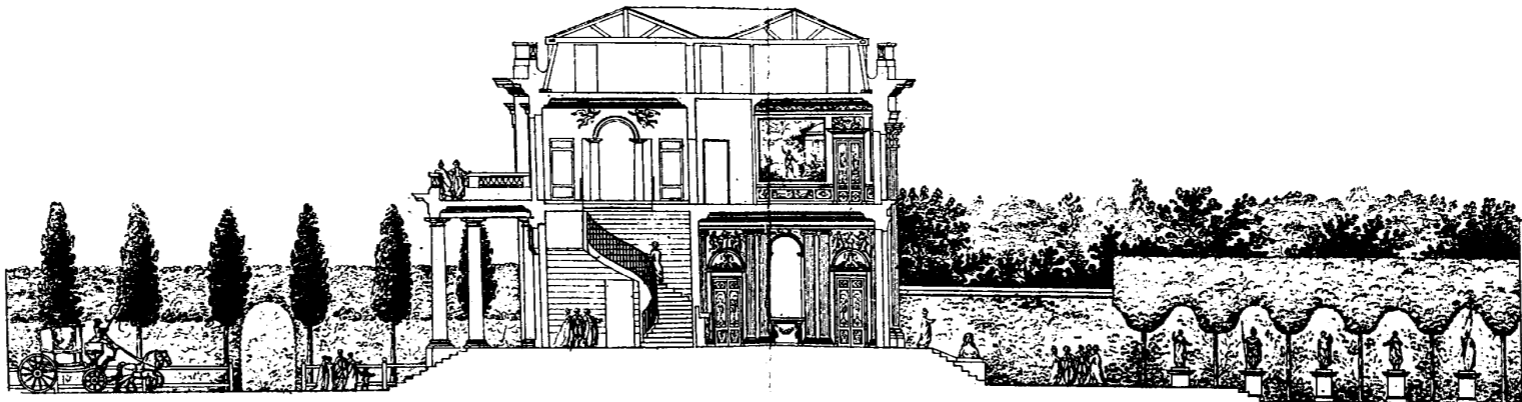
devait produire une impression favorable sur l'esprit de son futur locataire.

Sur la rue Saint-Dominique, tout à côté de l'Esplanade des Invalides, s'ouvrait une allée plantée d'arbres, flanquée d'écuries, de remises, et d'un corps de bâtiment renfermant quelques appartements avec vue sur la rue. Cette allée conduisait à une vaste cour d'honneur où s'élevait, dans son imposante simplicité, l'hôtel proprement dit. Par un perron d'une dizaine de marches que de hautes colonnes soutenant un balcon transformaient en une sorte de péristyle, on pénétrait dans un vestibule où venait s'amorcer l'escalier de l'unique étage de la maison. Les diverses pièces du rez-de-chaussée qui prenaient sur la cour d'honneur l'air et la lumière, étaient principalement consacrées au service et se composaient d'antichambre, d'office, de salle de bain et de cabinet de toilette. Un superbe jardin¹, presque un parc, dessiné à la française, avec des pièces d'eau, des parterres, des statues, des bosquets, terminé par

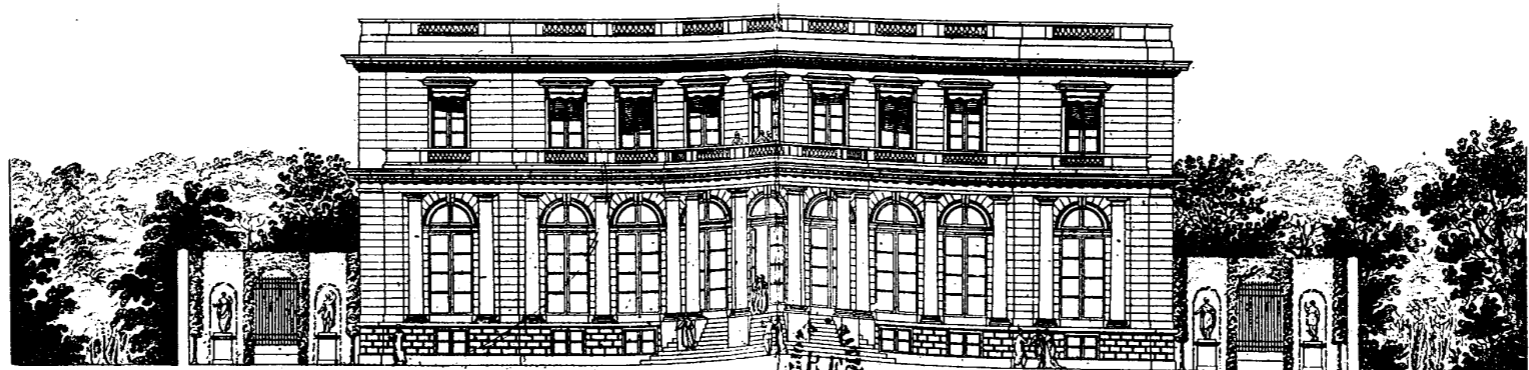
¹ L'hôtel et le jardin ont été à peine modifiés dans leur aspect depuis un siècle, ainsi que M^{me} la duchesse de Talleyrand et Sagan nous a permis de le constater.



FAÇADE DE L'HOTEL SUR LA COUR



COUPE DE L'HOTEL



FAÇADE DE L'HOTEL SUR LE JARDIN

L'HOTEL MONACO

D'après J.-Ch. Kraff et N. Ransonnette.

un jardin anglais et un petit bois, se prolongeait de l'autre côté de l'hôtel jusqu'aux quinconces du boulevard ou nouveau Cours des Invalides ; la grille qui l'en séparait contribuait à faire illusion sur son étendue¹. Brongniart avait placé dans la partie de l'hôtel qui jouissait de ce point de vue charmant les appartements de réception et d'habitation. C'était, au centre, le « salon de compagnie » avec d'un côté la salle de musique, la salle à manger, et de l'autre, une chambre à coucher, un boudoir et une bibliothèque². Le premier étage comprenait encore des salons et des chambres et sa distribution était aussi heureuse. La décoration intérieure avait été l'objet de soins tout particuliers. Des peintures représentant des sujets héroïques ou galants, ornaient les dessus des portes et même certains panneaux des salons. Bref, l'architecte n'avait rien négligé pour faire de l'hôtel Monaco une demeure élégante et confortable. Tout permet de croire que malgré son changement de

¹ Thiéry. *Guide des amateurs et des étrangers voyageant à Paris*. Paris, 1787, 2 vol. in-12, t. II, p. 581.

² J. Ch. Kraft et N. Ransonnette. *Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et des hôtels construits à Paris et dans les environs*. Paris, 1796-1802, in-f°, plan 69-70.

destination la maison avait été respectée sous la période révolutionnaire et l'on ne saurait être surpris que 12.000 livres aient été jugées suffisantes pour les réparations indispensables et l'achat de quelques meubles.

Par les soins du ministère des Finances chargé d'utiliser pour le mieux le crédit alloué par les assemblées, l'hôtel Monaco se trouva donc promptement aménagé et des sofas ainsi que des tapis constituèrent le fond d'un ameublement qui ne fut ni embarrassant ni dispendieux. Pour exercer cette surveillance à laquelle le Gouvernement attachait tant d'importance, un portier fut désigné à l'avance et l'on décida qu'il serait entretenu aux frais de la République ; par raison d'économie, au contraire, on laissa l'Ef-fendi libre de prendre à ses gages un jardinier, bien qu'il parût désirable de ne pas voir le jardin abandonné et sans culture. Le Directoire ne se considéra pas davantage comme obligé de fournir à l'ambassadeur, voitures, chevaux, batterie de cuisine, linge, argenterie, porcelaine, etc., et de lui procurer maître d'hôtel, laquais, palefrenier, frotteurs, etc. Il entendait laisser son hôte libre de juger si tout cela lui

serait nécessaire, car il était possible que ce personnage ne voulût pas d'un aussi grand état de maison qu'on l'imaginait communément. Le prétexte parut en tout cas commode pour limiter les dépenses et sauver les apparences.

Dès qu'il eut mis pied à terre devant le porron de l'hôtel et qu'il eut passé en revue la garde d'honneur de cent hommes massée dans la cour, Esséïd Ali visita en détail sa nouvelle résidence. Il s'en déclara pleinement satisfait et ne désira rien de plus pour la décoration de son intérieur. Pour son usage personnel il se réserva tout le rez-de-chaussée et tout le premier étage du corps principal de logis, c'est-à-dire l'hôtel tout entier, ainsi qu'une pièce du pavillon situé sur la rue Saint Dominique. Le reste fut généreusement abandonné à la suite et chacun chercha à s'installer le plus confortablement possible.

Peu après l'arrivée de Son Excellence, le citoyen Guiraudet¹, secrétaire général du minis-

¹ Guiraudet (Charles-Philippe-Toussaint), né à Alais en 1754, précepteur du prince Charles de Rohan Rochefort, puis lecteur de Madame. Député d'Alais à l'Assemblée nationale, secrétaire en chef de la mairie de Paris. Entra aux Relations extérieures où il fut chef du secrétariat général de prairial

tère des Relations extérieures¹, se présenta pour apporter les compliments de bienvenue du Gouvernement. Esséid Ali, pressé d'entrer en rapports directs avec le ministre Delacroix, annonça son intention d'aller lui rendre visite dès sept heures du soir ; bien plus, dans sa hâte de connaître immédiatement les membres du Directoire, il témoigna le désir d'être reçu le lendemain pour remettre ses lettres de créance. Une telle précipitation, si peu conforme aux habitudes orientales, ne sembla pas admissible et l'ambassadeur dut se résigner à modérer

an IV (mai 1796) jusqu'en vendémiaire an VI (septembre 1797). En l'an X il fut nommé préfet de la Côte-d'Or et mourut à Dijon le 5 février 1804. Il a été le collaborateur de Mirabeau en traduisant avec lui l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* de Macaulay, et il a rédigé avec Chénier l'éphémère *Journal de la Société de 1789*.

¹ Le secrétariat général était l'un des dix bureaux créés en frimaire an IV (décembre 1795) par Delacroix. Il avait dans ses attributions la légalisation des pièces présentées au département, l'expédition des passeports, de la correspondance, le dépôt et le classement des lois et arrêtés du Directoire, les journaux, les rapports et leur envoi aux agents, les détails relatifs à tout ce qui s'imprime pour le service du département et les fournitures de bureau. En germinal an IV (avril 1796), le secrétariat général reçut en outre les attributions du secrétariat intime qu'on supprima : il s'occupait dès lors de la partie secrète des Relations extérieures, traductions, chiffres, analyses. (F. Masson. *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, Paris, 1877, in-8°, p. 363, et *Almanach national de France*, an V, Paris in-12, p. 88.

son impatience. On lui fit d'abord comprendre qu'il devait notifier officiellement son entrée en fonctions dans les formes d'usage. Par suite de la Fête nationale, le premier interprète ne put s'acquitter que le 15 d'une démarche verbale de courtoisie, et le 16 (28 messidor) Esséid Ali renouvela par écrit le témoignage du vrai désir qu'il avait de faire personnellement la connaissance du ministre des Relations extérieures. On fixa d'un commun accord l'entrevue au 18 juillet et le cérémonial en fut minutieusement réglé. Ce devait être là le dernier acte ministériel du citoyen Delacroix, remplacé dans ses fonctions¹, quarante-huit heures auparavant, par Charles-Maurice de Talleyrand Périgord.

« Le ministre ottoman, avait décidé Delacroix,
« sera reçu à sa voiture par le citoyen Venture,
« interprète de la République.

« Les citoyens Guiraudet, secrétaire général
« du département, et Boulouvard¹, chef de la

¹ Il y eut à ce moment de nombreux changements parmi les ministres. Le Directoire commençait à se préoccuper de la situation intérieure qui rendit quelques semaines plus tard une sorte de coup d'État nécessaire (18 fructidor, 4 septembre).

¹ Boulouvard (Pierre), né à Arles en 1752, tint d'abord une maison de commerce, puis vint à Paris en 1793. Ses liaisons

« division de Turquie, le recevront à la porte
 « du vestibule et le conduiront au salon où il
 « entrera.

« J'irai au-devant de lui jusqu'aux trois quarts
 « du salon. Il sera mis deux fauteuils vis-à-vis
 « l'un de l'autre dans le fond du salon. L'am-
 « bassadeur se placera sur le fauteuil mis du
 « côté de la cheminée et moi sur celui vis-à-vis.
 « Il lui sera servi du café ainsi qu'à moi par
 « deux domestiques et en même temps. Il me
 « présentera la copie de ses lettres de créance,
 « et après la conversation il lui sera, ainsi qu'à
 « moi, présenté de la groseille. On lui versera
 « de l'eau rosée sur les mains et on lui présen-
 « tera le parfum.

politiques lui valurent la place de chef de bureau à la division des consulats au ministère des Relations extérieures. En juin 1794 (messidor an II) il est chef du bureau du contentieux politique et consulaire ; à la suite d'une organisation nouvelle, il devient premier commis du 2^e bureau chargé des affaires consulaires et commerciales, contentieuses et particulières, etc., avec le Maroc, Alger, Tunis, Tripoli, l'Égypte, Constantinople, les Échelles, les Indes orientales, la Russie, la Pologne, la Prusse. Lorsque Delacroix rétablit le bureau des consulats, Boulouvard en reprit la direction ; son service ayant été supprimé à nouveau par le même ministre qui l'avait reconstitué, il fut mis à la tête du 2^e bureau politique. La réforme du ministère tentée par Reinhard, successeur de Talleyrand, en juillet 1799, eut pour conséquence son envoi à Gènes comme consul général. Il fut révoqué par Bonaparte après le 18 brumaire.

« Je le reconduirai jusqu'à peu de distance
« de la porte du salon ¹. »

Le citoyen Talleyrand Périgord se montra moins exigeant que son prédécesseur. Bien qu'Esséid Ali ne fût pas encore officiellement en relations avec le Gouvernement, puisqu'il n'avait pas été reçu par le Directoire, il fut avisé en même temps que les autres ministres étrangers, le 20 juillet (2 thermidor), du changement de titulaire du département des Relations extérieures. Il répondit aussitôt à cette communication par une lettre personnelle de félicitations qui débutait ainsi : « La réputation justement
« méritée dont vous jouissez dans toute l'Europe,
« et particulièrement auprès des Gouvernements
« amis et alliés de la République Française, ne
« pouvait mieux être justifiée que par le choix
« que le Directoire exécutif vient de faire en
« vous plaçant au poste éminent de ministre des
« Relations extérieures. »

Le jour suivant, Talleyrand et l'envoyé ottoman entraient en rapports personnels, le nouveau ministre ayant mis le comble à ses préve-

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f° 342.

nances en se rendant en personne à l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

Entre temps, le 19 juillet (1^{er} thermidor), Esséid Ali avait accompli dans Paris sa première sortie, et ce premier contact avec la population avait été fort satisfaisant. Le jardin de Monceau, ancien jardin anglais du duc de Chartres, situé rue de Monceau et rue de Chartres, près du faubourg du Roule, avait été le but choisi pour la promenade de Son Excellence, car il renfermait alors une multitude de choses curieuses et propres à frapper l'esprit d'un Oriental. Un portique chinois servait d'entrée ; des grottes, des rochers, une île, des ruines d'un temple de Mars, une vigne italienne formant des berceaux, un bois dit des tombeaux composé d'arbres d'essences variées, une colonnade corinthienne, des pagodes, un jeu de bagues, un moulin à vent, une montagne d'où l'on découvrait Montmartre, Belleville, tout Paris, l'Observatoire, Vanves, Issy, Meudon, Bellevue, Saint-Cloud, le Mont-Valérien, Marly, Saint-Germain, Sannois, Montmorency, Écouen, Épinay, Saint-Denis, faisaient du jardin de Monceau un séjour pittoresque, gai et enchan-

teur. Esséid Ali, qui y était arrivé vers sept heures et demie du soir, accompagné de l'ancien ambassadeur à Constantinople, Verninac, et de son interprète, s'y promena longuement. « Après avoir parcouru avec l'air de la satisfaction la plus vive ce lieu enchanté, écrit un chroniqueur du temps¹, il s'est assis sur un banc et a fumé, en continuant la conversation, une pipe de deux pieds qui descendait jusqu'à terre. Peu de temps après, au moment où le soleil commençait à abandonner l'horizon, il s'est fait apporter un voile bordé en or que l'on a étendu sur le gazon en forme de tapis, sur lequel il s'est incliné tourné vers l'Orient et a fait sa prière pendant plus de vingt minutes. Après avoir baisé la terre à quatre reprises différentes il est venu rejoindre sa compagnie. » La présence d'un personnage aussi curieux à contempler et dont le voyage et l'arrivée avaient déjà occupé la presse et défrayé les conversations ne pouvait passer inaperçue. Elle attira naturellement les badauds et même quelques personnes connues de Verninac.

¹ La *Quotidienne* du 6 thermidor an V (24 juillet), supplément.

Esséid Ali les fit prier de s'avancer, donna ordre, par l'entremise de son interprète, d'apporter des glaces et des rafraîchissements et les présenta lui-même aux dames avec beaucoup de grâce et d'aménité. Il offrit même à l'une d'entre elles de fumer sa propre pipe. Désireux d'être agréable à toute l'assistance, l'ambassadeur brûla quelques pastilles odorantes fabriquées dans le sérail du Grand Seigneur et qu'il portait toujours sur lui. Lorsqu'il se retira, il laissait sous le charme de la politesse de ses manières le public qu'il avait séduit par la nouveauté de son costume et l'étrangeté de ses habitudes. Sa réception par le Directoire, qui devait le délivrer d'un demi-incognito exigé par les convenances diplomatiques, fut désormais attendue avec autant d'impatience par les Parisiens que par lui-même.

Mais les choses n'étaient pas aussi simples que le Directoire l'avait cru, le jour de l'entrée d'Esséid Ali à Paris. Informé en effet du désir de l'ambassadeur d'être reçu officiellement dès le lendemain, il avait de suite avisé le citoyen Delacroix « qu'il ne serait pas fâché que cela pût s'arranger ainsi », afin d'utiliser la pompe

qu'on devait déployer à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

A quoi donc vraiment avaient pu songer les Directeurs en exprimant un tel vœu ? Avaient-ils oublié déjà le rapport du citoyen Delacroix qui avait accompagné le projet d'arrêté soumis le 23 germinal à leur approbation ?

« Je pense, écrivait alors le ministre des Relations extérieures, qu'il serait convenable et politique de donner toute la pompe possible à la marche de l'ambassadeur turc lorsqu'il prendra son audience du Directoire exécutif. Cette pompe éclairera le public sur l'importance de l'ambassade ottomane. On est accoutumé depuis quelque temps à Paris à voir beaucoup d'Orientaux et on les confondrait aisément avec l'ambassadeur du Grand Seigneur si l'attention publique n'était point réveillée par la solennité de son audience.

« D'ailleurs c'est avec beaucoup de pompe que nos ambassadeurs à Constantinople sont conduits à l'audience du grand vizir et à celle du Grand Seigneur. L'ambassadeur turc se trouverait offensé si ses audiences ne ressemblaient point pour l'état du cérémonial à celles

« que nos ambassadeurs prennent de la Porte
« ottomane.

« Il sera plus facile de fixer ce cérémonial
« lorsque l'ambassadeur sera à Paris. On saura
« alors comment sa suite est composée, et le
« citoyen Venture qui l'accompagne pourra
« éclairer sur les points du cérémonial qui
« seraient les plus convenables et les plus
« agréables à cet ambassadeur¹. »

Ce langage était cependant assez clair et assez formel et le ministre n'avait nullement cherché à dissimuler la gravité du problème que devait soulever la remise solennelle par Esséid Ali de ses lettres de créance. Et le Directoire osait espérer qu'une demi-journée suffirait pour arrêter le programme de la cérémonie, d'accord avec l'ambassadeur, fatigué sans doute de son voyage et à peine en possession de ses bagages ! Que serait-ce donc si le Turc émettait des prétentions excessives ? Il faudrait peut-être négocier, transiger..., en trouverait-on le temps matériel en quelques heures ? Pour soutenir une discussion sur un sujet aussi délicat ne fallait-il pas enfin posséder les éléments les plus complets d'infor-

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f^{os} 65 sqq.

mation et surtout savoir exactement soi-même ce que l'on entendait faire? Venture, pendant son séjour au lazaret de Marseille, avait bien indiqué, d'après l'ordre qu'il en avait reçu, ses idées personnelles sur le cérémonial qu'il conviendrait d'adopter en même temps qu'il avait rendu compte des usages observés à Constantinople lors des audiences solennelles accordées aux ambassadeurs¹. Mais n'était-il pas de toute nécessité, ainsi qu'on l'avait prévu, de s'entretenir avec lui des dispositions à prendre?

Tant de raisons majeures ne pouvaient qu'être décisives. Le Directoire le comprit et n'insista pas pour recevoir au débotté l'ambassadeur de la Sublime Porte.

L'anniversaire de la chute de Robespierre, qu'il avait l'intention de célébrer avec éclat le 10 thermidor, lui parut présenter les mêmes avantages que la date du 14 juillet. Assuré, cette fois encore, de n'avoir pas doubles frais à supporter, il accorda au ministère des Relations extérieures un délai de huit jours. L'événement prouva que cette concession n'avait pas été inutile.

¹ Pièces justificatives, p. 300.

Après un échange de vues entre Talleyrand qui avait conféré à ce sujet avec Venture, et Benezech, chargé d'élaborer le programme général de la fête du 10 thermidor, un projet d'arrêté fut préparé qui réglait dans les plus petits détails le protocole de la réception solennelle d'Esséid Ali. Le président du Directoire, Carnot, y donna son approbation le 3 thermidor, d'accord avec ses collègues Barras, Reubell, La Révellière Légeaux et Barthélemy. Cet arrêté reproduisait, en somme, sauf quelques modifications de détail insignifiantes, les propositions de Venture, et ses dispositions étaient la contre-partie aussi exacte que possible du cérémonial observé à Constantinople lors des audiences des envoyés étrangers chez le Sultan et le grand vizir. Le texte, curieux par le souci qu'il témoignait de ne rien laisser au hasard ou à l'inspiration du moment, était ainsi conçu :

« La réception et audience publique du Directoire exécutif pour l'ambassadeur ottoman, aura lieu le 10 thermidor prochain.

« Ce jour-là et à l'heure convenue, le maréchal des logis de l'ambassadeur et un commandant militaire se rendront à l'hôtel de

« l'ambassadeur, et après l'avoir salué, ils lui
« annonceront que le ministre des Relations
« extérieures l'attend pour l'accompagner et le
« présenter au Directoire. La marche, depuis
« l'hôtel de l'ambassadeur jusque chez le mi-
« nistre, sera ordonnée ainsi qu'il suit : un
« détachement de quarante hommes de cavale-
« rie ; le commandant de cette troupe et le même
« maréchal des logis à cheval ; l'ambassadeur
« et toute sa suite dans l'ordre qu'il jugera à
« propos ; un détachement de quarante hommes
« de cavalerie ; les voitures de l'ambassadeur,
« deux voitures que le Directoire exécutif vou-
« dra bien envoyer et celle du ministre termi-
« neront la marche.

« Cinquante hommes de cavalerie seront
« placés dans la cour de l'hôtel du ministre des
« Relations extérieures.

« Arrivé dans cette cour, l'ambassadeur des-
« cendra de cheval au premier degré de la porte
« intérieure ; là, il sera complimenté par l'in-
« terprète du Directoire qui le conduira au
« lieu que le ministre aura fixé pour le rece-
« voir.

« Le ministre recevra l'ambassadeur en

« s'avancant jusqu'à la porte du salon ; il aura
« soin de se tenir couvert ; deux fauteuils égaux
« seront préparés pour le ministre et l'ambas-
« sateur. Toutes les personnes introduites res-
« teront debout, même les officiers de l'ambas-
« sateur, qui ne s'assoieraient pas quand même
« on les y inviterait.

« Le ministre fera servir, à l'ambassadeur
« seulement, du café ou du chocolat et, peu
« après, de la limonade et des confitures.

« L'heure de l'audience fixée par le Directoire
« étant arrivée, le ministre et l'ambassadeur
« sortiront ensemble dans la voiture d'honneur
« du ministère des Relations extérieures. Son
« interprète se placera sur le devant pour
« interpréter ce qu'ils auront à dire pendant la
« marche.

« Le premier secrétaire de l'ambassadeur
« tenant la lettre de créance, ainsi que le pre-
« mier drogman, monteront dans une autre
« voiture avec le maréchal des logis ; les autres
« officiers de l'ambassadeur suivront dans
« d'autres voitures.

« Le détachement de cavalerie venu avec
« l'ambassadeur se réunira à celui placé dans

« la cour du ministre. La marche sera réglée
« ainsi qu'il suit :

« Un détachement de cavalerie qui sera
« supposé la garde d'honneur; les domestiques
« de l'ambassadeur, à pied ou à cheval ;
« les chevaux de l'ambassadeur, une musique
« militaire nombreuse, la voiture du ministre
« des Relations extérieures; les voitures de la
« suite du ministre; celles de l'ambassadeur.

« Afin que la marche ne puisse être croisée
« ou interrompue, il sera placé de distance en
« distance, à chaque coin de rue, des piquets
« d'infanterie.

« On battra aux champs aux corps de garde
« devant lesquels le cortège passera.

« La garde d'honneur du Directoire exécutif
« sera entièrement sous les armes.

« Arrivés dans la cour du palais directorial,
« le ministre, l'ambassadeur, le premier secré-
« taire de légation, le premier et le second
« drogman, l'intendant et le *Mahurdar* ou
« porte-sceau de l'ambassadeur, seront reçus
« dans le salon d'un des citoyens Directeurs où
« le ministre et l'ambassadeur seuls seront
« assis; là ils attendront l'instant où le Direc-

« toire pourra les recevoir; quatre huissiers
« viendront les avertir et les conduiront à la
« salle d'audience.

« Le ministre et l'ambassadeur marcheront
« ensemble, suivis des personnes désignées
« ci-dessus qui entreront seules avec eux dans
« la salle d'audience, le reste de la suite s'arrê-
« tera dans la pièce voisine.

« L'ambassadeur fera trois révérences en
« s'avançant vers les Directeurs qui resteront
« couverts. Après que le ministre l'aura présenté,
« l'ambassadeur prononcera son compliment
« qui sera traduit par l'interprète du Directoire,
« lequel se tiendra à la gauche du ministre et
« traduira de suite à l'ambassadeur la réponse
« du président du Directoire.

« Ensuite l'ambassadeur sera introduit dans
« une seconde pièce du Directoire pour y causer
« pendant quelques instants sans cérémonie.

« Lorsque l'ambassadeur se retirera, le
« ministre des Relations extérieures l'accom-
« pagnera jusqu'à la porte de la salle d'audience
« et l'interprète jusqu'à la voiture.

« L'ambassadeur retournera à son hôtel dans
« une des voitures du ministre avec le même

« cortège qui l'aura suivi jusqu'au palais du
« Directoire.

« Après l'audience, la garde d'honneur qui
« aura été mise chez l'ambassadeur depuis
« son arrivée sera congédiée.

« Le ministre des Relations extérieures don-
« nera à l'ambassadeur, le jour de l'audience,
« un dîner de cérémonie, où celui-ci se rendra
« seul avec les officiers de l'ambassade dont il
« voudrait se faire accompagner.

« Le ministre des Relations extérieures invi-
« tera le corps diplomatique à assister à la
« cérémonie de l'audience, ainsi que les minis-
« tres ses collègues qui seront revêtus de leur
« costume.

« Ce ministre est chargé de l'exécution des
« présentes instructions et de se concerter avec
« ceux de ses collègues dont le concours est
« nécessaire¹. »

Aussitôt approuvé et imprimé, ce document fut communiqué par les soins de Talleyrand à l'ambassadeur ottoman et l'on n'attendit guère pour connaître les observations qu'il avait suggérées à Esséid Ali. Avec un person-

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f^{os} 357 sqq.

nage aussi exigeant et pointilleux on pouvait cependant craindre davantage. Il n'en fallut pas moins discuter, ergoter sur les détails, échanger des explications et chercher par des combinaisons adroites à donner des satisfactions en sauvegardant les principes.

Le ministre des Relations extérieures se trouva tout naturellement chargé de conduire la négociation et il témoigna des intentions les plus bienveillantes. Au bout de quarante-huit heures l'accord était établi et un nouveau projet d'arrêté, fort acceptable pour les deux parties, put être soumis aux Directeurs ; l'agrément de l'envoyé du Sultan lui étant acquis par avance, son adoption pure et simple par le Gouvernement de la République devait mettre fin à toute discussion « sur des points de vaine étiquette ».

Les modifications proposées n'étaient pas, du reste, toutes importantes.

Conformément à l'usage établi à la cour du Grand Seigneur et dans les autres capitales européennes où des ministres ottomans étaient accrédités, Esséid Ali avait demandé à se rendre directement au palais du Luxembourg sans effectuer aucun arrêt, même au ministère des

Relations extérieures, et à prendre place, tout seul, dans un carrosse traîné par six chevaux, sa voiture fermant le cortège. Il avait insisté pour qu'un fonctionnaire de grade équivalent à celui de *tchaouchbachi*, qui était celui du quatrième ministre du Sultan, fût adjoint au Mihmandar et au commandant militaire du détachement de cavalerie pour venir le chercher à son hôtel. En ce qui touchait sa réception par le Directoire, l'ambassadeur avait exprimé le désir de ne pas rester longtemps dans le salon où il attendrait le moment d'être introduit devant les membres du Gouvernement, parce qu'il ne pourrait se permettre de s'asseoir tant qu'il serait porteur de la lettre impériale. Pour un même motif de respect à l'égard du firman de son maître il avait aussi revendiqué la « droite » en quittant ce salon, admettant qu'en toute autre occasion il céderait cette place d'honneur au ministre qui l'accompagnerait. Enfin la substitution du mot *salut* à celui de *révérence* et la promesse que son propre interprète traduirait son compliment au Directoire devaient achever de le satisfaire.

Talleyrand, animé d'un esprit conciliant, tint

compte, en rédigeant le nouveau programme, de la plupart des demandes d'Esséid Ali.

Bien que cela fût contraire à l'étiquette en usage à Constantinople, il admit que le premier drogman Codrika jouât, le 10 thermidor, le rôle que l'ambassadeur souhaitait; il remplaça *révérence* par *salut*, et pour éluder la question de la « main », il suggéra d'encadrer Son Excellence par deux ministres. Il s'engagea, en outre, à signaler au Directoire les inconvénients d'une trop longue station dans le salon d'attente; il estima enfin convenable de désigner le général commandant la Division militaire de Paris pour aller prendre Esséid Ali chez lui. Sur la question du carrosse attelé de six chevaux, il se montra par contre intraitable, cette exigence lui semblant vraiment excessive. Le point capital, celui qui tenait peut-être le plus à cœur à l'envoyé ottoman, fut d'ailleurs réglé par une concession gracieuse. Talleyrand proposa de supprimer l'arrêt prévu dans son hôtel, tandis que lui-même, « formant un cortège particulier
« composé du corps diplomatique, d'une partie
« de ses bureaux et d'une troupe à cheval, se
« mettrait en marche de son côté et assez à

« temps pour rencontrer l'ambassadeur en cours
« de route vers le débouché du pont National et le
« précéder ensuite jusqu'au palais directorial ».

Confiant dans l'esprit politique de son ministre des Relations extérieures et assuré que la dignité de son Gouvernement avait été sauvegardée, le Directoire n'hésita pas à ratifier les dispositions nouvelles qui lui étaient soumises¹, et l'on put espérer qu'aucune difficulté de protocole ne viendrait plus troubler les préparatifs de la solennité du 10 thermidor. Le matin de la cérémonie un incident soulevé par le corps diplomatique faillit cependant causer un bouleversement dans le programme. Les ministres étrangers qui devaient assister à la fête avaient déjà, quelques jours auparavant et par l'organe du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, fait annoncer que les Directeurs devant garder leur chapeau sur la tête, ils se verraient eux-mêmes contraints de s'excuser s'ils ne pouvaient se couvrir pareillement. On les avait avisés qu'ils seraient libres d'agir comme ils l'entendraient.

La question était cette fois plus grave. La

¹ Le texte de l'arrêté du Directoire est aux Archives nationales, AF III 177 f° 67 n° 979, 6 thermidor an V.

susceptibilité des représentants des diverses puissances avait été éveillée par la crainte que le Directoire « eût l'intention de les faire servir de cortège » à l'ambassadeur ottoman. Il fallut dépêcher d'urgence des estafettes chez chacun de ces personnages pour dissiper le malentendu et leur affirmer qu'ils pouvaient, à leur gré, accompagner ou non le citoyen Talleyrand, que le rendez-vous était en réalité au Luxembourg et qu'ils assisteraient à la fête du jour et incidemment à la réception d'Esséid Ali dans des conditions identiques à celles où ils s'étaient trouvés lors des précédentes cérémonies publiques.

L'empressement mis par le Directoire à prodiguer des assurances aussi formelles fut du plus heureux effet, et ce petit soulèvement diplomatique n'eut pas de suite.

A part ce léger incident, la journée du 10 thermidor, journée historique puisqu'elle devait être marquée par la première entrevue du Directoire exécutif de la République Française avec le premier ambassadeur permanent de la Sublime Porte en France, ne fut gâtée par aucun désordre dans la rue, ni par le moindre accroc dans le programme.

Vers quatre heures de l'après-midi, Esséïd Ali quitta l'hôtel de la rue Saint-Dominique, accompagné des troupes désignées pour lui servir d'escorte d'honneur. Précédée immédiatement du carrosse où Elle aurait dû prendre place si Elle n'avait préféré au dernier moment monter un cheval, d'assez pauvre apparence à vrai dire, mais couvert d'une housse richement brodée et tenu en main par deux Turcs, Son Excellence s'avança avec dignité à travers un concours immense de peuple. Ainsi que nous le représente une gravure en couleur du temps¹, un de ses officiers marchait à sa droite, portant dans un coffret enveloppé d'une étoffe d'or le firman du Grand Seigneur. Les autres membres de l'ambassade suivaient à pied. Esséïd Ali avait revêtu son costume de gala. Il était coiffé d'un grand turban formé de deux masses séparées : la partie supérieure était verte et surmontée d'un bouton d'or, marque distinctive des *ulémas* ou gens de loi, tandis que la partie inférieure était en mousseline blanche élégamment et artistement arran-

¹ Bibliothèque nationale. Collection du cabinet des Estampes.

M. A. Boppe possède un exemplaire de cette estampe, mais non colorié.

gée. Le poids extraordinaire de ce turban et la crainte d'en trop souffrir avaient déterminé l'ambassadeur à solliciter par avance du Directoire l'autorisation de mettre une autre coiffure dès qu'il aurait remis sa lettre de créance. De ses vêtements l'on admirait surtout le *banjem*, sorte de robe longue, aux manches rabattues jusque sur les mains, de couleur violette, et ornée de la brune fourrure d'été des hermines. Codrika, à qui ses fonctions en donnaient le droit, portait également un *banjem*, avec un bonnet de fourrure pointu. Quant aux Turcs de la suite ils avaient endossé leurs plus brillantes robes, et le coup d'œil qu'ils offraient était pittoresque.

Les curieux, difficilement contenus par des piquets d'infanterie, baïonnette au canon, séduits par la nouveauté du spectacle, excités par le bruit des musiques militaires qui faisaient rage, éclataient en applaudissements au passage du cortège « malgré le spectacle peu républicain des esclaves humbles et rampants¹ » qui entouraient Son Excellence.

Sur le pont de la Révolution², le long des

¹ Le *Miroir*, n° 456 du 12 thermidor (30 juillet).

² Aujourd'hui pont de la Concorde.



ESSEID ALI EFFENDI SE RENDANT AU PALAIS DU LUXEMBOURG LE 10 THERMIDOR AN V.

D'après une estampe appartenant à M. Boppe.

quais, à l'extrémité des Tuileries, au débouché du pont National où Talleyrand rencontra l'ambassadeur, sur le pont Neuf, rue de Thionville¹ et rue de Tournon, l'affluence et l'enthousiasme du public furent aussi considérables. Enfin, au milieu de cris et d'ovations accrus encore par quelques distributions qu'il fit de menue monnaie à la foule², Esséïd Ali pénétra dans le palais du Luxembourg; il fut introduit dans le salon particulier de Carnot tandis que la nouvelle de son arrivée était portée au Directoire.

Pour donner plus de majesté autant à la réception du Turc qu'à la fête de la Liberté, la cour du palais directorial avait été transformée en salle des fêtes. On y avait élevé un amphithéâtre

¹ Aujourd'hui rue Dauphine.

² Cette distribution de monnaie provoqua la pièce satirique suivante :

Nos Brutus, ci-devant Français,
De l'ambassadeur turc assurent le succès.
Pourquoi ? C'est qu'il comprit, au pied du nouveau trône,
Que ces républicains en étaient à l'aumône.

Cette pièce fut insérée, sous la signature « d'A... » (probablement de Bertin d'Antilly), dans le *Thé* du 15 thermidor (2 août). La *Petite Poste de Paris* l'a reproduite dans son numéro du 19 thermidor (6 août). Enfin on la retrouve dans une brochure, sans date, intitulée *les Gobe-mouches ou les Métamorphoses*, Paris, in-8°, 8 p., et citée par M. Tourneux dans la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution Française*. Paris, 1890-94, 3 vol. gr. in-8°.

en demi-cercle décoré des statues de la Liberté, de l'Égalité et de la Sagesse et orné de trophées militaires. Cinq sièges étaient placés au fond de la partie supérieure pour les Directeurs ; d'autres étaient disposés sur deux estrades latérales pour les ministres ; ceux qui étaient destinés au corps diplomatique occupaient les deux côtés de l'amphithéâtre. Les corps constitués, les autorités civiles et militaires avaient également leurs places marquées. Un orchestre et les chœurs du Conservatoire étaient groupés à la droite et en arrière de l'amphithéâtre ; la garde à cheval du Directoire était massée dans la cour en faisant face au palais, tandis que des batteries d'artillerie avaient pris position dans les jardins dont l'assistance avait la vue. Aux fenêtres des appartements, des citoyennes en toilettes claires et légères se pressaient curieusement pour jouir d'un spectacle exceptionnel et attrayant.

A cinq heures précises, quelques instants avant que l'ambassadeur fût arrivé, les Directeurs, dans leur veste et leur culotte de satin blanc avec le manteau rouge brodé, ceinturés de bleu, le sabre de vermeil au côté, le vaste chapeau

empanaché de plumes tricolores sur la tête, précédés de leur garde à pied, de leurs huissiers et messagers d'État dans leur costume à la Van Dyck, des ministres et du secrétaire général, tous en uniforme battant neuf, avaient quitté la Salle des séances où l'on s'était réuni et étaient allés occuper les places qui leur avaient été réservées dans la cour.

Benezech, ministre de l'Intérieur par intérim jusqu'à l'arrivée de François de Neufchâteau¹, son successeur, se présenta alors pour annoncer que Son Excellence l'ambassadeur de la Sublime Porte demandait audience. Sur l'ordre qu'il en reçut, il se retira pour reparaître peu après, accompagné d'Esséid Ali et de Talleyrand : quatre huissiers ouvraient la marche. Au milieu d'un

¹ François de Neufchâteau (Nicolas, comte), né à Saffais, près de Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), le 17 avril 1750, mort à Paris le 10 janvier 1828. Publia à quatorze ans un recueil de poésies. Procureur général au Conseil supérieur de Saint-Domingue (1783-1788). Administrateur du département des Vosges, député à l'Assemblée législative dont il devint secrétaire, puis président. Réélu à la Convention, refuse d'y siéger. Arrêté en septembre 1793 après la représentation de *Paméla* au Théâtre-Français. Il devient après le 9 thermidor juge au tribunal de cassation, commissaire du Directoire dans les Vosges, ministre de l'Intérieur du 16 juillet 1797 au 2 mai 1798, redevient deux mois après, ministre, et est remplacé le 4 messidor. Sénateur après le 18 brumaire, président du Sénat de 1804 à 1806. Comte de l'Empire (1808).

silence profond, l'ambassadeur, suivi de son premier secrétaire, des premier et deuxième drogman et de son Mahurdar, s'avança jusqu'au pied de l'amphithéâtre, prit des mains du premier secrétaire qui les avait portés sur sa tête en signe de respect, enveloppés dans une étoffe rouge et recouverts de taffetas blanc, le firman et la lettre de créance du Sultan Sélim, les baisa trois fois, fit un pas encore et salua trois fois les Directeurs. Carnot, Barras, La Révellière Lépoux, Barthélemy et Reubell s'étaient levés mais restèrent couverts. Talleyrand présenta alors Esséid Ali qui remit au président le firman du Grand Seigneur et prononça en turc le discours suivant, aussitôt traduit par son drogman Codrika : « Le Sultan qui règne aujourd'hui si
« glorieusement dans les États ottomans, sou-
« verain de deux continents et de deux mers, le
« très majestueux, très redoutable, très magna-
« nime et très puissant Empereur dont la pompe
« égale celle de Darius et la domination celle
« d'Alexandre, mon très bienfaisant Seigneur et
« Maître, m'a chargé de présenter à ses sincères
« amis, la très honorable et très magnifique
« République Française, cette gracieuse lettre

« impériale remplie des sentiments de l'amitié
 « la plus parfaite et de l'affection la plus pure, et
 « il m'a envoyé en ambassade près d'Elle pour
 « augmenter, avec l'aide du Très-Haut, l'amitié et
 « la bonne harmonie qui subsistent si solidement
 « et depuis si longtemps entre la Sublime Porte
 « et la France. S'il plaît à Dieu pendant ma
 « résidence, je n'aurai rien de plus à cœur que
 « de chercher les moyens de resserrer les liens
 « de cette amitié pure et sincère qui unit ces
 « deux grandes puissances. »

Carnot, qui avait eu communication quelques jours auparavant de ce discours afin de pouvoir préparer la réponse qu'il devait y faire, prononça ces paroles qui pourraient resservir aujourd'hui en pareilles circonstances.

« Monsieur l'ambassadeur de la Sublime Porte,
 « notre amie, le Sultan Sélim, en vous envoyant
 « pour le représenter comme son ambassadeur
 « ordinaire près le Gouvernement de la Répu-
 « blique Française, lui donne un gage précieux
 « de son amitié et de son désir d'entretenir sans
 « altération les heureux rapports qui existent
 « depuis si longtemps entre la France et l'Empire
 « ottoman. Le Directoire exécutif n'oubliera

« rien, monsieur l'ambassadeur, pour vous con-
 « vaincre qu'il partage un vœu si utile aux deux
 « nations. »

La cérémonie était finie, du moins pour Esséid Ali. L'envoyé du Sultan fut invité à s'asseoir, à la droite du Directoire, sur le gradin le plus élevé, et d'acteur, il devint simple spectateur. Les audiences diplomatiques n'étaient pas, en effet, encore terminées et la fête de la Liberté n'avait pas commencé. Successivement, le Directoire reçut officiellement, avec échange de discours, le marquis Massimi, ministre plénipotentiaire du Pape, et M. Boccardi, ministre plénipotentiaire de la République de Gênes ; enfin le Ministre de la guerre, Schérer, lui présenta le sieur Gauthier, adjoint à l'adjutant général Dumont, qui apportait deux drapeaux conquis par l'armée du Rhin et de la Moselle. Une salve d'artillerie annonça ensuite l'ouverture de la fête de la Liberté. Les élèves du Conservatoire et l'orchestre exécutèrent une symphonie et chantèrent l'hymne à la Liberté. Carnot, prenant la parole, glorifia l'anniversaire du 9 thermidor et flétrit à nouveau la mémoire de Robespierre, puis les mâles accents du *Chant du Départ* reten-

tirent et le Directoire, s'étant levé, rentra dans son palais avec le plus solennel apparat.

Esséid Ali, un peu oublié dans cette partie de la fête, fut reconduit à son hôtel, selon le programme, et lorsqu'il franchit le seuil de son vestibule, il entendit pour la dernière fois sonner et battre aux champs sur son passage. L'heure des honneurs officiels exceptionnels était passée.

La réception de l'ambassadeur ottoman par le Directoire avait soulevé une énorme curiosité : c'était un événement trop sensationnel et trop « parisien » pour que la presse ne se saisît pas de cette bonne fortune.

Les feuilles officielles, officieuses, ou de simple information, comme le *Moniteur Universel*¹, le *Censeur des journaux*², l'*Analyse des journaux*³, le *Journal de Paris*⁴, ne manquèrent pas de rendre compte des particularités de la cérémonie, publièrent le texte des discours échangés et se félicitèrent de l'ordre parfait qui

¹ *Moniteur officiel* du 12 thermidor (30 juillet).

² *Censeur des journaux* du 30 juillet n° 312.

³ *Analyse des journaux* du 14 thermidor (1^{er} août).

⁴ *Journal de Paris*, p. 1263-1274.

avait régné. Les journaux d'opposition, au contraire, ainsi qu'on peut l'imaginer, trouvèrent en l'occurrence mille sujets de critiques. Le plus vif d'entre eux et aussi le plus volontairement agressif et partial fut sans contredit le *Thé* : la description qu'il fit du cortège de l'ambassadeur est poussée à la charge, mais amusante.

« Le 10 thermidor, Esséid Ali Effendi se
« rendit au Directoire au milieu d'un cortège
« ainsi disposé :

« 1° Avant-garde de la légion de police, dont
« les soldats sont appelés potirons parce qu'ils
« ont des revers jaunes ;

« 2° De trompettes empruntées aux marchands
« de baume du quai de la Ferraille ;

« 3° Des voitures des ambassadeurs, agents,
« légats, résidents auprès de la République Fran-
« çaise, voitures de remise pour la plupart, à
» l'exception de celle du marquis del Campo,
« dont la richesse faisait une discordance épou-
« vantable avec les autres ;

« 4° Les ministres, savoir : Benezech en dili-
« gence, suite et figures inconnues. Merlin ¹ en

¹ Merlin (Philippe-Antoine, comte) dit de Douai, né à Arleux (Nord) le 30 octobre 1754, mort à Paris, le 26 décembre

« locatis. Sotin¹, le nouveau ministre de la Po-
 « lice, en voiture déchiffrée du matin. L'évêque
 « d'Autun, poudré à frimas et boudiné comme
 « dans le portrait où il se fit représenter en
 « Alcibiade quand il était l'Alcibiade du clergé.
 « Pléville Pelley², en berline très mesquine.

1838. Avocat au Parlement de Flandre (1775). Député aux Etats généraux, membre de la Convention, président de la Convention après le 9 thermidor, membre du Comité du Salut public, ministre de la Justice en l'an IV, de la Police générale et de nouveau de la Justice en l'an V. Directeur après le 18 fructidor (4 septembre) et démissionnaire après le 30 prairial (18 juin 1799). Procureur général près la Cour de cassation (1801), conseiller d'État à vie (1805), exilé en 1815, rentre en France en 1830. Il a attaché son nom au *Répertoire universel de jurisprudence*.

¹ Sotin de la Coindière (Pierre-Jean-Marie), né à Nantes en 1764, mort à la Chevrolière en 1810. Devient en 1792 l'un des administrateurs du département de la Loire-Inférieure ; commissaire central du département de la Seine, puis ministre de la Police en remplacement de Lenoir Laroche (juillet 1797), démissionnaire en 1798, ambassadeur à Gênes pendant quelques mois, consul général à New-York, puis simple consul à Savannah, d'où Napoléon le rappelle en 1804 à cause du mariage de Jérôme Bonaparte avec Miss Patterson. Meurt percepteur de la commune de la Chevrolière (Loire-Inférieure).

² Pléville le Pelley (Georges-René), né à Granville en 1726, mort à Paris en 1805. Embarqué comme mousse à douze ans, devint premier lieutenant d'un corsaire, entra dans la marine royale et prit sa retraite en 1788 avec le grade de capitaine de vaisseau. Ayant adhéré à la Révolution, il fut employé par le Comité du Salut public, remplaça Truguet au ministère de la Marine le 30 messidor an V (18 juillet 1797) ; nommé contre-amiral (octobre 1797), vice-amiral (avril 1798), il fut remplacé au ministère par Bruix (28 avril 1798). Sénateur (24 décembre 1799).

« Schérer¹ en chaise de poste avec des guides.

« Ramel² en vis-à-vis ;

« 5° Un détachement de la garde à cheval
« du Directoire avec la botte de foin en
« croupe ;

« 6° M. Codrika, secrétaire d'ambassade, dans
« une demi-fortune derrière laquelle étaient
« deux esclaves turcs, l'un en bleu, l'autre en
« rouge ;

« 7° Plusieurs équipages remplis de Grecs et
« d'Arméniens, ceux que l'on voit au Palais-
« Royal et à Tivoli ;

« 8° Un corps de généraux de tous grades ;

« 9° Quelques chevaux des écuries de Monsieur
« l'ambassadeur ;

« Une voiture de vieille comtesse allant rendre

¹ Schérer (Barthélemy-Louis-Joseph), né en 1747, mort en 1804. Major en 1789, général de division en 1794, commande l'armée des Pyrénées orientales (1795), puis celle d'Italie où Bonaparte le remplace, ministre de la Guerre de 1797 à 1799, commande à nouveau l'armée d'Italie ; battu, il donne sa démission.

² Ramel de Nogaret (Jacques), né à Carcassonne en 1760, mort à Bruxelles en 1839. Avant la Révolution, avocat du roi à Carcassonne. Député aux États généraux, membre de la Convention, du Comité du Salut public, du Conseil des Cinq Cents, ministre des Finances de février 1796 à juin 1799. Rentre dans la vie privée ; nommé préfet du Calvados aux Cent Jours et exilé sous la Restauration.

« le pain bénit, barbouillée fraîchement d'un
« croissant en fer à cheval ;

« 11° Un peloton de Turcs du magasin de
l'Opéra ;

« 12° L'ambassadeur, monté sur un cheval
« arabe dont les harnais étaient relevés de
« quelques strass ;

« 13° Un corps de cavalerie ;

« 14° Des polissons criant : « Vive la Répu-
« blique ».

« Cette mascarade a fait lever les épaules.
« On y a vu la réception du *Bourgeois gentil-*
« *homme* ou la cavalcade de *Dom Japhet*. Ce
« convoi était à la fois funèbre, majestueux et
« burlesque¹. »

Les *Semaines critiques*² plaisantèrent les musiciens à pied et à cheval revêtus, disaient-elles, d'habits décousus, déchirés, décolorés, et coiffés au hasard de casques, de chapeaux et de bonnets de police. Quant aux carrosses ministériels elles les qualifièrent de sales et vilains. Le *Véridique*³ affirma que la pompe du

¹ *Le Thé*, an V, p. 432.

² *Les Semaines critiques*, t. III, p. 37.

³ *Le Véridique*, 13 thermidor (31 juillet).

cortège avait été mesquine, les attelages très médiocres, la musique barbare et désagréable, qu'il n'y avait eu ni éclat ni majesté, fort peu d'ordre, bref qu'on avait emprunté toutes les formes de l'ancien régime excepté la richesse et la magnificence. « Le personnage le plus
 « brillant de toute la fête a été décidément le
 « cheval de l'ambassadeur, et c'est lui qui a le
 « mieux soutenu aux yeux du peuple l'honneur
 « de la Cour ottomane. »

Talleyrand ne fut pas ménagé, comme on pense bien, par les chroniqueurs royalistes ou révolutionnaires.

L'Ami des lois écrivit que l'évêque d'Autun avait officié avec tant de grâce au Luxembourg qu'il avait regagné l'amitié des gens comme il faut. Une autre feuille remarqua qu'il avait été plaisant de le voir, armé d'un sabre, recevoir l'ambassadeur turc égrenant son chapelet. Enfin le *Grondeur* et le *Petit Gautier* publièrent un entrefilet plutôt désobligeant pour le ministre des Relations extérieures.

« On a demandé pourquoi l'évêque d'Autun,
 « qui s'est armé d'un sabre à la turque pour
 « présenter Esséid Ali Effendi au Directoire, ne

« s'était pas revêtu de l'étole pour présenter le
« ministre du Pape. On a répondu que l'étole
« ayant la vertu de chasser le diable, ses mains
« n'avaient pu la toucher. »

L'ironie des feuilles de l'opposition et les épigrammes des muscadins à la perruque blonde et au collet noir ne doivent, d'ailleurs, pas laisser croire que l'opinion publique ait, en général, mal jugé et peu apprécié l'apparat dont le Directoire essaya d'entourer la réception de l'ambassadeur ottoman. Les commentaires mêmes de la presse et la prolixité des comptes rendus révèlent, au contraire, le plaisir que les Parisiens éprouvèrent de contempler une Excellence turque et le dépit des adversaires du Gouvernement.

En fait, ce sentiment des royalistes et des jacobins qui perce entre les lignes et qui se dissimule mal sous la raillerie, s'expliquait aisément. L'envoi d'un ambassadeur ottoman à la République marquait d'une façon éclatante que l'amitié du Grand Seigneur pour la France avait résisté au changement de régime et aux saccades de la période révolutionnaire. Il prouvait le prestige extérieur du Directoire qui

avait obtenu un succès dont l'ancienne monarchie n'avait jamais pu s'enorgueillir, par la création d'une représentation permanente de la Sublime Porte.

CHAPITRE VI

ESSEID ALI EFFENDI ROI DE PARIS

Quatre semaines durant Esséid Ali Effendi fut le roi de Paris.

Quatre semaines durant, sa barbe, son turban et sa pipe, ses allures plus ou moins sultanesques, ses réflexions ou l'absence de ses réflexions accaparèrent exclusivement l'attention du peuple qui aime à se proclamer le plus spirituel de la terre. Qu'il restât chez lui, l'ambassadeur pouvait contempler de ses fenêtres de la rue Saint-Dominique un public nombreux attiré par l'espoir de l'entrevoir à travers un rideau; qu'il sortît, et son apparition provoquait des attroupements dégénérant vite en bousculades; qu'il acceptât d'honorer de sa présence une des fêtes organisées presque quotidiennement pour lui et la foule accourait avec la plus constante fidélité. Dans l'émeute de curiosité que

l'Excellence ottomane provoqua, sans rien faire d'ailleurs pour la soulever, les femmes jouèrent un rôle prépondérant. Paris devint un quartier de Constantinople : les marchandes de modes furent sur les dents pour exécuter les commandes de chapeaux turbans, de bonnets turcs, de robes à la turque et à l'odalisque que leur firent avec une sorte de furie leurs clientes affolées par le désir de séduire l'envoyé du Sultan.

Ce succès inouï, quasi triomphal, qui reçut ainsi la plus flatteuse des consécration, a égalé, presque surpassé celui qu'avaient obtenu, au cours du siècle, de plus hauts et plus puissants personnages tels que Pierre le Grand, Joseph II, le grand-duc Paul de Russie et Gustave III de Suède. Sans doute le Tsar avait eu, en 1717, son heure de popularité : ses saillies, ses boutades, son activité, avaient amusé les Parisiens, mais l'intérêt qu'il avait excité s'était promptement dissipé. L'empereur Joseph II, sous le nom de comte de Falkenstein, lorsqu'il était venu voir Marie-Antoinette, avait été évidemment l'objet de démonstrations sympathiques gênantes. En 1782, le comte du Nord; plus tard Paul I^{er} de Russie, le comte de Haga ou Gus-

tave III de Suède, en 1784, avaient certes l'un et l'autre recueilli d'éclatants témoignages de la faveur populaire, soit qu'ils fussent harangués par les dames de la Halle ou qu'ils se montrassent autour du baquet magnétique de Mesmer. L'incognito qu'ils gardaient et leurs efforts persistants pour se dérober à des ovations fréquemment importunes avaient toutefois refroidi l'enthousiasme de la foule.

Esséid Ali, de moins haute extraction, de rang moins élevé, fut plus accessible et plus patient, et la bonne grâce avec laquelle il se laissa admirer contribua certainement à accroître sa popularité. L'engouement quelque peu puéril et amusant dont il bénéficia n'eut rien de surprenant. Il naquit autant des circonstances que d'une cause plus permanente et plus profonde, le caractère du Parisien.

Paris a de tout temps aimé la nouveauté, et s'il s'est épris souvent d'aigrefins, de bateleurs ou d'imbéciles, il s'est toujours abandonné avec plaisir à l'attrait irrésistible qu'exercent sur lui les étrangers et surtout les exotiques. Cette badauderie persistante, d'origine fort ancienne, s'est manifestée chaque fois qu'elle

en a trouvé l'occasion, et malgré les mystifications dont ils ont été à maintes reprises les victimes, les habitants de la capitale ont peut-être gardé le même respect pour les titres sonores et les costumes extraordinaires.

L'accueil réservé à Esséid Ali Effendi ne semble plus aussi excessif si l'on songe aux égards dont on entoura des imposteurs comme le fameux Zaga Christ, roi d'Ethiopie, en 1634, le faux Mahomet Bey ou Jean Cigale, « Bassa » et plénipotentiaire souverain de Jérusalem, l'ambassadeur persan Méhémet Rizabeg, qui par son orgueil et ses excentricités bouleversa la cour de Louis XIV. Faut-il rappeler encore l'émotion produite à Paris par cette ambassade siamoise plus ou moins authentique qui fut reçue avec splendeur à Versailles en 1684 ? Doit-on oublier les ambassadeurs envoyés en 1645 par Wladislas, roi de Pologne, pour chercher la future reine Marie-Louise de Gonzague et qui obtinrent un immense succès ? Que dire des scènes provoquées par les ambassadeurs Moscovites en 1654, 1668, 1687, que la foule poursuivit jusque dans leur hôtel, qu'on vint regarder manger et boire avec un tel

sans-gêne qu'il fallut les protéger à table par une sorte de balustrade ? La mission marocaine de 1699 eut un égal retentissement et le séjour à Paris des envoyés du Grand Seigneur en 1721 et 1742 donna lieu à des manifestations d'aussi intense curiosité. Avons-nous, d'ailleurs, beaucoup changé et méprisons-nous aujourd'hui ce qui divertissait autant nos pères ? Assurément non, car il suffit de constater que le Shah Nasser Eddine, le sultan de Zanzibar, Dinah Salifou, et tout récemment encore les diamants de Mouzaffer Eddine ont eu leurs admirateurs.

Si cette passion de l'exotisme justifie en partie l'attitude des Parisiens à l'égard de l'envoyé du Sultan Sélim, il faut avouer cependant qu'à toute autre époque ce personnage eût été moins remarqué et que sa bonne étoile l'amena sur les rives de la Seine au moment précis où il devait faire sensation.

La mascarade de l'an V battait son plein, un « Mamamouchy » authentique ne pouvait qu'être le bienvenu.

Le mot mascarade n'a rien d'exagéré pour définir l'état de Paris à l'arrivée d'Esséid Ali. Ce n'est pas qu'il faille rendre exclusivement

responsable de l'abaissement des caractères et du relâchement des mœurs qui ont valu à cette époque une si triste réputation, le système politique alors en vigueur. Quoi qu'on en ait dit, le Directoire n'a été ni meilleur ni pire que les autres gouvernements, et son existence a été trop modeste et trop précaire pour qu'on lui attribue une influence qu'il ne fut guère en mesure d'exercer. Tout autre régime eût été comme lui impuissant à combattre et à réprimer l'anarchie générale au milieu de laquelle il se débattit, car il y avait là une conséquence logique, inéluctable, de la réaction contre les idées jacobines et de la lassitude succédant toujours chez les peuples comme chez les individus aux périodes d'extrême tension morale.

L'état d'âme spécial de la population parisienne en 1797 qui achève de faire comprendre le succès de l'ambassadeur de la Sublime Porte, a été la suite naturelle des événements politiques et des modifications que les années de la Terreur avaient apportées dans les habitudes, dans les mœurs et dans les goûts. Esséid Ali, ignorant déjà des choses de l'Occident, l'était plus encore des dessous de la vie parisienne :

il put ainsi prendre pour un hommage rendu à son pays et à sa personne ce qui ne fut en réalité que le résultat de la badauderie éternelle de Paris accrue démesurément par un désir immodéré de jouissances plus sensuelles que morales.

Le plaisir apparaît bien alors comme le but suprême de l'existence et sa recherche est l'instigatrice de toutes les folies, de toutes les inconsciences où se complaisent les classes de la société. Du petit au grand, du riche au pauvre, on veut s'amuser : on s'amuse pour oublier qu'on est orphelin, on s'amuse pour effacer jusqu'au souvenir des heures tragiques qu'on a vécues, on s'amuse enfin parce qu'on est oisif, parce que l'oisiveté qui ronge et qui tue « est aussi continue dans la grande cité que la base fondamentale d'un orchestre d'opéra ». Sous la Terreur, hormis les suspects et les victimes, le peuple n'a cessé sans doute de se distraire, mais l'incertitude du lendemain voilait d'une ombre de tristesse des plaisirs parfois grossiers. Maintenant on est libéré : la crainte de la dénonciation, de la mort ne hante plus les esprits ; tous ceux qui, par prudence, qu'ils fussent nobles ou

seulement riches, sont restés cachés chez eux, osent sortir de nouveau et leur réclusion volontaire les a rendus plus avides encore de rattraper le temps perdu. La jeunesse, pour laquelle les heures qui fuient ne se retrouveront plus, se souvient encore des jours brillants qui ont illuminé son enfance ; elle tient à son tour à jouir, elle a hâte de satisfaire sa passion pour les fêtes, pour le luxe. Au milieu de la misère et spéculant sur elle, des fortunes immenses ont été acquises, nées de l'achat à vil prix de biens nationaux ou de fournitures déshonnêtes aux armées. Leurs heureux possesseurs, enrichis parfois d'un seul coup, ne sachant pas apprécier la valeur de cet argent qui s'est fait si rare, le dépensent en extravagances pour se procurer un instant de plaisir. Dans cette sarabande échevelée et joyeuse, les femmes sont encore les plus ardentes : femmes de parvenus ou de politiciens comme M^{me} Tallien ¹, actrices comme

¹ Tallien (Thérèse Cabarrus), née à Saragosse vers 1775, morte au château de Chimay (Belgique), le 15 janvier 1835. Mariée à Devin de Fontenay, conseiller au parlement de Bordeaux, elle divorça. Arrêtée et jetée en prison sous la Terreur, elle en sortit grâce à Tallien, député alors en mission dans la Gironde, et l'épousa. Elle exerça sur lui une telle influence qu'elle le détermina à une action vigou-

M^{lle} Lange¹, simples courtisanes, se coudoient, se croisent, se saluent, se jalourent : un même idéal, un même culte les rapprochent, le plaisir par l'argent, l'argent pour le plaisir. Les convenances, la délicatesse, les distinctions de classe, le sentiment de son rang social et des obligations qu'il entraîne, n'existent plus. Un luxe effréné qui va jusqu'à imposer des modes saugrenues, comme celle des bagues aux pieds nus sur des sandales, entraîne à toutes les folies ; ce plaisir qu'on recherche, on le donne généreuse-

reuse contre Robespierre avant le 9 thermidor. Son salon devint célèbre sous le Directoire. Elle divorça peu après le retour d'Égypte de son mari qui avait accompagné Bonaparte, et épousa en 1805 M. de Caraman qui devint prince de Chimay.

¹ Lange (Anne-Françoise-Élisabeth), née à Gênes le 17 septembre 1772, morte à Florence le 25 mai 1816. Célèbre par sa rare beauté ; a fait partie dès son jeune âge, à Tours, de la troupe de la Montausier et a débuté le 2 octobre 1788 à la Comédie-Française. En 1791 elle passa au théâtre de la rue Richelieu, devenu bientôt théâtre de la République, et retourna au bout de quelques mois à la Comédie-Française. Arrêtée avec toute la troupe après la représentation de la pièce de François de Neufchâteau, « *Paméla* ou la vertu récompensée », elle resta détenue jusqu'au 9 thermidor. Rentrée au théâtre Feydeau, elle prit sa retraite dès le 16 décembre 1797. Elle se maria peu après, mais reparut pour peu de temps en 1807 à la Comédie-Française. Son aventure avec le peintre Girodet est connue : l'artiste, pour se venger du refus d'un portrait, la peignit sous les traits de Danaë disparaissant sous une pluie d'or.

ment aux autres. C'est à peine si l'on s'indigne de voir une M^{me} de Fleurieu et une M^{me} Hamelin se présenter à la promenade des Champs-Elysées vêtues d'une simple robe de gaze transparente retenue avec une ceinture, et l'effronterie des curieux ne fait rien perdre de la leur à ces audacieuses que ne décontenancent pas les regards fixés sur leur personne¹.

Que peuvent être devenus, à une telle époque, les plaisirs sociaux décents et distingués? Ils n'existent plus, puisque nul ne sait plus les goûter. Le spectacle, la danse dans les bals par souscription ou dans les jardins publics, telles sont les distractions du meilleur monde. Le théâtre fait fureur, plus de vingt salles sont ouvertes au public et chaque soir elles refusent des spectateurs assez éclectiques ou ignorants pour se plaire également à *Iphigénie en Tauride*, à *Zaïre*, au *Roi de Cocagne*, au ballet de *Psyché* ou aux drames de circonstance inspirés par la passion contre-révolutionnaire. Qu'est-ce encore que l'attrait du théâtre auprès de l'idole des Parisiens, la danse? Tout Paris danse. Les

¹ La *Quotidienne* du 23 juin 1797, en donnant ce détail pittoresque, a peut-être créé une légende.

salles de danse n'ont jamais été plus nombreuses, on danse, sans plus de respect pour les personnes que pour les choses, dans les anciennes églises, dans les couvents, dans les hôtels restés sans propriétaires, dans les salles de spectacle, dans les rues. Avec l'été est née une mode nouvelle, celle des jardins publics. « Paris, écrit le *Spectateur du Nord*¹, renferme « dans son enceinte de magnifiques jardins « appartenant autrefois à des princes, à des « grands, à des financiers, tombés aujourd'hui « par un coup du sort dans la possession de « quelques fournisseurs de la République. Les « anciens propriétaires n'y recevaient que leurs « amis; les nouveaux, accoutumés aux spécula- « tions; y reçoivent ceux qui veulent payer le « plaisir d'errer sous de charmants bosquets, « de voir d'adorables nymphes, d'entendre de la « musique et de contempler un feu d'artifice. » Existe-t-il, pour ce public, de volupté plus grande que de voir s'ouvrir pour un écu les hôtels les plus célèbres avec leurs jardins, de se « pen- « cher mollement sur le riche sofa de l'émigré, « de se mirer dans les larges trumeaux d'une

¹ Juillet-août 1797.

ci-devant Duchesse, de jouir de tous les agréments d'une fête champêtre avec musique, danse, illuminations? »

Dès cinq heures, les rues sont remplies de voitures et le beau monde paraît. A six heures, ouvrières et grisettes ont fait toilette et accourent à leur tour, lestes et vives dans leur fourreau d'indienne à fond blanc et à fleurs, toutes séduisantes avec leurs fichus de mousseline et leurs bonnets de linon. Où viennent-elles rejoindre ainsi leurs élégantes clientes, vêtues de mousseline blanche, aux bras et aux seins nus? C'est à l'ancien hôtel de M^{me} de Pompadour, qu'acheta jadis le banquier de la Cour, Beaujon, acquis depuis par la duchesse de Bourbon et devenue l'Élysée Bourbon. C'est à Idalie, l'ancienne maison de la condamnée Marbeuf, que Ruggieri embrase de ses pièces d'artifice; c'est à Tivoli, surtout, la merveille des jardins artistiques créée par Boutin, l'ancien trésorier de la Marine. N'y trouve-t-on pas tous les genres d'agrément, des équilibristes, des danseurs de corde, des comédies, des marionnettes, des ombres chinoises, une lanterne magique, des carrousels, des jeux de bague, des tentes

sous lesquelles des orchestres entraînent les visiteurs à la danse? Les monuments artistiques et les charmes du jardin avec ses laiteries, ses bergers et bergères, ses parterres de fleurs, ses bassins, excitent un incomparable attrait. Et quelle grâce dans les plus infimes détails et qu'en termes galants le public est invité à respecter de telles beautés!

De par Vénus, l'amour fait expresse défense
 De ravager les fleurs qui parent ce séjour.
 Passant, qui que tu sois, redoute la vengeance
 Et de Vénus et de l'Amour.

Dans les bosquets, au milieu du labyrinthe,
 mêmes avis aussi gracieux :

Amants qui folâtrez en ce riant séjour
 De ces bosquets touffus respectez le feuillage!
 Le mystère fuirait s'ils perdaient leur ombrage,
 Et sans mystère,..... adieu l'amour!

A Tivoli les belles sont par troupes et les
 amours par groupes : quoi de surprenant que
 ce jardin ait la vogue et qu'un peuple, tout
 excité des désirs les plus divers, s'y presse
 pour chercher à les satisfaire.

Sans doute la concurrence est âpre entre tous

les entrepreneurs de plaisirs, et attirer la foule est moins malaisé que de la retenir. De là toutes les fêtes retentissantes qu'on annonce : illuminations resplendissantes..., offrant de tous côtés des topazes, des émeraudes, des saphirs, fusées, gerbes de feu, bombes crevant en millions d'étoiles, enlèvement de ballons, lâchers de parachutes. Mais la satiété peut venir et avec elle la banqueroute ; le hasard, dieu propice parfois, aujourd'hui sous les traits d'un Mamamouchy, écartera, un mois durant, d'aussi sombres perspectives. Ce coup de fortune stimulera les imaginations, enfantera des merveilles bruyamment annoncées, et les directeurs de théâtres et de concerts se serviront à leur tour de l'appât inattendu que la destinée fournit à leur clientèle. Le Directoire n'a pas d'argent pour organiser de fêtes officielles : qu'importe ! Les particuliers y pourvoiront et l'ambassadeur n'aura rien à regretter. Il visitera tous les baladins et Ruggieri se consolera bien vite de ce que Son Excellence, comme on le dit méchamment, au lieu de lui faire sa première visite, ait commencé par le Directoire. Esséid Ali, depuis son débarquement en France, est le sujet de con-



UNE FÊTE AU JARDIN DE TIVOLI

D'après une estampe du Diable Boiteux.

versation de toutes les sociétés ; il va devenir une source de prospérité publique.

Dès le soir du 28 juillet (10 thermidor), l'ambassadeur, libéré désormais du demi-incognito où le confinaient les convenances diplomatiques, pouvait se montrer à sa guise et promener à Paris de bals en spectacles, de fêtes privées en solennités officielles, son éventail, sa pipe et ses drogmans. Désireux de jouir enfin sans contrainte des plaisirs de la capitale où il allait résider, il ne devait pas attendre au lendemain pour se mêler au tourbillon de la vie parisienne.

En sortant du dîner d'apparat que Talleyrand lui avait offert dans l'hôtel du ministère des Relations extérieures, rue du Bac, il se fit en effet conduire avec toute sa suite au bal paré donné en son honneur au théâtre de l'Odéon, et les bonnes dispositions qu'il témoigna en cette occurrence furent très vivement appréciées : plus de réserve lui eût nui.

Dans la salle décorée avec goût et magnificence, éclairée de lustres garnis de bougies et suspendus à des guirlandes de fleurs, il trouva rassemblées toutes les femmes brillantes que

Paris renfermait et que la chaleur et la fête de l'après-midi n'avaient pas lassées. Reçu par de grands applaudissements, Esséid Ali daigna saluer de la main toute l'assemblée et marquer à diverses reprises au cours de la soirée la gaîté et l'amabilité de son humeur. Par cette condescendance il enthousiasma les spectateurs qui oublièrent la danse à le contempler et à le regarder se servir d'un éventail lorsque l'élévation de la température le contraignit à se donner un soulagement « si nécessaire et si naturel ». M^{me} Tallien et M^{lle} Lange avaient fait assaut de toilettes pour attirer l'attention du Turc, et la victoire resta à la comédienne qui « plus au cou-
« rant sans doute du goût des nations diverses,
« plus mûre dans la connaissance du sérail, sut
« fixer par son inconcevable luxe et le ton extra-
« ordinaire de décence empreint sur les détails
« de la parure la plus somptueuse les regards
« de l'Effendi¹ ». Éblouie, Son Excellence demanda, dit-on, à son interprète quelle était cette jeune dame. « C'est Lange », lui fut-il répondu.
« Il est fort beau, » repartit Esséid².

¹ *Semaines critiques*, t. III, p. 43.

² *Rapsodies*, 16 thermidor (3 août).

M^{me} Tallien ne pouvait rester sur cet insuccès : dès le lendemain elle prenait sa revanche à la fête de l'Élysée Bourbon. Ce soir-là une illumination nouvelle, des masses d'harmonie répandues dans les bosquets avaient transformé l'Élysée en vrais jardins d'Armide. Une foule énorme était accourue pour voir le lion du jour, et dans la presse, qui fut extraordinaire, les filous purent opérer tout à leur aise. L'ambassadeur se tint assis, la plus grande partie du temps, les jambes croisées à la mode orientale, sur une terrasse toute garnie des femmes les plus élégantes. Ce soir-là, froid et immobile, paraissant ne rien voir ni entendre, il agita constamment, comme l'eût fait un automate de Vaucanson, un immense éventail qu'il tenait de la main gauche. En paraissant et en prenant place à son côté, M^{me} Tallien le tira quelque peu de sa torpeur, et pour ne le contrarier en rien, elle avala stoïquement les tourbillons de fumée que vomissait sa pipe de cinq pieds onze pouces¹. Gardant modestement le silence parce qu'elle ne parlait point les langues orientales, elle excita néanmoins pendant une heure la jalousie haineuse

¹ *Paris* (1797), par Peltier.

de toutes celles qu'elle avait évincées et elle eut l'honneur insigne de déguster des glaces que son voisin, galant bien qu'impassible, eut la gracieuse attention de lui faire apporter. Vers dix heures, la curiosité avait rassemblé une telle quantité de gens autour d'Esséid Ali qu'on craignit un instant de le voir étouffer¹. On le conduisit donc au premier étage de l'hôtel, d'où il assista, installé sur le balcon, à un splendide feu d'artifice qu'accompagna un bruit d'enfer, une artillerie de pétards et de bombes : la pièce principale placée à l'extrémité du jardin s'alluma par un dragon fulgurant auquel le héros de la fête mit lui-même le feu. Quand Esséid Ali se retira, il était, à en croire le compte rendu communiqué à la presse par un impresario avisé, dans l'ivresse et l'enchantement. On sut encore que l'ambassadeur, touché de la constance de M^{me} Tallien, avait eu la délicate pensée, au cours de la soirée, de lui adresser une louange flatteuse, en répétant plusieurs fois tout haut : « beauté publique² ». Ne lui avait-on pas dit que le terme de beauté était un compliment et

¹ *Petite Poste de Paris*, 30 juillet (12 thermidor).

² *Argus du Palais-Royal* du 19 thermidor (6 août).

que la République était une fort belle chose ? Une syllabe de moins dans un mot si long, cela ne pouvait guère avoir d'importance que pour de maudits journalistes !

La recette avait été excellente à l'Élysée Bourbon ; les commissaires de ce jardin songèrent donc aussitôt à préparer une nouvelle fête, mais pour s'assurer d'avance contre les caprices de la mode ils proposèrent au ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, de souscrire pour mille billets à six livres qui seraient distribués par moitié aux membres du Gouvernement et par moitié aux plus belles femmes de Paris « dont les grâces et la parure enchanteraient plus les regards du disciple de Mahomet que les brillantes décorations de l'Élysée ¹ ». L'histoire ne dit pas quel accueil reçut cette prudente suggestion : en tout cas la fête prévue eut lieu quinze jours après, et il semble qu'à part un concert supplémentaire où une célèbre cantatrice du temps, M^{lle} Henri, se fit entendre, le programme habituel de ces sortes de réjouissances ne subit guère de modifications.

L'Élysée Bourbon ne pouvait prétendre acca-

¹ Archives nationales, F. 17, 1295.

parer l'ambassadeur ottoman. Désireux de profiter eux-mêmes de l'empressement du public, les propriétaires de l'hôtel et jardin Biron, rue de Varenne, sollicitèrent à trois reprises l'honneur d'une visite et firent payer quatre livres par le vulgaire la joie de se bousculer autour du turban du Turc. La dernière de ces fêtes se termina au milieu de quelque désordre, car la force armée dut intervenir pour calmer les spectateurs indignés qu'on eût osé tromper l'ambassadeur en lui promettant de voir s'enlever dans un ballon et redescendre en parachute l'aéronaute Garnerin qui, au dernier moment, manqua de courage et ne partit pas. Ruggieri, à Idalie, chercha de même à exploiter le succès sans précédent d'Esséid Ali. Le feu d'artifice qu'il donna fut éblouissant, mais rien ne fut comparable au spectacle de Tivoli, le 16 thermidor (3 août). Des plénipotentiaires de la direction de cet établissement s'étaient rendus à l'hôtel de la rue Saint-Dominique pour demander solennellement à Son Excellence d'honorer de sa présence la fête qu'on souhaitait donner pour Elle. Ils la prièrent de « venir de bonne heure » pour lancer Elle-même dans les airs un ballon

« perdu à son effigie. Comme ils lui parlaient
« d'un pavillon destiné à le recevoir et qui
« devait se trouver éclairé par plus de trois
« mille lumières dans l'espace de deux secondes
« au moyen d'un artifice auquel Elle voudrait
« bien mettre le feu. Je ferai tout ce qu'on
« voudra, répondit Esséid Ali à l'interprète,
« mais pour le feu je ne veux point m'en mêler.
« Puis il montra pour raison de son refus un
« pan de son manteau qui avait été brûlé le
« dimanche précédent dans le jardin d'Idalie
« par l'artifice qu'on lui avait fait allumer.¹ »

La fête préparée avec tant de soins fut très réussie. L'ambassadeur, placé sur une estrade surmontée d'un dais, vit s'envoler dans les ténèbres des ballons lumineux en forme de croissant, assista à l'illumination de deux mille lampions allumés en une demi-minute par de la poudre, et l'habituel feu d'artifice causa, selon l'usage, de nombreux accidents dans la foule. Les organisateurs de cette soirée gagnèrent la somme assez ronde de quarante mille livres. Esséid Ali Effendi faisait décidément recette.

¹ *Grondeur* du 3 août (16 thermidor), *Censeur des Journaux* du 4 août (17 thermidor).

Mais les distractions brillantes et monotones des jardins publics, si séduisantes qu'elles fussent pour un homme aussi ignorant de notre langue que de la civilisation française, ne devaient pas composer à elles seules le programme des réjouissances provoquées par la présence d'Esséid Ali. Les bénéfices réalisés à Tivoli, à Idalie, à l'Élysée Bourbon et chez Biron, étaient à tout prendre fort tentants. Les acteurs et les directeurs de théâtres essayèrent à leur tour de dériver le Pactole que la turcomanie faisait couler dans Paris. On vit donc l'ambassadeur assister à des opéras et des ballets au théâtre de la République et des Arts, à des représentations au théâtre de la rue Feydeau où jouait la Comédie-Française, à des concerts donnés au Cercle de l'harmonie, qui était installé au Palais-Royal dans l'ancien appartement de la duchesse d'Orléans, et partout l'accueil du public fut aussi flatteur. Sans doute Esséid Ali ne s'amusa pas toujours et, s'il fut sensible aux accents de la musique, sa sensibilité fut avare de manifestations extérieures¹. *Iphigénie en Tauride*, par exemple, ne parut guère le distraire. Les ballets

¹ *Le Babillard*, n° 9.

de *Psyché* et du *Déserteur* lui procurèrent, au contraire, un très réel plaisir et déridèrent son front. Vestris, l'incomparable Vestris, le dieu de la danse, l'enchantait par sa grâce, sa légèreté, sa souplesse et ses attitudes presque aériennes, semblables à la pose du Mercure de Jean de Bologne¹ : comme témoignage de la satisfaction de Son Excellence il reçut d'Elle un fort joli compliment.

Si tous les baladins de Paris se disputèrent ainsi pendant les premières semaines l'honneur et le profit d'exhiber l'ambassadeur turc comme un éléphant du Grand Mogol, sans laisser à leur victime le temps de reprendre haleine et de se reposer des fatigues que lui valait sa popularité, ils ne purent cependant l'empêcher de se montrer gratuitement, dans l'après-midi, à ses nombreux admirateurs. Il y avait là assurément une concurrence déloyale, mais comment interdire à un tel personnage de visiter les curiosités de la capitale, d'assister au Champ de Mars aux courses à pied et à cheval, et comment obtenir

¹ Cette statuette célèbre de Mercure avait été faite pour une fontaine de la villa Médicis à Rome, en 1598. Elle se trouve actuellement au Musée national de Florence.

qu'on lui refusât par exemple de voir aux Invalides les plans en relief des fortifications de la France? Il fallait en prendre son parti et souhaiter que le zèle mis par Esséid Ali à s'instruire fût de moindre durée que l'engouement du public. Fort heureusement Son Excellence parcourait aussi les environs de Paris, et ses courtes absences entretenaient l'attention autour de sa personne en suscitant maints commentaires dans la presse. Qu'Elle se rendît ainsi à la campagne chez l'ancien ministre de l'Intérieur Benezech à qui Elle avait voué une soudaine amitié, et les journaux parisiens de reproduire avec complaisance les particularités de cet événement, de décrire le repas servi sous une tente transformée en salle de verdure, de signaler l'impression produite par l'ambassadeur sur l'âme des villageois. Et, le lendemain, le lecteur, fier d'avoir vu déjà un homme dont on parlait tant, ne rêvait plus que de le revoir encore.

La visite de Versailles qui dura deux jours eut le même effet stimulant sur la curiosité publique. La *Décade philosophique*, feuille sérieuse et grave cependant, ne craignit pas d'emprunter le compte rendu de cet événement

au *Journal du département de Seine-et-Oise*, et l'on apprend ainsi que rien ne fut négligé pour lui donner une idée de ce qu'était autrefois le palais des monarques français. On fit revivre pour la circonstance « le spectacle des eaux jaillissantes », et le bassin de Neptune excita la particulière admiration de l'ambassadeur qui fut salué, en arrivant dans le parc, par la musique de la garde nationale et des trompettes de cavalerie placées sur le sommet du rocher d'Apollon. Le Muséum, la manufacture d'armes, l'école d'équitation, lui fournirent enfin l'occasion de montrer « qu'il avait le goût des belles choses » et, comme lors de son passage à Sens, Son Excellence témoigna du plaisir et de la surprise dans la chapelle de la ville en entendant et examinant les différents jeux d'orgue. L'Administration municipale avait cru devoir prendre, en cette circonstance, les mesures les plus propres à honorer la personne du représentant d'un souverain ami de la République : les troupes avaient formé la haie sur l'avenue de Paris, la place d'Armes, la place de la Loi et jusque chez le citoyen Raimbault qui logea Son Excellence. Il y eut discours officiels et ovations

populaires, mais dans leur empressement les badauds de Versailles n'oublièrent pas le respect et la décence dont les autorités leur avaient recommandé de ne point se départir¹.

Cette attraction, cette fascination générale si habilement exploitées, ont-elles déplu à celui qui les exerçait ? Elles ont eu certes parfois des conséquences gênantes, mais on conçoit assez bien qu'elles n'aient jamais provoqué de mouvement de mauvaise humeur de la part d'Esséid Ali. Partout où l'ambassadeur se présenta, comme l'écrivit alors l'*Argus du Palais-Royal*², la richesse, le luxe, la beauté, les grâces, la volupté, se réunirent pour former son cortège.

En outre, avec son orgueil naturel, l'Effendi ne pouvait qu'être flatté de recevoir chaque jour de nouveaux témoignages de la galanterie française et savoir gré au beau sexe parisien de conspirer à l'envi pour séduire sa vertu.

Le désir de lui plaire, de surpasser les rivales

¹ Archives de la ville de Versailles. Extraits du Registre des délibérations de l'Administration municipale des 30 thermidor et 1^{er} fructidor an V. Laurent Hanin. *Histoire municipale de Versailles. Politique, Administration, Finances. 1789-1799*. Versailles, 1885-1889, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 275.

² 16 thermidor (3 août).

dans cette « chasse à la grosse bête », selon l'expression pittoresque du temps, l'espoir d'obtenir un salem, un sourire, un simple regard de l'Effendi, ont en effet tourné les plus jolies têtes. Ils ont bouleversé les modes, provoqué des démarches imprudentes et mis à une rude épreuve la fidélité que l'ambassadeur avait eu l'intention de garder à son sérail du Bosphore. Si l'occasion, l'herbe tendre et quelque diable aussi le poussant, l'ont induit en tentation et peut-être mené jusqu'au péché, Esséid Ali a mérité un généreux pardon même de la part des maris, car il n'eût fallu être ni homme ni Turc pour résister aux « volontés toutes turques » des dames et pour rester insensible aux charmes tentateurs de celles qui eussent vu tomber à leurs genoux le grand prophète Mahomet en personne ¹.

¹ « L'ambassadeur ottoman fait tourner toutes les têtes
« de nos gallo-grecques, des belles odalisques de Tivoli-
« Élysée. C'est à qui lui jettera le mouchoir. On fait des his-
« toires de sa vertu, capables de faire tourner les cervelles.
« Les travaux d'Hercule étaient des jeux d'enfant auprès
« des siens. Le fait est que c'est un mari d'une continence
« rare et qui n'a jamais eu que sa femme. Chose aussi
« incroyable en Orient qu'en France. On dit que malgré toute
« sa réserve, la vue des Françaises agite visiblement ses sens. »
Journal des hommes libres du 15 thermidor (2 août).

Ce que femme veut, Dieu le veut. Les Parisiennes furent un mois « curieuses » de Son Excellence ottomane : elles ne négligèrent rien pour arriver à leurs fins.

Jamais à aucune époque la mode ne fut plus versatile et plus tyrannique que sous le Directoire ; jamais ces caprices passagers qui assurent la vogue d'une nuance, d'une étoffe, d'une coupe de robe, d'une fleur, d'une coiffure, d'une parure, n'ont été plus nombreux et plus variés ; jamais l'inconstance du goût féminin ne se révéla d'une manière plus tapageuse. Versailles n'existait plus pour donner le bon ton, chacun avait conquis le droit de s'habiller à sa guise et nul ne songea à en profiter. Les « manies » de toute sorte firent fureur : après l'anglomanie vint la grécomanie propagée par l'école de David, avec les robes à la Flore, à la Diane, à l'Athénienne, les tuniques à la Cérès, à la Minerve, qui déshabillèrent les élégantes en statues ou en figures de bas-reliefs antiques. Et voilà que le 28 juillet, jour de la réception solennelle d'Esséid Ali par le Directoire, le moniteur de la toilette, le *Journal des Dames*, annonça officiellement que la Turquie allait

payer à la France le tribut de ses modes. La turcomanie était née ; elle devint du soir au matin une véritable frénésie.

Les femmes quittèrent le costume grec pour celui des odalisques et des sultanes. Le faubourg Saint-Germain fut rempli, comme au jour de marché du faubourg de Péra, de Circassiennes, de Géorgiennes. De la tête aux pieds tout fut turc. « M. l'ambassadeur a des souliers rouges..... Dites à mon cordonnier qu'il me faut pour demain midi une paire de brodequins nacara. Qu'il est bien coiffé, M. l'ambassadeur ! Vite qu'un bandeau roulé s'entrelace dans nos cheveux et serpente en spirale depuis le front jusqu'au sommet de la tête¹. »

Au bal de l'Odéon, après le dîner d'apparat du citoyen Talleyrand, était apparue M^{me} Tallien dans une robe à la turque : sur sa jupe blanche elle portait une redingote de soie à manches courtes ; à son cou pendait un croissant, et du coup, ce bijou avait été mis à la mode : « l'on va rêver de croissants et arborer désormais un signe que l'hymen a sans cesse

¹ *Petite Poste de Paris* du 10 thermidor (28 juillet).

« regardé comme funeste et que les maris
« se consolait de ne pas voir au grand
« jour¹ ».

Le lendemain, à l'Élysée Bourbon, les dames vêtues à l'odalisque ne se comptent plus : les coiffures orientales sont innombrables. Les couturières ont travaillé tout le jour et les marchandes de frivolités ont été assaillies de commandes de bonnets tures, de chapeaux turbans. Combien ne fait-il pas d'admiratrices et de jalouses, ce chapeau, avec sa calotte verte haute garnie de plis longs, son demi-turban formé d'un fichu rose tenant lieu de bords, son plumet, son aigrette ou sa plume fièrement posés sur le devant ? Qu'une ganse ronde en bourdaloue, « zéphyr ou frivolité », ou des perles ou des bouts pendants, viennent l'orner ou l'enrichir, qu'il soit de couleur coquelicot ou capucine, que la belle qui le porte, l'artiste qui l'a conçu et exécuté, lui imprime son cachet personnel, et il deviendra unique, adorable, irrésistible. Même le bonnet turc, plus lourd et moins gracieux, est en faveur auprès des turcomanes. La

¹ P. J. B. Nougaret. *Paris ou le rideau levé*. Paris, an VIII, 3 vol. in-12, t. II, p. 189.



ROBES A LA TURQUE ET A L'ODALISQUE

D'après des gravures de modes du temps.

*Petite poste de Paris*¹ en donne la description à ses lectrices : « Sans doute ce bonnet a quelque « analogie avec le chapeau turban, mais il « en diffère par sa forme froncée tout autour « dont chaque pli vient circulairement se réunir « au centre du plan supérieur où brille un « large bouton de métal plus ou moins précieux. « A la partie inférieure s'adapte un turban « autour duquel serpente une ganse de soie, « terminée par des glands. Souvent du côté « gauche se détache un demi-cercle plat en « forme d'anse de panier. Il est au bouton ce que « l'arc-en-ciel est au soleil. »

Mais à qui Son Excellence va-t-elle jeter le mouchoir ? Elles sont toutes « enchantresses par les traits, le caractère, l'élégance de la taille, les nuances de la chevelure », les dames qui sollicitent l'honneur d'une présentation et qui, désireuses de se faire admirer de plus près, assiègent de leurs visites l'hôtel de l'heureux Effendi. En vain, l'ironie du *Thé* s'exerce contre ces quémandeuses qui ne craignent point de porter jusque sur leurs éventails pailletés l'effigie de l'objet aimé, et dont les yeux alanguis caressent amou-

¹ Du 21 thermidor (8 août).

reusement le portrait de Son Excellence imprimé sur un ovale de satin blanc ou rose. « Les « dames qui désireraient être présentées à « l'ambassadeur, écrit Bertin d'Antilly¹, sont « prévenues que les nez aquilins seront admis « indistinctement. Quant aux nez retroussés, « comme depuis la révolution opérée à la cour « de Soliman par les charmes de Roxelane, « l'entrée du sérail et des audiences leur est « expressément interdite, ils ne seront reçus que « depuis trente-cinq jusqu'à cinquante ans. » « Les dames ne s'émeuvent pas de ce persiflage ; alors le *Thé* se permet d'imprimer tout vif les noms des belles visiteuses d'Esséid². « Nos « femmes s'empressent de soutenir aux yeux de « Son Excellence la réputation de beauté dont « elles jouissent à tant de titres. La consigne « donnée contre les nez à la Roxelane ayant été « levée d'après les très humbles remontrances de « M. Talleyrand Périgord, ministre des Rela- « tions extérieures, et de M. de Châteauneuf, son « adjoint dans cette partie du cérémonial, « elles ont été admises indistinctement à l'au-

¹ Le *Thé* du 13 thermidor (31 juillet).

² Le *Thé* du 15 thermidor (2 août).



BONNETS TURCS ET CHAPEAUX TURBANS

D'après des gravures de modes du temps.

« dience de l'Effendi. Celles qui ont le plus fixé
 « l'attention de Son Excellence sont M^{mes} de
 « Noailles, de Fleurieu, Tallien, de Léchaudé
 « (suspecte, nez retroussé), de Gervasio, de
 « Lansalle, de Puységur¹ (suspecte, nez re-
 « troussé), M^{lle} Perregaux², M^{me} Delor (sus-
 « pecte, nez retroussé), M^{me} de Chauvelin,
 « M^{me} Capon, M^{lle} de Mascaraille (suspecte, nez
 « retroussé).

« M. l'ambassadeur leur a fait distribuer des
 « pastilles odorantes du sérail, des essences de
 « roses, des sachets bénits par le muphti, et leur
 « a dit dans notre langue : jolies, aimables,
 charmantes³ ».

Cette fois le trait a porté. Quelques maris

¹ M^{me} de Puységur était sans doute la fille du trésorier général de la Marine de Saint-James et la femme d'Armand-Marie-Jacques de Chastenot, marquis de Puységur, né en 1752 et mort en 1825. Le marquis de Puységur était devenu maréchal de camp lorsqu'il quitta le service en 1792 pour se retirer à Soissons où il se livra à des travaux de cabinet : il s'occupa ainsi du somnambulisme et écrivit quelques pièces de théâtre. La Restauration le fit lieutenant général.

² M^{lle} Perregaux, fille du banquier de ce nom ; devint la maréchale Marmont, duchesse de Raguse.

³ Cette première liste de dames, comme une deuxième insérée peu après dans le *Thé*, a été reproduite dans une brochure signalée par M. Tourneux (op. cit.). Cette brochure est intitulée : *Liste générale et noms des femmes présentées à l'ambassadeur ottoman*, s. l. n. d., in-8°, 8 pages.

s'émeuvent. Un M. Claret Fleurieu¹, membre du Conseil des Anciens, proteste en ces termes :
 « Comme il existe en ce moment à Paris deux
 « citoyennes portant le même nom et ayant à
 « peu près le même âge, et qu'il est juste que
 « chacun jouisse du mérite de ses actions, je
 « dois déclarer que celle qui a fait les honneurs
 « de notre République à l'ambassadeur n'est
 « pas ma femme². »

Le *Thé* poursuit sa campagne en faisant le bon apôtre³ : « Quelques personnes nous ont
 « reproché d'avoir publié les noms des dames qui
 « avaient eu l'honneur d'être présentées à Son
 « Excellence. Nous leur répondrons que nous
 « avons suivi en cela l'usage de toutes les
 « cours de tous les pays. Nous leur rappellerons
 « ce qui se pratiquait en pareilles circonstances
 « sous la monarchie, enfin nous les renverrons
 « à la *Gazette de France*, chapitre des presenta-

¹ Fleurieu (Charles-Pierre Claret, comte de), né en 1738, mort en 1810, avait servi dans la Marine pendant la guerre de Sept ans, était devenu directeur général des ports et arsenaux en 1776, et ministre de la Marine du 27 octobre 1790 au 17 mai 1791. Membre du Conseil des Anciens (1797), il a été par la suite conseiller d'Etat et sénateur.

² Le *Déjeuner* du 9 août 1797 (22 thermidor an V).

³ 20 thermidor (7 août).

« tions à la Cour, chez les princes du sang, chez
 « les ambassadeurs. Au surplus, comme il n'y
 « a rien de mystérieux dans une audience
 « publique et que ce qui appartient au céré-
 « monial est du domaine des journalistes, nous
 « continuerons de renseigner nos lecteurs, nous
 « imposant le double devoir de remplir nos
 « engagements et de faire profession du plus
 « profond respect envers un sexe qui y a tant
 « de droits.

« Parmi les dernières présentations on a
 « remarqué M^{me} Gaudin ¹, femme de M. Descor-
 « ches, secrétaire d'ambassade, et Grecque de
 « nation, M^{me} Maliseska, fille de M. Venture,
 « grand interprète de la République, M^{mes} de
 « Fenouille, de Caze, de Vigni, Le Normand,
 « d'Écosset, Ducos-Fonfrède, Récamier ², de
 « Morlaix, de Barre, Molinos, de Croiseuil, de
 « Taille, de Listenay, de Grandmaison, de la Rue
 « Beaumarchais, Le Breton, de Pulli, d'Ormes-

¹ M^{me} Gaudin était la femme du secrétaire de M. Descorches. Il y a peut-être, dans l'erreur du *Thé*, une insinuation.

² M^{me} Récamier, née Jeanne-Françoise-Adélaïde Bernard, avait à ce moment vingt ans à peine. Elle avait épousé en avril 1793 le banquier Récamier. Sa beauté, son esprit l'ont rendue célèbre. Le tableau du baron Gérard a immortalisé ses traits.

« son¹, de Valence², de Magne, de Beaumont,
« de Villette, de Saint-Hilaire, de Nanteuil, de
« Rémusat³, Arnaud, Lepage, M^{lles} de Nicolai⁴,
Martel, Chevalier, de Ferrières. »

Ce n'est point assez encore et il faut vraiment frapper plus haut et plus fort. Ce Turc commence à être quelque peu encombrant, et l'agacement se fait sentir. « Les femmes traitent de Turc à
« More tous les hommes qui leur font la cour.
« C'est une calamité pour les amants que cet
« ambassadeur ! » Si encore il se montrait

¹ Il s'agit probablement de M^{lle} Lepelletier de Morfontaine. Son mari, Henri-François de Paule Lefèvre d'Ormesson d'Amboile, remplissait alors des fonctions municipales. Il avait été sous l'ancien régime conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant des Finances, puis à 30 ans contrôleur général des Finances et il avait eu Calonne comme successeur. Élu maire de Paris en 1792, il avait refusé ces fonctions et s'était retiré à la campagne. Né en 1751, il mourut en 1807.

² M^{me} de Valence était sans doute la fille cadette de la célèbre M^{me} de Genlis. Le comte de Valence devint sénateur en 1805 et commanda en 1807 une division de l'armée d'Espagne. Louis XVIII le fit Pair de France.

³ M^{me} de Rémusat, petite nièce du comte de Vergennes, n'était alors âgée que d'environ 17 ans. Elle s'était mariée quelques mois auparavant avec le comte de Rémusat qui devint en 1802 préfet du Palais. Elle-même fut dame d'honneur de l'impératrice Joséphine et elle a laissé quelques ouvrages littéraires très appréciés.

⁴ M^{lle} de Nicolai était vraisemblablement la fille d' Aimar-Charles-Marie de Nicolai, né en 1747 et guillotiné deux jours



MÉDAILLON EN SOIE POUR ÉVENTAIL

Musée Carnavalet.

généreux ; mais, comme le fit jadis le roi de Suède, *tutto vede, poco paga, dice niente!* Pourquoi s'obstiner plus longtemps à ne le point peindre tel qu'il est et ne pas publier les « tarifs et usages des petits appartements de Son Excellence ottomane qui ridiculisent sa ladrerie¹? »

Une révérence.	Une inclination de tête.
Une œillade	Une inclination de tête.
Un sourire.	L'invitation d'approcher de Son Excellence.
Aux femmes présentées avec leurs maris	Deux pastilles.
Aux femmes seules. . . .	La douzaine.
Aux demoiselles	Quelques gouttes d'essence de rose.
Aux mères.	Bonsoir (en plein midi).
Aux filles	Venez sans votre mère.
Aux maris	C'est bon.
A la beauté langoureuse.	Aimable.
A la beauté timide	Jolie.
A la beauté enjouée. . . .	Charmante.
A l'embonpoint	La première place.
A la taille de nymphe. . .	Un serrement de main.

avant son fils aîné, âgé de 24 ans, le 7 juillet 1794. Ce personnage avait été nommé en 1768 chef de la Chambre des Comptes, et il était entré le 12 mars 1789 à l'Académie Française.

¹ Le *Thé* du 6 août (19 thermidor) et publié en extrait par E. et J. de Goncourt, dans *l'Histoire de la Société française pendant le Directoire*. Paris, nouv. éd., 1895, 1 vol. in-18, p. 218.

A l'objet désiré	Le bras droit dans les fêtes publiques.
A l'objet aimé.	Le bras gauche et le devant dans les voitures de Son Excellence.
Tête-à-tête en présence du drogman.	Quatre douzaines de mouchoirs en coton superfin.
Tête-à-tête sans témoin.	Un shall.
Une promesse	Un sultan garni de gants et de parfums.
Une déclaration	Des confitures sèches.
Des soupirs	Un bouquet artificiel.
Un évanouissement.	De l'eau à la glace.
Des attaques de nerfs.	Les plus prompts secours.
Une faiblesse	Une action de grâce à Mahomet.
Des symptômes alarmants	La protection du Grand Seigneur.
Un gage d'amour.	Une retraite au sérail.
Une infidélité	Cent coups de poignard.

Et dans tout cela pas un sequin ; mais en revanche un pacha à trois queues et l'espoir de la célébrité : une tête française tournerait à moins¹.

Les grincheux se font plus nombreux à mesure que la curiosité s'émousse. « J'étais
« l'autre jour à Feydeau, au concert, écrit un
« rédacteur du *Déjeuner*², et je me disais à moi-
« même : il est plaisant que le but de tous ceux
« qui sont ici soit à peu près manqué. D'abord

¹ Le *Thé* du 20 thermidor (7 août).

² 21 août 1797.

« on vient pour s'amuser : le concert est mau-
« vais et l'on s'ennuie. On prie l'ambassadeur
« ottoman d'orner le spectacle de sa présence ;
« une estrade superbe l'attend. Il peut croire
« que ce sont des honneurs qu'on veut lui
« rendre, point du tout : on ne songe qu'à attirer
« des spectateurs en le montrant, et comme il
« se fait attendre, notre courtoisie nouvelle
« hurle contre son absence, le hue presque à
« son arrivée et rit bêtement de ce qu'il s'évente,
« parce qu'il a chaud et de ce qu'il fume parce
« que c'est son usage : la rumeur augmente à
« tel point que l'ambassadeur ayant souve-
« nance de nos gaietés patriotiques, s'alarme,
« prend le mouvement pour une insurrection,
« et venu pour entendre la musique, n'écoute
« que son interprète pour se rassurer. Pendant
« ce temps-là le directeur du théâtre, désolé de
« voir sa salle vide, la remplit de billets don-
« nés et trouve pour toute recette le mémoire
« de l'estrade et des lustres allumés inutile-
« ment. D'un autre côté les femmes paient fort
« cher une loge tout près de Son Excellence
« afin d'attirer ses regards. Le matin, la mar-
« chande de modes, le plus fameux coiffeur ont

« été appelés. Hélas ! peine inutile, elles n'au-
 « ront de tout cela que des mémoires. »

Ces doléances que nul n'eût osé écouter un mois plus tôt, trouvent un écho dans la presse :
 « C'est une belle chose qu'un ambassadeur
 « ottoman¹. Nos concerts, nos bals, nos fêtes
 « champêtres ne sont plus rien, si Son Excel-
 « lence n'y assiste avec sa suite. Cela est
 « curieux une fois, deux au plus. Mais ce qui
 « est beaucoup moins amusant, c'est qu'il faille
 « se ranger de droite ou de gauche pour laisser
 « passer majestueusement la longue pipe de
 « Son Excellence, et que quelques hommes de
 « garde qui l'entourent, en fassent l'obliga-
 « tion au citoyen qui a, tout comme M. l'am-
 « bassadeur, acheté à la porte le droit de se
 « promener sans avoir à craindre d'être inter-
 « rompu à chaque instant. Il faut toute la sin-
 « gularité d'Ali Effendi pour que ces préférences
 « ne paraissent pas plus que déplacées aux
 « autres ambassadeurs qui n'ont pas encore
 « d'huissier français pour leur faire ouvrir le
 « passage.

« Veuillez faire connaître, mon cher *Miroir*,

¹ *Miroir* du 29 août (12 fructidor).

« le ridicule de cette conduite qui pourrait
 « amener quelque rixe, si Son Excellence con-
 « tinuait à venir serrer de trop près nos jolies
 « élégantes, auxquelles de semi-Turcs donnent
 « la main. »

Que les mécontents se rassurent et s'apaisent !
 Esséid Ali Effendi voit décliner sa popularité,
 son règne finit. Tel qu'un brillant météore
 retombant dans le néant après une course ful-
 gurante dans l'espace, l'envoyé du Sultan Sélim
 disparaît, dès le mois de septembre, du firma-
 ment parisien.

Il ne fait plus recette, les baladins le mépri-
 sent et nul ne songerait désormais à lui adres-
 ser des vers¹. Les femmes déposent leurs ori-

¹ Comme Peltier dans son *Paris, 1797*, 1 vol. in-8°. V. Pièces justificatives, p. 304. L'idée d'utiliser la popularité d'Esséid Ali Effendi dans un but politique est d'ailleurs venue à cette époque aussi bien aux adversaires qu'aux partisans du Directoire. Il a paru ainsi une brochure de quelques pages imprimée par C. F. Cramer, et intitulée : *Rapport fait au Divan par Esséid Ali Effendi, ambassadeur de la Porte ottomane près la République française, sur la situation actuelle de la France et sur l'esprit public*. Dans cet opuscule, sans date (N^o Lb⁴² 1503), l'auteur anonyme suppose une lettre d'Esséid Ali au grand vizir, après l'arrivée de l'ambassadeur à Paris. C'est une défense en règle des actes et de la politique du Directoire et une attaque violente contre ses ennemis, partisans honteux de Robespierre ou royalistes. Il y est développé l'idée que « plus on fait de mal aux Français et plus on est aimé et plus on leur fait de bien et plus on en

peaux turcs auxquels les succès de Bonaparte en Égypte redonneront pourtant quelques semaines de vogue. La rue Saint-Dominique reprend peu à peu ses allures modestes et tranquilles, l'hôtel Monaco n'a plus de visiteurs, la turcomanie a vécu.

est haï. » Après une apologie de l'œuvre du Directoire vient la défense de Bonaparte. En terminant, une allusion hostile est faite à la rentrée des émigrés et l'auteur suggère ironiquement l'idée d'employer en Turquie « ces individus partisans de la royauté », qui cependant y deviendraient sûrement vite républicains par esprit d'opposition.

CHAPITRE VII

LES RÉSULTATS DE SIX MOIS D'ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE

L'ambassade d'Esséid Ali Effendi qui a ressemblé, par ses débuts mouvementés et burlesques, à une scène de la cérémonie turque du *Bourgeois gentilhomme*, a-t-elle gardé pendant toute sa durée cette apparence de mission de Carnaval ou a-t-elle pris un caractère assez sérieux pour qu'on puisse s'étonner de l'indifférence manifestée à son égard par les historiens les plus érudits ?

Le premier représentant permanent de la Sublime Porte est resté près de cinq ans à Paris, et si les hostilités qui ont éclaté entre la Turquie et la France ont suspendu, en fait, ses fonctions dès l'automne de 1798, les occasions ne lui ont pas manqué pourtant de révéler ses talents diplomatiques. En dehors des petites

affaires qui exigent parfois plus de tact et d'habileté que les questions importantes, Esséid Ali a eu la possibilité de déployer les ressources de son esprit, soit pour prévenir la rupture entre deux nations depuis si longtemps unies, soit pour renouer les liens d'une amitié séculaire. Peu d'ambassadeurs ottomans à Paris ont eu, depuis lors et à un degré égal, le moyen de se faire connaître et apprécier du public, tout en rendant des services à leur pays. Le père des diplomates turcs en France a-t-il su profiter de cette bonne fortune, et n'est-ce que l'effet du hasard si son souvenir ne s'est pas conservé ?

Thiers¹ signale bien l'existence « d'un ministre du Sultan » qui a conclu avec Talleyrand des préliminaires de paix le 9 octobre 1801, et d'autres historiens² citent à l'occasion le nom d'Esséid Ali³. Mais comment supposer, sans en

¹ A. Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Paris, 1845, 24 vol. in-8°, t. III, p. 187.

² M. Bignon. *Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt*. Paris, 1829, 14 vol. in-8°, t. II, p. 85 et 170.

³ A. C. Thibaudeau. *Histoire de la Campagne d'Égypte sous le règne de Napoléon le Grand*. Paris, 1839, 2 vol. in-8°, t. I, p. 50.

être prévenu, qu'il s'agit du personnage impatientement attendu, solennellement accueilli et magnifiquement traité quatre années auparavant! Il semble donc nécessaire, pour venger l'Effendi d'un dédain peut-être immérité, et, par égard pour la vérité historique, de rechercher ce qu'est devenu l'envoyé du Sultan Sélim, d'examiner l'attitude qu'il observa aux heures critiques de sa mission, et d'apprécier les résultats qu'il avait obtenus quand, après un court regain d'activité diplomatique, il dut reprendre le chemin de Constantinople.

Quel qu'ait été le but assigné par la Sublime Porte aux efforts de son représentant, il ne pouvait être atteint qu'au prix de réelles difficultés. Malgré les démonstrations chaleureuses d'amitié dont Esséid Ali a été l'objet dès son arrivée, cet ambassadeur s'est trouvé, à ses débuts, dans une situation délicate.

Sa qualité de premier diplomate ottoman accrédité d'une façon régulière et permanente en France, lui a valu en somme beaucoup plus d'ennuis que d'agrémens. Si désireux que l'on se montre parfois de rompre avec les errements du passé et si générale que soit, en diplomatie,

la manie d'adopter, tout au moins dans la forme, une ligne de conduite différente de celle de son prédécesseur, il n'en est pas moins précieux de pouvoir, à l'occasion, justifier son langage ou son attitude par le respect des traditions. Les archives offrent alors un secours d'une valeur inestimable, et leur destruction ou leur absence ont souvent provoqué des mécomptes ou des incidents. En prenant possession de l'hôtel Monaco, Esséid Ali n'y trouvait aucune indication relative aux affaires qu'il allait avoir à traiter, aux règles de protocole dont tout ambassadeur, conscient de l'importance de sa Cour, devait, moins que jamais à cette époque, s'affranchir vis-à-vis d'un gouvernement républicain. Cette difficulté était encore surmontable avec du tact et de la bonne volonté. Les qualités et les dispositions personnelles étaient, au contraire, impuissantes à maintenir des rapports fréquents et étroits entre la Sublime Porte et son mandataire.

Le premier devoir d'un agent diplomatique, fût-il turc, est de tenir au courant son Gouvernement de l'état d'esprit du pays où il réside, des incidents qui s'y produisent et qui

peuvent exercer un contre-coup sur les relations extérieures des États. Il est d'ailleurs aussi indispensable, lorsqu'il a paru convenable d'accréditer un représentant officiel, de se maintenir en communication constante avec lui pour lui faire parvenir des ordres et des directions et les modifier selon les circonstances. Les progrès de la science moderne ont profondément bouleversé, en les rendant plus sûres et presque instantanées, des relations si nécessaires, et le rôle des diplomates s'est trouvé par suite un peu réduit puisqu'il n'y a guère plus lieu de se charger d'une responsabilité, sans consultation ni avis préalable des Gouvernements.

Esséid Ali n'a pas eu pareille chance. L'insécurité et la durée des communications entre Paris et Constantinople, l'obligation d'envoyer des courriers par voie de terre à travers toute l'Europe, sans savoir s'ils parviendraient jamais à destination, de confier ses dépêches les plus importantes à des bâtiments toujours menacés de capture par les Anglais, ont compliqué ses fonctions et l'ont amené à prendre de graves résolutions au risque d'être désavoué par la Sublime Porte. Il a reçu plus rarement

encore des instructions et il en aurait eu parfois bien besoin, fort mal préparé qu'il était, par ses études et ses occupations antérieures, à des fonctions diplomatiques.

Il serait injuste de reprocher à la Sublime Porte d'avoir confirmé une fois de plus le mot de Beaumarchais : « On pense à moi pour une
« place, mais par malheur j'y étais propre ; il
« fallait un calculateur, ce fut un danseur qui
« l'obtint. » Le Divan, en créant pour ainsi dire du jour au lendemain des ambassades en Europe, a dû improviser des titulaires pour les postes de Paris, Londres, Berlin et Vienne, et ses choix ont été limités par le peu de penchant naturel des Ottomans à s'expatrier et par les intrigues de palais.

Esséid Ali Effendi semblait, au reste, tout indiqué pour devenir ambassadeur, puisqu'il avait été, sur le papier, ministre à Berlin. Assurément il ne connaissait pas grand'chose aux affaires extérieures et ses talents administratifs avaient jusque-là laissé son nom et sa personne dans une douce obscurité. Il n'avait jamais quitté le territoire ottoman, ni même Constantinople, il ne parlait pas français, n'était au courant d'au-

cun des usages européens, mais il faisait preuve, par avance, de dispositions point trop hostiles aux infidèles. Il suffisait de l'entourer de collaborateurs habiles pour qu'il fût à la hauteur de sa tâche. Le choix de Codrika, personnage instruit, avisé, à l'esprit délié, pouvait être heureux. Le premier interprète serait l'âme, la cheville ouvrière de l'ambassade, et la crainte de châtimens contribuerait à maintenir ce Grec dans la fidélité à ses devoirs. Si cette confiance était bien placée, l'avenir se chargea de le prouver. Grâce à Codrika, en tout cas, l'Effendi garda quelques mois d'utiles illusions sur les dispositions réelles du Directoire à l'égard de l'Empire ottoman. Pour les démêler il eût fallu un politique plus fin et mieux secondé : Esséid Ali n'eut-il pas pour adversaire un des ministres dont le nom est resté comme le symbole de l'habileté, pas toujours honnête, mais presque constamment heureuse, Charles-Maurice de Talleyrand Périgord ?

Endormir les soupçons d'un ambassadeur inexpérimenté, le capter par des égards apparents et de bonnes paroles, ne devait être qu'un jeu pour l'ex-évêque d'Autun. Dès qu'il eut

remplacé le citoyen Charles Delacroix, le nouveau ministre des Relations extérieures eut ses coudées franches. Le Directoire, à peine assez solide pour diriger les affaires intérieures, abdiqua presque entre ses mains. Le malheur voulut qu'Esséid Ali fût sur le chemin que l'habile homme entendait parcourir : quoi qu'il fût, l'ambassadeur turc n'était pas de force à gagner la partie.

Ainsi tout s'est trouvé réuni pour rendre plus délicate et plus difficile la tâche qui incombait au représentant de la Sublime Porte. Cette simple constatation laisse déjà prévoir ce qui est advenu.

Les lettres de créance remises par l'envoyé du Sultan au Directoire, le 10 thermidor, avaient indiqué que l'ambassade avait pour but principal d'établir des relations commerciales sérieuses entre les deux pays et de renouveler les Capitulations¹.

Dès que la versatilité des Parisiens lui en laissa le loisir, Esséid Ali s'empressa de se conformer aux désirs de son Gouvernement.

Le 3 fructidor (20 août 1797), à son retour de

¹ Pièces justificatives, p. 305 sqq.

Versailles, il signait une note, rédigée par Codrika et qui allait lui permettre de sonder les intentions du Directoire : « La Sublime Porte, « animée du même désir que le Gouvernement « français non seulement de maintenir les liens « indissolubles de l'amitié intime et de l'har- « monie parfaite qui existent manifestement « entre elle et la République Française, mais « encore de les resserrer de plus en plus, con- « naissant que les rapports d'un commerce « exercé librement et avantageusement par les « deux nations dans les États respectifs est le « seul moyen capable de raffermir l'union « parfaite des deux puissances, le soussigné, « d'après les ordres dont il est muni, exposant « le désir et la nécessité d'établir les rapports « commerciaux entre les deux nations sur le « principe d'une réciprocité exacte, afin que les « prérogatives accordées aux marchands fran- « çais dans les États du Grand Seigneur soient « accordées et observées respectivement de la « part du Gouvernement français à l'égard des « négociants et marchands sujets du Grand « Seigneur, a l'honneur d'inviter le citoyen « ministre des Relations extérieures à soumettre

« à la connaissance du Directoire exécutif cette
 « proposition et à lui demander les ordres néces-
 « saires et les moyens suffisants pour la négo-
 « ciation et arrangement définitif de cette pro-
 « position¹. »

Il était difficile de ne rien répondre à une telle ouverture qui faisait craindre des demandes inacceptables. Talleyrand protesta donc, en principe, de ses dispositions, tout en priant l'ambassadeur turc de « spécifier les cas dans lesquels les
 « négociants et marchands sujets du Grand Sei-
 « gneur éprouvaient sur les terres de la Répu-
 « blique Française des traitements différents de
 « ceux qui ont lieu dans les États ottomans envers
 « les négociants et marchands français, et à pro-
 « poser les moyens qu'il jugerait les plus pro-
 « pres à établir, à cet égard, la plus exacte réci-
 « procité, l'assurant que dans cette circonstance
 « comme dans toutes celles qui pourraient surve-
 « nir par la suite, il le trouverait toujours dis-
 « posé à accélérer les négociations qui auraient
 « pour objet le plus grand avantage des deux
 « nations. »

Satisfait du premier résultat de ses démar-

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. XXIII, n° 100.

ches, Esséid Ali se décida à formuler une proposition précise. Il demanda que le traité de commerce existant entre la Sublime Porte et la nation française fût formellement renouvelé sur la base d'une exacte réciprocité et que les négociations à cet effet fussent immédiatement ouvertes.

Cette fois on se trouvait en présence d'une offre parfaitement claire, et le ministre des Relations extérieures crut devoir en référer au Directoire exécutif.

Le traité dont Esséid Ali demandait le renouvellement, n'était autre que les Capitulations de 1740, d'après lesquelles les Français étaient traités en Turquie plus favorablement qu'aucun autre peuple. Sans doute l'article 83 de cette convention stipulant que la France jouirait de tous les honneurs et privilèges qui pourraient être accordés aux autres nations, n'était plus strictement appliqué puisque les Autrichiens et les Russes avaient obtenu, dans les dernières années, des avantages particuliers. Il y avait là un motif sérieux de renouveler le traité, incompatible, en outre, avec la nouvelle forme du Gouvernement français. Avant même d'étudier en

détail les modifications qui devaient être apportées aux Capitulations, il convenait pourtant d'examiner le principe d'exacte réciprocité dont l'ambassadeur ottoman entendait faire là base des négociations.

La situation créée par la Révolution avait évidemment provoqué cette prétention de la Sublime Porte. Notre navigation dans la Méditerranée avait été entièrement interrompue ; les musulmans, Grecs, juifs, en avaient profité pour faire eux-mêmes le commerce et le cabotage que nous faisons autrefois presque exclusivement : devenus meilleurs marins et négociants plus habiles, ils en avaient tiré des avantages considérables auxquels ils entendaient ne pas renoncer.

Le principe de la réciprocité, d'une justice évidente à l'égard de toutes les puissances européennes, pouvait-il être admis avec la Turquie ? S'il l'était, nous perdions notre commerce du Levant autrefois si florissant, source de prospérité pour les ci-devant provinces de Provence et de Languedoc, qui entretenait cinq à six cents navires pour le cabotage et nourrissait cinq à six mille matelots, pépinière de notre marine mili-

taire. Par la réciprocité, tous ces avantages nous échappaient. Accueillis dans nos ports, les Levantins nous apporteraient leurs denrées, les matières premières, exporteraient nos draps et autres marchandises. D'ailleurs la Constitution et la situation actuelle de l'Empire ottoman ne rendaient-elles pas illusoire la réciprocité? Les musulmans et sujets de la Porte seraient traités dans nos ports conformément au texte des Capitulations : leurs personnes, leurs navires, leurs propriétés enfin y seraient sous la protection des lois et du Gouvernement chargé de leur exécution ; ils n'auraient à craindre aucune vexation, aucun acte arbitraire et violent et ils ne paieraient pour leurs navires et leurs cargaisons que des droits de douane fixes et connus.

Nos négociants, nos marins et leurs propriétés jouiraient-ils des mêmes avantages dans les Échelles du Levant? N'auraient-ils plus à redouter les vexations ni les avanies des pachas et autres agents de la Porte? Quand bien même celle-ci voudrait s'y opposer sincèrement, en aurait-elle le pouvoir? Réussissant à grand'peine à se faire respecter elle-même, à venir à bout des brigands qui battaient ses pachas, com-

ment assurerait-elle la protection des étrangers?

Au point de vue fiscal la réciprocité ne donnerait pas de meilleurs résultats. En dehors des droits de douane légaux qu'on exigerait seulement en France des Levantins, nos compatriotes auraient à compter avec l'avidité bien connue des pachas, agas, cadis, etc. Au surplus qui donc avait pu suggérer au Divan cette idée de réciprocité, dont ils s'était entiché, sinon les Grecs et autres raïas de la Porte qui en dirigeaient véritablement les affaires et qui voulaient étendre le commerce et l'industrie de leurs nations respectives? De quel droit prétendaient-ils être compris dans cette réciprocité? Formaient-ils un corps politique, une nation, une puissance, avaient-ils quelque chose à offrir à la République et à ses négociants en échange des avantages qui leur seraient concédés?

Si, par égard pour une ancienne alliée, le Directoire se décidait à admettre la réciprocité, il faudrait stipuler que ce principe serait adopté pour les seuls musulmans constituant la nation turque et non pour leurs sujets. Le caractère insouciant, paresseux et lent des Turcs devant

être toujours un obstacle insurmontable à l'accroissement de leur commerce et de leur navigation, ils ne seraient jamais des concurrents bien redoutables. En échange de cette concession, la France devrait acquérir le droit de libre navigation dans les mers Noire et Rouge, puisque les musulmans, après avoir subi une quarantaine à Marseille, seraient admis dans tous nos ports de l'Océan et de la Méditerranée.

Pour toutes ces raisons¹, le ministre des Relations extérieures fit approuver par le Directoire une note destinée à l'ambassadeur ottoman, et qui, sous une forme évasive et dilatoire, semblait une réponse favorable.

« Le Directoire exécutif n'a pu apprendre la
« détermination de M. l'ambassadeur qu'avec
« un extrême intérêt, puisqu'elle a pour but de
« fortifier les liens qui unissent déjà les deux
« nations. En conséquence il a autorisé le
« soussigné à recevoir toutes les propositions
« que M. l'ambassadeur sera dans le cas de lui
« faire à ce sujet. En attendant il l'a chargé de
« faire connaître à M. l'ambassadeur qu'il con-
« sent que cette négociation soit dirigée sur la

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f^{os} 487, sqq.

« base d'une exacte réciprocité..... Le soussi-
 « gné prie M. l'ambassadeur de lui faire con-
 « naître ses intentions à cet égard. Il ne doute
 « pas qu'elles ne soient dignes de cet attache-
 « ment inaltérable qui unit les deux nations
 « depuis si longtemps¹. »

En fait, la proposition de la Sublime Porte était écartée et la négociation avait échoué avant même qu'elle eût été sérieusement entamée. Esséid Ali semble l'avoir compris et fait comprendre à Constantinople, car, par la suite, il n'en souffla plus mot.

Indifférent à son insuccès ou déjà désabusé de la grande politique, l'envoyé ottoman borna désormais son activité à régler les petites difficultés susceptibles à un moment donné d'aigrir les relations, très cordiales en apparence, de la France et de la Turquie. Aussitôt entré en fonctions, il avait témoigné d'un louable zèle pour défendre les intérêts de ses nationaux, tout en protestant de son désir de rester en bons termes avec le Gouvernement du Directoire. Après l'ajournement indéfini des pourparlers pour le renouvellement des Capitulations, il n'avait

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, n° 490.

guère plus autre chose à faire que de prendre encore plus à cœur les réclamations que le Divan ou les particuliers le priaient de présenter au ministre des Relations extérieures.

La correspondance échangée entre Esséid Ali Effendi et Talleyrand est donc promptement devenue monotone et elle n'offre qu'un intérêt des plus médiocres. Tantôt il s'agit de saisies de navires turcs, ragusains, marocains indûment capturés par des corsaires français, de confiscation de cargaisons appartenant à des sujets ottomans, tantôt de demandes de banquiers ou d'armateurs grecs qui ne peuvent obtenir du Gouvernement français le paiement des sommes dont ils sont créanciers. Avec une inlassable patience et sous une forme aussi pressante que courtoise, l'ambassadeur revient à la charge, accumulant les notes, multipliant les rappels, et ne recevant, la plupart du temps, que de bonnes paroles. Que par hasard la cause qu'il plaide soit vraiment trop excellente, l'on fait sonner bien haut la faveur qu'on accorde, contraint et forcé : « Le soussigné espère que M. l'ambassadeur voudra bien reconnaître que..... est une « nouvelle preuve de la volonté qu'a le Gouver-

« nement de la République de maintenir dans
« toute son intégrité la bonne harmonie qui
« existe si heureusement entre les deux
« Empires. » Des créanciers grecs reçoivent-ils,
après maintes démarches de l'envoyé ottoman,
« des rescriptions bataves » payables au bout
d'un an, en guise de remboursement du million
qui leur est dû depuis tantôt deux années, on
affirme avec quelque audace que ces effets sont
bons. Il est fâcheux sans doute qu'ils perdent
au change 28 ou 29 p. 100, mais les circons-
tances présentes ne permettent pas de présenter
des offres plus satisfaisantes. Encore l'ambas-
sadeur ne doit-il pas oublier qu'on a tenu à lui
être personnellement agréable dans cette affaire!

Il est difficile de se moquer plus galamment
des gens. Qu'Esséid Ali ne s'avise pas de son
côté de donner prise à des observations, car on
ne le tient quitte de rien. Un de ses domes-
tiques a-t-il volé le sceau de l'ambassade et
fabriqué, avec la complicité d'un officier des
Invalides, quelques faux passeports, les notes
pleuvent à l'hôtel Monaco pour rappeler les
devoirs des ambassadeurs. Le malheureux Turc
tout ahuri, s'excuse, plaide les circonstances

atténuantes pour lui-même. Il réclame l'aide du Gouvernement pour l'arrestation du coupable, son renvoi à Constantinople et finalement ajoute : « En remplissant les devoirs de ma
« mission avec la plus scrupuleuse exactitude,
« je me flatte de reconnaître comme le plus
« indispensable celui de respecter les lois
« établies et de vous donner, en toute occasion,
« des preuves non équivoques que toutes mes
« démarches n'aboutissent qu'à la satisfaction
« réciproque des deux Gouvernements¹. »

De temps à autre le ministère des Relations extérieures se livre à des manifestations de sympathie bruyantes à l'égard de Son Excellence ottomane et les autorités constituées se montrent pour Elle pleines d'égards extérieurs.

Un journal a-t-il annoncé que l'ambassadeur vient de faire mettre à mort, dans l'intérieur de son palais, un des gens de sa suite qui avait volé des bijoux dans une boutique, et qu'il a renvoyé dans la même boîte, au marchand, la tête du voleur et les bijoux, Talleyrand s'empresse aussitôt de signaler au ministre de la Police générale ce conte absurde. « Je me vois obligé,

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23.

« écrit-il, par le plus indispensable de mes
 « devoirs, de vous prévenir de cette licence qui
 « tend à léser l'honneur de l'ambassadeur,
 « celui de la légation et qui plus est celui de sa
 « nation et qui, en dernière analyse, pourrait
 « être regardée comme un délit de lèse-nation
 « fondé sur la loi de fructidor dernier qui
 « soumet les journaux à l'inspection de la
 « police.

« J'ai l'honneur de vous transmettre la
 « feuille qui contient ce fait faux et dénué de
 « toute vraisemblance, et je réclame, en vertu
 « du droit des gens qui garantit l'honneur d'un
 « ambassadeur et celui de sa nation envers la
 « puissance auprès de laquelle il est accrédité,
 « une réparation juste et légale, en vous priant
 « de prescrire aux mêmes journalistes de
 « publier un démenti absolu sur tout ce qu'ils
 « ont inventé à l'égard de l'ambassadeur¹. »

Voilà beaucoup de bruit pour une innocente plaisanterie. La police se met en mouvement; trois jours plus tard, le citoyen Saunier, en personne, chef de la Division des mœurs et

¹ Lettre du 26 décembre 1797, 6 nivôse an VI. TURQUIE, Supplément, t. 23.

opinions publiques au Bureau central, adresse pour le faire insérer, aux divers journaux, un avis comminatoire. « Un écrit colporté avec
 « une coupable profusion, citoyen, porte que
 « l'ambassadeur ottoman a fait trancher la
 « tête à un homme de sa suite, convaincu de
 « vol, et qu'il a envoyé cette tête sanglante au
 « marchand lésé, en réparation du vol qui lui
 « avait été fait. Cet écrit mensonger est l'œuvre
 « d'une malveillance insigne : je suis autorisé
 « à vous assurer que ce fait est de toute faus-
 « seté. Veuillez, le bien public vous y invite,
 « donner de la publicité à cette note ¹. »

La nouvelle est démentie catégoriquement, soit; désormais tout le monde la connaît.

Le Directoire ne cesse de donner à Esséid Ali Effendi d'autres preuves de sa courtoisie. Le Turc ayant demandé que son ex-Mihmandar reçoive la récompense de ses services avec le grade de chef de brigade, le ministre de la Guerre Schérer manifeste les dispositions les plus favorables. Il rappelle au Gouvernement que Jahya Bey, fils de Pacha, donné au général Aubert du Bayet, comme Mihmandar, lors de

¹ *Journal de Paris* du 20 décembre 1797.

l'arrivée en Turquie de notre ambassadeur, ayant été nommé *Capidgi Bachi* de Sa Hautesse, il serait conforme au principe de l'exacte réciprocité d'accorder de l'avancement au citoyen Caulaincourt. Esséid Ali a mis beaucoup d'insistance à exprimer ce désir : il en a écrit lui-même au ministre des Relations extérieures. Talleyrand appuie la proposition de son collègue de la Guerre, car il s'agit d'une marque de politesse à l'égard de Son Excellence. Et Caulaincourt, à qui son voyage compte comme une campagne, reçoit le brevet de chef de brigade dans les troupes à cheval.

Des prévenances plus directes et plus personnelles achèvent de conquérir l'Effendi. Le général Bonaparte, revenu depuis une semaine à peine à Paris, auréolé du prestige de ses victoires en Italie, promet d'assister au bal qu'Esséid Ali brûle du désir de donner en son honneur. La fête a lieu le 21 frimaire an V (11 décembre 1797) et provoque les manifestations les plus flatteuses pour l'amphitryon. Quelques jours après, l'hôtel du ministre des Relations extérieures¹, le ci-devant hôtel Gal-

¹ Occupé aujourd'hui par l'ambassade royale d'Italie.

liffet, rue du Bac, resplendit de lumières. Deux cents femmes environ en costume grec (hélas! plus de redingotes à la turque) ornent gracieusement les salons. A dix heures et demie le nouveau héros du jour, Bonaparte, paraît.

« Les danses cessent, il règne un moment de
 « silence religieux ; le général, en costume
 « civil, et Joséphine, mise avec dignité, une
 « chaîne de camées dans les cheveux, forment
 « l'objet de tous les regards tandis qu'autour
 « d'eux s'empresse Talleyrand faisant les
 « honneurs de sa maison avec une aisance qui
 « annonce que les grâces et les plaisirs ne sont
 « pas pour lui, plus que la politique, des affaires
 « étrangères. » Bientôt on va souper et lorsque
 le repas est fini, au moment où les danses vont
 reprendre, on voit « le général Bonaparte lui-
 « même, tenant par le bras l'ambassadeur
 « ottoman qui paraît s'appuyer familièrement
 « sur lui comme pour annoncer l'alliance de
 « la Sublime Porte avec la France¹ ».

¹ Le *Publiciste* du 6 janvier 1798, 17 nivôse an VI.

C'est à ce moment de la soirée qu'Esséid Ali et Bonaparte furent rencontrés par M^{me} de Pernon et sa fille (qui épousa plus tard Junot, duc d'Abrantès). Dans ses *Mémoires*, la duchesse d'Abrantès, après avoir décrit la toilette que portait sa mère au bal de Talleyrand, raconte que Bonaparte ayant

N'est-ce pas là un motif suffisant pour que Son Excellence se répande en louanges, dans sa correspondance avec son Gouvernement, sur les procédés amicaux et les égards exceptionnels qu'on ne cesse d'avoir pour Elle? Et, quand l'interprète dont on dépend par l'incapacité de comprendre les autres et de se faire comprendre soi-même, ne cherche pas à vous détromper, peut-on avoir le moindre soupçon sur la loyauté de personnages officiels aussi aimables?

Qu'on retienne bien l'incident du bal du ministère des Relations extérieures : il prend un caractère tout piquant si l'on songe aux intrigues qui l'ont précédé, aux desseins qu'il a cachés et aux événements qui l'ont suivi.

Depuis six mois Esséid Ali Effendi n'a rien deviné des sentiments intimes de ses amis les plus

aperçu M^{me} de Pernon la salua, puis « il parla bas quelques
« secondes à l'ambassadeur turc qu'il tenait sous le bras. Le
« Turc fit une exclamation et regarda ma mère avec de grands
« yeux, qu'il ne tenait qu'à lui de faire passer pour hébétés,
« puis lui fit une manière de révérence. Je lui ai dit que
« vous étiez d'origine grecque, dit Bonaparte à ma mère,
« pour lui dire adieu. » *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*.
Paris, 1838. 9 vol. in-8°, t. II, chapitre VII in fine.

M^{me} de Pernon était une Comnène et descendait des empereurs grecs. Un de ses ancêtres, Constantin Comnène, avait quitté la Grèce en 1675 pour fuir la domination turque et s'était réfugié en Corse.

démonstratifs et pour troubler son imperturbable sérénité et détruire ses illusions, il ne faudra rien moins que le débarquement des troupes françaises dans la plus riche des provinces tributaires de la Sublime Porte.

CHAPITRE VIII

L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE ET SES CONSÉQUENCES SUR LA MISSION D'ESSÉID ALI EFFENDI

Lorsque Talleyrand devint ministre des Relations extérieures, la France et la Turquie vivaient en paix. L'arrivée toute récente de l'ambassadeur du Sultan Sélim III rendait plus manifeste encore une entente que n'avaient pu rompre les efforts des puissances coalisées contre la Révolution. Depuis François I^{er} les Turcs avaient été nos alliés et nos clients, ils avaient à maintes reprises combattu nos adversaires, et si les événements intérieurs avaient, dans les dernières années, enlevé quelque fixité à la politique extérieure française, aucun incident n'était venu troubler nos relations avec la Sublime Porte. Dans le discours qu'il avait adressé au Directoire le 10 thermidor, en remettant ses lettres de créance, l'envoyé ottoman

avait parlé de « l'amitié et de la bonne harmonie qui subsistaient si solidement et depuis si longtemps entre les deux pays ». Carnot, dans sa réponse, avait souligné, à son tour, ces heureux rapports, en ajoutant que le Directoire n'oublierait rien pour convaincre l'ambassadeur de son désir de les entretenir sans altération.

Malheureusement pour Esséid Ali, le ministre appelé par ses fonctions à tenir cet engagement, ne devait pas témoigner de dispositions très favorables. En prenant possession du département des Relations extérieures, Talleyrand apportait avec lui tout un programme qui n'était guère de nature à rendre durable l'entente cordiale entre la République Française et la Turquie.

Le premier article en était l'acquisition de colonies nouvelles : l'idée n'était pas neuve car elle avait déjà hanté l'esprit des derniers diplomates de l'ancien régime, mais, tandis qu'en 1792, il avait pensé à donner à son pays l'Amérique du Sud, Talleyrand, en 1797, avait jeté, avec une sorte de divination de l'avenir, son dévolu sur l'Égypte. Dans un *Essai sur les*

avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes qu'il avait lu à la séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques, le 15 messidor (2 juillet), quelques jours avant d'entrer aux Relations extérieures, il avait rappelé que « M. le duc de « Choiseul, un des hommes du siècle qui avait « eu le plus d'avenir dans l'esprit, prévoyait « déjà en 1769 la séparation de l'Amérique de « l'Angleterre, craignait le partage de la Pologne « et cherchait dès cette époque à préparer par « des négociations la cession de l'Égypte à la « France pour se trouver prêt à remplacer par « les mêmes productions et par un commerce « plus étendu les colonies américaines le jour « où elles nous échapperaient ».

Il était tout naturel que Talleyrand devenu ministre songeât à faire prévaloir ses vues personnelles.

Un homme se trouva là, à point nommé, pour lui apporter un concours moral et matériel : de leur entente naquit l'expédition d'Égypte et partant la rupture entre la France et la Sublime Porte.

Déjà au lendemain d'Arcole, Bonaparte avait

rêvé des succès en Orient et l'émancipation d'une province ottomane, la Grèce. Au mois d'août 1797, le démembrement de l'Empire turc lui apparut comme une éventualité parfaitement réalisable dans un avenir prochain. Il avait réfléchi après l'occupation des îles de l'Adriatique. Si la France luttait dans l'Océan, elle devait être maîtresse dans la Méditerranée et Malte devait tomber dans nos mains. « De ces
 « différents postes, écrivait-il au Directoire¹,
 « nous dominerons la Méditerranée, veille-
 « rons sur l'Empire ottoman qui croule de
 « toutes parts et nous serons en mesure ou de
 « le soutenir ou d'en prendre notre part. Nous
 « pourrons davantage, nous pourrons rendre
 « presque inutile aux Anglais la domination
 « de l'Océan. Ils nous ont contesté à Lille le
 « Cap de Bonne-Espérance, nous pouvons nous
 « en passer. Occupons l'Égypte : nous aurons
 « la route directe de l'Inde et il nous sera facile
 « d'y établir une des plus belles colonies du
 « globe. C'est en Égypte qu'il faut attaquer
 « l'Angleterre. »

Menacé enfin de perdre le prestige que ses

¹ 16 août 1797.

victoires en Italie lui avaient acquis, s'il tombait dans l'inaction, le général Bonaparte « voulut tenir en haleine la renommée » et il se trouva davantage encore attiré par les entreprises hasardées et retentissantes. Avant même que la paix fût signée à Campo-Formio, il confia ses projets à Talleyrand, admirablement disposé à les accueillir, et à l'heure même où Paris fêtait sans mesure l'ambassadeur ottoman, les deux hommes caressaient déjà l'idée d'une expédition en Égypte. Dans les mois qui suivirent, leurs desseins se précisèrent; le retour à Paris de Bonaparte (15 frimaire an VI, 5 décembre 1797) facilita leur mystérieuse collaboration. Tandis qu'il feignait d'entrer dans les vues du Gouvernement en préparant contre l'Angleterre une action décisive, Bonaparte chercha en réalité à retenir dans la Méditerranée une flotte puissante. Quant à Talleyrand, tout en opérant d'habiles travaux d'approche, il étudiait les divers projets élaborés, dans le passé, contre l'Égypte, et il tentait d'intéresser des hommes de science, comme Berthollet et Monge, à la réalisation du plan qu'il méditait. Lorsqu'il jugea le terrain assez préparé et les circonstances favorables, le ministre se

décida enfin (8 pluviôse an VI, 27 janvier 1798) à démasquer ses batteries. Dans le rapport qu'il lui adressa, Talleyrand exposa au Directoire « que l'Empire ottoman ne durerait pas plus de « vingt-cinq ans et que ses provinces d'Europe « seraient la proie des deux maisons impériales. « Cela, écrivait-il, est contraire, sans doute, à « l'opinion de Montesquieu qui a dit quelque « part : l'Empire ottoman sera de longue durée « parce qu'il ne sera jamais menacé par une « puissance que les trois grandes nations com- « merçantes de l'Europe ne s'empressent de le « défendre. Quoi qu'il en soit, si les pronostics « des hommes qui connaissent le mieux l'Em- « pire ottoman se vérifiaient, la République « devrait prendre des mesures pour saisir par- « mi ses débris ceux qui pourraient lui conve- « nir. Je mets sans hésiter au premier rang, « l'Égypte, l'île de Candie et celle de Lemnos. « L'Égypte que la nature a placée si près de « nous, nous présente des avantages immenses « sous le rapport du commerce soit de l'Inde, « soit d'ailleurs ; de plus, par son climat et son « sol elle peut nous tenir lieu de nos colonies « aux Indes Occidentales. Quant aux îles de

« Candie et Lemnos, elles nous rendraient
 « maîtres de l'Archipel et du détroit des Darda-
 « nelles. Mais la jouissance de ces conquêtes sup-
 « pose la libre fréquentation de l'île de Malte. »

Ainsi le plan était clairement dévoilé : il s'agissait du démembrement de la Turquie.

Une telle proposition pouvait émouvoir la conscience des Directeurs : il convenait d'ajouter quelques explications rassurantes afin d'en atténuer la brutalité. « Pourquoi nous sacrifie-
 « rions-nous plus longtemps pour une puissance
 « dont l'amitié est équivoque et qui touche à
 « sa ruine ? L'Égypte n'est rien pour la Turquie
 « qui n'y a pas l'ombre d'autorité. Il ne s'agirait
 « pas d'ailleurs de porter les premiers coups à
 « l'Empire ottoman, car ce serait contraire à la
 « loyauté et à la bonne foi, on compromettrait
 « la vie et la fortune des agents de la Répu-
 « blique et des Français établis dans le Levant,
 « on réunirait contre la France, l'Angleterre
 « et les deux cours impériales. » Ne vaudrait-il pas mieux s'entendre au préalable avec les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne ou déterminer un soulèvement des Grecs et des îles encore turques ? Qu'on n'oppose pas non plus la

difficulté et les risques de l'entreprise ! On prendrait facilement Candie et Lemnos mal défendues, et l'expédition d'Égypte serait très simple et de courte durée¹.

Si, dans ce curieux et cynique document, le nom de Bonaparte n'était pas prononcé, il était probablement sur toutes les lèvres. Le choix de ce général comme chef de l'expédition projetée n'était-il pas l'argument le plus propre à séduire le gouvernement déjà un peu inquiet des allures du héros d'Italie ? Malgré tout les Directeurs ne furent pas unanimes, et l'un d'entre eux, La Révellière-Lépeaux, fit une vive opposition. En attestant, dans ses *Mémoires*², la véritable grandeur de l'entreprise sur l'Égypte qui pouvait présenter pour la gloire et les intérêts de la France, en particulier, ainsi que pour ceux des sociétés humaines en général, les plus grands résultats, ce personnage ajoute : « Tout cœur
« français, tout ami de l'humanité, devait en
« désirer le succès : personne plus que moi ne
« pouvait le souhaiter. Cependant je n'en crus

¹ A. E. TURQUIE, t. 197, f^{os} 269-284.

² La Révellière-Lépeaux. *Mémoires*. Paris, 1895, 3 vol. in-8^o, t. II, ch. XLI, p. 340 et 343 sqq.

« pas moins devoir combattre ce projet. Toutes
« les probabilités me paraissaient contraires à
« une heureuse issue. Les Anglais avaient une
« flotte dans la Méditerranée et un si grand
« nombre de mouches pour épier notre marche,
« que ce ne fut que par un hasard sur lequel
« on ne devait pas compter qu'elle ne fut pas
« découverte... En admettant que la rencontre
« n'eût pas lieu, ce qui se réalisa contre toute
« probabilité, comment se maintenir en Égypte
« sans communications avec la France, sans
« moyens de recruter l'armée que beaucoup de
« causes devaient affaiblir sans cesse? Les
« Anglais, maîtres de la mer, pouvaient inter-
« cepter nos convois, jusqu'à nos avisos, nous
« priver de tout secours, nous tenir ainsi enfer-
« més lorsqu'ils avaient toute liberté de porter,
« avec leurs vaisseaux, des armées sur tous les
« points qui leur convenaient. En dépit des
« spécieux prétextes dont on voulait colorer
« cette entreprise aux yeux des Turcs, on ne
« pouvait pas croire que la Porte, pressée par
« les instances des Cabinets de Londres, de
« Vienne et de Saint-Pétersbourg, ne nous déclara-
« rait pas la guerre? »

Il était difficile de résister aux intrigues du ministre des Relations extérieures et aux instances comminatoires de Bonaparte. Lorsque l'expédition fut discutée avec lui, ce général trouva réponse à tout. La majorité se laissa entraîner par l'assurance qu'elle reçut d'une entière réussite et la promesse de brillants résultats : elle se résigna à accepter un projet dont a cherché, depuis lors, et parce qu'il a échoué, à lui laisser l'entière responsabilité.

Le 25 pluviôse an VI (13 février 1798), un arrêté de 18 articles fut soumis au Directoire afin de régler tous les détails de l'expédition. L'article premier disait : « Il sera fait en mes-
« sidor prochain une descente en Égypte pour
« délivrer les Français qui y résident du joug
« tyrannique sous lequel ils gémissent. » L'article 3 en précisait la date : « Le départ de
« l'expédition aura lieu des îles ci-devant Vénitiennes et il est fixé pour tout délai au
« 25 prairial prochain (13 juin 1798). »

Talleyrand se chargea d'endormir la méfiance que de nouveaux et importants préparatifs militaires, sans but apparent, ne manqueraient pas d'inspirer à la Sublime Porte déjà inquiète

de la prise de possession des îles Vénitiennes par nos troupes. La tâche devant être délicate à Constantinople où les agents russe et anglais étaient prêts à profiter de nos moindres fautes de tactique, le ministre songea un instant à succéder lui-même au général Aubert du Bayet, mort récemment à son poste¹. La réflexion, et peut-être aussi le pressentiment des dangers personnels à courir le décidèrent à abandonner son idée. Il laissa, en conséquence, à Ruffin², premier interprète de notre ambassade, promu au rang de Chargé d'affaires, le soin de se

¹ 26 frimaire an VI, 10 décembre 1797.

² Ruffin (Pierre-Jean-Marie), né à Salonique le 17 août 1742, fils de l'interprète du consulat de France ; élève interprète au collège de Louis le Grand de 1750 à 1758. Nommé en 1767 drogman, puis consul et consul général en Crimée, drogman à Constantinople sous le comte de Saint-Priest, 1771-1774, secrétaire interprète du roi, chargé jusqu'à la Révolution de toute la correspondance orientale avec la Turquie, les états Barbaresques, etc., professeur de turc et de persan au Collège de France (1784). Retourne à Constantinople en octobre 1794 comme secrétaire de Légation, faisant fonctions de premier interprète, et accompagné de sa fille et de son gendre Lesseps. Correspondant de l'Institut en 1796 ; Chargé d'affaires de France en 1798, interné au château des Sept-Tours du 10 septembre 1798 au 26 août 1801, chargé de diverses missions après l'arrivée du nouvel ambassadeur le général Brune, 6 janvier 1803. Conseiller d'Ambassade (5 août 1804), de nouveau chargé d'affaires (24 septembre 1805), reste à Constantinople sous le général Sébastiani, sous le général Andréossi ; Chargé d'affaires de Louis XVIII en 1814, meurt à Constantinople le 19 janvier 1824.

débrouiller avec le Divan, en se réservant une besogne plus facile et moins périlleuse, celle de berner sans vergogne son grand ami Esséid Ali Effendi.

Gagner du temps et atteindre vaille que vaille le moment où le débarquement en Égypte serait un fait accompli, tel a été, dès lors, le but de Talleyrand. En dépit de son optimisme de commande le ministre n'a pas eu d'illusion sur le maintien de la paix. Ne le voit-on pas, peu après ¹, énumérer dans un projet d'instructions destinées au successeur éventuel d'Aubert du Bayet, une série de motifs de rupture avec la Sublime Porte, rappelant des griefs aussi anciens que minuscules, et poussant l'audace jusqu'à reprocher au Sultan Sélim, comme une preuve de malveillance, l'envoi d'un ambassadeur permanent à Paris, parce que cette mesure de courtoisie avait été trop tardive !

En tout cas, et dans l'intérêt même de sa politique, Talleyrand avait besoin d'agir avec une prudence extrême. Une indiscretion risquait de mettre en éveil le Divan, plus prompt à

¹ 26 ventôse an VI, 16 mars 1798. A. E. TURQUIE, t. 197, f^{os} 403-419.

s'émouvoir que son représentant à Paris, et il fallait, coûte que coûte, bercer la quiétude naturelle d'Esséid Ali. Dès le début de janvier 1798 il y avait eu une alerte. La Sublime Porte s'était formalisée d'un passage d'une proclamation où Bonaparte avait paru exciter à la révolte les Grecs et les Albanais¹, et, pour dissiper cette impression fâcheuse, le ministre des Relations extérieures avait jugé nécessaire de prodiguer les explications les plus satisfaisantes. « Assurez
« le Reis Effendi, avait-il fait savoir à Ruffin,
« que non seulement le Directoire ne veut
« porter aucune atteinte aux droits de son Gou-
« vernement, mais qu'il est encore disposé à
« maintenir, autant qu'il dépendra de lui, la
« bonne intelligence qui existe depuis si long-
« temps entre les deux Empires. Dites-lui que le
« commissaire du Directoire exécutif dans les îles
« ci-devant Vénitiennes a eu spécialement pour
« instruction de faire connaître au comman-
« dant de la République dans ces contrées, sa
« volonté que les droits de la Turquie fussent
« respectés scrupuleusement, qu'il ne fût rien

¹ Lettre de Ruffin du 12 nivôse an VI, 1^{er} janvier 1798. A. E. TURQUIE, t. 197, f^o 200.

« fait contre elle et que l'on n'autorisât ni encourageât, en aucune manière, les projets vrais ou supposés d'insurrection de la part des raïas ¹. » Ces instructions étaient en contradiction formelle avec certain passage du rapport au Directoire du 8 pluviôse (27 janvier) dans lequel le ministre des Relations extérieures avait précisément suggéré le recours à l'insurrection contre la Porte pour faciliter l'expédition d'Égypte, mais l'ex-évêque d'Autun n'était pas homme à s'embarrasser de vains préjugés.

Un incident imprévu ne tarda pas à prouver, avant même qu'elle fût parvenue à destination, que la lettre où Talleyrand manifestait des dispositions aussi amicales pour la Turquie ne répondait pas à la réalité des choses.

Le 22 germinal (11 avril), au Conseil des Cinq Cents, le citoyen Eschassériaux aîné prit la parole au nom de la commission chargée d'examiner un ouvrage présenté à l'assemblée par le citoyen Wastrom, relatif à l'établissement de Sierra Leone, Boulama et à la colonisation en général. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, l'orateur se livra à une étude appro-

¹ Lettre à Ruffin du 25 ventôse an VI, 15 mars 1798.

fondie de la colonisation, de ses avantages et de ses effets, à toutes les époques et pour tous les pays. Arrivé à cette conclusion que la République devait acquérir des colonies nouvelles (et cette affirmation ne pouvait déplaire à Talleyrand), Eschassériaux examina les régions les plus propres à recevoir des établissements français et, sans ambage, il désigna l'Égypte comme tout indiquée par la politique et la nature. Il s'étendit avec complaisance sur l'intérêt que la France trouverait, au point de vue de son commerce et de sa situation dans la Méditerranée, à fonder une colonie sur les rives du Nil, ajoutant que dans cette partie du monde, deux grands projets attendaient peut-être le génie des Français pour être enfin réalisés¹.

La discussion fut close par le renvoi de la pétition du citoyen Wastrom au Directoire à à qui il appartenait de « prendre les renseignements et toutes les connaissances de localités « convenables à la fondation d'un établissement. » Il en résultait, tout au moins, que

¹ Voir Pièces justificatives, p. 309, un extrait du discours d'Eschassériaux. *Journal des Débats et Lois du Corps Législatif*; n° 345. Séance du 22 germinal an VI (11 avril 1798) du Conseil des Cinq Cents.

publiquement, et au sein d'une des deux assemblées délibérantes, on avait pu, sans provoquer ni surprise, ni murmure, ni réclamation, exprimer le désir de voir la République s'emparer d'une des provinces de son amie et alliée la Sublime Porte! Il y avait là un oubli fâcheux des règles du droit et de la courtoisie internationale.

Cette manifestation intempestive ne resta naturellement pas sans écho. Divers journaux, peut-être à la suggestion du ministre des Relations extérieures, désireux de tâter l'opinion, reproduisirent les passages saillants du discours d'Eschassériaux. Le 28 germinal (17 avril) enfin, le député Poultier, directeur de l'*Ami des Lois*, publiait, sous sa signature, un article intitulé « Bonaparte et saint Louis », qui ne passa pas inaperçu. C'était un appel passionné au héros d'Italie, une invitation pressante à la conquête de l'Égypte. « O toi qui viens d'affranchir l'Italie
« et la rive gauche du Rhin, l'Égypte t'appelle!...
« Bonaparte, en conduisant nos phalanges victo-
« rieuses sur les bords du Nil... tu changes par
« cette seule opération la face de la terre... que
« dis-je! peut-être à l'instant où j'écris, le
« pavillon tricolore flotte-t-il sur les bords où

« régna autrefois Isis... O Bonaparte ! attache ton
 « nom déjà immortel à cette grande révolu-
 « tion de l'univers... »

Sous cette forme emphatique, Poulthier reprenait certains des arguments développés par son collègue devant l'assemblée des Cinq Cents, et par une coïncidence trop étrange pour être fortuite, il indiquait, pour justifier l'expédition qu'il demandait, les arguments mêmes que Talleyrand devait invoquer dans sa correspondance diplomatique, c'est-à-dire la tyrannie des beys, leurs insolences à notre égard, leur faiblesse et le souci d'atteindre les Anglais dans les Indes.

Le discours d'Eschassériaux, l'article de Poulthier et les allusions des journaux aux projets mystérieux du Directoire étaient trop significatifs et inquiétants pour échapper complètement à l'attention du représentant de la Sublime Porte. Esséid Ali eut quelques vellétés d'envoyer à Toulon des émissaires secrets pour épier les mouvements de la flotte française, mais il fut détourné de ce projet par Codrika, inspiré par le Gouvernement français, selon les propres aveux du secrétaire interprète. L'ambassadeur ottoman estima, dans ces conditions, qu'il

devait tout au moins aviser la Sublime Porte après avoir, au préalable, pris des informations officielles et plus précises. Il dépêcha son premier drogman au ministre des Relations extérieures pour lui demander « non pas le secret du Directoire sur la véritable destination de l'armement de Toulon, mais seulement si cet armement était destiné ou non à une expédition quelconque sur le territoire ottoman ». Talleyrand répondit en termes évasifs que le Directoire exécutif n'était pas en guerre avec la Turquie et qu'il n'avait nulle intention d'ouvrir contre elle les hostilités. Codrîka s'étant montré plus pressant et ayant fait connaître la surprise que l'ambassadeur avait éprouvée du langage tenu au Conseil des Cinq Cents sur l'Égypte, le ministre riposta que « les opinions étaient libres, que tout membre d'une assemblée délibérante pouvait émettre la sienne sans qu'on dût la regarder comme l'opinion générale ni comme devant nécessairement influencer sur la décision du Gouvernement ».

Dans le compte rendu de cet entretien qu'il adressa à Constantinople, Esséid Ali ajouta que, d'après son opinion, l'escadre française irait en

Sicile. Cette communication assez vague ne rassura le Divan ni sur les intentions de la France ni sur la « sagacité » de son ambassadeur. Ruffin, encore dans l'ignorance la plus absolue des desseins réels du Directoire et mis au courant des bruits répandus à Paris seulement par les feuilles publiques ou quelques correspondances privées, fut donc appelé chez le Reis Effendi (1^{er} messidor an VI-19 juin 1798). Dans la conversation de trois heures qu'il eut avec ce ministre, notre Chargé d'affaires, avec un tact loué plus tard comme il convenait par Talleyrand¹, et une sorte de divination d'instructions précisément en route², essaya de rassurer son interlocuteur qui se plaignait du discours d'Eschasériaux et de l'article de Poultier. Il fit remarquer qu'il s'agissait là d'une opinion individuelle et que l'assertion d'un folliculaire était le plus souvent sans conséquence, mais il eut garde de nier tout projet d'entreprise contre l'Égypte et les Beys. Il éluda, avec habileté, une réponse

¹ Lettre de Talleyrand à Ruffin du 28 thermidor an VI (15 août 1798).

² Lettre de Talleyrand à Ruffin du 22 floréal an VI (11 mai 1798), parvenue à Constantinople le 2 messidor an VI (29 juin 1798).

catégorique aux affirmations de souveraineté de la Porte sur les rives du Nil ainsi qu'aux demandes réitérées de déclarations pacifiques écrites ¹.

Averti, quelques jours plus tard, par le Divan lui-même, des indications transmises par Esséid Ali à la suite de l'entrevue entre Talleyrand et Codrika, Ruffin ne marqua aucune surprise apparente du mutisme observé par le ministre des Relations extérieures, et l'explication qu'il en improvisa eut même la bonne fortune de plaire. « Les ennemis de la France, dit-il, ne saurient être informés du plan du Directoire ; il n'était donc pas possible de renseigner l'ambassadeur ottoman à Paris, car la figure d'Esséid Ali serait pour eux un thermomètre. Si elle était radiieuse ils en concluraient que l'armement pouvait les regarder, et ils dirigeraient sur cette découverte leurs moyens de défense. »

Le 11 messidor enfin (29 juin), notre agent était tiré de la situation fautive, sinon ridicule, où l'avait tenu jusque-là l'absence de nouvelles officielles de Paris, et il recevait les instructions

¹ Voir le compte rendu turc de cette audience. Pièces justificatives, p. 319.

et explications que le ministre des Relations extérieures s'était déterminé à lui envoyer sur les projets du Gouvernement de la République. Dans cette lettre écrite le 22 floréal (11 mai), Talleyrand indiquait l'Égypte comme le but final de l'expédition en préparation, et les raisons qu'il en donnait corroboraient à merveille le langage de Ruffin au Reis Effendi. Le désir y était nettement marqué de maintenir la paix avec la Sublime Porte, de désigner un ambassadeur pour négocier au cas où la mauvaise humeur du Divan serait trop manifeste, et une vague allusion était faite aux dangers que feraient courir à la Turquie les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg en cas d'hostilités entre la Porte et la République.

Entre temps, ne voyant venir aucune autre nouvelle de Paris, le Reis Effendi avait expédié un courrier extraordinaire¹ à Esséid Ali Effendi pour l'inviter à obtenir des explications décisives et à informer le Gouvernement français de

¹ « Il a passé à Rastadt, le 27 messidor (15 juillet) un courrier turc venant à Paris en toute diligence. On croit que la Porte est alarmée des bruits répandus sur nos expéditions maritimes. » *Ami des Lois* du 4 thermidor an VI (22 juillet 1798).

la volonté de la Turquie de repousser toute tentative sur l'Égypte, de quelque titre qu'elle se parât.

Le 3 thermidor (21 juillet), l'ambassadeur ottoman s'acquitta de cette démarche, accomplissant ainsi un acte solennel mais dont la portée était par avance toute limitée. Ce fut un jeu d'enfant pour le ministre des Relations extérieures d'abuser de la crédulité naïve d'Esséid Ali Effendi, et les trois comptes rendus que nous avons de l'entrevue, qu'ils émanent de Talleyrand lui-même, du Turc, ou du Divan, ne difféèrent guère que dans la forme.

Écoutons d'abord Esséid Ali lui-même¹ : « Le
 « 3 thermidor dernier, j'eus l'honneur d'avoir
 « avec vous une conférence ministérielle au sujet
 « du bruit qui se répandait alors de toutes parts
 « d'une descente de la troupe française en Égypte ;
 « après l'exposé fidèle et exact des prétentions
 « de la Sublime Porte sur cet objet et les démon-
 « trations claires et sincères de sa souveraineté
 « sur ce pays que j'eus l'honneur de vous faire,
 « conformément aux ordres précis dont j'étais

¹ Lettres d'Esséid Ali à Talleyrand du 14 vendémiaire an VII, 5 octobre 1798. A. E. TURQUIE, t. 199, pp. 26 sqq.

« chargé, j'ai reçu avec pleine confiance et satis-
 « faction la réponse rassurante que vous eûtes
 « la bonté de me donner officiellement, réponse
 « que je me suis empressé de transmettre litté-
 « ralement et ponctuellement à la Sublime Porte,
 « comme un gage sacré et inviolable d'amitié et
 « bonne intelligence de la part du Gouverne-
 « ment français à son égard, et qui, basée sur la
 « confiance que l'intimité des liaisons existantes
 « entre les deux puissances inspirait, ne pouvait
 « laisser aucun doute sur la continuation de ces
 « sentiments réciproques et devait naturelle-
 « ment éloigner tout soupçon d'acte attentatoire
 « à la souveraineté indivisible et à la possession
 « paisible de la Sublime Porte sur ses États. »

On pourrait, vu le temps écoulé entre le 3 thermidor an VI et le 14 vendémiaire an VII (21 juillet et 5 octobre 1798), suspecter l'exactitude des souvenirs de l'ambassadeur. Qu'on se reporte alors au passage du manifeste de guerre lancé, le 9 septembre, par la Sublime Porte et qui relate, d'après la correspondance reçue par le Divan, cette même entrevue du 3 thermidor.

« L'ambassadeur Ali Effendi, y est-il dit,
 « d'après les ordres qu'il avait reçus, vitle minis-

« tre des Affaires étrangères Talleyrand Péri-
 « gord, lui fit connaître le précis des lettres
 « qu'il venait de recevoir de la Sublime Porte
 « et lui demanda de lui donner sur leur contenu
 « une réponse officielle et catégorique. Ali
 « Effendi, dans sa réponse, informa la Sublime
 « Porte que ce ministre, empruntant le langage
 « de la fourberie et oubliant sans doute ce qu'il
 « avait déjà écrit au Sr Ruffin ¹, nia absolument
 « l'expédition des Français pour l'Égypte, qu'il
 « n'eut pas honte d'ajouter que la commission
 « de Bonaparte n'avait pour objet que la con-
 « quête de l'île de Malte ; que la destruction de
 « l'ordre de Malte était un événement avanta-
 « geux pour tous les musulmans et qu'il devait
 « exciter la reconnaissance de la Sublime Porte,
 « et qu'enfin on n'avait pas d'autre intention
 « en France que de conserver et fortifier de plus
 « en plus l'amitié qui depuis si longtemps unis-
 « sait la France à la Sublime Porte. »

Ce récit en apparence si net offre-t-il un caractère d'authenticité ? Le document d'où il est extrait en diminue certes la valeur, car on ne saurait méconnaître qu'il ait été rédigé par un

¹ Lettre du 22 floréal an VI (11 mai 1798).

ennemi déclaré de la France et absolument partial. Il a été, en tout cas, soigneusement examiné, ligne par ligne, lorsqu'il est parvenu au ministère des Relations extérieures, et la traduction qui nous en est conservée porte des annotations significatives et instructives. En regard du passage relatif à cette fameuse audience, on lit ainsi : « Tout ce qui est dit ici au sujet de la « conférence d'Esséid Ali avec le ministre est « tronqué et laisse percer la haine qu'on lui a « vouée. Il a dit et assuré à cet ambassadeur « que la République Française ne voulait aucu- « nement se brouiller avec la Porte, qu'elle « était prête à resserrer plus étroitement « que jamais les liens d'amitié qui les unissaient « et qu'enfin elle n'entreprendrait *aucune con- « quête* sur ses possessions ¹. »

Pour trancher un débat qui doit aboutir à cette conclusion qu'Esséid Ali fut, en cette occurrence, une dupe ou un imbécile, il semble donc encore plus simple d'ajouter foi au procès-verbal dressé par Talleyrand lui-même, dès le 8 thermidor, de son entretien avec l'ambassadeur ottoman. Il y a lieu de penser que le ministre des Relations

extérieures n'a pas cherché vis-à-vis d'un de ses agents à déguiser la vérité. « Extrêmement
 « pressé par le départ du courrier, disait-il à
 « Ruffin ¹, je me borne à vous faire part de la
 « conférence que j'ai eue, le 3 de ce mois, avec
 « Esséid Ali Effendi dans le rendez-vous qu'il
 « me fit demander après l'arrivée d'un courrier
 « extraordinaire qui lui avait été expédié de
 « Vienne.

« Comme je le pressentais, la conférence avait
 « pour but de me faire expliquer sur la desti-
 « nation de notre expédition de Toulon, laquelle
 « a déjà acquis Malte à la République, comme
 « vous le savez sans doute. Je ne vous don-
 « nerai pas tous les détails de cette confé-
 « rence qui a duré près de deux heures : il vous
 « suffira de savoir que j'ai assuré cet ambassa-
 « deur que le véritable objet de l'expédition était
 « Malte, qu'elle n'était destinée à *aucune con-*
 « *quête ultérieure*, qu'il dépendait de la Porte
 « de mettre à l'épreuve l'amitié et la loyauté du
 « Directoire exécutif en employant cette même
 « flotte, qui l'alarme, contre des ennemis com-
 « muns, qu'il était de son intérêt de bien réflé-

¹ A. E. TURQUIE, t. 198, p° 303.

« chir sur cette circonstance qui s'évanouira à
« l'époque de la paix générale. A ces explica-
« tions et insinuations j'ai ajouté quelques ex-
« pressions sur mon regret de voir les alarmes
« de la Porte à l'égard d'un armement bien
« naturel dans l'état de guerre et de piraterie
« où se trouvent la République et la Méditer-
« ranée. Je lui ai fait sentir très clairement que
« ces alarmes et la démarche actuelle de l'am-
« bassadeur étaient bien capables de faire pré-
« sumer un affaiblissement dans le caractère de
« franchise et de loyauté que la Porte avait tou-
« jours manifesté. Enfin la conférence s'est ter-
« minée par des protestations mutuelles d'amitié
« et d'attachement et il m'a paru que l'ambas-
« sadeur et son interprète Codrika se sont
« retirés pleins de satisfaction. Je présume que
« par ce courrier il rend compte à sa Cour du
« résultat de sa démarche. Vous devez être
« attentif à recueillir tout ce qui pourra en trans-
« pirer pour me le communiquer. Il est vraisem-
« blable que le ministre ottoman, dans vos com-
« munications avec lui, reviendra sur l'objet en
« question. En ce cas renfermez-vous dans les
« bornes que je me suis prescrites dans la con-

« férence. Surtout tâchez de pénétrer l'effet
 « qu'aura pu faire ma proposition indirecte de
 « l'introduction de notre escadre dans la mer
 « Noire pour combattre la Russie et lui enlever
 « la Crimée. Le Directoire exécutif n'est pas
 « éloigné d'une telle opération, si la Porte vou-
 « lait d'ailleurs la seconder. Tâchez de pénétrer
 « ses véritables dispositions à cet égard et faites-
 « les moi connaître.

P. S. — Je n'ai pas besoin d'expliquer à votre
 « bon esprit le sens de ces mots *conquête ulté-*
 « *rieure*. Une occupation n'est pas une con-
 « quête, une répression d'injures, d'avanies,
 « n'est pas une conquête, etc... Je m'en réfère
 « sur cela aux dernières lettres que j'ai écrites
 « et à l'avis que je vous ai donné de n'entrer
 « dans aucune de ces explications que lorsque
 « vous aurez des nouvelles sur l'arrivée de l'es-
 « cadre en Égypte et la suite de cette arrivée¹. »

Cette pièce n'a besoin d'aucun commentaire
 car elle suffit à marquer la nature des difficultés
 rencontrées par Esséid Ali Effendi à ce moment
 de sa mission ; elle prouve encore que l'ambas-
 sateur ottoman, en n'abordant plus désormais

¹ Le post-scriptum est de la main même de Talleyrand.

avec Talleyrand le chapitre de l'expédition française dans la Méditerranée, a épargné à bon droit et son temps et sa peine.

Par malheur pour la réputation de loyauté en affaires de Talleyrand, il est arrivé que notre Chargé d'affaires à Constantinople, Ruffin, a été amené à communiquer au Divan, le 15 thermidor, le texte de la lettre du 22 floréal avouant que l'Égypte était le but de l'entreprise de Bonaparte. Malgré la précaution prise de lui assigner une date postérieure à celle où elle avait été réellement écrite, il n'en a pas moins été trop clair pour la Sublime Porte, que le 3 thermidor, le ministre des Relations extérieures avait effrontément berné Esséid Ali. Cette constatation, outre les remarques désobligeantes qu'elle nous a values, a profondément irrité le Divan et il faut peut-être y chercher l'une des causes du triste sort dont le personnel de l'ambassade en Turquie et tous les Français résidant dans l'Empire ottoman ont été les innocentes victimes. Tandis qu'à Paris, en effet, Esséid Ali Effendi continuait à mener une vie paisible, à échanger des communications amicales avec le ministre des Relations extérieures, tantôt à l'occasion de la con-

quête de Malte par nos troupes que Talleyrand avait la gracieuse attention de lui notifier comme un acte éminemment utile au Gouvernement ottoman¹, tantôt au sujet de l'expulsion d'individus gênants pour l'ambassadeur, la situation de Ruffin, à Constantinople, ainsi que des citoyens français en Orient commençait à être dénuée de tout agrément et allait bientôt être dangereuse.

Talleyrand avait prévu le cas. « Je conçois
 « combien votre position auprès de la Porte va
 « devenir pénible, délicate et peut-être péril-
 « leuse, écrivait-il dès le 3 août (16 thermidor)
 « au Chargé d'affaires de France². Cependant je
 « ne doute pas que vous ne vous conduisiez dans
 « cette circonstance critique avec autant de
 « prudence que de fermeté. Ne craignez pas
 « les Sept-Tours. Outre que la Porte ne me paraît
 « pas capable d'un tel acte, vous devez vous
 « rassurer en considérant qu'elle a ici un otage
 « qu'elle ne voudrait sans doute pas compro-
 « mettre. D'ailleurs la grande nation ne laisse-
 « rait pas impuni un attentat commis dans la
 « personne de son représentant. »

¹ A. E. TURQUIE, t. 198, p^o 358.

² A. E. TURQUIE, t. 198, p^{os} 314-318.

La nouvelle, parvenue à Constantinople, du débarquement de nos troupes à Alexandrie, avait déjà amené le Divan à obliger Ruffin et nos compatriotes à garder les arrêts chez eux, à faire disparaître notre écusson de la grille extérieure de l'ambassade ; celle du désastre d'Aboukir déterminait des résolutions plus graves. Le 2 septembre (16 fructidor), notre agent fut appelé à la Sublime Porte pour entendre un discours acerbe du Reis Effendi dans lequel il lui fut annoncé que la République s'étant permis d'envahir l'Égypte, « le glorieux Divan avait « résolu, selon l'usage, de le faire conduire au « château des Sept-Tours et de l'y séquestrer « avec tous les employés de la légation jusqu'à « ce que le *Réala* ou contre-amiral turc, désarmé « et retenu à Alexandrie, eût été rendu avec « son équipage et ses canons, jusqu'à ce que « l'Égypte fût rentrée sous le pouvoir du Grand « Seigneur et enfin jusqu'à ce que Esséid Ali « Effendi fût revenu avec toute sa suite. »

Les prévisions de Talleyrand ne se réalisaient que trop. L'ambassadeur turc auprès du Directoire était désormais un otage.

L'attentat au droit des gens commis sur

la personne de Ruffin et aggravé peu après par l'arrestation de tous nos consuls et de tous les Français dans le Levant, de même que l'avis de la déclaration solennelle de guerre de la Sublime Porte ne furent connus à Paris que dans les premiers jours de vendémiaire an VII (fin septembre et début d'octobre 1798), mais, depuis quelque temps, le Directoire, préparé à toutes les éventualités par son ministre des Relations extérieures, avait pris certaines précautions pour conserver des gages répondant de la vie de ses agents et de ses nationaux en Orient.

« Quoi qu'on en ait dit, on ne sait pas encore
 « comment la Porte ottomane accueillera notre
 « expédition en Égypte. Son ministre à Paris a
 « l'air un peu étonné. Il paraît qu'on avait jugé
 « que, vu la présence des ministres russe et
 « anglais auprès de sa Cour, il n'eût pas été pru-
 « dent de lui confier d'avance un pareil secret. »

Cette note du *Publiciste*¹ dénotait un peu de méfiance à l'égard de la Turquie. L'absence d'Esséid Ali à la fête du 1^{er} vendémiaire (22 septembre) et au dîner officiel de soixante couverts offert ce jour-là par le Directoire au palais du

¹ 26 fructidor an VI, 12 septembre 1798.

Luxembourg, avait été fort remarquée. Le ministre de la Police générale ne fut donc pas surpris en recevant, trois jours plus tard, une lettre de son collègue des Relations extérieures assez explicite : « Quoiqu'il n'y ait aucune rup-
« ture formelle entre la République Française et
« la Porte ottomane, le Directoire exécutif n'en
« a pas moins résolu de prendre des mesures à
« l'égard des Ottomans et sujets ottomans qui
« se trouvent dans l'étendue du territoire fran-
« çais. En conséquence je viens vous faire con-
« naître que ses intentions sont : 1° que vous
« fassiez surveiller l'ambassadeur Esséid Ali
« Effendi et sa suite actuellement à Paris, afin
« qu'aucun de ceux qui composent cette ambas-
« sade ou qui y sont attachés ne puisse quitter
« la France à l'insu du Gouvernement ; 2° que
« vous ordonniez aux Bureaux centraux ou
« autres autorités constituées, établies dans nos
« ports sur la Méditerranée, de ne plus délivrer,
« jusqu'à nouvel ordre, des passeports aux Otto-
« mans ou sujets ottomans qui en demande-
« raient pour retourner dans leur pays. En fai-
« sant exécuter les ordres du Directoire à cet
« égard vous voudrez bien faire attention de

« recommander qu'on ne motive pas le refus
 « sur une altération survenue dans l'amitié exis-
 « tante entre les deux puissances, mais sur
 « divers prétextes plus ou moins spéciaux qu'on
 « puisera soit dans les localités, soit dans les
 « circonstances de la guerre maritime¹. »

Ainsi le Directoire entendait sauvegarder les apparences et, dans l'incertitude des événements qui avaient pu se passer en Égypte et à Constantinople, il désirait ne pas paraître agressif. Cependant l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. de Azara, recevait bientôt du représentant de sa Cour auprès du Sultan l'avis des mesures de rigueur indignes que les Turcs avaient prises à l'égard des Français. Talleyrand, en ayant eu connaissance, profita fort habilement du mutisme d'Esséid Ali Effendi pour feindre de n'ajouter aucune créance à des nouvelles si fâcheuses et lui rappeler la nomination d'un ambassadeur de la République en Turquie : « Le bruit se répand
 « que la Porte, entraînée par les sollicitations
 « des ennemis de la République Française, vient
 « de lui déclarer la guerre. Un tel acte est si
 « dénué de vraisemblance et si opposé aux

¹ A. E. TURQUIE, t. 199, f° 4.

« intérêts et sans doute aux sentiments de la
 « Porte que je ne puis y ajouter aucune foi. Il
 « n'est pas en effet croyable qu'elle ait voulu
 « rompre avec une telle précipitation les liai-
 « sons d'amitié qui ont toujours uni les deux puis-
 « sances, sans attendre l'arrivée de l'ambassa-
 « deur de la République Française qui a été
 « annoncée à Constantinople. Son départ ne
 « sera donc ni différé ni suspendu, et le citoyen
 « Descorches ¹, de la nomination duquel j'ai eu
 « l'honneur de vous informer, se mettra en route
 « au premier jour. Je ne doute pas que vous ne
 « trouviez, Monsieur l'ambassadeur, dans cette
 « démarche, une nouvelle preuve de la loyauté
 « du Gouvernement français et de sa confiance
 « dans les sentiments de la Porte. »

Un semblable procédé et un langage aussi amical étaient faits pour toucher un homme

¹ Descorches (Marie-Louis-Henri), marquis de Sainte-Croix, né en 1749, mort en 1830. Attaché au comte d'Artois, officier au régiment de Bourbon. Ministre à Liège de 1782 à 1788. Ministre en Pologne de mars 1791 à septembre 1792. Envoyé à Constantinople et rappelé après le 9 thermidor. Nommé ambassadeur près de la Sublime Porte le 2 septembre 1798, il ne prit pas possession de son poste, fut nommé en 1800 préfet de la Drôme, poste qu'il occupa jusqu'à la deuxième Restauration. Napoléon le créa baron et il n'a jamais repris le titre de marquis.

tel qu'Esséid Ali Effendi : il le prouva, dans sa réponse, en parlant de la profonde peine qu'il ressentait, mais sans nouvelles de son Gouvernement depuis qu'il l'avait informé des résultats de sa démarche du 3 thermidor, il n'avait rien à ajouter à ce que le ministre des Relations extérieures venait de lui écrire, sinon l'expression de ses vœux ardents et sincères pour la continuation inaltérable des sentiments réciproques des deux puissances. En le disant, il était, lui, de bonne foi. N'avait-il pas tout à perdre personnellement à l'ouverture des hostilités ? Le bruit courait qu'il allait être arrêté par représailles. Cette perspective n'avait rien d'égayant et l'Effendi, dont le portrait à l'huile était en bonne voie d'exécution, préférait se faire peindre¹ que de se voir emprisonner. Les alarmes conçues par l'ambassadeur n'étaient toutefois pas justifiées : le Gouvernement français, malgré le manque de franchise de sa conduite vis-à-vis de la Sublime Porte, avait

¹ « Loin d'être arrêté, l'ambassadeur turc est en ce moment occupé à se faire peindre. » *Courrier Universel* du 15 vendémiaire an VII (6 octobre 1798).

Il s'agit probablement du portrait de Boze, d'après lequel Cathelin a gravé l'estampe reproduite en tête de ce volume.

trop conscience de sa dignité pour s'abaisser à user de mesures de rigueur contre le représentant du Sultan. Esséid Ali en fut momentanément convaincu dans la dernière entrevue qu'il eut, en qualité d'ambassadeur, le 22 vendémiaire (13 octobre) avec Talleyrand. Ne reçut-il pas alors l'assurance officielle, de la part du Directoire, qu'il pouvait être parfaitement tranquille sur son propre sort et celui des personnes attachées à son ambassade, car il continuerait à jouir parmi nous de tous les égards dus à son caractère ¹? Pour confirmer par des faits cet engagement formel, Esséid Ali fut prié à dîner le 10 brumaire (31 octobre) avec son premier interprète Codrika, chez le ministre des Relations extérieures. Cette invitation fut, il est vrai, déclinée en termes courtois, mais la manifestation désirée s'était produite et un journaliste eut le droit de s'écrier dans un accès de lyrisme : « Peuples de l'Europe, apprenez à nous juger ! »

Quoi qu'il en fût, Son Excellence ottomane préférait encore quitter au plus tôt le territoire

¹ Communiqué officieux paru dans le *Publiciste* du 22 vendémiaire (13 octobre) et dans le *Journal de Paris* du 25 vendémiaire (16 octobre).

français et rentrer en Turquie. Elle salua donc avec satisfaction l'arrivée d'un courrier de la Sublime Porte qui lui apportait l'ordre de réclamer ses passeports, et Elle adressa, presque sur-le-champ (18 brumaire, 8 novembre), une note à cet effet à Talleyrand. Dans ce document Esséid Ali annonçait officiellement la rupture entre la Turquie et la France, provoquée par « les coups hostiles portés contre l'Égypte », l'arrestation de Ruffin et du personnel de la légation qui serviraient, à Constantinople, d'otages pour l'ambassade turque de Paris, et l'incarcération des autres Français résidant dans le Levant qui répondraient du sort des musulmans prisonniers de guerre en Égypte. L'envoyé ottoman terminait en réclamant l'autorisation de partir avec sa suite, la nouvelle de son arrivée aux frontières des États du Sultan devant être le signal de la mise en liberté du Chargé d'affaires de France et des secrétaires et interprètes de l'ambassade. Cette démarche, pourtant si naturelle, embarrassa le Directoire encore indécis sur ses résolutions définitives. Pour gagner du temps Talleyrand se montra susceptible : il feignit de croire que la note de l'Excel-

lence ottomane ne lui était pas adressée puisqu'elle ne portait pas la suscription du « ministre des Relations extérieures de la République Française ». Il découvrit aussi que le citoyen Ruffin y était traité de « sieur » et de « Chargé d'affaires de France ». Or cette qualité n'était pas exacte et la Constitution de la République, comme les arrêtés du Directoire, s'opposaient expressément à l'emploi de l'appellation de « sieur » dans un document officiel. Esséid Ali dut en conséquence se mettre en règle avec le protocole avant de songer à obtenir une réponse qui lui parvint enfin le 7 frimaire-27 novembre. L'autorisation de sortir de France ne lui était pas refusée, elle était seulement subordonnée à une entente entre les deux Gouvernements au sujet de l'échange de leurs légations et de leurs nationaux respectifs. Très justifiée au point de vue français, cette détermination était loin de combler les vœux de l'Effendi. Une fois dessaisi de son gage, le Directoire eût perdu tout espoir d'action à Constantinople en faveur de ses ressortissants chaque jour plus maltraités. Ne venait-il pas d'apprendre que les Français étaient déportés dans les forteresses de la mer Noire

après avoir été dépouillés de leurs biens ?

Assurément la prolongation forcée de son séjour à Paris était désagréable pour Esséid Ali, victime toute désignée en cas de représailles. La rupture des relations de paix et d'amitié avait mis fin à sa mission : elle rendait désormais sa présence en France aussi pénible qu'inutile puisque l'état de guerre interdisait en principe des rapports directs entre les puissances belligérantes et imposait le recours à des intermédiaires complaisants.

Après deux dernières et inefficaces tentatives pour changer les résolutions du Directoire¹, Esséid Ali se résigna, avec un fatalisme tout oriental, à subir le sort qu'on lui imposait.

Il devait rester à Paris, trois ans, « l'ex-ambassadeur de la Porte ottomane² ».

¹ 2 frimaire (1^{er} décembre) et 29 frimaire (19 décembre).

² C'est le titre qu'Esséid Ali se donna lui-même désormais dans ses communications au ministre des Relations extérieures.

CHAPITRE IX

ESSÉID ALI EFFENDI, EX-AMBASSADEUR DE LA
PORTE OTTOMANE

Le 2 fructidor an VIII (20 août 1800), deux ans presque jour pour jour après son arrestation et son envoi au château des Sept-Tours, Ruffin écrivait dans l'une des premières dépêches qu'il venait d'être autorisé à adresser au ministre des Relations extérieures : « Fidèle au
« système de passivité que m'indiquaient les
« circonstances, je puis dire en toute vérité
« n'avoir fait aucune démarche active ou di-
« recte auprès de la Porte depuis ma détention.
« Tout ce qui l'a précédée, accompagnée ou sui-
« vie n'est qu'une série de mystères pour moi,
« et, sous leur voile épais qui m'enveloppe
« encore, tout mouvement, toute parole de ma
« part portant le caractère de ma cécité poli-
« tique m'ont toujours paru au moins inutiles.

« J'ai concentré mes peines dans le silence et
« la résignation. Fort du témoignage de ma
« conscience, je suis, sans comparaison, comme
« les justes aux limbes attendant le Rédemp-
« teur.¹ »

Ce langage, l'ex-ambassadeur de la Sublime Porte auprès du Directoire n'a jamais pu songer à le tenir à son Gouvernement. Son séjour involontaire à Paris n'a été marqué par aucun incident grave. Ses relations directes avec le ministère des Relations extérieures se sont trouvées suspendues pendant fort peu de temps et, même alors, il a suivi les événements politiques et s'y est mêlé par l'intermédiaire de son collègue d'Espagne. Sa correspondance avec la Porte n'a été ni interdite ni entravée; sa vie extérieure n'a subi que les transformations qui lui ont convenu; l'hôtel de la rue Saint-Dominique est resté à sa disposition. Les seuls ennuis réels qu'il ait éprouvés ont été des embarras d'argent et il semble que le Gouvernement français ait cherché galamment à les aplanir. Les difficultés nombreuses que son caractère aigri et ses procédés sommaires lui ont valu avec les membres

¹ A. E. TURQUIE, t. 201, f° 302.

de son ambassade n'ont jamais été exploitées contre lui pour l'embarrasser ou le déconsidérer. Enfin lorsque le Divan a jugé bon d'utiliser, une dernière fois, ses services pour coopérer au rétablissement de la paix avec la République, Esséid Ali a trouvé auprès du nouveau régime établi en France pendant les hostilités, le bon vouloir le plus tentant et les dispositions personnelles les plus amicales. Si donc l'Effendi s'est montré fidèle à cette tradition diplomatique qui, par principe, fait dénigrer le pays où l'on réside, il faut avouer qu'il a reculé les bornes, déjà bien lointaines cependant, de l'ingratitude humaine...

L'année 1798 avait mal fini pour l'ambassadeur ottoman, transformé par la volonté prudente du Directoire en un simple objet d'échange, de valeur sans doute, puisque sa qualité le faisait assimiler à un général en chef, soit à cinquante hommes¹. Mais le Gouvernement de la République avait des prétentions plus fortes et il se flattait que la Sublime Porte tiendrait

¹ Ce chiffre est indiqué par Talleyrand au chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, le 24 janvier 1799 (5 pluviôse an VII). Il semble que 60 hommes eût été plus exact. A. E. TURQUIE, t. 200, f° 6.

assez à son ex-mandataire pour payer sa libération de la délivrance de tous les Français sans exception, sans distinction de rang et de sexe, détenus à Constantinople et dans les Échelles du Levant. Telle était du moins la base des négociations que le ministre des Relations extérieures pria le chargé d'affaires d'Espagne et les ministres de Prusse et de la République Batave en Turquie d'entamer avec le Divan. Tandis que cette proposition trop avantageuse pour être admise à Constantinople, s'acheminait par courrier spécial vers le Bosphore, Esséid Ali apprenait avec satisfaction, par des dépêches de son Gouvernement, qu'il était invité à user des bons offices de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, le chevalier d'Azara, pour obtenir ses passeports. Ainsi les principes étaient réciproquement respectés : les belligérants avaient l'un et l'autre recours à des intermédiaires. L'ex-ambassadeur turc, à dater de ce jour, rompit tout rapport verbal ou écrit avec Talleyrand, ce qui ne signifie pas qu'il soit désormais resté indifférent ou inactif. La question de son propre départ le préoccupait trop pour qu'il s'en désintéressât et il eut garde de

se confiner dans une réserve digne peut-être mais guère profitable. On le voit correspondre avec M. de Azara, aller lui rendre visite, lui envoyer Codrika, le charger de propositions pour le ministre des Relations extérieures, tant et si bien qu'il n'a jamais si activement négocié depuis son arrivée à Paris! Talleyrand ayant décidé le Directoire à se contenter de l'échange de tous les agents français en Orient, brevetés ou salariés par la République et à ajourner à d'autres temps ses exigences en faveur du reste de ses nationaux, Esséid Ali dicte son langage au chevalier d'Azara et fait des propositions indirectes. Il promet de recommander à la Sublime Porte la demande du Gouvernement français, il suggère de confier d'avance à l'ambassadeur d'Espagne à Paris les passeports destinés aux membres de son ambassade et à lui-même, afin de prouver par des faits au Divan les dispositions conciliantes de la République. Aussi doit-il être tout déconfit quand parvient la réponse négative de son Gouvernement qui entend retenir certains consuls français et qui refuse de remettre par réciprocité les passeports des agents français au Chargé d'affaires

d'Espagne. Cet échec, en calmant son ardeur, ne détruit pas ses invariables espérances. Bientôt il est informé, presque simultanément, et des ouvertures pacifiques de la Porte après la défaite d'Aboukir (juillet-août) et de l'autorisation donnée (10 septembre) à Reinhard¹, qui vient de succéder à Talleyrand, de négocier à Constantinople, par l'intermédiaire de l'agent espagnol, l'évacuation de l'Égypte. Déjà il entrevoit son prochain départ : cette fois encore une désillusion l'attend, tout aussi forte que celle qu'il éprouvera après la rupture de la Convention libératrice d'El-Arisch (24 janvier 1800). Et les mois, puis les années s'écoulent, sans que ses vœux soient exaucés : il lui faudra de la patience jusqu'à la paix entre la France et la Turquie !

Au reste, qu'importe au Gouvernement ottoman qu'Esséid Ali reparaisse ou non à Cons-

¹ Reinhard (Charles-Frédéric, comte), né à Schorndorf (Wurtemberg) le 20 octobre 1761, mort le 25 décembre 1837 ; venu à Bordeaux en 1787, à Paris en 1791, secrétaire d'ambassade à Londres (1792), à Naples (1793), chef de division au ministère des Relations extérieures (1794) ; ministre auprès des villes Hanséatiques en 1795, à Florence (1798), ministre des Affaires étrangères du 22 juillet au 22 novembre 1799, ministre en Suisse (1800), en Lombardie (1801), en Moldavie (1805), en Westphalie (1808). Créé comte par Louis XVIII (1814), ministre près la Confédération germanique (1815-1829), en Saxe (1830) ; pair du royaume (1832).

Constantinople ! Les premiers temps, on s'est préoccupé au Divan du sort de l'Effendi parce qu'on était inquiet des musulmans d'Égypte et surtout de l'amiral et des officiers turcs faits prisonniers à Alexandrie. Bonaparte a commis la gracieuse faute de les rendre pour rien, faut-il alors se troubler des lamentations de la femme et de la famille d'Esséid Ali ? Ces doléances elles-mêmes s'apaisent. Le pauvre homme n'est pas au même régime que Ruffin à Constantinople. D'ailleurs la Porte connaît, pour ne pas les appliquer chez elle, les procédés humains des nations civilisées à l'égard des ambassadeurs. Les lettres reçues régulièrement de Paris, par la voie de Vienne, sont satisfaisantes. Ne le seraient-elles pas, c'est qu'Allah l'aurait voulu !

Le Directoire ne s'illusionne guère, au bout de quelques mois, sur le prix què la Turquie attache à la personne de son propre représentant. Pourquoi dans ces conditions devrait-il modifier ses ordres et son attitude ? Un moment le ministre des Relations extérieures a cru exercer une action à Constantinople en rendant plus sévère la surveillance policière dont Esséid Ali est l'objet, en « serrant les mesures » contre

lui¹. L'effet a été nul et on y a renoncé. L'ex-ambassadeur vit donc à sa guise; il ne sort pas souvent de chez lui parce qu'il craint des manifestations désobligeantes. Il a tort, car nul ne proteste, sur les boulevards, en le voyant passer dans son carrosse avec les armes de sa Cour peintes sur la portière et trois domestiques debout à l'arrière, dont deux en costume turc. L'hôtel Monaco lui sert toujours de résidence. Au début on s'est demandé s'il convenait de le laisser jouir paisiblement de cette maison qu'il tient de la « munificence nationale ». Toute réflexion faite, on a renoncé à le mettre sur le pavé. L'alerte est plus chaude après le coup d'État du 18 brumaire. Une loi (1^{er} nivôse an VIII, 22 décembre 1799) complétée par un arrêté des Consuls (9 floréal an VIII, 29 avril 1800), a cordé au sénateur Sieyès, en échange de son domaine de Crosnes, divers autres immeubles et terres, dont l'hôtel Monaco avec son mobilier. Le propriétaire a hâte d'entrer en jouissance au terme fixé (avril 1801), ou plus tôt si Esséid Ali a déménagé. La régie des domaines nationaux, le ministère des Finances, s'agitent, parlent d'in-

¹ Janvier 1799.

ventaire des meubles, de location d'une autre maison pour l'ambassade, Talleyrand est obligé de calmer ce beau zèle. Qu'on procède à l'inventaire, soit; c'est une mesure administrative; l'ex-ambassadeur en a déjà subi deux, en rechignant, depuis son installation rue Saint-Dominique, il ne s'en formalisera pas, surtout si l'on prend au préalable son agrément. Qu'on l'oblige à céder la place à Sieyès c'est une autre affaire. « La Porte ottomane, en déclarant la « guerre à la France, a par ce fait suspendu elle- « même les fonctions de son ambassadeur à « Paris, mais le Gouvernement est bien aise de « se conduire envers l'envoyé de cette puis- « sance plutôt par des règles de convenance « que d'après celles qui seraient fondées sur le « droit des gens. Ce que nous pouvons faire de « mieux c'est de paraître oublier l'ambassa- « deur ottoman. S'occuper de lui procurer un « autre logement ce serait lui donner une « marque publique de bienveillance que les « circonstances actuelles et la nature de nos « relations avec la Turquie ne comportent point. « Ne pas lui assurer une autre habitation ce « serait lui montrer une défaveur et même une

« malveillance qui serait tout à fait contraire aux
« sentiments et au caractère du Gouvernement.
« Cette délicatesse de position doit nous faire
« éviter de nous occuper aujourd'hui de l'am-
« bassadeur. Le moment où il serait déplacé
« sans inconvénient ne peut pas être éloigné.
« Je pense qu'il vaut mieux attendre cette époque
« et préférer à une démarche qui peut être
« intempestive un délai qui n'affaiblit pas les
« droits du sénateur Sieyès¹. »

Le sénateur Sieyès attendra et Esséid Ali continuera à profiter paisiblement et de l'hôtel et du jardin Monaco.

Un déménagement étant toujours coûteux, l'ex-ambassadeur doit se féliciter d'en faire l'économie. Sa détresse financière est extrême : malgré ses habiletés en cours de route qui ont, la plupart du temps, obligé le Mihmandar à régler les dépenses, il a entamé le pécule qu'il a apporté avec lui. A-t-il, les premiers mois, touché des appointements de son Gouvernement, il faut l'espérer pour ses fournisseurs. En tout

¹ Lettre de Talleyrand au ministre des Finances du 8 vendémiaire an IX, 29 septembre 1800. A. E. TURQUIE, t. 201, f° 10.

cas la guerre est venue tarir cette source de revenus et l'argent s'est fait rare dans les caisses de l'ambassade. Un négociant d'Alger, Bacri, a montré la plus grande complaisance et ses avances de fonds ont permis de vivre tant bien que mal. Or Bacri lui-même est quasi ruiné ; le Gouvernement français ne lui a pas remboursé les sommes considérables qu'il lui doit et l'Algérien ayant été contraint, au surplus, d'acquitter d'un coup une dette de 500.000 francs, ne peut subvenir davantage aux besoins de l'ambassade ottomane. Esséid Ali en est tout triste : comment se tirera-t-il d'affaire ? Si le Premier Consul, par égard pour lui, donnait l'ordre au ministre de la Guerre Carnot de régler la maison Bacri, on lui rendrait service¹. Et Talleyrand agit pour que son collègue vienne en aide par cette voie détournée à l'homme qu'il a congratulé, trois ans auparavant, au palais du Luxembourg.

Ce n'est pas qu'Esséid Ali se soit soudain révélé comme un prodigue et que l'ex-ambassadeur jette l'argent par les fenêtres afin de

¹ Lettre de Descorches au Premier Consul du 6 floréal an VIII, 26 avril 1800. A. E. TURQUIE, t. 201, f° 246.

détruire sa vieille réputation d'avarice. Les réclamations pleuvent contre lui et le ministre des Relations extérieures ne cesse de recevoir des plaintes. Un jour, le citoyen Néret (qui ne sait pas signer)¹, sollicite, en termes pathétiques, son intervention pour obtenir le paiement d'une somme de quatre cents francs qui lui est due par l'Effendi. Désigné, en l'an V, comme jardinier de l'hôtel Monaco aux gages de 400 francs, Néret se dit victime de son travail et des goûts fastueux de l'ambassadeur. Il a reçu la promesse spontanée et réitérée d'une augmentation de 200 francs par an pour opérer des embellissements particuliers dans le jardin. En trois années, il a touché une seule fois cette agréable prime. Quelques mois plus tard, un sieur Georges Araket, natif de Constantinople, habitant Paris depuis dix-sept ans², expose qu'entré quatre ans auparavant chez l'ambassadeur ottoman en qualité d'économe, il a occupé dix-neuf mois cette place et qu'il est créancier de mille francs. Le sieur Girardot réclame aussi d'Esséid Ali le paiement des dettes du second inter-

¹ A. E. TURQUIE. T. 201, f° 259.

² A. E. TURQUIE. T. 202, f° 11.

prête, le turc Manolaki¹. Cette fois l'Effendi se fâche : il rappelle que Manolaki, après avoir contracté à son insu des dettes énormes, s'est enfui depuis tantôt deux ans de l'ambassade, a renoncé à la sujétion de la Sublime Porte et s'est mis sous la protection du Gouvernement français; le ministre des Relations extérieures a été prévenu officiellement, il a reçu immédiatement la traduction de la déclaration et la copie de la liste des dettes et effets de cet individu. Comment, dès lors, peut-on vouloir rendre responsable l'ex-ambassadeur des escroqueries ultérieures de ce filou ?

Ces incidents sont regrettables car ils marquent qu'un certain désordre règne à l'hôtel Monaco et qu'Esséid Ali n'a plus assez d'autorité pour imposer à ses secrétaires ou serviteurs de nationalité diverse. Dès la fin de 1798 l'aigreur et l'animosité ont existé à l'état aigu rue Saint-Dominique, puisque, à cette époque, on a craint une catastrophe sanglante et que Codrika a paru le plus menacé². Depuis lors les difficultés

¹ A. E. TURQUIE, t. 202, f° 17.

² A. E. TURQUIE, t. 199, f° 189.

se sont accrues et l'ambassadeur a été débordé. En vain cherche-t-il à se débarrasser de six de ses domestiques les plus turbulents en sollicitant pour eux des passeports, le Gouvernement français lui oppose un refus catégorique¹. Pour essayer de rétablir l'ordre Esséid Ali a recours aux moyens violents. Il condamne à la prison et à recevoir trois cents coups de bâton sous les pieds l'imam de son ambassade, Affiz Akmet. Par malheur, ses arrêts sont aussi injustes que sommaires, et l'imam, victime d'un déni de justice, s'empresse, après s'être enfui, de verser des pleurs indignés dans le sein du Premier Consul, refuge des opprimés². Les secrétaires eux-mêmes ont à se plaindre de la partialité de leur chef : l'un d'entre eux, Séid Amed, sollicite avec insistance un passeport à cause des procédés dont il a à souffrir, car « il a la douleur de ne jouir d'aucune considération auprès de Son Excellence » qui le regarde et le traite comme un étranger, soit par incompatibilité d'humeur, soit par prévention³.

¹ A. E. TURQUIE, t. 201, f° 7.

² A. E. TURQUIE, t. 202, f° 272.

³ A. E. TURQUIE, t. 203, f° 7.

Le Premier Consul et ses ministres restent impassibles sous cette averse de récriminations : ils ont la volonté arrêtée de ne pas intervenir dans ces affaires intérieures, soucieux de ne pas compliquer davantage la situation pénible de l'ambassadeur. Le juge de paix du quartier des Invalides, saisi d'une requête contre Esséid Ali, demande-t-il des instructions, on lui répond : « ...La circonspection dont vous
 « pensez qu'il est convenable de ne pas s'écarter
 « envers Esséid Ali Effendi est tout à fait con-
 « forme à notre position à l'égard de la Porte
 « ottomane. Quoique l'état de guerre ait ôté
 « au représentant qu'elle avait ici son carac-
 « tère public, le Gouvernement veut éviter tout
 « ce qui pourrait ou l'inquiéter ou le déconsi-
 « dérer et il pense qu'il vaut mieux paraître
 « l'oublier que de lui montrer faveur ou défa-
 « veur. Cette position doit, il est vrai, ralentir la
 « marche des affaires que quelques particuliers
 « peuvent avoir à traiter avec lui, mais elle est
 « nécessairement provisoire : dans l'alternative
 « des deux inconvénients, vous penserez, comme
 « moi, qu'il vaut mieux éviter le plus grave¹. »

¹ A. E. TURQUIE, t. 203, f^o 93.

Cette attitude est en effet la meilleure. Le Gouvernement français, qui s'est résigné à ne plus échanger Esséid Ali contre les Français prisonniers en Turquie, n'a aucun intérêt, au contraire, à diminuer son autorité et à le traiter en personnage sacrifié. L'état de ses affaires en Europe s'est amélioré assurément depuis le retour d'Égypte de Bonaparte (8 octobre 1799). La chute du Directoire dont la politique envahissante a provoqué une deuxième coalition européenne contre la France, a été suivie de succès militaires entremêlés de négociations qui ont désagrégé nos ennemis. La paix générale n'est plus une éventualité lointaine et la situation de notre armée en Égypte, comme l'impossibilité de l'améliorer, rendent désirable cette pacification universelle. Ce n'est point à l'heure où les pourparlers s'engagent avec la Russie et l'Angleterre, les deux alliées de la Turquie, où l'on peut songer à traiter avec la Sublime Porte elle-même, où Ruffin et les Français prisonniers en Orient sont enfin relâchés, qu'il faut bénévolement mécontenter, pousser au désespoir l'ex-ambassadeur ottoman. Bonaparte et Talleyrand, mis en goût par le

succès de leurs habiletés diplomatiques, vieilles déjà de trois ans et peut-être oubliées, ne se proposent-ils pas de l'endoctriner et de le berner encore ?

Esséid Ali Effendi semble avoir été prédestiné à subir ce genre de mésaventure. En 1798 on l'avait trompé pour préparer plus commodément l'expédition d'Égypte ; en 1801, on l'a circonvenu pour obtenir de son amour-propre et arracher à sa faiblesse des conditions de paix avantageuses.

Depuis l'ouverture des hostilités ce personnage s'était, on l'a vu, tenu constamment en communication avec le Divan : ses courriers circulaient sur le territoire français avec des passeports parfaitement en règle. Il avait repris bientôt des rapports officieux avec le ministère des Relations extérieures en qualité de « ci-devant ambassadeur de la Porte ottomane ». Cette situation mal définie et assez étrange avait été tolérée par le Gouvernement français qui y avait trouvé un double avantage. Il faisait étalage de ses sentiments d'humanité et de son respect du droit des gens, puis il jugeait commode d'avoir à sa discrétion un intermédiaire complai-

sant pour entrer, le cas échéant, en négociations avec la Porte. Lorsque, en 1800, Bonaparte avait, par politique, adopté une attitude pacifique, c'est à Esséid Ali qu'il avait eu recours pour transmettre une lettre au Sultan, et c'est à lui qu'il avait pensé en écrivant : « J'aime à
« croire que Votre Hautesse chargera incessam-
« ment de ses ordres suprêmes celui qui a été
« honoré en France du titre de son ambassa-
« deur, pour que par la voie d'une négociation
« amicale et secrète¹... » Mais à cette époque la condition préalable de toute entente avec la Turquie, l'évacuation de l'Égypte, n'était point encore admise par le Premier Consul.

Les ouvertures du 23 frimaire an IX (14 décembre 1800) étaient restées sans résultat, si elles avaient rappelé à la Porte que son ancien représentant pouvait, à l'occasion, lui rendre des services. Aussi, peu après (mars 1801), Esséid Ali avait-il reçu des pleins pouvoirs² lui permettant, le cas échéant, de négocier et traiter, ainsi que des instructions précises et formelles sur la

¹ A. E. TURQUIE, t. 202, f° 66.

² Le texte original, en turc, de ces pleins pouvoirs se trouve au ministère des Affaires étrangères.

conduite qu'il aurait à tenir en cette occurrence. Cette dernière précaution était dictée par les leçons du passé et elle était de nature à réduire au strict minimum les inconvénients que risquait toujours de provoquer le manque de sagacité diplomatique de l'Effendi.

Jusqu'en fructidor (août 1801), l'ex-ambassadeur garda par devers lui pouvoirs et instructions, car le Premier Consul ne se désista pas auparavant de sa prétention de conserver l'Égypte. Les nouvelles sur l'état réel de l'armée et la certitude que l'Angleterre ne signerait jamais une paix nous laissant la vallée du Nil ayant fini par décider Bonaparte à renoncer temporairement à ses projets sur l'Orient, rien ne s'opposa plus à l'entente avec la Sublime Porte. Une négociation supplémentaire s'engagea donc en un moment où le ministre des Relations extérieures était aux prises avec la Russie et l'Angleterre, et les deux adversaires de 1798 se trouvèrent encore une fois face à face.

Esséid Ali se conforma tout d'abord scrupuleusement à ses instructions. Il lui était enjoint de solliciter le concours de l'agent du tzar Alexandre I^{er} à Paris, Kalitscheff, et de se con-

certier avec lui pour faire accepter au gouvernement de la République, sans omission ou modification, les conditions mises par la Sublime Porte au rétablissement de la paix. « D'après
« l'amitié et l'alliance existantes entre la Sublime
« Porte et S. M. l'empereur de Russie, écrivit-il
« à Kalitscheff, sa dite Majesté Impériale ayant
« pris sur Elle de terminer les affaires de la
« Sublime Porte avec la France, selon la très
« haute et sublime volonté de la Sublime Porte,
« et ayant préalablement demandé l'avis de
« celle-ci sur le rétablissement de l'ancienne
« amitié avec la France, la Sublime Porte a
« remis par écrit au ministre impérial à Cons-
« tantinople les conditions définitives d'après
« lesquelles Elle veut consentir à la sollicitation
« de Sa Majesté Impériale ; et comme Sa Majesté
« Impériale a chargé Votre Excellence de négocier
« avec pleins pouvoirs auprès du Gouver-
« nement français et de régler les intérêts de
« la Russie et ceux de ses alliés pour la tranqui-
« lité et sûreté de l'Europe, la Sublime Porte
« vient de m'honorer de ses ordres suprêmes
« en me chargeant de me concerter avec Votre
« Excellence sur les préliminaires qui doivent

« servir de base au rétablissement de l'ancienne
« amitié entre Elle et la France, et elle m'a
« transmis sa très haute volonté décisive sur ce
« point qui consiste dans les trois articles ci-
« après :

« Article premier. — Que la province entière
« de l'Égypte soit absolument restituée à la
« Sublime Porte sans aucune condition par rap-
« port au commerce ou sous aucun autre
« rapport quelconque et sans aucune indemnité
« ou compensation.

« Article 2. — Que les Français doivent accep-
« ter et reconnaître l'arrangement pris à l'égard
« de la République des Sept-Iles unies et des
« pays situés sur le continent.

« Article 3. — Qu'on doit prendre avec justice
« et équité des arrangements pour les biens et
« effets confisqués de part et d'autre.

« En conséquence de quoi j'ai l'honneur
« d'engager Votre Excellence, d'après les ordres
« dont Elle est chargée, de proposer au Gou-
« vernement français ces trois articles et de
« contribuer de tous ses moyens à les faire
« accepter sans délai et sans la moindre omis-
« sion ou modification en prenant surtout la

« précaution de tenir les propositions scrupuleusement secrètes ¹. »

La prétention de faire intervenir Kalitscheff, ou son successeur Markoff, dans la conclusion de la paix était soutenable puisque la médiation offerte au Premier Consul par les tzars Paul I^{er} et Alexandre I^{er} avait été agréée en principe dès le 11 germinal an IX (1^{er} avril 1801). Un article du traité franco-russe alors en discussion la stipulait formellement. Mais une immixtion étrangère dans les négociations avec Esséid Ali devait être gênante et elle risquait de priver la France des avantages et compensations que le ministre des Relations extérieures entendait obtenir en échange de l'évacuation de l'Égypte. Qu'il y eût, dans les conférences, un autre témoin que Codrika, dont le dévouement aux intérêts français était assuré, et tout espoir était perdu de profiter de la candeur en affaires du plénipotentiaire ottoman.

Pour déterminer Esséid Ali à oublier ses instructions et à traiter seul, il ne fallut pas à vrai dire grand effort. Le Turc éprouvait un déplaisir personnel de se voir « assujetti à

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23, n° 100.

mille humiliations de la part de ministres étrangers et particulièrement celui de Russie. » On le prit par l'amour-propre, on lui parla de l'honneur de sa Cour, de son indépendance, et l'action combinée de Talleyrand et de Codrika, qui devait exercer les fonctions de secrétaire interprète des conférences, obtint un plein succès. Pour plus de sûreté et éviter toute velléité de retour sur la décision prise d'écarter le ministre de Russie, on fit une diligence extrême. Esséid Ali présenta un premier projet reproduisant presque littéralement¹ les articles qui lui avaient été dictés de Constantinople : au bout de quelques jours de négociations une nouvelle rédaction fut l'objet de discussions courtoises, enfin après une pression exercée avec fermeté mais discrétion par Talleyrand (14 vendémiaire an X, 6 octobre 1801), on tomba définitivement d'accord sur des préliminaires de paix très acceptables pour la Turquie et très avantageux pour la France qui trouvait le moyen de tirer parti du sacrifice de l'Égypte consenti depuis dix jours à l'Angleterre !

Le 17 vendémiaire (9 octobre) le ministre des

¹ Pièces justificatives, p. 324.

Relations extérieures de la République et le ci-devant Basch Muhassébé et ambassadeur de la Sublime Porte, apposaient leur signature et leur cachet au bas de quatre articles qui devaient mettre fin, à dater de l'échange des ratifications, aux hostilités existant depuis plus de trois années entre les deux pays. La France évacuait l'Égypte, la restituait à la Porte dont le territoire et les possessions étaient maintenus dans leur intégrité tels qu'ils étaient avant la guerre, mais il était entendu qu'après l'évacuation les concessions qui pourraient être faites en Égypte aux autres puissances, de la part de la Turquie, seraient communes aux Français. La reconnaissance et la garantie par la République Française et la Russie de la constitution de la République des Sept-Iles unies et des pays ex-Vénitiens situés sur le continent étaient stipulées. Des arrangements définitifs étaient promis relativement aux biens et effets des citoyens et sujets respectifs, confisqués ou séquestrés pendant la guerre, de même que la mise en liberté des agents politiques ou commerciaux et des prisonniers de guerre de tout grade. Enfin, le 4^e et dernier article renouvelait les traités antérieurs,

confirmait les anciens droits de commerce et de navigation dont la France jouissait autrefois et lui accordait par avance ceux que pourraient obtenir à l'avenir les nations les plus favorisées¹.

Tels étaient l'esprit et presque les termes de l'acte qui couronnait la carrière diplomatique d'Esséid Ali et qui, semblait-il, devait causer à Constantinople autant de satisfaction que de reconnaissance pour ses heureux négociateurs.

L'impression fut excellente à Paris et l'Effendi y serait redevenu presque populaire si l'opinion publique n'eût attaché plus d'importance à la paix avec l'Angleterre qu'à celle conclue avec la Sublime Porte². La nouvelle de la signature des préliminaires fut, d'après les ordres du Gouvernement, annoncée le jour même, par les soins du préfet de Police, dans tous les théâtres ; les journaux en furent avisés et, le 25 vendémiaire (16 mars), une salve de soixante coups de canon l'apprit aux habitants de la capitale. Le lendemain, le *Moniteur* publiait le texte de l'accord

¹ Pièces justificatives, p. 325.

² Les préliminaires de paix furent signés à Londres le 1^{er} octobre 1801.

et le Premier Consul décidait que son aide de camp Sébastiani¹, colonel du 9^e régiment de Chasseurs, le porterait à Sa Hautesse Sélim III avec une lettre autographe. Esséid Ali Effendi, tout fier lui-même d'avoir atteint un résultat, s'empressa d'expédier un courrier spécial au Divan pour lui rendre compte de son succès.

La joie ne fut pas moins vive, d'abord, à Constantinople où l'on rendit hommage à l'activité du ministre chargé des pleins pouvoirs de la Sublime Porte. Le Chargé d'affaires de France Ruffin, reçut la promesse de démonstrations publiques d'allégresse, canonnade et feux d'ar-

¹ Sébastiani de la Porta (Horace, comte), né en 1775 à la Porta près de Bastia (Corse), mort en 1851. Quitta l'état ecclésiastique à la Révolution, eut un avancement militaire rapide. Chef de bataillon après Arcole, colonel à la bataille de Vérone, seconda le coup d'Etat du 18 brumaire. Envoyé en mission à Constantinople (1801), dans les États barbaresques (1803), général de brigade (1805), de division (1806), ambassadeur en Turquie (mai 1806), déploya une belle énergie lors de la démonstration navale des Anglais devant Constantinople (février 1807). Commanda un des corps de l'armée d'Espagne (1809-1811), prit part à la campagne de Russie. Député de l'Aisne pendant les Cent jours. Député de la Corse (1819), puis député de Vervins (1826), ministre de la Marine, puis des Affaires étrangères sous Louis-Philippe, ambassadeur à Naples (1833), à Londres (1835-1839), maréchal de France (1840). Ses derniers jours furent empoisonnés par la perte de sa fille, la duchesse de Praslin, qu'assassina son mari.

tifice, et le Reis Effendi le pria de notifier officiellement à son grand ami le ministre des Relations extérieures, que « la Sublime Porte avait
 « reçu avec des transports de joie la nouvelle
 « de la signature des préliminaires; qu'Elle
 « avait lu avec admiration les quatre articles
 « qui y étaient stipulés; que leur dispositif lui
 « avait paru marqué au coin de la plus haute
 « sagesse; que l'édifice de la paix si désirée de
 « part et d'autre ne pouvait reposer sur des bases
 « plus solides; que de ces quatre principes des
 « conséquences si satisfaisantes devaient sortir,
 « qu'Elle était portée à considérer ces prélimi-
 « naires comme un traité définitif et qu'Elle s'en
 « promettait le renouvellement de l'antique
 « amitié qui unissait les deux Empires depuis
 « plusieurs siècles, ainsi que la reprise de
 « possession de tous les avantages et la féli-
 « cité commune à jamais durable des deux
 « nations ».

C'était là un éloge pompeux de l'œuvre d'Esséid Ali Effendi et une revanche éclatante pour l'ex-ambassadeur malheureux. Triomphe bien éphémère et qui n'eut guère de lendemain!

Dès que le texte exact des préliminaires leur

fut connu, les ministres de Russie et d'Angleterre à Constantinople manifestèrent un violent dépit et une grande irritation. M. de Tamara se montra piqué du dédain témoigné par Esséid Ali et Talleyrand pour la médiation de son collègue de Paris et inquiet de la clause assurant par avance à la France le traitement de la nation la plus favorisée. Que la Russie obtînt un jour la liberté de navigation dans la mer Noire, elle devrait donc se résigner à en laisser profiter le pavillon tricolore? Quant à Lord Elgin, il protestait hautement contre le membre de phrase insidieusement ajouté à l'article premier et qui complétait, au détriment de l'Angleterre, l'article 5 des préliminaires de Londres relatif à l'évacuation de l'Égypte. Que signifiait cet engagement pris au nom de la Sublime Porte de rendre communes aux Français les concessions qui pourraient être faites en Égypte aux autres puissances? Était-il admissible d'y souscrire à l'heure même où l'on projetait à Londres de demander à la Turquie un port sur la mer Rouge?

Talleyrand avait prévu cette explosion de mauvaise humeur, et c'était là une des causes du mystère dont il s'était plu à entourer ses

pourparlers avec Esséid Ali. Il avait compté que la Porte n'oserait pas refuser sa ratification au traité signé par un agent muni de pleins pouvoirs : son calcul fut cependant déjoué. Le Divan, assailli de plaintes, menacé de protestations formelles et même de rupture, céda aux exigences de Tamara et d'Elgin. Esséid Ali, hier diplomate éminent, fut bientôt traité d'imbécile, heureux encore qu'on ne l'accusât pas d'être un traître, tout comme Codrika, et qu'on ne songeât pas à le décapiter à son retour à Constantinople ! Désavoué par son propre Gouvernement, « taxé d'ineptie », il ne trouva de défenseur que dans la personne de Ruffin. Le Chargé d'affaires de France, en plaidant la cause de l'Effendi, travaillait du reste pour son pays puisqu'il espérait du même coup amener la Porte à ratifier les préliminaires. Au reproche qu'on adressait à Esséid Ali d'avoir manqué à ses instructions en ne faisant pas appel à la médiation russe, Ruffin répondit que « deux anciens amis ne se servent
« d'un intermédiaire que dans l'éloignement et
« lorsqu'ils ne peuvent s'atteindre. Une fois en
« face de l'autre ils n'ont même pas besoin de
« parler pour s'entendre. » Il représentait le

négociateur turc « se précipitant dans les
« bras de Talleyrand avec l'élan de la confiance.
« Dans cet enthousiasme de l'amitié où l'on
« n'est plus que deux au monde, pense-t-on à
« un tiers, a-t-on une voix pour l'appeler? »
D'ailleurs l'ex-ambassadeur avait eu le senti-
ment le plus élevé de la dignité de sa Cour,
et il avait compris que la Turquie devait
sortir du rang subalterne d'auxiliaire : au lieu
de tenir rigueur à « cet homme d'honneur »,
ne faudrait-il pas au contraire lui savoir gré
d'avoir fait considérer la Sublime Porte comme
une puissance de premier rang, « digne de
« traiter séparément avec celle qui jouissait de
« la primatie dans la balance politique de
« l'Europe » ?

En réalité, et quoi que pût dire Ruffin dans
ses entretiens avec le Reis Effendi, Esséid s'était
trompé une fois de plus. L'accord qu'il avait
signé faisait double emploi en ce qui touchait
l'évacuation de l'Égypte et la reconnaissance de
la République des Sept-Iles, les seuls points
intéressants pour la Turquie, avec les articles
5 et 8 des préliminaires anglo-français de
Londres du 1^{er} octobre, puisqu'il en reproduisait

presque textuellement les termes¹. La Sublime Porte payait de concessions gênantes pour ses alliées l'honneur de traiter directement avec le Premier Consul.

Cette constatation était trop facile pour n'être pas décisive. Ni l'arrivée de Sébastiani, ni les démarches réitérées de Ruffin appuyé par le ministre de Prusse, ne purent vaincre les résistances du Gouvernement ottoman qui s'entêta à ne ratifier que la partie des préliminaires de Londres le concernant et à réclamer, d'après l'article 15² du même acte, l'admission d'un plénipotentiaire au congrès d'Amiens. Par une contradiction piquante, l'homme rendu responsable de la sottise du 9 octobre fut précisément celui qui reçut de nouveaux pleins pouvoirs pour négocier au congrès la paix définitive avec la République Française.

Dès qu'il eut été avisé de la décision de la Porte, Esséid Ali brûla du désir de réparer son erreur et de reconquérir l'entière faveur de sa

¹ Pièces justificatives, p. 328.

² L'article 15 du traité du 1^{er} octobre 1801 était ainsi conçu : « Il sera nommé de part et d'autre des plénipotentiaires qui se rendront à Amiens pour procéder à la rédaction du traité définitif, de concert avec les alliés des puissances contractantes. »

Cour. Il crut que sa désignation comme plénipotentiaire turc suffisait pour aplanir les difficultés et qu'il ne lui restait qu'à monter en voiture pour aller rejoindre Joseph Bonaparte et Lord Cornwallis à Amiens. Dans une entrevue qu'il eut, le 19 nivôse an X (9 janvier 1802), avec le secrétaire général du ministre des Relations extérieures, pour lui annoncer son départ, il exposa la volonté du Divan de se dégager au plus tôt de ses obligations vis-à-vis de ses alliés et de travailler seul et sans obstacle au renouvellement de ses anciens rapports avec la France.

« L'ex-ambassadeur m'a paru véritablement
« pénétré de ce qu'il disait, rapporte d'Haute-
« rive¹. L'émotion qu'il éprouvait lui a fait sur-
« monter les difficultés d'une langue qu'il est
« peu accoutumé à parler. Il s'est exprimé sur
« cet objet avec une facilité et une chaleur qui

¹ D'Hauterive (Alexandre-Maurice Blanc de la Nautte, comte), né à Aspres (Hautes-Alpes), le 11 avril 1754, mort à Paris, le 26 juillet 1830. Accompagna Choiseul-Gouffier dans son ambassade à Constantinople. Consul à New-York (1793). Chef de division au ministère des Relations extérieures (1798). Secrétaire privé du Premier Consul, a rédigé, entre autres traités politiques, le projet de Concordat de 1801, l'acte de médiation entre les Cantons suisses (1803). Directeur des Archives au ministère des Affaires étrangères en 1807, chef de division au même département sous la Restauration.

« m'ont surpris ¹. » Il était dur assurément de refuser à ce pauvre homme les moyens d'accomplir la mission dont il venait d'être chargé et de lui enlever ainsi son dernier espoir de se réhabiliter auprès de son Gouvernement. Bonaparte et Talleyrand n'hésitèrent pas toutefois à lui causer cette peine.

Au cours des négociations entre Otto et Hawkesbury à Londres, il avait été convenu, par avance, que la clause relative à l'intervention au futur congrès des alliés des puissances contractantes resterait lettre morte. Lord Cornwallis et Joseph Bonaparte avaient donc commencé leurs conférences sans s'en préoccuper et le plénipotentiaire anglais n'avait pas jugé utile d'entrer en communication pour quoi que ce fût avec le ministre turc à Paris. Au moment où Esséid Ali sollicitait son admission, les travaux du congrès touchaient à leur fin : il ne pouvait être question de les compliquer et de les prolonger pour être agréable à la Sublime Porte. En repoussant aussi péremptoirement la demande de la Turquie, le Premier Consul et Talleyrand avaient en outre le secret dessein de profiter de la nouvelle

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23, f° 28.

investiture donnée au crédule Effendi et d'essayer de rejouer au bout de six mois, avec la paix définitive pour objectif, la partie qu'ils avaient gagnée lors de la conclusion des préliminaires de Paris. Esséid Ali devina le piège qu'on lui tendait et, avec une franchise peut-être ironique, il le prouva au ministre des Relations extérieures en lui soumettant la lettre suivante qu'il adressait à Lord Cornwallis à Amiens pour le mettre au courant des ouvertures qui lui étaient faites. « Milord, par une lettre précédente j'ai
« eu l'honneur de notifier à Votre Excellence
« que j'avais reçu l'ordre de la part de la
« Sublime Porte de me rendre à Amiens
« pour négocier la paix avec la République
« Française en communiquant avec les minis-
« tres plénipotentiaires des puissances alliées.
« Le Premier Consul m'a fait déclarer que
« la paix entre la Sublime Porte et la Répu-
« blique Française ne pourrait être traitée à
« Amiens sans avoir l'inconvénient de compli-
« quer les discussions du congrès d'une foule
« de détails étrangers à son objet. Il m'a été en
« outre fait observer qu'à l'occasion de la paix
« faite séparément entre la France et le Portu-

« gal, nonobstant la mention faite dans les
 « préliminaires de Londres, il a été fait une
 « explication entre le Cabinet de Sa Majesté
 « Britannique et le Gouvernement français, en
 « vertu de laquelle la paix entre la Sublime
 « Porte et la République Française pourrait
 « aussi être traitée séparément. Je suis par
 « conséquent invité à poursuivre les négocia-
 « tions à Paris : pourtant, avant de les entamer,
 « je prends la liberté d'envoyer un exprès à Votre
 « Excellence pour l'en prévenir et attendre sa
 « réponse et son approbation ¹. »

Esséid Ali est-il soudain devenu un diplomate avisé ou fut-il par hasard habilement conseillé, peu importe. Cette fois la ruse de Talleyrand était éventée : les plaisanteries les meilleures ne doivent-elles pas toujours avoir une fin ?

Par le désaveu éclatant qu'on lui avait infligé à Constantinople, par l'humiliation qu'on lui avait faite à Paris en déclinant son intervention au congrès d'Amiens, l'ex-ambassadeur, malgré tous les pouvoirs dont on l'avait investi et réinvesti, avait perdu tout prestige auprès de son

¹ A. E. TURQUIE, t. 203, f° 286.

Gouvernement et toute autorité au ministère des Relations extérieures. La Sublime Porte le comprit : se rendant compte enfin du tort qu'elle avait eu de ne pas ratifier les préliminaires du 9 octobre et craignant de mécontenter le Premier Consul par un plus long retard à traiter avec lui, elle n'osa plus recourir à l'intermédiaire d'un agent disqualifié et elle sacrifia Esséid Ali. La nomination de Séid Ghalib comme plénipotentiaire extraordinaire chargé de négocier et signer la paix définitive entre la France et la Turquie, marqua la disgrâce de l'Effendi qui n'avait plus désormais qu'à disparaître galamment de la scène politique.

L'homme eût mérité mieux si le diplomate ne pouvait espérer davantage.

ÉPILOGUE

DÉPART DE PARIS D'ESSÉID ALI EFFENDI ET RETOUR A CONSTANTINOPLE

L'arrivée à Paris d'Esséid-Mohamed-Séid Ghalib Effendi, envoyé extraordinaire de la Sublime Porte, et la remise entre les mains de Bonaparte des lettres impériales accréditant temporairement ce nouveau Turc auprès du Gouvernement de la République¹, ont terminé définitivement la carrière diplomatique d'Esséid Ali en France et ont enlevé à l'ex-ambassadeur toute qualité officielle ou officieuse pour s'occuper désormais d'affaires avec le ministre des Relations extérieures. Insensible, en apparence, à l'humiliation qui lui était faite par cette disgrâce publique, il a laissé à son collègue le soin de mener comme il l'entendait les négociations de paix et il n'a cherché d'aucune

¹ 15 prairial an X (4 juin 1802).

façon à s'immiscer dans la conclusion du traité qui a rétabli, trois semaines avant son départ¹, la bonne harmonie entre les deux pays.

Son brusque rappel semble même avoir satisfait l'Effendi qui, malgré une certaine appréhension sur son futur sort, s'est consolé aisément de quitter Paris. Sans doute Esséid Ali ne pouvait s'attendre, dans les conditions où il était invité à rentrer à Constantinople, à un accueil cordial ou flatteur : il avait mis à deux reprises la Sublime Porte dans une fâcheuse posture, et s'il ne craignait pas de payer de sa tête son manque de sagacité et son inexpérience diplomatique, il avait tout au moins à redouter de sévères remontrances. La perspective de retrouver sa famille et ses amis, de réintégrer sa maison du Bosphore, de reprendre ses bonnes habitudes de vie contemplative et oisive, suffisait, avec le fatalisme musulman, à écarter toute préoccupation excessive ou prématurée. Par ses fréquentations avec Talleyrand et les leçons qu'il en avait reçues à ses dépens, l'ancien envoyé ottoman avait pris un peu d'astuce, et ce n'était pas seulement en apprenant à

¹ 6 messidor an X (25 juin 1802).

parler et à écrire quelques mots de français qu'il avait complété son éducation. Pour s'excuser de ses fautes et se disculper des reproches que le Divan ne manquerait pas de lui adresser, il entendait bien profiter de ses progrès dans la civilisation occidentale et se tirer d'affaire en disant du mal de la France et des Français. Certaine phrase à ce sujet d'un rapport du général Brune¹ tendrait à prouver, si elle est exacte, que malgré des manifestations épistolaires de tendresse et l'envoi ultérieur de cadeaux, l'Effendi a réalisé ses intentions.

Le Gouvernement de la République et Talleyrand en particulier ont tenu cependant à laisser à l'ancien ambassadeur un agréable souvenir de son séjour à Paris ainsi que des relations amicales personnelles qu'ils avaient constamment entretenues avec lui. On lui a donc accordé l'exemption de toute visite douanière pour ses bagages expédiés à Marseille à destination de Constantinople, on lui a donné des lettres de

¹ Le général Brune, nommé ambassadeur à Constantinople après le rétablissement de la paix entre la France et la Turquie, écrivait le 11 germinal an XI, 1^{er} avril 1803, à Talleyrand : « Ghalib Effendi a parlé ici avec beaucoup d'intérêt de la France. Ali Effendi en avait dit précédemment beaucoup de mal. » A. E. TURQUIE, t. 206, f^o 10.

recommandation dont il a fait usage au cours de son voyage, enfin la lettre de créance¹ destinée, selon l'usage, à Sa Hautesse le Sultan, a rendu un solennel hommage au zèle et à la dignité qu'il avait montrés dans l'accomplissement de sa mission.

Reçu en audience de congé par le Premier Consul, le 25 messidor an X (14 juillet 1802), Esséid Ali Effendi est monté en voiture, le surlendemain, dans la cour de l'hôtel Monaco, pour entreprendre, par Vienne et Bucarest, son voyage de retour à Constantinople. Il y avait cinq ans et deux jours qu'il avait fait incognito son entrée dans la capitale.

Cette fois l'ex-ambassadeur emmenait avec lui une suite fort peu nombreuse, composée seulement de deux domestiques turcs et trois grecs, et il n'y avait plus pour l'accompagner ni Codrika qui restait prudemment en France à attendre les événements, ni Mihmandar, ni interprète de la République, ni capitaine de gendarmerie, ni escorte. L'indifférence du public parisien fut complète; les journaux mentionnèrent à peine un incident d'aussi médiocre

¹ Pièces justificatives, p. 329.

importance et ils dédaignèrent d'entretenir davantage leurs lecteurs de l'homme qui, sous le Directoire, avait eu son heure de célébrité.

Ce fut une course morne et rapide à travers les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Marne, Meuse, Meurthe et Bas-Rhin, qui entraîna hors du territoire français la ci-devant Excellence. Les municipalités ignorèrent son passage et aucun honneur ne lui fut rendu. A Vienne, où Esséid Ali séjourna quelque peu afin de prendre du repos, l'ambassadeur de France, Champagny, et le ministre Cobenzl lui témoignèrent de l'intérêt, et leurs attentions furent d'autant plus appréciées qu'elles restèrent isolées. Enfin, après un trajet probablement pénible, si l'on en juge par les récits d'une anglaise, Milady E. Craven¹, qui en effectua un analogue, dans de meilleures conditions cependant, quelques années auparavant, l'Effendi atteignit Bucarest, puis Constantinople, où il entra le 19 fructidor (6 septembre). Il avait quitté Paris depuis cinquante-deux jours.

Dès son arrivée, l'ex-ambassadeur se retira

¹ *Voyage en Crimée et à Constantinople en 1786*, par Milady E. Craven. Londres et Paris, 1789. 1 vol. in-8°.

dans sa maison du Bosphore ; il y reçut bientôt la visite du drogman de l'ambassade de France, Franchini, qui venait le saluer de la part de Ruffin et lui annoncer la prochaine visite du Chargé d'affaires de la République. Peu de jours après, grâce à la plume obligeante d'un ami, il avisait Talleyrand de son heureux retour, le remerciait des procédés amicaux dont il avait été l'objet et ajoutait dans un post-scriptum autographe qui faisait plus d'honneur à sa bonne volonté qu'à son style et à son orthographe : « Je ne manque pas monsieur de présenter à mes maître les entiment de vostre
 « gouvernement et le premier consul sont tout
 « enchanté portez vous bien je conserverai à
 « jamais votre aimabilité avec grand plaisir¹. »

Cette politesse en exigeait une autre. Talleyrand, informé ou non du résultat de la visite projetée par Ruffin², ainsi que des sentiments réels de l'ex-ambassadeur, crut devoir, par un court billet, accuser réception de la lettre qui lui

¹ A. E. TURQUIE, t. 204, f^o 427.

² La visite n'a pas dû avoir lieu ou du moins il n'en existe aucun compte rendu dans les Archives du ministère des Affaires étrangères.

était parvenue : « En m'informant de votre heu-
 « reuse arrivée à Constantinople, écrivit-il à
 « Esséid Ali, vous avez compté avec raison sur
 « le plaisir que j'aurais à en recevoir la nou-
 « velle. Le souvenir des relations que j'ai eu
 « l'honneur d'entretenir avec vous, pendant la
 « durée de vos fonctions, est trop agréable pour
 « moi pour que je n'attache pas le plus grand
 « prix à la continuation des sentiments que
 « vous voulez bien me témoigner¹. »

Dans son incorrigible crédulité, Esséid Ali Effendi paraît avoir pris au sérieux la réponse banale du ministre des Relations extérieures, et les remerciements pleins d'effusion qu'il lui en a adressés signalent, pour la dernière fois, à l'histoire, l'existence du premier ambassadeur permanent de la Sublime Porte à Paris. Le 18 février 1803, toujours par l'intermédiaire du même interprète, le Basch Muhassébé en inactivité renouvela ses protestations d'estime et d'amitié et, non content de les fortifier par un nouveau post-scriptum autographe exprimant son attachement sincère et sa très haute considération

¹ Lettre du 26 brumaire an XI. A. E. TURQUIE, t. 205, f° 220.

pour le général Premier Consul, il en donna un gage plus éclatant encore : il envoya des cadeaux et demanda un petit service. Le courrier à qui la lettre était confiée reçut en outre une caisse adressée au ministre des Relations extérieures avec une note ainsi conçue :

« Liste des effets envoyés, le 29 pluviôse an XI,
 « par le courrier, de la part d'Esséid Ali, à la
 « consignation de Son Excellence Monsieur de
 « Talleyrand :

« Un mouchoir brodé en chal, une étoffe
 « rouge en argent, une autre blanche en or, une
 « boîte de pastilles du sérail, pour Madame
 « Bonaparte ;

« Une étoffe bleue et une blanche et une boîte
 « de pastilles du sérail pour Madame Talley-
 « rand.

« Par le même courrier j'envoie une montre
 « et je prie Votre Excellence de la remettre à
 « M^r Bréguet avec la lettre ci-incluse ; quand
 « elle sera raccommodée et qu'il la remettra
 « à Votre Excellence, je La prie de me la ren-
 « voyer par le premier courrier qu'elle expé-
 « diera ici.

« ESSÉID ALI EFFENDI

« Il y a une petite boîte de pastilles en plus,
« c'est pour Votre Excellence. »

Qu'est devenu par la suite Esséid Ali Effendi?
Où est-il mort? Quand est-il mort?

Le mystère semble impossible à éclaircir et
l'on s'en consolera aisément.....

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. — *Arrêté pris par le Directoire le 23 germinal an V (12 avril 1797) pour régler le cérémonial de la réception en France de l'ambassadeur ottoman.*

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Voulant donner à la Porte ottomane des preuves de sincère amitié dans la personne de l'ambassadeur qu'Elle envoie en France, d'après les rapports du ministre des Relations extérieures, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

L'ambassadeur de la Porte recevra à son arrivée à Marseille le salut des canons des forts si le bâtiment sur lequel il sera embarqué salue le premier. Dans le cas contraire, le salut des forts n'aura lieu qu'au moment où cet ambassadeur débarquera pour passer au lazaret.

ARTICLE 2.

Il sera préparé aux infirmeries du lazaret des logements pour recevoir l'ambassadeur et sa suite;

ces logements seront disposés d'une manière commode et décente aux frais de la République.

ARTICLE 3.

Il sera établi dans ce local un nombre suffisant de gardes pour veiller à ce que les gens de la suite de l'ambassadeur observent rigoureusement les lois de la quarantaine pendant le temps qui sera fixé par le bureau de Santé.

ARTICLE 4.

L'ambassadeur fournira lui-même aux dépenses de la quarantaine, sauf les rafraîchissements d'usage qu'on lui présentera.

ARTICLE 5.

A sa sortie du lazaret, l'ambassadeur sera reçu par un commandant militaire et par quelques membres des autorités constituées accompagnés d'un détachement de troupes de ligne et de la garde nationale. Il sera conduit avec ce cortège dans des voitures convenables au logement qui sera préparé pour lui et sa suite aux frais de la République.

ARTICLE 6.

Il lui sera donné pendant son séjour à Marseille une garde d'honneur de cent hommes pris dans la troupe de ligne.

ARTICLE 7.

Les mêmes honneurs et procédés auront lieu au

passage de l'ambassadeur à Lyon et dans les principales villes où il s'arrêtera.

ARTICLE 8.

Il sera donné ordre aux préposés des douanes de laisser entrer et passer sans aucune visite, ni sans exiger aucun droit, tous les ballots, hardes et bagages de l'ambassadeur et de sa suite.

ARTICLE 9.

Le transport de Marseille à Paris des bagages de l'ambassadeur et de sa suite sera fait par les convois du transport militaire de la République.

ARTICLE 10.

Il sera également fourni, aux frais de la République, trois voitures commodes pour le voyage de l'ambassadeur et des principales personnes de sa suite, sans qu'il puisse s'en prévaloir pour se dispenser de payer les frais de poste et autres qui doivent être à sa charge.

ARTICLE 11.

Néanmoins, pour lui procurer toutes facilités à cet égard, il sera adressé au citoyen Caulaincourt, qui fait auprès de lui l'office de Mihmandar (maréchal des logis), un ordre du Directoire exécutif pour les commandants militaires et agents municipaux sur la route de Marseille à Paris afin que cet officier puisse, en cas de besoin, recourir à ces autorités

pour les logements, chevaux de poste et autres objets à fournir à l'ambassadeur.

ARTICLE 12.

Un capitaine de gendarmerie accompagnera l'ambassadeur pendant sa route dans sa voiture et donnera les ordres nécessaires pour les escortes d'honneur et de sûreté.

ARTICLE 13.

Les gens de la suite de l'ambassadeur devant venir plus lentement, deux gendarmes de brigade en brigade les accompagneront pour empêcher tout désordre pendant leur voyage.

ARTICLE 14.

L'ambassadeur et sa suite seront logés à Paris aux frais de la République dans un hôtel spacieux et avec jardin.

ARTICLE 15.

Tout ce qui a rapport à la réception à l'entrée publique de l'ambassadeur à Paris sera réglé par un second arrêté du Directoire exécutif.

ARTICLE 16.

Le ministre des Relations extérieures se concertera pour l'exécution des dispositions ci-dessus, ainsi que pour tous les objets de détail dont il n'a pu être fait mention dans le présent arrêté, avec les minis-

tres de la Guerre, des Finances, de la Marine et de l'Intérieur ¹.

Signé : CARNOT, LETOURNEUR, BARRAS,
LA RÉVELLIÈRE LÉPEAUX, REUBELL.

2. — *Arrêté pris par le Directoire le 16 prairial an V (4 juin 1797) pour modifier et compléter l'arrêté du 23 germinal relatif à la réception de l'ambassadeur ottoman.*

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Sur le rapport du ministre des Relations extérieures, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Le capitaine de gendarmerie qui doit accompagner l'ambassadeur de la Porte ottomane pendant sa route jusqu'à Paris, pourra, nonobstant l'article 12 de l'arrêté du Directoire exécutif du 23 germinal dernier, se placer dans une autre voiture que celle de l'ambassadeur, si ce dernier paraît le désirer.

ARTICLE 2.

Cet ambassadeur sera salué par les canons des forts en entrant dans les principales villes qui pour-

¹ Archives nationales AF III, Carton 443.

ront se trouver sur la route depuis Marseille jusqu'à Paris¹.

Signé : CARNOT, BARRAS, LA RÉVELLIÈRE
LÉPEAUX, REUBELL, BARTHÉLEMY.

3. — *Notice de ce qui se passe à Constantinople dans le cérémonial de l'audience que le Grand Seigneur donne à l'ambassadeur de la République Française.*

Le jour convenu pour l'audience, l'officier qui a fait l'office de Mihmandar et un Chorbagi, commandant un orta de janissaires, garde d'honneur que la Porte assigne à l'ambassadeur, se rendent au palais de la République.

Le Chorbagi a eu soin de rassembler deux cents janissaires qui ouvrent la marche sur deux files, revêtus de leur bonnet et de leur veste de cérémonie et portant un bâton à la main.

Après eux viennent la maison de l'ambassadeur et les officiers de la légation dans tel ordre que le ministre a jugé à propos de régler. L'ambassadeur, à cheval, est précédé du Mihmandar et du Chorbagi également à cheval. Ce cortège est fermé par la Nation.

On se rend ainsi du Palais de la République à Tophané où l'on s'embarque pour traverser le port.

¹ Archives nationales AF III, Carton 452.

L'ambassadeur entre dans un bateau à sept paires de rames, que le Tchaouchbachi, ministre de la Justice prévôtale, lui envoie. Arrivé à l'autre rive, l'ambassadeur est invité à se rendre dans une maison où le Tchaouchbachi l'attend. Celui-ci, après quelques compliments, lui fait présenter le café, la pipe et tous les autres objets de cérémonie usités en Turquie. On attend là le moment où le cortège doit se mettre en marche vers le sérail.

De cette maison jusqu'au sérail, les rues sont bordées par les janissaires des divers corps de garde établis à Constantinople, au milieu desquels le cortège défile dans le même ordre qu'auparavant en observant que les chevaux de main de l'ambassadeur qu'on a, dès la veille, fait passer à Constantinople, précèdent immédiatement sa maison. C'est aussi à ce même lieu de repos où le Tchaouchbachi est chargé de recevoir l'ambassadeur qu'on envoie, du sérail, des chevaux superbement harnachés pour le ministre et les principaux officiers de la légation et cinquante autres chevaux moins richement décorés pour sa maison et les nationaux.

C'est là encore qu'un détachement de cinquante Tchaouchs à cheval viennent prendre place dans le cortège et marchent sur deux files immédiatement devant le Mihmandar et le Chorbagi.

Le cortège arrivé à la seconde porte du sérail (car je supprime la station indécente qu'il est obligé de faire devant l'hôtel du grand vizir en attendant

que ce premier ministre ait défilé), l'ambassadeur et sa suite descendent de cheval et le drogman du Divan, qui vient au-devant de lui à cette seconde porte, l'invite à s'asseoir sur des bancs qui sont placés sous la voûte. C'est encore une station assez méséante qui est à réformer. Quoi qu'il en soit c'est là que l'ambassadeur attend l'ouverture du Divan.

Lorsque l'avis lui en est donné, il s'avance à pied ayant à ses côtés le drogman de la Porte et il traverse une vaste cour où on a rassemblé une grande quantité de janissaires auxquels on a préparé le pileau.

Entré dans la salle du Divan, l'ambassadeur se tient debout jusqu'à ce que le grand vizir ait pris place; il s'assoit en même temps sur un tabouret placé presque en face de ce premier ministre. Dans ce Divan on juge pour la forme quelques affaires et on y fait la paye des janissaires. L'une et l'autre de ces cérémonies sont d'un ennui mortel.

Lorsque la séance est enfin terminée, on sert enfin un grand repas à la turque où on n'a que ses doigts pour fourchette et couteau. L'ambassadeur mange à la table du grand vizir, le secrétaire d'ambassade et quelques autres officiers de la légation à celle du Capitan Pacha, d'autres à la table du Defberdar, et d'autres enfin à celle du Nichargi Effendi ou Garde des Sceaux.

Après le repas l'ambassadeur passe dans une cour attenante au vestibule qui conduit à la salle du trône.

Là il est revêtu d'une pelisse de martre zibeline et le peu de personnes qui doivent être introduites avec lui sont aussi revêtues de pelisses d'hermine ou de vestes non fourrées.

En attendant que le Grand Seigneur vienne se placer sur son trône, l'ambassadeur reste assis sur un tabouret au grand air, sous un auvent, où il fait la conversation avec le drogman de la Porte. C'est encore une réforme très essentielle à faire.

Lorsqu'on vient signifier à l'ambassadeur qu'il peut se présenter et qu'il s'est avancé jusqu'auprès de la porte par laquelle on va à la salle du trône, deux capigibachis marchent à ses côtés, l'un à droite, l'autre à gauche. Les personnes qui sont introduites sont traitées de même ; ce n'est au reste que le citoyen Aubert du Bayet qui a obtenu en dernier lieu avec beaucoup de peine que cela se passât ainsi, car auparavant chacun était tenu sous les bras par les deux capigibachis.

L'ambassadeur ayant le chapeau sur la tête, ainsi que les officiers de la légation qui sont introduits, fait trois révérences à divers intervalles, en suite de quoi il prononce son discours qui est traduit par le drogman de la Porte.

Le Grand Seigneur fait signe au grand vizir de répondre, ce que celui-ci fait en très peu de mots. Ces compliments sont communiqués quelques jours d'avance au drogman de la Porte pour en faire les traductions.

Ensuite l'ambassadeur se retire et sort de la salle sans tourner le dos. Il est accompagné, jusqu'à la porte de la seconde cour, par le drogman de la Porte. Là il remonte à cheval et il s'en retourne dans le même ordre et avec le même cortège jusqu'au rivage, à l'exception que les rues ne sont plus bordées de janissaires. Arrivé au port, le détachement des tchaouchs le quitte et il repasse à Tophané dans le même bateau du Tchaouchbachi qui l'y était venu prendre ¹.

4. — **Couplets adressés à M. l'Ambassadeur de la Porte**

Air de la Croisée.

Seigneur, vous voyez tout Paris
 Applaudir à votre ambassade ;
 On sait que les Turcs nos amis
 N'ont point entrée dans la croisade.
 Pour prix d'un excès de bonté
 Et d'une tendresse aussi forte
 Dieu veuille que la liberté
 Gagne bientôt la Porte ². (*bis*)

Nos Directeurs vous ont, ici,
 Exprimé leur douce allégresse.
 Ils seraient bien reçus aussi
 Par le souverain de la Grèce.

¹ A. E. TURQUIE, t. 196, f^{os} 283 sqq.

² On entend bien qu'il ne s'agit ici que de Porte ottomane. *Paris*, par Peltier, 1797, in-8^o, n^o CXXVI du 10 août.

Ils savent que chez son vizir,
Ils seraient traités de la sorte
Et qu'on aurait bien du plaisir
A les voir à la Porte (*bis*).

5. — *Traduction de la lettre de créance d'Esséid Ali Effendi, du corps des Cogiaghians du Divan impérial, honoré de la charge de Contrôleur des finances, ambassadeur de la Sublime Porte près la République Française.*

FRONTISPICE DU DIPLÔME :

Par la série non interrompue des grâces infinies de l'Être Suprême qui a posé les fondements de l'ordre de l'univers et qui a assigné à tous les peuples le mode de leur existence, bénie soit son essence divine qui se dérobe à l'intelligence du savant le plus éclairé.

Par l'influence miraculeuse de celui qui est assis sur le trône le plus élevé de la prophétie, l'ami de l'éternel, l'intercesseur puissant du jour du jugement dernier, notre glorieux prophète et seigneur Mohammed, l'élu de Dieu sur qui comme lui, sa famille et les apôtres de sa mission, soient répandus les saluts les plus purs et les plus parfaits. Par la communion des âmes bienheureuses de ses disciples et des Khalifes orthodoxes, puissent-elles jouir à jamais des complaisances divines.

Enfin par le mérite des saints qui se sont distin-

gués dans la voie du salut, ainsique de tous les prédestinés :

Ici est le paraphe du Grand Seigneur portant en chiffre :

L'Empereur Sultan SÉLIM,
fils du Sultan MOUSTAPHA, toujours Victorieux.

Moi qui suis le serviteur et le commandant des lieux et des cités les plus nobles et les plus révéérés, points de direction du monde et sanctuaires sublimes vers lesquels se tournent les regards de tous les peuples, la Mecque la majestueuse, Médine la lumineuse, le Temple sacré de Salomon, et Jérusalem la Sainte ; moi le Khalife souverain d'une infinité de provinces, de villes, de châteaux, de forteresses, situés dans l'Anatolie et la Roumélie, sur la mer Blanche et le Pont-Euxin, dans l'Hygiar et l'Iraque, objets de la jalousie des autres rois ; le Sultan fils de Sultan, l'Empereur Sélim Khan, fils du Sultan Moustapha Khan, fils du Sultan Ahmed Khan.

Aux chefs distingués parmi les grands qui professent la croyance de Jésus, les soutiens des magnats de la religion du Messie, les arbitres des affaires de toutes les nations chrétiennes, revêtus des marques d'honneur et de considération, comblés de gloire et de dignités, nos très honorés et très sincères amis de la République Française, que leurs fins soient heureuses et que dieu les dirige dans la voie du salut éternel.

A la réception de ce noble diplôme impérial, vous soit notoire que les liens qui unissent notre Sublime Porte à la République Française ne sont pas susceptibles d'être relâchés par la main destructive du temps; que le miroir de notre union ne sera jamais terni par le souffle impur de l'envie; que les lois de la bonne harmonie qui sont si religieusement observées de part et d'autre, s'affermissent de jour en jour sur des bases plus solides encore; que depuis longtemps Notre intention impériale est surtout d'établir des relations commerciales qui sont les fruits naturels des traités et de faciliter aux individus des deux puissances, dans leurs États respectifs, des communications libres et avantageuses en assurant partout leur tranquillité, et qu'en conséquence, soit pour vous faire connaître Nos vues sur ce dernier objet et les mettre en exécution, soit pour étendre les rapports existants de manière à consolider et à augmenter, entre les deux puissances, l'estime, l'amitié et la bonne correspondance qu'elles se sont vouées l'une à l'autre, Nous avons fait choix d'un des Cogiaghians de Notre Divan impérial, serviteur distingué de Notre Sublime Porte, qui a fait ses preuves d'intelligence, de droiture et de fidélité dans les affaires importantes de Notre empire qui ont été confiées à sa capacité et à ses talents, l'objet de l'émulation des personnages constitués en dignité, la réunion des perfections et des vertus, doué de toutes les faveurs divines, Esséid Ali, dont

la gloire soit éternelle, et l'ayant expédié vers vous en qualité de Notre ambassadeur, après avoir ajouté à ses dignités la charge de Basch Muhassébé, (Contrôleur de Nos finances), une des premières places de Notre glorieux Gouvernement, Nous lui avons remis cette gracieuse lettre qu'il est chargé de vous remettre.

S'il plaît au Très-Haut, à la réception de ce diplôme impérial, quoiqu'il soit superflu d'expliquer que Notre plus ardent désir est ainsi que le vôtre de voir consolider à perpétuité, par des moyens réciproquement avantageux, cette amitié et cette estime qui subsistent entre les deux peuples et qui ne peuvent être sujettes ni à altération ni à décroissement, cependant, pendant la résidence de Notre susdit ambassadeur auprès de vous, lorsque vous connaîtrez les propositions amicales qu'en vertu de sa mission il a reçu ordre de vous faire de la part de Notre Majesté impériale, propositions relatives non seulement à l'exécution des articles des traités, mais tendantes encore à resserrer de plus en plus les liens de la bonne correspondance, objet qui lui a été spécialement recommandé, Nous sommes pleinement convaincu que vous vous empresserez de les accueillir d'une manière convenable à la dignité des deux puissances, persuadés que les avantages inappréciables d'une union qui fait le bonheur mutuel des deux empires, ne pourront que s'accroître de jour en jour par la continuité de vos soins à obser-

ver les devoirs de l'amitié et à raffermir les bases de la bonne harmonie.

Et tandis que vous aurez pour Notre ambassadeur destiné à résider auprès de vous les bons procédés et les égards dus à sa haute mission, conformes à la dignité de Notre Sublime Porte et relatifs aux règles de l'amitié qui se sont toujours observées à l'envi de part et d'autre, il serait superflu de vous assurer qu'avec l'aide du Très-Haut, des avantages incalculables seront de jour en jour le fruit de cette conduite amicale et que, dans Nos États bien gardés, les négociants et les voyageurs français seront, comme ils l'ont toujours été, favorablement accueillis et efficacement protégés.

Salut sur celui qui suit la voie droite.

Traduit par moi, secrétaire interprète de la République Française pour les langues orientales, à Paris, le 4 thermidor an V¹ (22 juillet 1797).

Signé : VENTURE.

6. — *Extrait du discours prononcé au Conseil des Cinq Cents, le 22 germinal an VI (11 avril 1799), par le citoyen Eschassériaux aîné au nom de la Commission chargée d'examiner l'ouvrage présenté au Conseil par le citoyen Wastrom, relatif à l'établissement de Sierra-Leone, Boulama, et à la*

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23.

colonisation en général, et de quelle utilité peut être cet établissement pour le commerce français.

... C'est en portant ses regards sur la carte géographique, c'est en parcourant la position, les liaisons, les communications que lui ont données les traités récents, en suivant vers le midi le mouvement de régénération que son génie et sa révolution ont imprimé à cette partie du monde, que la République française verra les lieux où elle doit porter ses nouveaux établissements. S'il était un pays connu par son antique fertilité, habité par quelques peuplades à demi civilisées ; un pays que l'industrie pût rendre à une saine température, à la culture des productions les plus précieuses ; un pays qui ne fût séparé des nouveaux domaines de la France que par une mer étroite, où les Français pussent aller aisément par le nouveau chemin qu'ils viennent de se frayer sur les terres de leurs alliés, où les dépenses d'un premier établissement seraient faibles et ses succès certains : c'est là que la politique et la nature invitent la République à fonder une colonie.

La désigner par cette description, c'est nommer l'Égypte, c'est nommer cette terre, l'envie des anciens conquérants, où Alexandre, celui de tous dont le génie et la justice aient le plus absous et légitimé la conquête, avait formé le projet de placer le siège de son empire et le centre du commerce de l'univers. Voilà un projet digne des

Français, une colonie qui ne coûterait point de sang, qui enrichirait non seulement la République, mais qui, en fertilisant une nouvelle partie du monde, donnerait un nouvel essor aux arts, à l'activité, aux spéculations des peuples commerçants de l'Europe. Cette colonie assurerait une plus grande utilité, une nouvelle force aux îles françaises adriatiques, comme elle ferait de ces îles un boulevard pour la protéger et la défendre. En rendant la République maîtresse du commerce de la Méditerranée et des ports de la mer Rouge, elle opposerait une barrière à l'avidité de ses ennemis sur le commerce du Levant. En devenant l'entrepôt de toutes les marchandises de l'Inde qui viennent par le golfe Persique et traversent l'Arabie, elle unirait le commerce de l'Orient à celui de l'Occident et rendrait ainsi aux petites îles et aux ports de la Méditerranée cette activité dont elle jouissait lorsqu'elle était le centre du commerce et de la navigation du monde. La fin de ce siècle, si vaste en conceptions hardies et en événements favorables à l'humanité, verrait s'élever enfin une colonie, non pas fondée sur des principes d'esclavage et de tyrannie, mais sur des principes de liberté, d'humanité, sur des liens vraiment sociaux, sur des besoins et des convenances réciproques.

Ce n'est pas seulement sous les rapports de ses intérêts commerciaux qu'il serait glorieux de fonder une colonie en Égypte. Là deux grands projets

attendent peut-être le génie des Français pour être enfin réalisés : l'un est la jonction de la Méditerranée à la mer Rouge par l'isthme de Suez, une des idées les plus vastes qui aient été conçues par les anciens, mais qu'ils n'osèrent jamais exécuter ; l'autre est la refection de ce canal qui, au temps de Sésostris, portait aux bouches du Nil les marchandises des Indes transportées par le golfe Arabique. La naissance de la plupart des établissements modernes a été marquée par la dépopulation et le ravage ; c'est par des bienfaits que les Français auraient la gloire de signaler la fondation de la nouvelle colonie.

Quelle plus belle entreprise pour une nation qui a déjà donné la liberté à l'Europe, affranchi l'Amérique, de régénérer en tous sens une terre qui fut la première le foyer de la civilisation, lorsque la barbarie couvrait le reste de l'univers, et de reporter à leur antique berceau les sciences, l'industrie et les arts, de jeter dans les siècles les fondements d'une nouvelle Thèbes ou d'une autre Memphis.

Le Gouvernement, en réfléchissant sur ce qui est utile à la nation, sentira qu'il est de l'intérêt de la République de songer de bonne heure à se fixer dans cette partie du monde. Si elle ne s'en empare, d'autres puissances saisiront le moment de s'en rendre maîtresses...

L'insatiable avidité de pouvoir et de richesses qui a rendu les Anglais maîtres d'une partie de

l'Amérique, de l'Afrique et de l'Inde, leur fait convoiter aussi depuis longtemps les îles de l'archipel européen ; ils ont déjà fait sur ces îles des tentatives opiniâtres, pour avoir par elles, et par Gibraltar, le commerce du Levant et de la Méditerranée. La République doit prévenir et déconcerter leur ambition en se hâtant de prendre dans cette partie essentielle une position formidable. Si l'Angleterre parvenait à y dominer, elle régnerait en tyran sur le commerce du Midi et des Indes. Les nouvelles possessions que nous avons acquises par les traités seraient pour la France des stations inutiles et dispendieuses, et nous serions condamnés par notre imprévoyance à être les tristes spectateurs de la prospérité de notre plus grande ennemie ¹...

7. — *Manifeste de la Sublime Porte ottomane relatif à la guerre contre la République Française* ².

Toutes les cours de l'Europe savent que l'union et la bonne intelligence qui de temps immémorial régnèrent entre la Sublime Porte et la Cour de France n'ont jamais été interrompues par aucune inimitié ni rupture et que, sans avoir éprouvé jusqu'à présent aucune altération, la Sublime Porte n'a

¹ *Journal des Débats et Lois du Corps législatif*, n° 345.

² A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23.

cessé de remplir exactement toutes les conditions des traités et de donner des témoignages d'amitié et d'attachement à la France et de se montrer dans toutes les occasions son amie sincère.

Il y a six ans, au commencement de la Révolution française, la plupart des Cours de l'Europe se sont liées entre elles par des traités et ont formé des alliances contre la France. Quoique la conduite de ceux qui s'étaient emparés en France des rênes du gouvernement fût irrégulière, la Sublime Porte, uniquement en faveur de l'ancienne amitié qui existait entre elle et la nation française, préféra de rester neutre ; plusieurs fois elle fut invitée par les Cours alliées d'accéder à leur alliance et de rompre ses liaisons avec la France. Alors les circonstances de la France inspiraient de jour en jour plus d'horreur ; l'approche de Paris de l'armée des puissances alliées, la conquête que les armes de l'Empereur avaient faite des places fortes de Valenciennes, Condé, Le Quesnoy, que l'on peut regarder comme la clef de la France du côté du Nord, la prise de possession par les Anglais du port de Toulon, l'unique arsenal de la France dans la Méditerranée, et des vaisseaux de guerre qui s'y trouvaient, les rassemblements considérables de royalistes dans les provinces, rendaient certainement l'état de la France très faible et la réduisaient, sous toutes sortes de rapports, à une détresse et à une extrémité évidentes. Quoique la Porte alors eût pu s'allier

avec les autres puissances, ne consultant cependant que sa droiture et son équité qui sont connues de toutes les nations, elle ne se permit jamais de dévier de son système de neutralité, et si, dans le temps que la France était resserrée par terre et par mer et éprouvait les horreurs de la famine, la Sublime Porte avait rompu tout à fait ses liaisons avec elle, il est certain que son état de détresse aurait tellement augmenté que la nation française se serait portée aux plus grands désordres et même au désespoir.

La Sublime Porte non seulement n'a pas rompu alors ses liaisons avec la France, mais tout le monde sait qu'au contraire elle l'a comblée de faveurs qui ont donné lieu aux protestations des autres Cours. Il ne faut jeter qu'un léger coup d'œil sur les événements de la guerre et sur les circonstances qui les ont accompagnés pour voir combien la France a retiré d'avantages de la neutralité dans laquelle la Sublime Porte s'est tenue pendant ce temps. La France, sans doute pour répondre à tous les témoignages de la générosité de la Sublime Porte, aurait dû persévérer dans son amitié pour cette Cour; mais, à la faveur du feu de la révolte qui embrasait la France depuis quelques années, les personnes qui avaient usurpé l'autorité et qui voulaient la retenir entre leurs mains, se procuraient partout des agents intermédiaires. Ils sacrifiaient l'intérêt public à leurs intérêts particuliers et ne balançaient

pas, pour consolider leur pouvoir, à porter dans les Etats policés les mêmes désordres et les mêmes troubles qui régnaient en France, à détruire toutes les religions, à dévaster les villes et les États et à piller tous les biens de leurs habitants avec l'intention de séduire et tromper les gens simples, et borner et réduire l'espèce humaine à l'état de bêtes féroces. Ils offraient aux peuples, avec la perfidie la plus raffinée, leur liberté dont le nom seul est le renversement de tous les principes de civilisation. Ils employaient indistinctement tous les moyens pour ébranler et révolter les sujets de toutes les puissances voisines ou éloignées, amies ou ennemies, et pour les exciter à se soulever contre leurs souverains légitimes. Les ambassadeurs de France résidant près la Sublime Porte, employant d'un côté auprès d'elle la même ruse et la même astuce qu'ils ont montrées partout, lui donnaient des marques d'amitié et cherchaient par toutes sortes de moyens trompeurs à la séduire et à l'engager à se déclarer contre les autres Cours, ses amies. D'un autre côté les commandants et les généraux des troupes françaises en Italie, dans l'intention perfide de corrompre les généraux de Sa Hautesse, ne cessaient d'envoyer dans la Roumélie, en Morée et dans les îles de l'Archipel, des émissaires connus par leur caractère de fausseté et de perfidie et de répandre partout des écrits incendiaires qui portaient à la révolte. Cela est si vrai que tout le monde

connait la lettre de Bonaparte aux Maniottes et les autres écrits que son génie fourbe et trompeur a répandus partout. Toutes les fois que la Sublime Porte s'est plaint au Directoire français de cette conduite de ses généraux, il a toujours répondu qu'il désapprouvait hautement ces procédés contraires à l'amitié, qu'il les réprimerait désormais et que son intention était de fortifier, de plus en plus, les liens de l'ancienne amitié qui unissait la France à la Sublime Porte. D'après ces réponses officielles la Porte aurait dû s'attendre à ce que les généraux français se fussent désistés de tout procédé perfide, mais on a eu des preuves qu'ils n'ont absolument point changé de conduite et qu'ils sont devenus plus téméraires et plus séditieux qu'auparavant. Quoique la Sublime Porte ait compris dès lors que les réponses du Directoire étaient marquées au coin de la fausseté et de la duplicité et que les procédés criminels de ses employés étaient conformes aux instructions dont ils étaient porteurs, et que par conséquent les plaintes qu'elle pourrait adresser désormais au Directoire seraient inutiles, néanmoins dans l'espoir que le Directoire changerait de système et qu'il renoncerait à la vile passion de troubler l'ordre et l'harmonie du monde entier, ou que les Français, ne pouvant plus supporter les maux dont les accablaient depuis le commencement de la Révolution l'ambition et l'intérêt de quelques individus, changeraient la face des affaires

en France, la Sublime Porte, pour que des inimitiés secrètes ne dégénéraissent pas en des hostilités ouvertes, ne voulut pas altérer sa conduite envers les Français et préféra le parti du silence et de la modération.

Le Directoire français, dans le commencement de la guerre avec les autres Cours, avait déclaré qu'il n'était pas dans l'intention d'étendre ses possessions et qu'il rendrait, à la paix, les pays qui pourraient entrer sous sa domination, mais non seulement il ne s'est pas contenté de joindre à la France de vastes pays arrachés aux puissances alliées, il a su profiter des changements de dispositions survenus entre elles et, mettant à part toute considération, il a mis en évidence ses projets secrets sous prétexte et dans la seule vue de faire le mal, il a envahi des Républiques et d'autres États libres et indépendants qui, comme la Sublime Porte, avaient adopté le système de neutralité.

Il a attaqué les pays qu'il a trouvés dépourvus de moyens de défense et après les avoir soumis par la force à ses volontés, ne rencontrant plus aucun obstacle, il a enfin déchiré le voile de l'honneur et de la honte. Pour faire connaître à toutes les nations qu'il ne reconnaissait plus ni foi publique, ni traités, et qu'il ne faisait point de différence de l'amitié à l'inimitié, il a fait envahir inopinément et prendre à force armée, comme auraient fait des corsaires, au mépris du droit des nations, et par une conduite

contraire à toutes les lois respectées par tous les peuples, de laquelle il n'y a eu jusqu'à présent aucun exemple, l'Égypte, province la plus précieuse de l'Empire ottoman, duquel la France n'a reçu que des témoignages d'amitié.

Au premier avis que la Sublime Porte eut de l'intention de la France d'attaquer l'Égypte, le sieur Ruffin, Chargé d'affaires de cette nation près de la Sublime Porte, fut aussitôt appelé à une conférence et fut questionné officiellement sur cet objet. Il répondit qu'il n'avait aucune connaissance des projets du Directoire, mais que son opinion particulière était que si la France entreprenait réellement cette guerre, ce ne serait probablement que pour se venger des Beys et pour porter préjudice au commerce des Anglais dans l'Inde. Il lui fut répliqué que, si les Français attaquaient l'Égypte sous ce prétexte et par quelque motif que ce fût, la Sublime Porte regarderait cette démarche comme une déclaration de guerre; que la paix et l'amitié qui existaient depuis longtemps entre les deux États seraient légalement et politiquement changées en inimitié et hostilités, et que, comme la Sublime Porte ne pourrait jamais se désister d'un pouce de terrain de sa province d'Égypte, la nation musulmane se lèverait tout entière pour délivrer ces saints lieux; que, si les Beys d'Égypte méritaient quelque punition elle devrait leur être infligée par la Sublime Porte dont ils dépendent, et que l'ingérence de la France

dans cette affaire serait tout à fait contraire aux droits des nations ; que la Cour d'Angleterre étant l'amie très intime de la Sublime Porte, elle ne pouvait nullement consentir que les armées françaises passassent par ses États pour porter préjudice au commerce des Anglais, qu'en conséquence, quand bien même le débarquement des Français en Égypte n'aurait pour but que ce projet, il donnerait lieu à une déclaration de guerre ; qu'il devait en être bien persuadé et s'empresse d'en informer le Directoire.

La Sublime Porte, non contente d'avoir eu cette explication avec le susdit Chargé d'affaires, avait expédié à son ambassadeur à Paris, Ali Effendi, des dépêches conçues dans le même sens et lui avait ordonné de demander à ce sujet une réponse officielle au Directoire. Avant que les lettres du sieur Ruffin au Directoire et celles de la Sublime Porte à son ambassadeur eussent pu parvenir à Paris, le sieur Ruffin remit des lettres d'une date antérieure dans lesquelles le Directoire lui annonçait qu'il était vrai que Bonaparte eût ordre de se rendre en Égypte, mais que cette expédition avait pour but de punir les Beys d'Égypte, de retirer des avantages commerciaux et de faire du tort à la Cour d'Angleterre ; qu'on avait destiné un ambassadeur pour l'arrangement de cette affaire et pour venir représenter à la Sublime Porte les différents rapports avantageux que cette expédition offrait à ses inté-

rêts, mais que, si la Sublime Porte osait pour cette affaire déclarer la guerre à la République Française, elle se verrait aussitôt attaquée par les deux Cours impériales. Le susdit Chargé d'affaires remit copie officiellement de ces lettres pleines de futilités.

L'ambassadeur de la Sublime Porte Ali Effendi, d'après les ordres qu'il avait reçus, vit le ministre des Affaires étrangères, Talleyrand Périgord, lui fit connaître le précis des lettres qu'il venait de recevoir de la Sublime Porte et lui demanda de lui donner sur leur contenu une réponse officielle et catégorique.

Ali Effendi, dans sa réponse, informa la Sublime Porte que ce ministre, empruntant le langage de la fourberie et oubliant sans doute ce qu'il avait déjà écrit au sieur Ruffin, nia absolument l'expédition des Français pour l'Égypte, qu'il n'eut pas honte d'ajouter que la commission de Bonaparte n'avait pour objet que la conquête de l'île de Malte ; que la destruction de l'ordre de Malte était un événement avantageux pour tous les musulmans et qu'il devait exciter la reconnaissance de la Sublime Porte ; et qu'enfin on n'avait pas d'autre intention, en France, que de conserver et fortifier de plus en plus l'amitié qui depuis si longtemps unissait la France à la Sublime Porte.

La réponse de ce ministre étant tout à fait contradictoire avec les informations que le susdit Chargé

d'affaires a données à la Sublime Porte, il est évident que l'intention perfide et astucieuse du Directoire a été de détruire et de tromper la Sublime Porte et que n'ayant pu à cette époque être informé du tout de l'expédition d'Égypte, il a voulu gagner du temps jusqu'à ce qu'il pût en recevoir des nouvelles certaines. Cette conduite extraordinaire du Directoire français n'est-elle pas une preuve évidente qu'aveuglé par son orgueil et sa vanité, il a oublié tous les principes reconnus et respectés par toutes les Cours et qu'on ne peut ajouter foi à aucune de ses paroles?

D'après ce qu'on a vu jusqu'à présent des procédés arbitraires et prépotents du Directoire, il n'a d'autre intention que celle de troubler l'ordre et l'harmonie du monde entier et de désunir les liens qui resserrent entre eux les peuples et les nations. Suivant sa convenance, tantôt il emploie des machinations secrètes et fait jouer des ressorts cachés, tantôt en employant ouvertement le fer et le feu, il renverse les Constitutions des États, il établit, comme il l'a fait en Italie, beaucoup de petites Républiques dont la France veut être la République mère, et il est évident qu'il s'arroe partout le droit de régler à son gré les affaires publiques.

L'Égypte étant la porte des deux villes sacrées de Médine et de la Mecque, cette affaire est pour les musulmans de la plus grande importance et suivant les déclarations que la Sublime Porte a déjà faites

à ce sujet, comme il a été dit ci-dessus, tant au Chargé d'affaires susdit qu'au Directoire par le canal de son ambassadeur Ali Effendi, l'attaque injuste et inopinée et les hostilités de la France devant être, suivant les lois de la justice, repoussées par la force, plein de confiance dans la miséricorde et les secours du Très-Haut, on a pris en conséquence tous les moyens pour repousser par terre et par mer les hostilités, et, pour vaincre et écraser les ennemis, il a été décidé qu'il est du devoir religieux de tout musulman d'aller à la guerre contre la France.

D'après ces dispositions, le sieur Ruffin et les autres employés de la légation française ont été envoyés au château des Sept-Tours où ils resteront en otage jusqu'au retour ici d'Ali Effendi et de ceux qui sont avec lui à Paris, et tous les consuls et négociants établis à Constantinople et autres Échelles du Levant, ainsi que leurs marchandises, ont été pareillement arrêtés et séquestrés, pour répondre du sort qu'auront en Égypte les marchands dépendant de la Sublime Porte qui y ont été arrêtés sans avoir été prisonniers de guerre, jusqu'à ce qu'ils aient été mis en liberté et qu'ils aient obtenu la restitution de leurs marchandises, de leurs bâtiments, et qu'on ait relâché les vaisseaux de guerre de la Sublime Porte et les équipages qui y sont embarqués.

Il est certain que la sûreté et le repos de ses États ne fait pas un devoir seulement à la Sublime Porte

de s'armer contre ceux qui ont élevé en France l'étendard de la sédition et de la révolte, presque toutes les puissances européennes y ont le même intérêt. Elle espère que, dans cette circonstance, toutes les Cours amies s'intéresseront à la Sublime Porte, feront des vœux pour elle et s'empresseront de lui donner des marques certaines de leur amitié et de lui offrir leurs secours.

Le 1^{er} Rébi-Akhir 1213.

Le 9 septembre 1798.

8. — *Articles préliminaires présentés tout d'abord par l'ambassadeur turc au cours des négociations pour la paix entre la Sublime Porte et la République Française.*

ARTICLE PREMIER

La province entière de l'Égypte sera immédiatement évacuée par l'armée française et absolument restituée à la Sublime Porte sans aucune compensation ni condition que ce soit, ou par rapport au commerce, ou sous d'autre rapport quelconque.

ARTICLE 2

La République Française reconnaît la constitution de la République des Sept-Iles unies et accepte l'arrangement pris à l'égard de cette République et des autres pays ex-Vénitiens situés sur le continent.

ARTICLE 3

Il sera pris des arrangements définitifs entre la Sublime Porte et la République Française, avec justice et équité, par rapport aux biens et effets des sujets respectifs confisqués ou séquestrés pendant la guerre, de part et d'autre.

(Variante.) — Lorsque la paix définitive entre la Sublime Porte et la République Française sera signée, les plénipotentiaires respectifs prendront des arrangements définitifs pour les biens et effets confisqués ou séquestrés de part et d'autre.

ARTICLE 4

Les traités qui existaient avant la guerre entre la Sublime Porte ottomane et la République Française seront renouvelés dans tout leur contenu ¹.

9. — *Préliminaires de paix entre la République Française et la Sublime Porte ottomane signés à Paris le 17 vendémiaire an X, 9 octobre 1801* ².

Le Premier Consul de la République Française,
au nom du Peuple Français, et la Sublime Porte

¹ A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23, f° 90.

² A. E. TURQUIE, Supplément, t. 23. Publié, dans le *Recueil des traités de la France*, par de Clercq. Paris, 1865-1888, 16 vol.

ottomane voulant mettre fin à la guerre qui divise les deux États et rétablir les anciens rapports qui les unissaient, ont nommé, dans cette vue, pour ministres plénipotentiaires, savoir :

Le Premier Consul de la République Française, au nom du Peuple Français, le citoyen Charles-Maurice Talleyrand, ministre des Relations extérieures.

Et la Sublime Porte ottomane, son ci-devant Basch Muhassébé et ambassadeur, Esséid Ali Effendi.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles préliminaires suivants :

ARTICLE PREMIER

Il y aura paix et amitié entre la Sublime Porte ottomane et la République Française. En conséquence de quoi les hostilités cesseront entre les deux puissances à dater de l'échange des ratifications des présents articles préliminaires ; immédiatement après lequel échange la province entière de l'Égypte sera évacuée par l'armée française et restituée à la Sublime Porte ottomane dont le territoire et les possessions sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre actuelle.

Il est entendu qu'après l'évacuation, les concessions qui pourraient être faites en Égypte aux autres puissances, de la part de la Sublime Porte, seront communes aux Français.

gr. in-8°, t. I, p. 473-474, avec une variante sans importance à l'article 2 in fine.

ARTICLE 2

La République Française reconnaît la constitution de la République des Sept-Iles unies et des pays ex-Vénitiens situés sur le continent. Elle garantit le maintien de cette constitution. La Sublime Porte ottomane reconnaît et accepte à cet effet la garantie de la République Française et celle de la Russie.

ARTICLE 3

Il sera pris des arrangements définitifs entre la République Française et la Sublime Porte ottomane relativement aux biens et effets des citoyens et sujets respectifs confisqués ou séquestrés pendant la guerre. Les agents politiques ou commerciaux, et les prisonniers de guerre de tout grade, seront mis en liberté immédiatement après la ratification des présents articles préliminaires.

ARTICLE 4

Les traités qui existaient avant la présente guerre entre la France et la Sublime Porte ottomane sont renouvelés en entier. En conséquence de ce renouvellement, la République Française jouit dans toute l'étendue des États de Sa Hautesse des droits de commerce et de navigation dont elle jouissait autrefois et de ceux dont pourront jouir à l'avenir les nations les plus favorisées.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quatre-vingts jours.

Fait à Paris le dix-sept vendémiaire an dix de la République Française ou le premier du mois Djemazi-ul-Akhir, mil deux cent seize de l'Égire.

Signé : Ch. Mau. Talleyrand (et à côté se trouve la signature d'Esséid Ali Effendi en caractères turcs).

10.

*Préliminaires de Londres
du 1^{er} octobre 1801.*

ARTICLE 5.

L'Égypte sera restituée à la Sublime Porte, dont les territoires et possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre actuelle.

ARTICLE 8.

La République des Sept-Iles sera reconnue par la République Française.

*Préliminaires de Paris du
9 octobre 1801.*

ARTICLE PREMIER.

..... la province entière de l'Égypte sera évacuée par l'armée française et restituée à la Sublime Porte, dont le territoire et les possessions seront maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre actuelle.....

ARTICLE 2.

La République Française reconnaît la constitution de la République des Sept-Iles unies et des pays ex-Vénitiens situés sur le continent.

.....

11. — *Lettre de remerciance remise à Esséid Ali Effendi.*

Au nom du Peuple Français, Bonaparte, Premier Consul, à Sa Hautesse le Sultan Sélim.

Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et invincible Prince, le grand Empereur des Musulmans, Sultan Sélim, en qui tout honneur et vertu abondent, notre très cher et parfait ami ; Dieu veuille augmenter Votre gloire et hautesse avec fin très heureuse.

L'illustre et magnifique seigneur Esséid Ali Effendi, Basch Muhassébé, s'est acquitté des ordres que Votre Hautesse lui avait donnés avec autant de zèle que de dignité et il s'est acquis par là une véritable estime de ma part. Je ne doute pas que lorsqu'il sera de retour à la Sublime Porte, il ne Vous rende un compte fidèle de l'accueil qu'il a reçu dans la République Française. Ainsi je demeure assuré que Votre Hautesse sentira le cas que j'ai fait tant de la mission d'Esséid Ali Effendi que de sa personne. Je renouvelle à Votre Hautesse l'assurance de l'intérêt que je prendrai toujours à Ses avantages et à ceux de Son Empire, priant Dieu qu'il augmente les jours de Votre Hautesse et les remplisse de toutes prospérités, avec fin très heureuse¹.

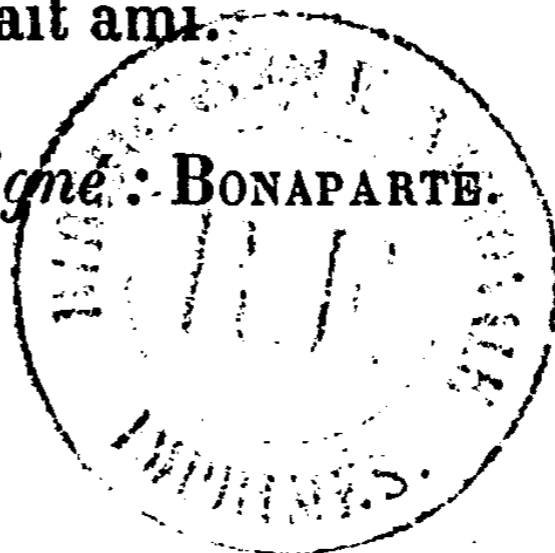
¹ A. E. TURQUIE, t. 204, f^o 127.

30 UNE AMBASSADE TURQUE SOUS LE DIRECTOIRE

Écrit au Palais du Gouvernement à Paris, le
2 messidor an X de la République Française
(21 juin 1802).

Votre très cher et parfait ami.

Signé: BONAPARTE.





INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES ¹

- Abd ul Hamid, 9.
Achmet III, 75.
Affiz Akmet, 261.
Albertas, 60.
Alexandre I^{er} de Russie, 266,
269.
Andréossy, 289.
Araket, 259.
Arnaud (M^{me}), 176.
Artois (Comte d'), 242.
Aubert du Bayet, 7, 12*, 13, 14,
15, 28, 30, 47, 64, 198, 203,
218, 219, 303.
Azara, 242, 251, 252, 253.
- Bacri, 258.
Barre (M^{me} de), 175.
Barras, 91, 114, 130, 299, 300.
Barthélemy, 25, 114, 130, 300.
Beaujon, 152.
Beaumarchais, 188.
Beaumont (M^{me} de), 176.
Begelli Effendi, 18.
- Benezech, 52*, 90, 91, 114, 129,
134, 164.
Berthollet, 212.
Bertin d'Antilly, 90, 127, 172.
Bignon, 184.
Boccardi, 132.
Boissat, 64, 65.
Bonaparte (Jérôme), 135.
Bonaparte (Joseph), 279, 280.
Boppe, 12, 91, 125.
Borelly, 41.
Boullée, 99.
Boulouvard, 105*, 106.
Bourbon (Duchesse de), 152.
Boutin, 152.
Boze, 243.
Bréguet, 291.
Brongniart, 99*, 101.
Brueys, 55.
Bruix, 135.
Brune, 218, 286.
- Calonne, 176.

¹ Notices biographiques aux pages marquées d'un astérisque.

- Campo (Marquis del),** 29, 123, 134.
Canuel, 66*, 67, 70, 71, 77.
Capon (M^{me}), 173.
Caraman, 149.
Carnot, 114, 127, 130, 131, 132, 258, 299, 300.
Carra Saint Cyr, 15.
Castellan, 51.
Cathelin, 243.
Caulaincourt, 11, 14* et passim.
Caze (M^{me} de), 175.
Chabeaussière (Poisson de la), 91*.
Chambaud, 62.
Champagny, 288.
Charpentier, 15.
Chartres (Duc de), 108.
Chastenet (M^{me} de), 173
Châteauneuf, 172.
Chauvelin (M^{me} de), 173.
Chénier, 104.
Chevalier (M^{lle}), 176.
Choiseul, 210.
Choiseul-Gouffier, 279.
Cicé (Champion de), 84.
Cigale (Jean), 144.
Claret-Fleurieu, 174*.
Clercq (de), 325.
Cobenzl, 288.
Codrika, 9, 16* et passim.
Coindé, 41.
Comnène, 206.
Cornwallis, 279, 280, 281.
Coulet, 62.
Cramer, 181.
Craven (Milady E.), 288.
Croiseuil (M^{me} de), 175.
Curnier, 63.
David, 168.
Delacroix (Charles), 7, 8*, 37, 43, 52, 104, 105, 106, 110, 111, 190.
Delacroix (Eugène), 8.
Delandine, 72, 75*, 76.
Delor (M^{me}), 173.
Descorches, 175, 242*, 258.
Dinah Salifou, 145.
Ducos-Fonfrède (M^{me}), 175.
Duhamel, 62.
Dumont, 132.
Drot, 84.
Ecosset (M^{me} d'), 175.
Elgin, 275, 276.
Eschassériaux, 221, 222, 223, 224, 226, 309.
Falkenstein, 142.
Fazi du Bayet, 15.
Fenouille (M^{me} de), 175.
Ferrières (M^{me} de), 176.
Fleurieu (M^{me} de), 150, 173.
Franchini, 289.
François I^{er}, 208.
François de Neufchâteau, 129*, 149, 159.
Galland, 76.
Galliffet, 204.
Garnerin, 160.
Gaudin (M^{me}), 175*.
Gauthier, 132.
Genlis (M^{me} de), 176.
Gérard, 175.
Gervasio (M^{me} de), 173.

- Girardot, 260.
 Girodet, 149.
 Goncourt (E. et J. de), 177.
 Gonzague (Marie-Louise de),
 144.
 Grandmaison (M^{me} de), 175.
 Grogart, 51.
 Guigue, 66.
 Guiraudet, 103*.
 Gustave III de Suède, 143.
 Guys, 11, 22, * 24, 31, 32, 32, 33,
 34, 36, 40, 42, 43, 44, 45, 51.

 Haga (Comte de), 142.
 Hamelin (M^{me}), 150.
 Hauterive (d'), 279*.
 Hawkesbury, 280.
 Henri (M^{lle}), 159.
 Herbelot (d'), 76*.
 Hope, 99.

 Imbert, 57.
 Ismaël Effendi, 42.

 Jahya Bey, 203.
 Joseph II, 142.
 Joséphine, 205.
 Junot, 205.
 Jus (de la), 90.

 Kalitscheff, 266, 267, 269.
 Kraft, 101.

 Lacroix, 64.
 Lafayette, 12.
 Lange (M^{lle}), 149*, 156.
 Lansalle (M^{me} de), 173.
 La Révellière Lépeaux, 114,
 130, 256, 299, 300.
 Latioule, 83.

 Laurent-Hanin, 166.
 Le Breton, 175.
 Léchaudé (M^{me} de), 173.
 Leclerc, 52.
 Lecouteux, 87.
 Lefèvre (d'Ormesson), 176.
 Legrand, 58.
 Lenoir-Laroche, 135.
 Le Normand (M^{me}), 175.
 Lepage (M^{me}), 176.
 Lepelletier de Morfontaine
 (M^{lle}), 176.
 Lesseps, 218.
 Letourneur, 299.
 Lex, 80.
 Listenay (M^{me} de), 176.
 Louis XIV, 144.
 Louis XV, 99.
 Louis XVIII, 176, 205, 253.
 Louis-Philippe, 273.

 Macauley, 104.
 Magne (M^{me} de), 176.
 Mahomet Bey, 144.
 Maliska (M^{me}), 175.
 Manolaki, 260.
 Marie-Antoinette, 142.
 Marbeuf, 152.
 Markoff, 269.
 Martel (M^{lle}), 176.
 Martin, 81.
 Mascaraille (M^{lle} de), 173.
 Massimi, 132.
 Masson, 104.
 Méhémet Effendi, 24.
 Méhémet Riza Beg, 144.
 Merle, 34.
 Merlin, 134*.

- Mesmer, 143.
 Michaud, 91.
 Millot, 82.
 Mirabeau, 104.
 Misihi, 76.
 Molinos, 175.
 Mollet, 77*, 78.
 Monaco, 99.
 Monge, 212.
 Montesquieu, 213.
 Morlaix (M^{me} de), 175.
 Mouzaffer Eddin, 145.
 Muzy, 44.
 Mustapha IV, 9.

 Nanteuil (M^{me} de), 176.
 Nasser Eddine, 145.
 Néret, 259.
 Nicolai (M^{lle} de), 176.*
 Noailles (M^{me} de), 173.*
 Nougaret, 170.

 Orléans (Duchesse d'), 162.
 Orman Effendi, 11, 22.
 Ormesson (M^{me} d'), 175.*
 Otto, 280.

 Passwan Oglou, 9.
 Patterson (Miss), 135.
 Paul I^{er} de Russie, 142, 269.
 Peltier, 181, 304.
 Pérille des Aulnais, 84.
 Pernon (M^{me} de), 205, 206.*
 Perregaux (M^{lle}), 173.*
 Pichegru, 25.
 Pierre le Grand, 142.
 Pléville le Pelley, 135.*
 Pompadour (M^{me} de), 152.
 Pomponne (Arnauld de), 99.
- Poultier, 223, 224, 226.
 Praslin (duchesse de), 273.
 Prudhomme, 64.
 Pulli (M^{me} de), 175.
 Puységur (M^{me} de), 173*.
- Rachild, 76.
 Raimbault, 165.
 Ramel de Nogaret, 25, 136*.
 Ransonnette, 101.
 Récamier (M^{me}), 175*.
 Regni, 96.
 Reinhard, 106, 253*.
 Rémusat (M^{me}), 176*.
 Reubell, 114, 130, 299, 300.
 Robespierre, 113, 149, 181.
 Rochambeau, 12.
 Rochas, 64.
 Rohan Rochefort (Prince de)
 103.
 Roxelane, 172.
 Rue Beaumarchais (M^{me} de la),
 175.
 Ruffin, 2, 218*, 221, 226, 227,
 228, 231, 233, 236, 237, 238,
 239, 245, 246, 248, 254, 263,
 273, 276, 277, 278, 289, 290,
 321, 323.
 Ruggieri, 152, 154, 160.
- Sagan, 99, 100.
 Saïd Méhémet, 30.
 Saint-Hilaire (M^{me} de), 176.
 Saint-James, 173.
 Saint-Priest, 218.
 Santon, 34, 40, 49, 51.
 Saunier, 202.
 Savey (M^{me}), 83, 84.

- Schérer, 132*, 136, 203.
 Schmitt, 89.
 Sébastiani, 9, 215, 273*, 278.
 Séid Amet, 261.
 Séid Ghalib, 283, 284, 286.
 Seignon, 61.
 Seillière, 99.
 Sélim III, 8* et passim.
 Sieyès, 255, 256, 257.
 Soliman, 172.
 Sotin de la Coindière, 135*.
 Spiro, 16, 19, 20.

 Taille (M^{me} de), 175.
 Talleyrand Périgord, 52, et
 passim.
 Talleyrand (Duchesse de), 100.
 Tallien (M^{me}), 148*, 156, 157,
 158, 169, 173.
 Tamara, 275, 276.
 Thibeaudeau, 184.

 Thiers, 184.
 Thiéry, 101.
 Tourneux, 127, 173.
 Truguet, 52*.

 Valence (M^{me} de), 176*.
 Vaucanson, 157.
 Venture, 15*, et passim.
 Vergennes, 176.
 Verninac de Saint-Maure, 7*,
 8, 12, 28, 109, 110.
 Vestris, 163.
 Veynes, 63.
 Vigni (M^{me} de), 175.
 Villette (M^{me} de), 176.

 Wagram (Prince de), 99.
 Wastrom, 221, 222, 309.
 Willot, 25*, 33, 34.
 Wladislas, 144.

 Zaga Christ, 144.



TABLE DES GRAVURES

Pl. I.	— Esséid Ali Effendi ; d'après le portrait peint par J. Boze, gravé par Cathelin	1
— II.	— Le Sultan Sélim III ; d'après un portrait rapporté de Constantinople par Caulaincourt en 1797	8
— III.	— Esséid Ali Effendi ; gravé par Macret	40
— IV.	— L'hôtel Monaco ; d'après J.-Ch. Kraff et N. Ransonnette	100
— V.	— Esséid Ali Effendi se rendant au Palais du Luxembourg le 10 thermidor an V ; d'après une estampe du temps	126
— VI.	— Une fête au jardin de Tivoli ; dessiné par Garnerey, gravé par Baquoy (<i>Diable boiteux</i>)	154
— VII.	— Robes à la turque et à l'odalisque ; d'après des gravures de modes du temps	170
— VIII.	— Bonnets turcs et chapeaux turbans ; d'après des gravures de modes du temps	172
— IX.	— Médaillon en soie pour éventail	176

ERRATA. — Pl. IV. *Lire : Kraft, au lieu de Kraff.*
— Pl. VI. *Lire : Nouveau diable boiteux.*

TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION

Pages.

1

CHAPITRE PREMIER. — Création d'une ambassade ottomane en France. Nomination d'Esséid Ali Effendi.

Les ambassades turques à Paris jusqu'à la Révolution française. — Inégalité de la représentation diplomatique entre la France et la Turquie. — Désir du Directoire de mettre fin à ce manque de réciprocité. — Hésitations de la Porte. — La Turquie cède aux instances de l'ambassadeur de la République à Constantinople. — Difficultés pour trouver un ambassadeur. — Esséid Ali Effendi, ses origines et son caractère. — Composition de son ambassade. — Le *Mihmandar* Caulaincourt. — Les interprètes Venture et Codrika. — Choix de la route à prendre pour se rendre en France

5

CHAPITRE II. — Voyage d'Esséid Ali Effendi de Constantinople à Marseille. Son arrivée en France et sa quarantaine.

Embarquement d'Esséid Ali Effendi à bord de la *Fiore del Levante* et départ de Constantinople. — Escale à Modon. — Arrêt de neuf jours à Messine. — Arrivée à Marseille. — Débarquement au lazaret. — Installa-

tion préparée pour l'ambassadeur. — Mécontentement d'Esséid Ali Effendi de subir une quarantaine. — Désagréments qui en résultent. — Intervention du ministre des Relations extérieures. — Attentions prodiguées à l'ambassadeur ottoman. — Fin de la quarantaine 17

CHAPITRE III. — Réception officielle et séjour d'Esséid Ali Effendi à Marseille.

Dispositions prises par le Directoire pour la réception en France de l'ambassadeur ottoman. — L'arrêté du 23 germinal. — Recherche des précédents. — Embarras pécuniaires du Gouvernement. — Préparatifs faits à Marseille par le citoyen Guys, agent du ministère des Relations extérieures. — Sortie de l'ambassadeur du lazaret. — Entrée solennelle à Marseille. — Première lettre officielle d'Esséid Ali au Gouvernement de la République. — Le séjour à Marseille. — La note à payer 27

CHAPITRE IV. — Voyage d'Esséid Ali Effendi de Marseille à Paris.

Entrée en scène de Caulaincourt et de Venture. — Organisation du voyage entre Marseille et Paris. — Décision du *Mihmandar*. — Le transport des bagages et des personnes. — Nouvel arrêté du Directoire. — Départ de l'ambassadeur pour Toulon. — Comment il y est reçu. — Canonnades et cérémonies officielles. — Passage à Aix. — Esséid Ali à Avignon, à Orange, à Montélimar, à Valence, au Péage de Roussillon, à Vienne, à Lyon. — Compliments des autorités. — Visite des curiosités de la ville. — L'ambassadeur à l'École centrale. — Réjouissances et solennités diverses. — Impression produite par Esséid Ali. — Réception à Mâcon, à Tournus, à Chalon, à Autun, à Saulieu, à Auxerre, à Joigny. — Originalité de l'ac-

cueil de Sens. — La dernière étape, Fontainebleau.
 — Entrée à Paris par la porte de Villejuif. — Pourquoi
 il n'y eut pas de réception solennelle dans la capitale.
 — Causes du voyage triomphal d'Esséid Ali. — Règle-
 ment des dépenses. 45

**CHAPITRE V. — Esséid Ali Effendi à Paris. Sa réception
 par le Directoire.**

Le Directoire décide de loger l'Ambassade ottomane. —
 Choix de l'hôtel Monaco. — Description de cette mai-
 son. — Installation de l'ambassadeur. — Démarche de
 courtoisie du secrétaire général du ministère des
 Relations extérieures. — Empressement d'Esséid Ali
 pour entrer en rapports avec les membres du Gou-
 vernement. — Questions de cérémonial. — Talleyrand
 ministre des Relations extérieures. — Échange de
 visites. — Première sortie de l'ambassadeur dans
 Paris. — Le jardin de Monceaux. — Préoccupations
 du Directoire pour la réception solennelle de l'am-
 bassadeur au palais du Luxembourg. — Négociations
entamées à ce sujet entre Talleyrand et l'ambassadeur.
 — Exigences turques. — Entente conclue mais sus-
 ceptibilités des ministres étrangers. — L'audience du
 10 thermidor an V au palais du Luxembourg. —
 Cortège de l'ambassadeur. — Discours échangés entre
 Carnot, président du Directoire, et Esséid Ali. — Fête
 de la Liberté. — Retour de l'ambassadeur à l'hôtel
 Monaco. — Comptes rendus de la cérémonie et com-
 mentaires de la presse 97

CHAPITRE VI. — Esséid Ali Effendi roi de Paris.

Succès inouï de l'ambassadeur ottoman. — Causes de
 la popularité d'Esséid Ali. — Goût des Parisiens pour
l'exotisme. — Exemples célèbres de la badauderie
publique. — Paris en l'an V. — La mascarade bat son
 plein. — État d'âme de la population parisienne. —

Les mœurs et les plaisirs de l'époque. — La mode des jardins publics. — Esséid Ali providence des impresarii. — Bal paré de l'Odéon du 10 thermidor. — M^{me} Tallien et M^{lle} Lange. — Fête à l'Élysée Bourbon. — Fête au jardin Biron. — Fête à Idalie. — Fête à Tivoli. — Esséid Ali assiste à des représentations théâtrales, à des concerts. — Visite des curiosités de Paris. — L'ambassadeur ottoman à la campagne. — Excursion à Versailles. — Esséid Ali et les femmes. — Les modes turques. — Présentations de dames. — Protestations de maris. — Tarif et usages des petits appartements de l'ambassadeur. — Notes discordantes. — La fin d'un règne 141

CHAPITRE VII. — Les résultats de six mois d'activité diplomatique.

La mission d'Esséid Ali. — Silence des historiens. — Situation délicate de l'ambassadeur ottoman. — Les difficultés à vaincre. — Préparation insuffisante d'Esséid Ali à ses fonctions diplomatiques. — Talleyrand et le Turc. — But de l'ambassade d'Esséid Ali. — Premières tentatives pour le remplir. — Pourquoi la France ne pouvait donner satisfaction à la Turquie. — Échec de la grande politique poursuivie par Esséid Ali. — Petites affaires traitées. — Démonstrations de politesse intempestives de Talleyrand. — Avancement donné à Caulaincourt par égard pour l'ambassadeur ottoman. — Prévenances du général Bonaparte pour Esséid Ali. — Le bal du ministère des Relations extérieures. 183

CHAPITRE VIII. — L'expédition d'Égypte et ses conséquences sur la mission d'Esséid Ali Effendi.

Les relations de la France et de la Turquie jusqu'à l'arrivée de Talleyrand au ministère des Relations extérieures. — Le programme du nouveau ministre. —

Ses projets anciens sur l'Égypte. — Rêve oriental de Bonaparte. — Entente du général et du ministre. — Rapport de Talleyrand au Directoire sur la situation de l'Empire ottoman. — Le Directoire et le projet d'expédition en Égypte. — La décision d'envoyer une armée en Afrique est prise. — Efforts de Talleyrand pour endormir les soupçons d'Esséid Ali. — Son double jeu. — Manifestations inopportunes au Conseil des Cinq Cents. — Campagne de presse. — Inquiétudes de l'ambassadeur ottoman. — M. Ruffin, Chargé d'affaires de la République à Constantinople, essaye de rassurer le Divan. — Entrevue de Talleyrand et d'Esséid Ali du 3 thermidor an VI. — Versions différentes qui en furent données. — Cynisme de Talleyrand et crédulité de l'ambassadeur ottoman. — Conséquences du débarquement de Bonaparte en Égypte. — Incarcération de M. Ruffin à Constantinople. — Manifeste de la Sublime Porte. — Embarras d'Esséid Ali. — L'autorisation de quitter la France lui est refusée. 208

CHAPITRE IX. — Esséid Ali Effendi, ex-Ambassadeur de la Porte Ottomane

Le sort d'Esséid Ali à Paris. — Comparaison avec celui de M. Ruffin à Constantinople. — Négociations engagées pour l'échange des Ambassades. — Médiation de l'ambassadeur d'Espagne. — Tentatives réitérées de l'ambassadeur ottoman pour obtenir ses passeports. — La vie d'Esséid Ali menacé d'être expulsé de l'hôtel Monaco. — Détresse financière. — Réclamations de particuliers contre l'ambassade ottomane. — Plaintes du personnel de la mission. — Attitude du Gouvernement français à l'égard d'Esséid Ali. — Projets secrets de Bonaparte et de Talleyrand. — Espoir d'endoctriner à nouveau l'ambassadeur pour conclure la paix avec la Turquie. — Négociations engagées. — Instructions données à Esséid Ali. — Conspiration

pour les lui faire oublier. — Les préliminaires de paix du 9 octobre 1801. — Satisfaction à Paris et à Constantinople. — Esséid Ali grand diplomate. — Opposition et dépit de l'Angleterre et de la Russie. — Le Divan change d'avis. — Esséid Ali traître ou imbécile. — Refus de ratification des préliminaires du 9 octobre par la Sublime Porte. — Tentatives d'Esséid Ali pour être admis au congrès d'Amiens avec l'espoir de rétablir ses affaires et son crédit. — Sa disgrâce définitive.	248
---	-----

**ÉPILOGUE. — Départ de Paris d'Esséid Ali Effendi et
retour à Constantinople.**

Arrivée à Paris d'Esséid Mohamed Séid Ghalib Effendi. — Satisfaction d'Esséid Ali de rentrer en Turquie. — Ses projets de défense. — Ses préparatifs de départ. — Audience de congé du 14 juillet 1802. — Esséid Ali quitte Paris. — Voyage à travers la France et l'Eu- rope. — Arrivée de l'ex-ambassadeur à Constantino- ple. — Remerciements adressés à Talleyrand. — Réponse de ce ministre. — Dernière lettre d'Esséid Ali et liste des présents qu'il envoie à Paris. — Dispa- rition définitive et complète du personnage.	284
--	-----

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1. Arrêté du 23 germinal an V (12 avril 1797)	295
2. Arrêté du 16 prairial an V (4 juin 1797)	299
3. Cérémonial de l'audience de l'ambassadeur de la République française chez le Grand Seigneur	300
4. Couplets adressés à Esséid Ali Effendi	304
5. Lettre de créance d'Esséid Ali Effendi	305
6. Extrait du discours prononcé au Conseil des Cinq Cents le 22 germinal an VI (11 avril 1799) par le citoyen Eschassériaux aîné.	309
7. Manifeste de guerre de la Sublime Porte	313

TABLE DES MATIÈRES		343
		Pages.
8. Articles préliminaires de paix présentés par Esséid Ali Effendi		324
9. Préliminaires de paix signés à Paris le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1901)		325
10. Préliminaires de Londres et de Paris		328
11. Lettre de récréance remise à Esséid Ali Effendi. .		329
INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES		331
TABLE DES GRAVURES		336

